Document d'objectifs Natura 2000

Tome A : Diagnostic, objectifs et actions

« L'Isle Crémieu »- site FR8201727

Révision 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

UNION EUROPEENNE

L'EUROPE S'ENGAGE en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Écologique
Suivi de la démarche : Mme Pascale Boularand – DDT de l'Isère

Structure porteuse

Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Rédaction du document d'objectifs

Élu en charge de la thématique Natura 2000 :

M. Laurent Guillet, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.
M. Éric Morel, vice-président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en charge de la biodiversité, de Natura 2000 et des mesures agro-environnementales.

Rédaction / Coordination / Cartographie :

M. Loïc Raspail – Directeur du service environnement, transition écologique et grand cycle de l'eau.
Mme. Miriana Leroy – chef de projet Biodiversité, Natura 2000 et mesures agro-environnementales.

Contributions au diagnostic écologique

Association Lo Parvi, Association Flavia, Association APIE, Département de l'Isère

Contribution / synthèse / relecture

Yann Baillet (fiches lépidoptères), Rémi Bogey (fiches Castor, Loutre et Poissons), Cyrille Deliry (fiches odonates), Julien Girard-Claudon (fiches chiroptères), Grégory Guicherd (fiches lépidoptères), Laurent Guillet, Raphaël Quesada.

Crédits photographiques (couverture)

Denis Palanque : Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Raphaël Quesada : Tortue cistude (*Emys orbicularis*)

Loïc Raspail : Paysage de l'Isle Crémieu, pelouse sèche, étang de Marsa, Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), Ache rampante (*Helosciadium repens*)

Référence à utiliser :

RASPAIL L. & LEROY M., 2021. *Document d'objectifs Natura 2000, Tome A – Diagnostic, objectifs et actions, « L'Isle Crémieu » - site FR8201727*. Révision 2020. Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, Saint Chef. 2646 p.

Préface

En France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 32% des oiseaux nicheurs ainsi que 19% des poissons d'eau douce sont menacés de disparition du territoire, tout comme 15% des espèces d'orchidées*. Ce constat partagé de l'érosion de la biodiversité semble être sans précédent et s'accélérer. L'origine en est principalement l'augmentation des pressions anthropiques sur près de l'ensemble des milieux ainsi que le changement climatique.

Le territoire des Balcons du Dauphiné bénéficie d'une incroyable richesse écologique : à titre d'exemple, il abrite 30 habitats naturels d'intérêt européen, près de 75 espèces de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et 60 espèces de la directive « Oiseaux ». Ainsi, le site Natura 2000 qu'il accueille est un des premiers sites français en matière de diversité d'espèces et d'habitats naturels d'intérêt européen, alors qu'il n'est que le 262ème en termes de surface.

Pour répondre à cette perte croissante de biodiversité, une nouvelle stratégie nationale a été adoptée pour les 10 ans à venir. Elle vise un niveau de protection de 30 % du territoire national, dont un tiers sous protection forte. Le territoire des Balcons du Dauphiné contribue aujourd'hui à un très bon niveau avec 2,6 % en protection forte (contre 1,8 % au niveau national) et 23 % pour l'ensemble des protections. Mais ce travail doit encore se poursuivre. Par ailleurs, la biodiversité nécessite d'être appréhendée au-delà des sites protégés, et se doit d'être prise en compte dans tous les champs de l'action publique ou privée, par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire, à l'image des derniers projets d'aménagement portés par la communauté de communes (ViaRhôna ouest, voie verte des Balcons du Dauphiné, aménagement des zones d'activités…). Enfin, la biodiversité et les écosystèmes naturels et agro-naturels peuvent être considéré comme de véritables atouts du territoire, sources de résilience dans un contexte de changement climatique mais aussi supports de développement équilibré (tourisme encadré, développement de filières locales…).

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a acté en juillet 2022 par le vote de son projet de territoire son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, l'inscrivant parmi les 5 enjeux majeurs. Naturellement, elle poursuit son action entreprise ,depuis 2011, de portage et d'animation du site Natura 2000 « L'Isle Crémieu ». Cette politique forte autour de cet enjeu de la biodiversité, permet d'associer ceux qui vivent et font le territoire des Balcons du Dauphiné.. Ce présent DOcument d'OBjectifs en est le résultat, définissant pour les 6 ans à venir les axes de travail et actions futures pour un développement durable et équilibré des Balcons du Dauphiné et du site Natura 2000 « L'Isle Crémieu ».

Le président

Jean-Yves Brenier

Le président du site Natura 2000 et vice-président en charge de la biodiversité, de Natura 2000 et des mesures agro-environnementales

Eric Morel

Avant-Propos

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu » FR8201727 est composé de trois tomes :

- Le tome A intitulé « ***Diagnostic, objectifs et actions*** ». Destiné à assurer la gestion du site, il se compose, conformément à l'article R.414-11 du code de l'environnement : d'un rapport de présentation (comprenant diagnostics écologique, socio-écologique et enjeux de conservation), des objectifs de développement durable au titre de Natura 2000, des propositions de mesures de toute nature concourant à l'atteinte de ces objectifs, et des modalités de suivi des mesures, des méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

- Le tome B intitulé « ***Fiches biologiques détaillées*** » qui intègre la description et le diagnostic biologique détaillé des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Constituant la référence scientifique du site, il pourra être employé afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

- Le tome C intitulé ***« Cahier des charges des contrats et chartes Natura 2000*** » qui présente la liste des contrats Natura 2000 et des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000, respectivement prévus aux articles R. 414-13 et R. 414-12 du code de l'environnement.

Table des matières

Préface....4
Avant-Propos....5
I. Introduction....11
1. Natura 2000, un réseau européen....11
1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux....11
1.2. Natura 2000 en Europe....11
1.3. Natura 2000 en France....11
2. Le site « L'Isle Crémieu »....12
2.1. La fiche d'identité du site....12
2.2. L'historique du site....14
2.3. Rappel du contexte....15
II. Diagnostic du site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu »....16
1. Le milieu physique....16
1.1. Le climat....16
1.2. La géologie et la pédologie....18
1.3. L'eau....19
1.3.1. Les eaux souterraines....20
1.3.2. Les eaux superficielles....21
2. Les paysages....26
2.1. Les grands paysages du territoire....26
2.1.1. L'Isle Crémieu....26
2.1.2. La plaine de la Bourbre....26
2.1.3. Les collines des Basses Terres....26
2.1.4. La vallée du Rhône....26
3. L'Homme, ses activités, ses usages....27
3.1. L'histoire de l'occupation de l'Homme sur le territoire....27
3.2. L'Homme, ses activités et ses usages de nos jours....28
3.2.1. L'organisation administrative du territoire....28
3.2.2. Le contexte foncier....29
3.2.3. Les activités et les usages....30
3.2.4. La consommation de l'espace....44
3.2.5. La gestion des espaces naturels, agricoles et espaces urbanisés....47
III. Le patrimoine naturel....61
1. La valeur patrimoniale du territoire....61
2. L'état des connaissances sur les habitats et espèces....61
2.1. Les études clefs sur les habitats....61
2.2. Les études clefs sur les espèces....62
3. Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site....62
3.1. Le contenu des fiches habitats naturels....65
3.1.1. Les données prises en compte....65
3.1.2. Évaluation de l'état de conservation des habitats naturels....66
3.2. Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site....68
4. Les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats....73
4.1. Le contenu des fiches espèces....76
4.1.1. Les données prises en compte....76
4.1.2. La cartographie....77

4.1.3. Évaluation de l'état de conservation des espèces....77
4.2. Synthèse de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site.. 80
5. Les autres espèces patrimoniales....88
5.1. Les espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats-Faune-Flore » 88
5.2. Les espèces présentes citées par la directive « Oiseaux »....90
5.3. Les espèces protégées....92
6. La trame verte et bleue....92
6.1. L'étude du réseau écologique départemental de l'Isère....93
6.2. L'étude de la Trame Verte et Bleue du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné....94
6.2.1. Les milieux forestiers....94
6.2.2. Les milieux ouverts....94
6.2.3. Les zones humides et les milieux aquatiques....95
6.2.4. Des éléments fragmentant qui persistent dans toutes les sous-trames....95
6.2.5. Les enjeux Trame Verte et Bleue du SCOT....97
6.3. L'étude du contrat vert et bleu de la Bourbre....97
IV. Les politiques en lien avec le patrimoine naturel....102
1. Le cadre réglementaire....102
1.1. Les réglementations générales....102
1.2. Les outils réglementaires territoriaux....102
1.2.1. Les différents schémas....102
1.2.2. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)....106
1.2.3. Les sites protégés....106
1.3. La réglementation communale....109
2. Les politiques publiques locales et les démarches contractuelles....110
2.1. Les politiques locales d'aménagement du territoire et de développement économique....110
2.1.1. Les SCOT et PLU....110
2.1.2. Le territoire LEADER....117
2.1.3. Une politique de développement touristique....118
2.1.4. Les Plans Climat, Air, Énergie territoriaux....118
2.2. Les politiques spécifiques aux questions de biodiversité....120
2.2.1. La politique Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère....120
2.2.2. Les mesures agro-environnementales....122
2.2.3. Les outils de gestion de Natura 2000....123
2.2.4. Le contrat vert et bleu du bassin versant de la Bourbre....124
2.2.5. Les autres outils de gestion de la biodiversité....126
2.3. Les politiques locales de gestion de l'eau....128
2.3.1. La gestion de l'eau sur le bassin versant de la Bourbre....129
2.3.2. La GEMAPI dans les bassins versants des affluents du Haut-Rhône....130
2.3.3. La gestion des marais....131
2.3.4. Les programmes d'actions des captages de Sermérieu, Bouvesse-Quirieu et de Tignieu....132
V. Les objectifs et actions pour le site Natura 2000 « L'Isle Crémieu »....133
VI. Les objectifs de développement durable : enjeux/ objectifs....133
1. Les enjeux....134
1.1. Les enjeux de conservation....134
1.2. Les enjeux socio-économiques....138
2. Les objectifs de conservation....138
VII. Le programme d'actions....141
1. La conception du programme d'actions....141

2. La priorisation des actions.....143
3. La fiche mesure type.....143
4. Le programme d'actions.....145
5. Les fiches mesures.....149
Glossaire et acronymes..... 259
Bibliographie..... 262
Annexes..... 264

Liste des figures

Figure 1 : Direction du vent à la station de Lyon aéroport / Satolas (source : windfinder) 17
Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la station de Courtenay 17
Figure 3 : État des unités de traitement (en %) du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné 39
Figure 4 : Largeur moyenne des zones de servitudes des ouvrages de transport électrique (réseau HTB, vue de dessus d'une portée)[ix] 48
Figure 5 : Répartition de l'âge des peuplements forestiers sur le territoire ? 53
Figure 6 : Niveau d'activité successivement de cyclisme, pédestre et nautique, issue de l'application Strava 58
Figure 7 : Le principe de la trame verte et bleue. 93

Liste des cartes

Carte 1 : Carte géologique simplifiée du territoire (source : ouvrage "Géologie et paysages de l'Isle Crémieu") 19
Carte 2 : Localisation des zones vulnérables et des Zones d'actions renforcées au nord du territoire 21
Carte 3 : Tronçons de cours observés en assec temporaire ou permanent lors de périodes estivales (2018) 24
Carte 4 : Périmètre de captages d'adduction d'eau potable 32
Carte 5 : Parcelles irrigables et pompages agricoles (2018) 33
Carte 6 : Sites pollués (Basol) et anciennes décharges communales 36
Carte 7 : Stations d'épuration et points de rejet du territoire (données DDT 2016) 40
Carte 8 : Synthèse des sous-trames du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (2015) 96
Carte 9 : Trame verte et bleu du contrat vert et bleu du bassin versant de la Bourbre 100
Carte 10 : APPB et réserves naturelles du Nord Isère et à proximité 108
Carte 11 : Identification des corridors sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné 114
Carte 12 : Identification des corridors sur le territoire du SCOT Nord Isère 115
Carte 13 : Carte des Espaces Naturels Sensibles locaux et départementaux du Nord Isère 121
Carte 14 : Carte des Mesures Agro-Environnementales et climatiques surfaciques du territoire entre 2010 et 2022 123

Liste des tableaux

Tableau 1 : état écologique des eaux superficielles du territoire (SDAGE Rhône-Méditerranée Corse 2016-2021) 23
Tableau 2 : Identification et répartition des propriétaires de foncier public au sein du site Natura 2000 30
Tableau 3 : Volumes autorisés de pompage pour l'irrigation agricole (données DDT 2018) 34
Tableau 4 : Niveau de fréquentation des plus grands axes routiers du territoire 45
Tableau 5 : Longueur de lignes haute et très haute tension dans le site Natura 2000 et le territoire 46
Tableau 6 : Surfaces par habitats d'intérêt communautaire dans le site et le territoire. 64
Tableau 7 : Règles d'évaluation de l'état de conservation d'un habitat issues de « l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire » 67
Tableau 8 : Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site. 71
Tableau 9 : Synthèse des données d'observation d'espèces d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces 75
Tableau 10 : Règles d'évaluation de l'état de conservation d'une espèce issue de « l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire » 79
Tableau 11 : Synthèse de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site 86
Tableau 12 : Liste des espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes dans le site Natura 2000 .. 89
Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux citées au sein de la Directive « Oiseaux » observées sur le site et ses alentours 91
Tableau 14 : Nombre d'espèces protégées pour chaque Ordre sur le territoire 92
Tableau 15 : État écologique des cours d'eau du territoire (SDAGE RM 2016 – 2021) 105
Tableau 16 : Programme d'actions du contrat de bassin des affluents du Haut Rhône 131
Tableau 17 : Priorisation des grands enjeux du site Natura 2000 "L'Isle Crémieu" – FR8201727 137
Tableau 18 : Liste des objectifs de conservation à long terme et des objectifs de développement durable 140
Tableau 19 : Liste des actions par objectif à long terme, échéancier et coût prévisionnel 148

I. Introduction

1. Natura 2000, un réseau européen

1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le dispositif Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats » ou « directive Habitat-Faune-Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes du développement durable.

1.2. Natura 2000 en Europe

Par ce vaste maillage de sites Natura 2000, les États-membres de l'Union européenne s'engagent à préserver les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire sur leur territoire respectif.

Chaque pays-membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau de sites en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. Ces sites, une fois désignés, sont intégrés au réseau européen de sites Natura 2000 et doivent être gérés de manière à garantir la préservation à long terme des espèces et des habitats ayant justifié leur désignation.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

En juin 2020, l'Europe des 27 comprend 26 918 sites terrestres et marins qui couvrent au total 413 240 500 ha. La surface couverte par le réseau terrestre de sites Natura 2000 (hors réseau marin) représente de l'ordre de 18,15 % du territoire européen.

1.3. Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent globalement à l'achèvement du réseau terrestre.

En juin 2020, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 776 sites pour 12,9 % du territoire métropolitain, soit 7 millions d'hectares hors domaine marin qui représente 12 millions d'hectares :

- 1 374 sites en ZSC au titre de la directive « Habitats »,
- 402 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

La France a fait le choix de mettre en œuvre Natura 2000 de manière à adopter une démarche concertée basée sur le volontariat et la contractualisation. Les usagers et acteurs du territoire sont invités à dialoguer et à participer activement à la recherche collective de la préservation de la biodiversité et de l'environnement, dans un juste équilibre avec le maintien des activités socio-économiques.

2. Le site « L'Isle Crémieu »

2.1. La fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : « L'Isle Crémieu »

Date de désignation du site en Zone Spéciale de Conservation : 20 novembre 2014

Désigné au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE, avec pour numéro officiel le site Natura 2000 : FR8201727

Localisation du site Natura 2000 : Région Auvergne – Rhône-Alpes, département de l'Isère

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE : 13 632 ha, soit 20,5 % du territoire des Balcons du Dauphiné et des communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin (66 561 ha)

Préfet coordinateur : Préfet de l'Isère, représenté par le sous-préfet de la Tour-du-Pin

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de révision du DOCOB : M. Francis Spitzner puis M. Laurent Guillet

Structure porteuse / opérateur : Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

I – LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Le président du Conseil régional ou son représentant ;
- Le député de la 6ième circonscription de l'Isère ou son représentant ;
- Les maires des communes suivantes, ou leurs représentants :

ANNOISIN-CHATELANS, ARANDON-PASSINS, LA BALME-LES-GROTTES, BOUVESSE-QUIRIEU, BRANGUES, CHARETTE, COURTENAY, CREMIEU, CREYS-MEPIEU, DIZIMIEU, FRONTONAS, HIERES-SUR-AMBY, LEYRIEU, MONTALIEU-VERCIEU, MORAS, MORESTEL, OPTEVOZ, PANOSSAS, PARMILIEU, PORCIEU-AMBLAGNIEU, RUY-MONTCEAU, SAINT-BAUDILLE-LA-TOUR, SAINT-CHEF, SAINT-HILAIRE-DE-BRENS, SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, SAINT-SAVIN, SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL, SALAGNON, SICCIEU-ST-JULIEN-ET-CARISIEU, SOLEYMIEU, TREPT, VENERIEU, VERNAS, VERTRIEU, VEYSSILIEU, VILLEMOIRIEU ;

- Le président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ou son représentant ;
- Le président de la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère ou son représentant ;
- Le président du SYMBORD (Syndicat mixte Boucle du Rhône en Dauphiné) ou son représentant ;

- Le Président du Syndicat du Haut Rhône ou son représentant ;
- Le président du syndicat mixte du SCOT Nord-Isère ou son représentant ;

II – LES REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET établissements PUBLICS

- Le Préfet de l'Isère ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires de l'Isère ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant ;
- Le directeur départemental de l'ONF ou son représentant ;
- Le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;

III – LES REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES ET DES USAGERS

- Le président du CRPF ou son représentant ;
- Un représentant des propriétaires forestiers VALFOR ;
- Le président de l'UNICEM (Union national des industries de carrières et de matériaux de construction) ou son représentant ;
- Le président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère ou son représentant ;
- Le président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ou son représentant ;
- Un représentant de chaque syndicat agricole (FDSEA, confédération paysanne, coordination rurale, etc.) ;
- Un représentant du Conseil départemental de l'Isère chargé des Espaces naturels sensibles ;
- Le président de la Fédération de l'Isère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- Le président de l'Union régionale de la Propriété privée ;
- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie Nord Isère ou son représentant ;

IV – LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES QUALIFIÉES

- Le président du Comité Scientifique Régional de Protection de la Nature ou son représentant ;
- Le directeur de l'Entente interdépartementale de démoustication ;
- Le directeur du Conservatoire Botanique Alpin ou son représentant ;
- Le président de Lo Parvi, ou son représentant ;
- Le président de la France Nature Environnement Isère ou son représentant ;
- Le président du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère AVENIR ou son représentant ;
- Le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux AURA ou son représentant.

2.2. L'historique du site

Date	Acteur	Évènement
19/01/2001	Préfet	1er Comité de pilotage Natura 2000
31/05/2001	Préfet	Proposition du site Isle Crémieu à la Communauté Européenne pour une surface de 2 400 ha (pSIC)
07/12/2004	Union Européenne	Site Isle Crémieu reconnu en Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
22/12/2006	Préfet	Proposition d'extension du site à 5 908 ha afin d'inclure des habitats et espèces communautaires
2007	CEN - Avenir	Réalisation du DOCument d'OBjectifs
09/2007	Préfet	Validation du DOCument d'OBjectifs
01/04/2009	Préfet	Consultation pour l'extension du site à 13 600 ha environ et 37 communes dans le but : - d'améliorer la représentativité des habitats de prairie et aquatiques ; - d'inclure des terrains limitrophes de tourbières et autres zones humides en vue de proposer des mesures agro-environnementales aux agriculteurs ; - de rectifier les erreurs de localisation d'habitats et d'enlever les secteurs ne représentant pas d'habitat d'intérêt communautaire.
2010	Chambre d'agriculture	Réunions d'information des agriculteurs sur les MAET
17/05/2011	Préfet	Arrêté n°2011137-0033 attribuant l'animation, le suivi et la mise en œuvre du DOCOB à la communauté de communes d'Isle Crémieu pour 3 ans
18/07/2011	Communauté de communes de l'Isle Crémieu	Prise de la maîtrise d'ouvrage pour l'exercice de la mission Natura 2000
16/11/2011	Préfet	Signature de la convention cadre relative au suivi de la mise en œuvre et à la révision du DOCOB du site
09/02/2012	Préfet	COPIL avec prise de la présidence du site M A Molina, et portage de l'animation par la communauté de communes de l'Isle Crémieu)
12/2012	COPIL	Validation de la partie cahiers des charges et charte Natura 2000 du DOCOB
20/11/2014	État	Arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 l'Isle Crémieu (Zone Spéciale de Conservation)
02/03/2015	Région Rhône-Alpes / Préfet de région	Validation du projet de PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné
16/02/2016	Communauté de communes de l'Isle Crémieu	Nouvelle élection du président du site Natura 2000 (F. Spitzner) et renouvellement du portage par la communauté de communes
23/01/2018	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné »	Nouvelle élection du président du site Natura 2000 (L. Guillet) et renouvellement du portage par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

2.3. Rappel du contexte

Le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu a été mis en place sur le territoire en 2001. Depuis cette date, sa surface a évolué afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Elle est passée de 2 200 ha à 5 900 ha, puis 13 632 ha en 2009. Le site a été défini comme Zone Spéciale de Conservation en novembre 2014.

Le Document d'OBjectifs (DOCOB), définissant la politique environnementale et les orientations pour ce territoire, a été élaboré en juin 2007. Sa rédaction a été assurée par le conservatoire des espaces naturels de l'Isère –Avenir, et a été validé par le comité de pilotage du 6 septembre 2007.

Ce document a été en partie révisé par la communauté de communes de l'Isle Crémieu, qui a pris en charge l'animation du site à partir de décembre 2011. Le « Cahiers des charges des contrats et charte Natura 2000 » (initialement intitulé « Tome E : Cahiers des charges des contrats et charte Natura 2000 ») a été ajouté au document suite à plusieurs réunions de concertation avec les acteurs socio-économiques et à la validation du comité de pilotage du 26 mars 2013.

En 2018, de multiples actions prévues au sein du DOCOB de 2007 ont été réalisées. De plus, il a été constaté que le contexte global, notamment concernant les enjeux socio-économiques (fusion des intercommunalités, contexte réglementaire...), a largement évolué depuis 2007. Il apparaît alors nécessaire de réactualiser voire de réviser plusieurs objectifs afin de prendre en compte ces évolutions. Pour ce faire, une évaluation du DOCOB de 2007 a été réalisé au préalable de la révision de ce document. Cette évaluation a permis, notamment, de visualiser l'état d'avancement des différentes actions inscrites dans ce DOCOB ainsi que les raisons expliquant ces résultats afin d'adapter au mieux les futurs objectifs et actions pour le site. Il s'agissait alors de connaître le niveau de réalisation de ces actions (selon trois principaux critères « intégralement réalisées », « partiellement réalisées » ou « non réalisées ») ainsi que leur pertinence (selon trois critères « pertinente », « partiellement pertinente » ou « non pertinente).

Par ailleurs, cette évaluation a également souligné l'importance d'une formulation explicite des objectifs afin de favoriser l'appropriation, par les acteurs locaux, de la direction souhaitée pour le site et des résultats à atteindre à long terme. Ces derniers doivent pouvoir être quantifiés et mesurés sur la base d'indicateurs précis afin de permettre d'apprécier l'efficacité des actions engagées.

En outre, il a été rappelé qu'en définitive, la ligne directrice de l'ensemble de l'activité consacrée à Natura 2000 doit être le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces classées en « favorable » ou « intermédiaire », mais surtout une amélioration pour ceux classés en « défavorable ». A ce titre, l'évaluation a pointé la nécessaire poursuite des actions menées par la communauté de communes en tant que structure animatrice tout comme l'engagement des différents partenaires institutionnels et financiers du territoire.

Par conséquent, suite à cette évaluation, un travail de révision du DOCOB de 2007 a été initié par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, structure animatrice du site Natura 2000 de « l'Isle Crémieu ».

II. Diagnostic du site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu »

Ce diagnostic fait référence ou reprend de nombreux éléments issus de documents produits sur le territoire comme le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, les différents plans de gestion et études naturalistes… Les différentes références sont ainsi citées en fin de document.

Il est essentiel de souligner que, dans le présent document, le terme « territoire » désigne l'ensemble de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (y compris les communes non concernées par Natura 2000), ainsi que les deux communes de la CAPI concernées par le site Natura 2000. Pour désigner le site Natura 2000, le terme « site » sera employé.

1. Le milieu physique

1.1. Le climat

Le climat des Balcons du Dauphiné est marqué par la position du territoire à la confluence entre les influences océaniques, continentales et méditerranéennes. Également, des aspects plus locaux vont avoir des conséquences comme la présence du Rhône, des massifs montagneux voisins comme le Bugey et la géologie. Ainsi, il est possible de dire que les ambiances climatiques sont très contrastées avec par exemple les côtières sèches, les adrets de l'Isle Crémieu, les vallées tourbeuses noyées dans le brouillard, les plateaux…

Au printemps, l'influence océanique domine, avec un temps instable et humide. L'été est plutôt sec et ensoleillé. Il est suivi d'un automne lors duquel se produisent les plus fortes précipitations, avec occasionnellement de violents orages. Enfin, l'hiver est continental, avec des températures basses et un temps sec, parfois interrompu par des perturbations océaniques [1].

Il est nécessaire de rappeler le contexte climatique global au niveau national : Selon Météo-France, 2018 s'est avérée être l'année la plus chaude depuis le début du XX^{e} siècle. D'ailleurs, sur les 10 années les plus chaudes enregistrées, 9 se sont produites après les années 2000. L'effet du changement climatique n'a pas été étudié spécifiquement sur le territoire ; cependant, des tendances semblent se dégager comme une certaine stabilité quant aux températures moyennes annuelles, mais une potentielle diminution des précipitations (station de Courtenay – 1999 / 2010).

Les données météorologiques disponibles sur le territoire sont issues principalement de trois stations :

- Boulieu, commune de Courtenay (période de 1972 à 2010) ;
- Commune de Trept (depuis novembre 2011) ;
- Commune de Briord (depuis 2015).

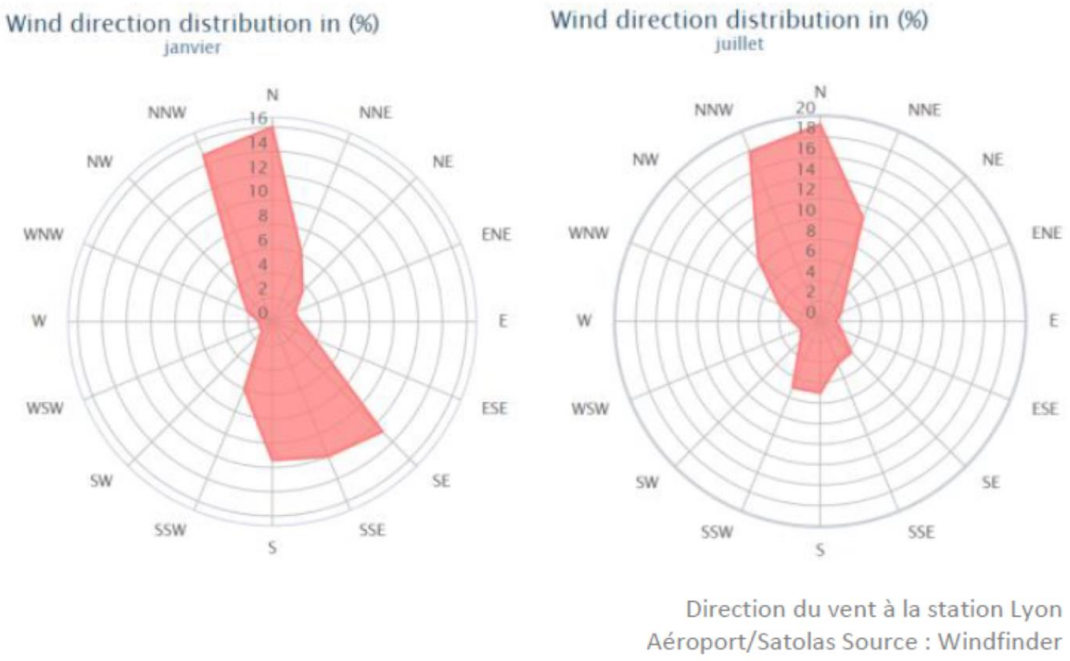

Figure 1 : Direction du vent à la station de Lyon aéroport / Satolas (source : windfinder)

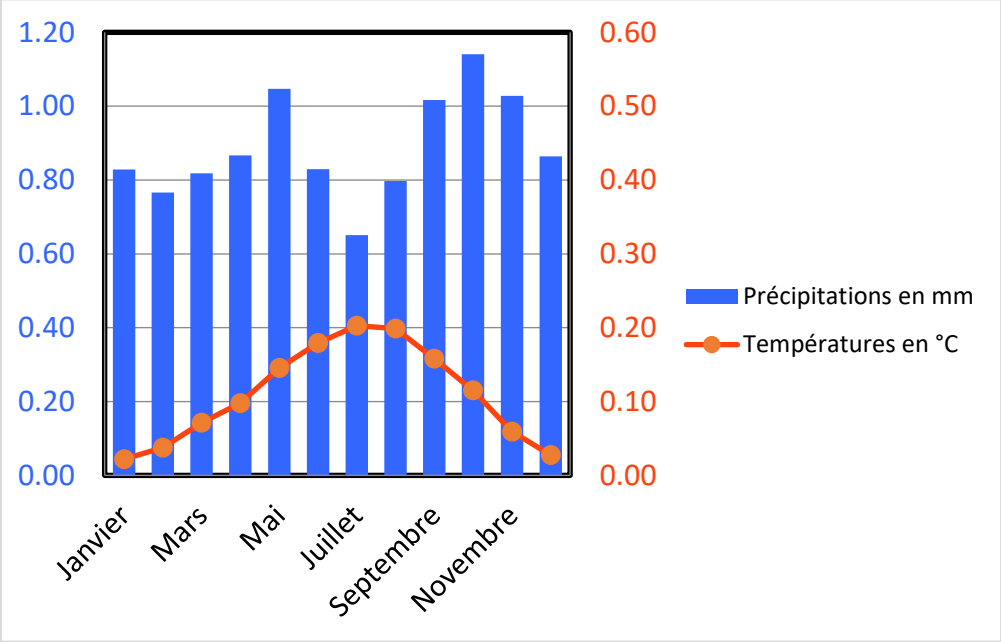

Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la station de Courtenay[1]

[1] QUESADA R., PONCET M., 2012. Plan de préservation et d'interprétation 2013-2017. *Espace Naturel Sensible du Val d'Amby*, commune d'Optevoz.

1.2. La géologie et la pédologie[2]

Le site Natura 2000 est marqué par le plateau calcaire de l'Isle Crémieu appartenant à l'unité pré-jurassienne, séparé du Jura et du Bugey par le fleuve Rhône. Il domine les plaines quaternaires du Rhône et de l'Ain de plus de 200 mètres d'altitude, sur un axe Crémieu à Vertrieu.

La morphologie et la nature des terrains permettent de distinguer trois parties dans le plateau :

- Le plateau bathonien s'étend parallèlement à la falaise bordière Ouest, découpé par les profondes failles et érosion que constituent les gorges d'Amblérieu et d'Amby.
- De Siccieu-Saint-Julien-et-Carizieu à Vassieu se développe une zone déprimée, élargie au niveau des bassins quaternaires d'Optevoz et de Charette (dépressions recouvertes par des alluvions fluvio-glaciaires).
- Au sud-est, le plateau boisé correspond à la série calcaire supérieure de l'Oxfordien.

Dressé en falaises abruptes à l'ouest, le plateau karstique de Crémieu s'incline doucement vers le sud-est sous les collines de molasses tertiaires du Bas-Dauphiné. Un système de failles, d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est fragmente le plateau.

Des dépôts quaternaires, formés d'argiles, de moraines, blocs erratiques, principalement d'origine glaciaire (glaciation du Würm), recouvrent de larges surfaces du plateau de l'Isle Crémieu où des étangs et dépressions marécageuses ont pu se former. Ces formations marquent le stationnement d'un glacier würmien (stade de Lancin) auquel sont également liés les épandages fluvio-glaciaires du couloir de Boulieu et des bassins de Charette et d'Optevoz. Le karst tabulaire de l'Isle Crémieu est d'ailleurs le plus grand karst français recouvert de dépôts morainiques

La plaine du Catelan et la vallée de la Bourbre ont été, quant à elles, comblées par des dépôts fluvio-glaciaires avec un recouvrement tourbeux, tout comme la vallée de la Save. Au sud-est, les plateaux des Basses-Terres intéressent pour partie le territoire et sont essentiellement constitués de molasse, recouverte de matériaux glaciaires et fluvio-glaciaires alpins apportés par les glaciers du Rhône et de l'Isère.

Ainsi, cette diversité géologique a des implications importantes en matière de sols. Ces derniers sont très diversifiés, depuis les sols tourbeux riches en matière organique, les sols profonds à fraction limoneuse importante liés aux dépôts alluviaux, jusqu'aux sols séchant sableux ou très superficiels reposant sur le plateau calcaire. Également, cette diversité se retrouve sur le Ph des sols, avec des sols très basiques à acides et leur richesse en nutriments d'oligotrophes à très eutrophes.

[2] SYMBORD. SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, Rapport de Présentation, Livre 1 et 2 du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 2018

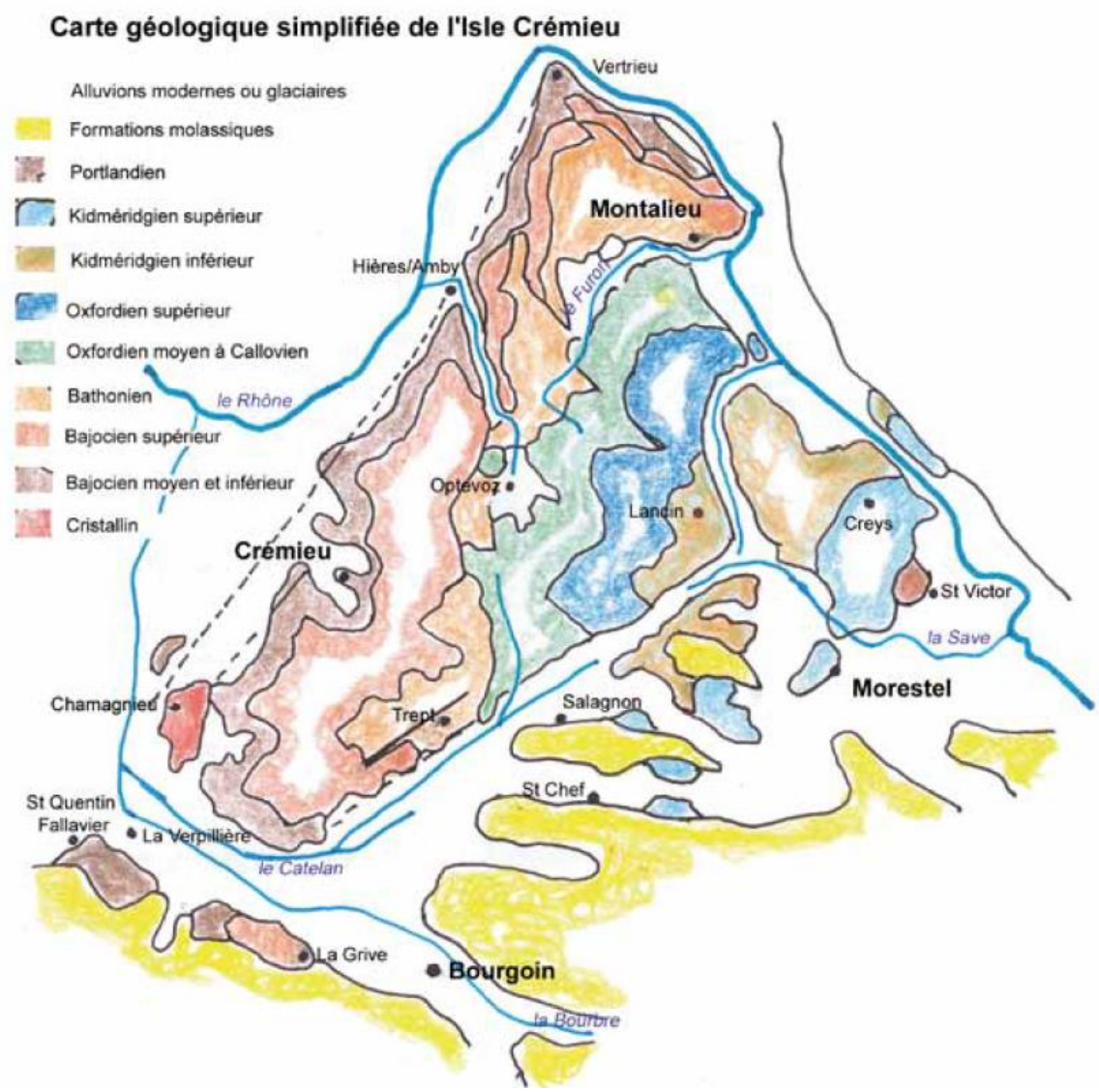

Carte 1 : Carte géologique simplifiée du territoire (source : ouvrage "Géologie et paysages de l'Isle Crémieu" [3])

1.3. L'eau

Bien que situé en grande partie sur un massif karstique, le site Natura 2000 est marqué par la présence d'eau, ruisseaux, plans d'eau, zones humides… Il est réparti sur deux bassins versants distincts, la Bourbre pour 19 communes, et les affluents du Haut Rhône (sous-bassin « Isle Crémieu – Pays des Couleurs) pour 32 communes. Il est par ailleurs ceinturé par le fleuve Rhône depuis l'Est, le Nord à l'Ouest.

[3] LACHAVANNES G. (2005). *Géologie et paysages de l'Isle Crémieu.* Charrette, Edith et moi, p. 110.

1.3.1. Les eaux souterraines

1) Le fonctionnement hydrologique et la ressource

La circulation des eaux souterraines semble suivre globalement les deux différents bassins versants identifiés précédemment. Cependant, les études sur le réseau souterrain montrent une grande complexité du fait de la géologie de type karstique.

Ainsi, deux types d'écoulement ont lieu sur le territoire :

- Les aquifères karstiques : les eaux s'engouffrent souvent rapidement dans un réseau de galeries de drainages souterrains. Ces écoulements se produisent sur des distances parfois très longues, alimentant notamment certaines sources et cours d'eau du territoire.

- Les aquifères dans des fonds non rocheux, avec une eau s'infiltrant plus ou moins lentement dans les matériaux fluviaux glacières, jusqu'aux couches imperméables, voire aux systèmes karstiques.

Ces eaux souterraines sont essentielles pour le territoire, avec un rôle d'alimentation du réseau hydrographique, et plus particulièrement de soutien des étiages, et du maintien des zones humides.

Les principales masses d'eau souterraines du site Natura 2000 sont :

- Les aquifères alluviaux de la plaine du Catelan et de la Bourbre : ils sont de faibles profondeurs, d'une grande perméabilité et d'une faible couverture. Ils sont fortement sollicités par les différents usages socio-économiques et sont qualifiés d'aquifère à forte valeur patrimoniale par le SDAGE.

- Les aquifères karstiques du plateau de l'Isle Crémieu, qui présentent une certaine vulnérabilité du fait de circulation rapide et sur de grandes distances. Ils donnent naissance à des sources caractérisées par des débits variables. Ces ressources exercent un rôle important dans l'alimentation souterraine des nappes des formations fluvio-glaciaires voisines. Le massif calcaire de l'Isle Crémieu renferme ainsi un aquifère karstique également répertorié à forte valeur patrimoniale par le SDAGE.

- Les aquifères profonds des grès molassiques de la partie sud du territoire. Ils présentent une couverture épaisse, et de faibles vitesses de circulation.

- Les aquifères de petites tailles occupant les alluvions fluvio-glaciaires ou alluvions modernes localisés dans les dépressions du plateau de l'Isle Crémieu ou les vallons des collines molassiques : malgré leur petite taille, ils ont un rôle important, donnant naissance ou alimentant les nombreux petits ruisseaux du territoire.

- Les aquifères liés à la nappe d'accompagnement du Rhône.

2) La qualité des eaux souterraines

Du point de vue de la qualité, les eaux souterraines semblent plutôt bonnes[2]. Toutefois, les mesures effectuées sur les eaux brutes des captages d'eau montrent une réelle sensibilité suite à des pollutions accidentelles ou diffuses (nitrates, pesticides). Le territoire est d'ailleurs soumis à la directive « nitrates » (1991), démontrant sa vulnérabilité par rapport à ce polluant ; il est classé pour la majorité de sa surface depuis 2007.

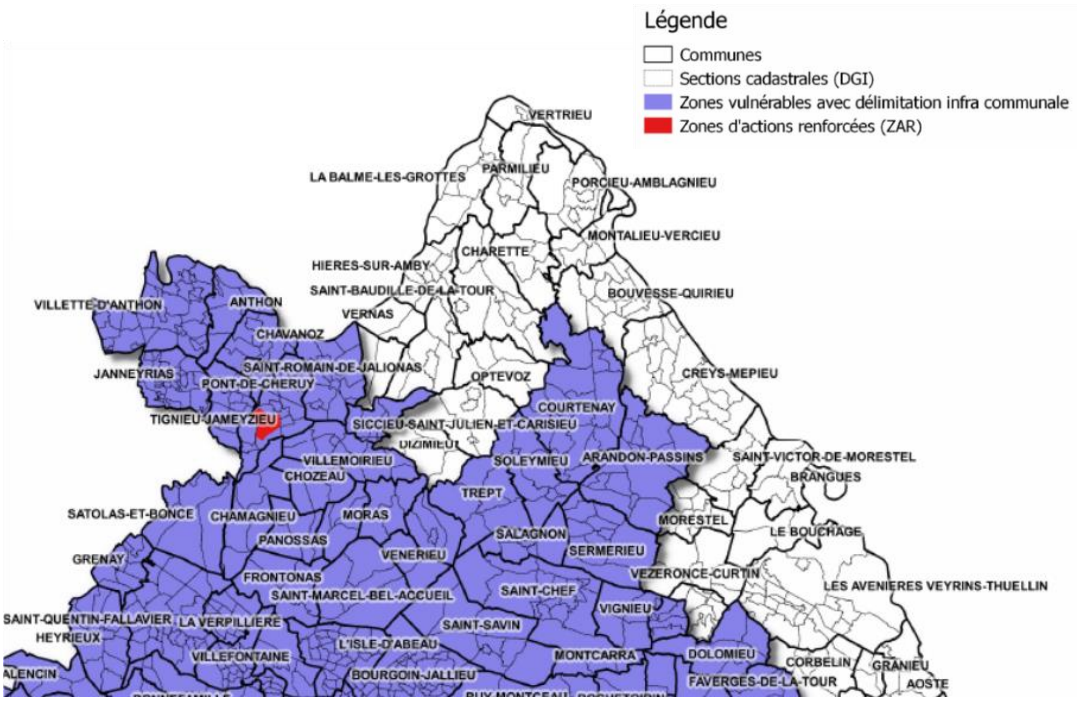

Carte 2 : Localisation des zones vulnérables et des Zones d'actions renforcées au nord du territoire

Le SDAGE 2016-2021 a réalisé un état des masses d'eau souterraine du territoire qualifié de :

- Bon d'un point de vue chimique et quantitatif pour les calcaires jurassiques et moraines de l'Isle Crémieu, les alluvions de la Bourbre et du Catelan, les Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel.
- Médiocre d'un point de vue chimique et Bon sur l'aspect quantitatif pour les Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme, soulignant des dégradations sur les paramètres nitrates et pesticides
- Bon pour les critères chimique et quantitatif pour les formations quaternaires en placage discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon FRDG350, mais dénotant des dégradations sur les paramètres nitrates et pesticides

Une partie du territoire est concernée au titre des zones prioritaires pour les pesticides dans les eaux souterraines définies par la CROPPP : « la plaine de la Bourbre » (et du Catelan) et « la Glaciaire sur les terres froides ».

1.3.2. Les eaux superficielles

1) Les cours d'eau

1. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la Boucle du Rhône en Dauphiné est relativement dense avec le Rhône qui délimite une grande partie du territoire, la Bourbre, l'Amby, la Save, la Chogne, le Girondan, la Ribaudière, les canaux artificiels tels que le Catelan, l'Épau, les Serrières et l'Huert.

Suite à l'étude réalisée par la DDT portant sur la classification du réseau hydrographique, il a été relevé, dans le site Natura 2000, 222 km de cours d'eau et 44 km de non-cours d'eau (fossés…). Le territoire de la

communauté de communes ainsi que les deux communes de la CAPI compte 810 km de cours d'eau, auxquels il faut ajouter 77 km du fleuve Rhône.

Ce réseau hydrographique est marqué par la topographie du territoire, résultante de la géologie, des glaciers et de l'érosion. Se succèdent des secteurs localement de fortes pentes (bordure du plateau, collines molassiques…), à des secteurs à pente quasi nulle comme à l'aval de la Bourbre et le Catelan (« vallées mortes »). Il est à noter la particularité de la présence de plusieurs têtes de bassins versants au sein de marais relativement plats (marais de Boulieu pour le Furon et la Chogne, marais de Salagnon-La Roche pour le Catelan, le Culet, et la Save), le Grand marais de Lancin pour la Chogne et la Save) ; cela permet une connexion des têtes de bassin pour certaines espèces liées aux milieux aquatiques. Au sein de ces derniers, les cours d'eau sont entrecoupés de marais, dans lesquels ils tentaient de se frayer un chemin. Depuis, ils ont soit été rectifiés, dans l'objectif de drainage et de mise en valeur des marais, soit fait l'objet d'aménagements d'étangs. Globalement, il apparaît que le réseau hydrographique a été largement perturbé d'un point de vue géomorphologique (rectification, recalibrage…) étant donné soit du fait de la petite taille des cours d'eau, soit de l'intérêt qu'ils présentaient en termes de production (moulins, pressoirs…).

Le fleuve Rhône, malgré les aménagements hydroélectriques, a un régime à caractère glaciaire au droit du territoire, avec des hautes eaux en été et des basses eaux en hiver. Les autres cours d'eau ont un régime pluvial, avec des débits souvent peu morphogènes. Dans le secteur des basses terres, où subsistent des paléoméandres du Rhône, ces derniers ont « capturés » les cours d'eau (Save, Huert et leurs affluents) dans leur partie aval avant leur confluence avec le fleuve. Quelques petits cours d'eau situés dans des talwegs de coteaux ont un caractère plus ou moins torrentiel.

2. La qualité de l'eau

Le bilan concernant l'état de la qualité des eaux superficielles est très contrasté. Les ruisseaux de Sablonnière, Saint-Savin et le Rhône en aval de Sault-Brenaz sont « bon » à la fois d'un point de vue écologique et chimique. La très grande majorité des autres cours d'eau comme le Culet, de Gonas, du Catelan, d'Enfer, le canal de Chamont, la Chogne, l'Amby, le Girondan, le Fouron et le Rhône en amont de Sault-Brenaz sont en mauvais état écologique et en état chimique « Bon » ou « inconnu ». Enfin, certains cours d'eau présentent une note médiocre comme pour la Bourbre aval sur l'aspect écologique et la Save et le Reynieu sur l'aspect chimique.

L'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Isère attribuait ce bilan, globalement moyen pour le territoire, aux rejets domestiques (stations d'épuration non conformes, rejets non collectés…), et industriels, mais aussi à l'agriculture avec notamment les pollutions diffuses. Dans une autre mesure, la présence d'étangs peut avoir un effet significatif (augmentation de la température de l'eau…).

Depuis cette étude, plusieurs opérations d'ampleur sur les stations d'épuration du territoire ont été réalisées ou sont en cours, avec des effets positifs prévisibles sur les cours d'eau. Il s'agit de Arandon-Passins, Hières-sur-Amby, Montalieu, Morestel, Optevoz, Parmilieu, Saint-Romain-de-Jalionas, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Victor-de-Morestel, Vasselin, Vernas, Vézeronce-Curtin, Villemoirieu.

Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
Sous bassin « Bourbe »				
La Bourbre du seuil Goy au Rhône	Médiocre	Bon	2021	2015 et 2027 avec Ubiquistes
La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des "marais de Bourgoin")	Médiocre	Bon	2027	2015
Ruisseau de culet	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau de gonas	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau de sablonnière	Bon	Bon	2015	2015
Canal de Catelan	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau de l'Enfer	Moyen	?	2021	2015
Ruisseau de Saint-Savin	Bon	Bon	2015	2015
Canal de Chamont	Moyen	?	2027	2015
Le Rhône				
Le Rhône du défilé de St Alban à Sault-Brenaz	Moyen	Bon	2021	2015
Le Rhône de Sault-Brenaz au Pont de Jons	Bon	Bon	2015	2015
Le Rhône du pont d'Evieu au défilé de St Alban Malarage	Moyen	Bon	2027	2015
Vieux Rhône de Bregnier-Cordon	Moyen	Bon	2021	2015
Sous bassin « Isle Crémieu – Pays des couleurs »				
Ruisseau la chogne	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau d'amby	Moyen	Bon	2027	2015
Rivières l'huert et la save	Moyen	Médiocre	2027	2021
Ruisseau le girondan	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau la girine	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau le fouron	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau de reynieu	Bon	Médiocre	2015	2027

Tableau 1 : état écologique des eaux superficielles du territoire (SDAGE Rhône-Méditerranée Corse 2016-2021)

3. L'hydrologie des cours d'eau

L'ensemble des cours d'eau du territoire est étroitement dépendant de la ressource souterraine. Sur le bassin versant de la Bourbre, bien que le SAGE indique qu'elle semble suffisante pour satisfaire les différents besoins de prélèvements, des assecs importants sont aujourd'hui observés sur le Catelan amont, ses affluents, voire ponctuellement la Bourbre. Pour le bassin versant des affluents du Haut Rhône, les constats de terrain sont identiques, montrant de plus en plus d'assecs sévères, parfois variables dans une même journée comme sur l'Amby par exemple.

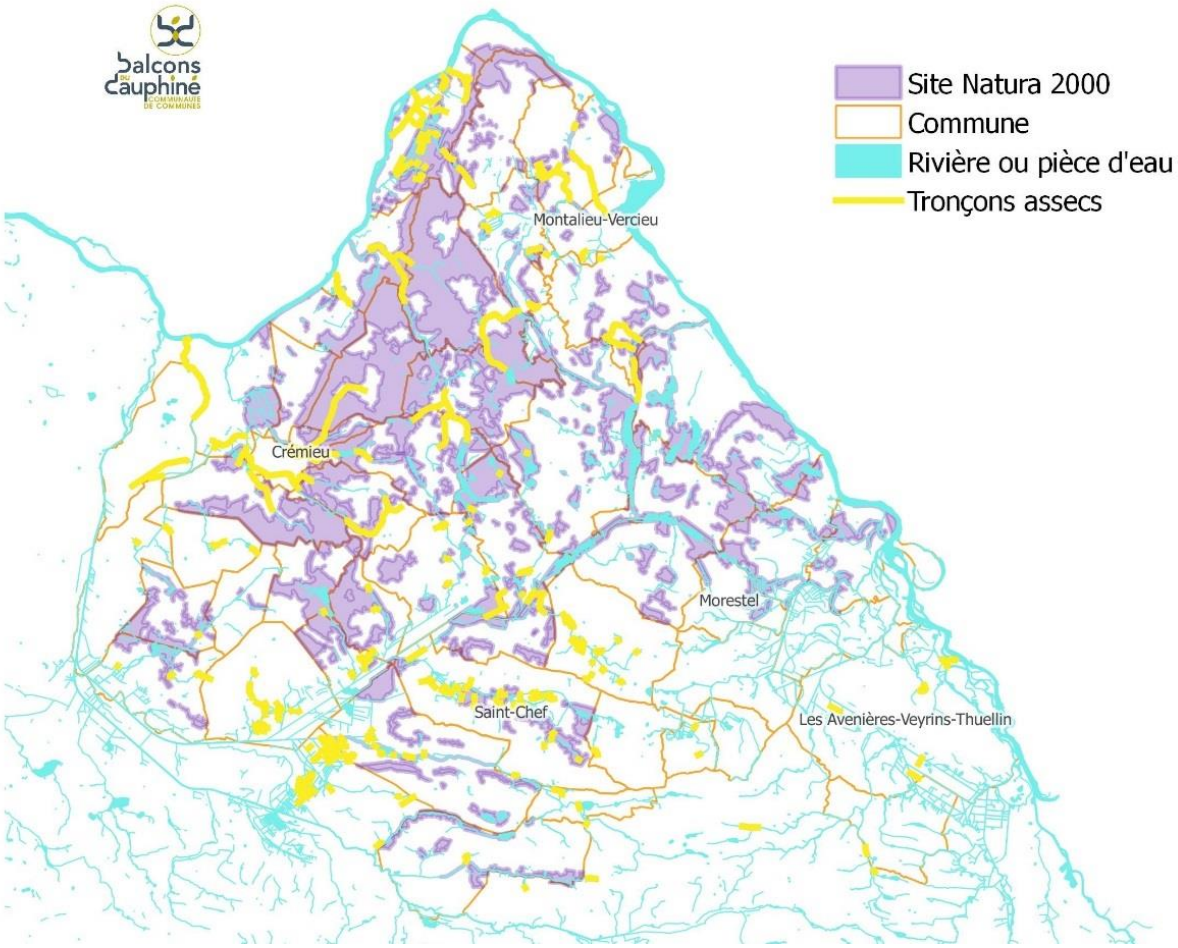

Carte 3 : Tronçons de cours observés en assec temporaire ou permanent lors de périodes estivales (2018)

2) Les étangs et plans d'eau[4]

Ce réseau hydrographique est complété de nombreux étangs et plans d'eau qui marquent le territoire. Ils sont au nombre de 163 dans le site Natura 2000 pour une surface de 737 ha. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné additionnée des communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin compte au total 304 étangs et plans d'eau.

Ils peuvent être distingués en grands types :

- Les lacs naturels : plans d'eau formés par le retrait des glaciers (souvent associés à des formations tourbeuses), ou situés dans des dépressions alimentées par des résurgences de la nappe phréatique. Il compte pour seulement 3 % des plans d'eau du Nord Isère.
- Les étangs : plans d'eau artificiels, le plus souvent anciens avec un objectif de production de poissons et/ou d'utilisation de la force motrice (moulins, pressoirs). Établis sur des cours d'eau ou dépressions humides, Ils sont généralement équipés de dispositifs de vidange sur la digue (bondes, moines, etc.). Leur profondeur reste généralement faible, inférieure à 2 mètres. Ils représentent environ 40% des plans d'eau du Nord Isère.

[4] QUESADA R., Lo Parvi, 2002. Plan d'actions pour les étangs, lacs et autres plans d'eau de l'Isle Crémieu, Phase 1 – inventaire – atlas communal – proposition d'actions, 2002.

- Les plans d'eau issus d'exploitations de tourbe : plans d'eau artificiels, avec une configuration typique avec de simples digues de séparation (exemple de Courtenay, Arandon-Passins).
- Les gravières : Plans d'eau résultant de l'extraction de matériaux alluvionnaires dans la nappe phréatique, avec des profondeurs excédant parfois la dizaine de mètres.

Leur surface est très variable, de moins de 1 ha à près de 36 ha pour le plus important, tout comme les autres paramètres que sont la pente, le profil des berges, la présence d'îles…

Ces milieux sont complexes, car sujets à une évolution naturelle liée à leur richesse en nutriments (d'oligotrophes à eutrophes) aboutissant au comblement total de matières organiques et minérales. Le stade final de l'évolution de ces milieux est le marais boisé. Cette évolution peut prendre plusieurs décennies, voire siècles, selon les pièces d'eau. Ce caractère « instable » des étangs va être également perturbé au sein même d'une année, ou d'une année à l'autre, suite aux variations de température et de niveau de précipitations. Ainsi, des espaces en eau en hiver, vont être exondés en fin d'été, offrant des conditions très variables selon les saisons. De ces différents états vont dépendre des habitats naturels et des espèces : ces derniers vont pouvoir apparaître puis disparaître au cours de la vie d'un étang, ou d'une saison.

3) Le réseau de mares

Une première étude portant sur le territoire du nord Isère relevait près de 200 mares en 1999. Aujourd'hui, suite aux différentes investigations, ce sont plus de 300 mares qui ont été inventoriées sur les Balcons du Dauphiné, Saint-Savin et Ruy-Montceau. Leurs origines sont variées, depuis les mares naturelles issues de phénomènes géologiques, aux mares créées par l'homme pour diverses raisons (extraction de matériaux, abreuvement…).

D'une certaine manière, leur dynamique naturelle est identique aux étangs, évoluant d'espaces en eaux pauvres (oligotrophes) à très riches en nutriments (eutrophes), jusqu'au comblement. Leur état est très divers, selon les sites, en fonction des usages qu'elles accueillent (abreuvement, agrément, pédagogie…), des entretiens réalisés, des protections réglementaires … Par ailleurs, elles peuvent être l'objet de multiples dégradations comme le comblement par des déchets, le remblaiement pour la construction, le curage à but piscicole, la circulation motorisée.

Synthèse et analyse des éléments relatifs au milieu physique

- Une tendance climatique qui semble se dégager avec une certaine stabilité quant aux températures moyennes annuelles mais présentant, toutefois, une augmentation des périodes de fortes chaleurs, et une potentielle diminution des précipitations.
- D'un point de vue géologique, une grande diversité est présente sur le territoire. Cependant, les secteurs tourbeux sont en majorité dégradés, soit suite aux drainages, soit à leur exploitation. Des gisements d'autres matériaux sont exploités, depuis les roches massives jusqu'aux matériaux alluvionnaires, même si en proportion bien moins importante.
- Un fonctionnement complexe des écoulements sous-terrain, dû principalement à la présence d'un plateau karstique. Ce dernier, combiné à des nappes perchées très superficielles, rend les cours d'eau qui en sont issus très sensibles au réchauffement climatique et aux prélèvements. Les nappes des secteurs des collines molassiques, des plaines alluviales et grands marais pourraient être moins sensibles.
- Un réseau de cours d'eau de petite taille fortement modifiés, recalibrés, peu accueillant pour la faune et la flore mais heureusement connecté à un grand réseau de zones riche en biodiversité. Par ailleurs, le relevé des secteurs en assec sur les cours d'eau enregistre des linéaires très significatifs, démontre

une très grande vulnérabilité de ce réseau. Le Rhône ne présente pas les mêmes sensibilités, mais son fonctionnement est cependant dégradé du fait des aménagements hydroélectriques.

- Une qualité des eaux souterraines plutôt bonne, mais avec localement des pollutions diffuses et/ou accidentelles (nitrates, pesticides). Pour les cours d'eau, seuls les cours d'eau de Sablonnière, Saint-Savin et le Rhône en aval de Sault-Brenaz sont considérés en état « Bon » à la fois d'un point de vue écologique et chimique ; l'ensemble des autres cours d'eau sont en mauvais état, au minimum pour un des critères.

2. Les paysages

2.1. Les grands paysages du territoire[1]

Le site Natura 2000 « L'Isle Crémieu » présente la particularité d'être très étendu, recoupant des espaces très différents d'un point de vue géologique, topographique… jusqu'aux activités humaines. Ainsi, comme l'a détaillé le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le territoire est marqué par quatre grands types de paysages.

2.1.1. L'Isle Crémieu

Ce vaste plateau triangulaire incliné vers l'Est et le Sud-Est constitue le cœur du territoire. La partie nord du plateau (450 mètres d'altitude) présente une imposante ligne de falaises orientées vers l'Ouest. Il est entaillé par quelques gorges tels que le Val d'Amby, le vallon d'Amblérieu, les gorges de la Fusa. Le plateau s'incline vers l'Est et s'adoucit graduellement en collines, souvent porteuses d'affleurements rocheux, pour rejoindre la plaine du Rhône, près de Morestel.

2.1.2. La plaine de la Bourbre

Elle s'étend de Chavanoz à Frontonas, présente des altitudes comprises entre 180 et 220 mètres. Elle traverse les communes de Pont-de-Chéruy, Charvieu-Chavagneux et Tignieu-Jameyzieu. Entre la plaine de la Bourbre et la plaine de l'Est lyonnais, la topographie est constituée d'un ensemble collinaire.

2.1.3. Les collines des Basses Terres

Situées au Sud-Est du territoire, dans lesquelles fusionnent les derniers reliefs du plateau de l'Isle Crémieu avec la plaine du Rhône, elles forment une succession de reliefs s'étirant d'Est en Ouest bien au-delà du territoire. Le secteur des collines de basses terres est drainé par un réseau hydrographique important de petits cours d'eau, chenaux et zones humides (Catelan, Avenières) témoins d'un modelage important du relief.

2.1.4. La vallée du Rhône

Elle sépare le plateau de Crémieu du Bas-Bugey et de la plaine de l'Ain et forme un vaste espace de largeur variable allant d'un à deux kilomètres. Ce sont les eaux du Rhône qui ont dessiné la vallée, et elles s'y étendaient autrefois sur la totalité de sa largeur.

Synthèse et analyse des éléments liés aux paysages

- Des paysages très diversifiés et riches, qui sont issus d'un héritage géologique, climatique et géomorphologique, mais aussi des activités humaines (aménagements, bâti remarquable…).
- Des paysages qui ont été fortement modifiés (suppression du bocage, drainage des marais, remembrement, artificialisation des sols…), mais avec un rythme plus limité aujourd'hui.

3. L'Homme, ses activités, ses usages

3.1. L'histoire de l'occupation de l'Homme sur le territoire

La présence de l'Homme sur le territoire est très ancienne, comme ont pu le montrer notamment les sites de Larina ou de la Save avec des découvertes datant du Néolithique Final, vers 3 500 av. JC (cabanes installées sur un « oppidum primitif », divers objets…), puis de l'Age du Bronze (traces d'habitats, fosses…) et de l'Age du Fer. Pour l'époque romaine, ce sont plusieurs sites qui ont été découverts, avec toujours Larina, mais également la villa gallo-romaine du Vernay à Saint-Romain-de-Jalionas, celle Charmieux à Passins, et récemment les Buissières à Panossas.

Cette présence s'est progressivement amplifiée jusqu'à nos jours, mais cependant avec des périodes clefs, qui ont conditionné l'héritage que nous avons aujourd'hui en matière de paysage, de patrimoine bâti mais certainement aussi de biodiversité.

La période des grands travaux de création d'étangs a marqué les paysages du territoire. Ils ont dans un premier temps été entrepris par les moines chartreux, probablement sur le modèle d'aménagements Dombiste. Puis, celui-ci a également été adopté par les propriétaires de maisons fortes et autres châteaux, particulièrement nombreux en Nord Isère. Plusieurs étangs ont cependant disparu aujourd'hui, même si la plupart du temps, l'appellation « l'étang » a toutefois été maintenue sur les cartes de l'Institut Géographique National (IGN).

Le développement de l'agriculture, concomitant à des déboisements très importants à partir de la période gallo-romaine et jusqu'au XIX^{e} siècle, a conduit à de profondes modifications des paysages et de milieux naturels, depuis les reliefs aux secteurs de marais. Toutes les ressources naturelles étaient utilisées par la pâture, la fauche et la culture, comme en témoignait encore les premières photos aériennes du territoire. Ainsi, les milieux ouverts (prairies, pelouses, cultures…) ont largement gagné du terrain sur les espaces boisés. Même si aujourd'hui, cette dynamique s'inverse avec la déprise agricole, la mosaïque de milieux dont nous héritons en est le résultat.

Le drainage des marais, comme celui du Catelan et de Morestel, a constitué une autre période clef, en lien étroit avec l'agriculture. Les volontés de drainage ont émergé à la moitié du XVII^{e} siècle, mais pendant de longues périodes sans succès, face à une opposition forte des habitants. C'est au début 1 800 que l'assèchement va se concrétiser, les travaux ayant été entrepris par la Compagnie Bimar de Montpellier. Les entretiens étant très lourds et coûteux, les terrains ayant été cédés à différents propriétaires successifs, les aménagements réalisés ont perdu leur efficacité. C'est en 1832 qu'un premier syndicat a été créé dans le but de la gestion de ces marais. Celui-ci a changé successivement de statut, devenant Association Syndicale de Gestion durant une certaine période. 1946 a vu la séparation des marais de Morestel avec la création du syndicat du même nom, structure qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Les années 1940 ont également été la période d'intervention du Département de l'Isère, avec la reprise de travaux de drainage. Enfin, c'est en 1993 que la structure gestionnaire des marais de Bourgoin est devenue Syndicat Intercommunal.

Le début de l'exploitation de la tourbe sur le territoire n'est pas réellement connu, mais c'est au XIX^{e} siècle qu'elle s'est intensifiée, étroitement liée au drainage des marais. Celle-ci était régie par un arrêté préfectoral. L'utilisation était principalement le chauffage et la cuisine. Plus tard, dans les années 1950 et jusqu'à nos jours, l'exploitation s'est intensifiée, avec une utilisation à but horticole. Cette exploitation a conduit à la disparition de surfaces importantes de tourbières exondées et à la création d'un très grand nombre de plans d'eau comme sur les communes d'Arandon-Passins et Courtenay.

Les carrières de matériaux de construction font aussi partie de l'histoire du territoire. Vouées à des usages locaux au départ, les activités d'extraction de matériaux se sont intensifiées depuis 200 ans. Les usages étaient la pierre de construction et de couverture (lauzes), la pierre de taille, mais également la chaux, et plus tard le ciment (1817 avec l'entreprise Vicat). Ces activités ont façonné le territoire, avec nombre de petits sites d'exploitation aujourd'hui recolonisés par une faune et une flore patrimoniale. Les sites exploités aujourd'hui sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement qui font l'objet de mesures particulières de manière à minimiser l'impact sur les paysages, les milieux et espèces, étant donné leurs tailles souvent beaucoup plus importantes. L'extraction de granulats d'origine fluvio-glaciaire constitue une branche particulière de cette activité, ayant pour effet de mettre souvent la nappe phréatique à nu et créant ainsi des plans d'eau de différentes tailles.

Enfin, la production de richesses diverses sur le territoire a conduit au développement des infrastructures de transport. L'aménagement du Rhône a été clef, bordant près des deux tiers du territoire, à la fois pour les traversées qu'en tant d'axe de déplacement. Par la création de digues, d'épis… puis la mise en place des installations hydroélectriques, ces aménagements ont causé de grands changements dans la configuration et le fonctionnement du fleuve, qui se traduisent aujourd'hui en termes de paysages et milieux naturels. En matière de transport, le Rhône a laissé place, fin 1 800, au chemin de fer de l'Est Lyonnais, qui a laissé des traces sur le territoire. Aujourd'hui, c'est uniquement le réseau routier qui est utilisé, créant un maillage dans le territoire et le site Natura 2000, non sans influence sur les espèces faunistiques.

Synthèse et analyse des éléments liés à l'histoire de l'occupation de l'Homme sur le site

↳ Une présence ancienne de l'Homme sur le territoire, ayant donné un héritage fort depuis le bâti, les paysages naturels, et la biodiversité : milieux ouverts, espaces forestiers, étangs, fosses d'exploitation de tourbe, cours d'eau aménagés, marais drainés…

3.2. L'Homme, ses activités et ses usages de nos jours

3.2.1. L'organisation administrative du territoire

1) Les structures intercommunales

Le site Natura 2000 recoupe deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale avec :

- La communauté de communes des Balcons du Dauphiné, regroupant 74 500 habitants, 47 communes dont 34 concernées par le site ; Elle est structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 et le vice-président à l'environnement préside le comité de pilotage.
- La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère regroupant 22 communes, 107 000 habitants (multiplié par 2 en 30 ans), 47 500 emplois. C'est la deuxième agglomération de l'Isère, le deuxième pôle économique du département et la 8ème agglomération de la région. Deux communes seulement sont incluses dans le site Natura 2000, Ruy-Montceau et Saint-Savin.

Par ailleurs, le site est également partagé en deux syndicats portant les SCOT avec le SYMBORD pour le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, et le Syndicat Mixte du SCOT Nord-Isère.

2) Les communes

Le territoire reste globalement rural avec en moyenne 1 721 habitants par communes, et 1 559 habitants pour les communes du site Natura 2000.

La densité de population est de 115 habitants au kilomètre carré pour les communes du site, soit équivalent à la valeur moyenne en France. En considérant la proximité de communes et d'agglomérations voisines (Bourgoin-Jallieu : 27 700 habitants, L'Isle d'Abeau : 16 100 habitants, la communauté urbaine de Lyon : 1 400 100 habitants), il apparaît que le territoire est soumis à de fortes pressions en termes d'aménagements, de dégradations (dépôts de déchets…) ou de diverses activités (circulation motorisée hors de voies carrossables…).

Les parts des différentes communes classées en Natura 2000 sont très variables, de 4 à 79 % de leur territoire. Cela relève en grande partie des enjeux environnementaux, mais aussi du niveau d'adhésion à la démarche lors de son lancement.

Synthèse et analyse des éléments liés à l'organisation administrative du territoire

- Un contexte administratif se simplifiant avec un site Natura 2000 réparti sur de nombreuses communes, mais regroupé pour près de la totalité en une seule communauté de communes, et un nombre de syndicats limités pour certaines compétences (Eaux et assainissement, GEMAPI…).

3.2.2. Le contexte foncier

Pour la partie Balcons du Dauphiné, ce sont 24 850 parcelles qui sont concernées par le site Natura 2000, pour 5 528 propriétaires (considérant uniquement le 1er propriétaire). Ainsi, la surface moyenne par 1er propriétaire dans le site est de 2,3 ha. Cependant, malgré ce morcellement, 140 propriétaires concentrent 50 % du site Natura 2000.

Toujours sur ce même territoire, il apparaît que 18% de la surface du site Natura 2000, soit 2 404 ha, est propriété publique. La très grande majorité de ces surfaces sont communales, du fait de la présence historique de « communaux ». Mais, certaines collectivités ont acquis depuis de nouvelles parcelles, en particulier dans le cadre de la gestion d'Espaces Naturels Sensibles locaux dont elles ont la charge. L'usage de ces terrains peut être très divers, de l'agriculture intensive à la préservation stricte du patrimoine naturel. Le Département de l'Isère possède pour sa part 172 ha, ces surfaces étant principalement liées aux acquisitions dans le cadre de sa politique départementale Espaces Naturels Sensibles. La communauté de communes est propriétaire de surfaces limitées dans le site, mais cependant avec des enjeux forts. Ce constat devrait changer prochainement avec l'intégration des syndicats intercommunaux des Marais de Bourgoin et des Marais de Morestel. D'autres propriétés restent à la charge de Syndicats comme le Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) ou les deux syndicats des eaux de la plaine et collines du Catelan et des Abrets.

Propriétaire public	Surface dans le site Natura 2000 (ha)	% du site Natura 2000	Surface sur l'ensemble des Balcons du Dauphiné (ha)	% des Balcons du Dauphiné
Communes	2 134	16%	5 762	9%
Département	172	1%	253	0,4%
État	29	0,2%	254	0,4%
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné	21	0,2%	213	0,3%
Syndicats intercommunaux (dont syndicats des marais)	49	0,4%	NC	NC
Total	2 404	18%	**6 483**	**10%**

Tableau 2 : Identification et répartition des propriétaires de foncier public au sein du site Natura 2000

Synthèse et analyse des éléments liés au foncier

↳ Un foncier très dispersé en nombre de propriétaires, mais avec cependant 18 % du site sur foncier public et 140 propriétaires représentant 50 % de ce dernier

3.2.3. Les activités et les usages

1) Les activités d'extraction de matériaux

1. L'exploitation de granulats

Sur le territoire, le nombre et la qualité des gisements calcaires de l'Isle Crémieu a modelé le patrimoine humain du territoire au fil des âges. Les toits en lauzes et les maisons de pierres en sont les témoins toujours debout. Les pierres ornementales, en particulier celle dite de Villebois, sont réputées et exportées dans le monde entier. Cette pierre vient d'obtenir une IGP fin 2019.

Les données DREAL sur les exploitations de carrières de plus de 3ha indiquent 9 installations anciennes fermées pour une surface de 35 ha, et 37 installations en activité pour une surface de 707 ha. Ces données n'étant pas entièrement à jour, les analyses de photos aériennes ramènent les surfaces en exploitation en cours, comprenant les sites de traitement des matériaux, à 923 ha. Cette valeur reste proche de celle donnée par le BRGM (927 ha, mais ne prenant pas en compte certains sites). Ces 37 installations de carrières sont classées en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour 24 entreprises différentes. Plusieurs d'entre elles présentent également des installations classées, liées aux traitements par broyage, concassage, sciage, au stockage de déchets inertes (4 ICPE) .... Enfin, deux entreprises ont des ICPE pour la production de ciment ou de chaux.

Le site Natura 2000 comporte, en prenant en compte les données DREAL corrigées, 63 ha de carrière. Cela représente 0,5% du site contre 1,4 % sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation peut modifier notablement le milieu sur lequel elle est implantée. La suppression de la végétation, le décapage des sols, la modification du sous-sol, ou encore la migration des espèces sont alors des problématiques à prendre en compte. Toutefois, il faut rappeler que les activités de carrières ont l'obligation de remise en état des sites selon un calendrier prévu dans les arrêtés préfectoraux. Sur les sites où la remise en état privilégie le patrimoine naturel, les observations de terrain nous montrent une bonne résilience de la faune et la flore. En effet, les milieux naturels environnant étant en relatif bon état, les nouveaux milieux créés sont très rapidement recolonisés par des espèces patrimoniales. Plusieurs anciennes carrières, plus ou moins récentes, présentent aujourd'hui des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : bas-marais, pelouses

sèches, Triton crêté, Tortue Cistude… Il est cependant fréquent que ces espaces soient aussi des zones privilégiées pour les espèces exotiques envahissantes, celles-ci étant fortement compétitives sur des milieux nouveaux.

Concernant l'impact hydrologique, l'exploitation d'une carrière peut engendrer diverses incidences sur les écoulements superficiels et souterrains, sur les niveaux de nappe… susceptibles d'influencer la faune et la flore.

2. L'exploitation de la tourbe

Au-delà d'un usage ancien et révolu en tant que combustible, c'est pour la production de terreau que son exploitation s'est intensifiée. Les sites exploités ont été les étangs de Passins, suivis des marais de Lancin et de la Chogne, puis le marais de Boulieu. Aujourd'hui, il n'existe plus d'exploitation de ce type sur le territoire, et près de l'ensemble des tourbières sont classées en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

2) Les usages de l'eau

1. L'adduction d'eau potable

La mutualisation des services d'eau potable dans le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné était moins avancée que dans les autres secteurs du nord Isère. Un nombre important de communes géraient encore de manière autonome la production et la distribution d'eau potable aux cotés de 8 syndicats. Depuis le 1er janvier 2020, ce paysage est simplifié avec la prise de compétence eau et assainissement par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Ainsi, Une partie de la compétence est assurée en régie, comme pour la CAPI, le reste étant confié au Syndicat Intercommunal des Eaux de la plaine et collines du Catelan et au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

Les captages sont exclusivement assurés à partir d'eaux souterraines, avec une prédominance de l'aquifère des alluvions de la vallée de la Bourbre et du Catelan (52 %). Mais, près de l'ensemble des autres aquifères disponibles du territoire sont sollicités, avec en moyenne un captage par commune.

Des périmètres de protection sont établis autour des sites de captage d'eau destinés à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles. Ils sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2) et ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992. Cependant, tous les périmètres de protection de captage n'ont pas systématiquement été mis en conformité.

La délimitation du site Natura 2000 a souvent été déterminée également en fonction des enjeux de protection de la ressource en eau. Ainsi, il apparaît de 31% des périmètres de captages tous confondus sont classés également en Natura 2000 (1 673 ha). Cette part s'élève à 58 % pour les périmètres immédiats. Le PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné a intégré dans ses zones d'intervention 75 % des surfaces de captage, sans compter les captages CAPI intégrés dans le PAEc de la Bourbre.

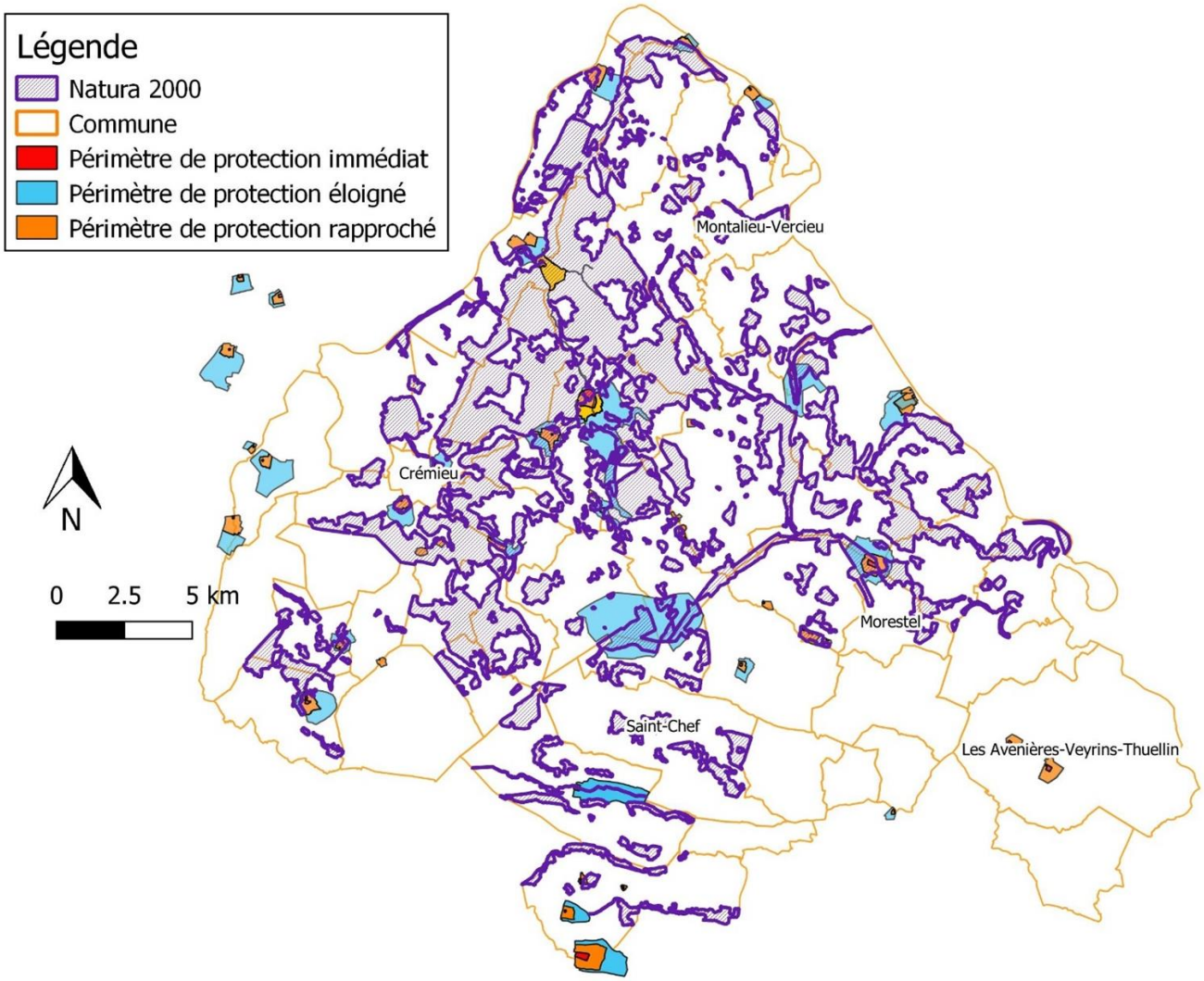

Carte 4 : Périmètre de captages d'adduction d'eau potable

En matière de rendement des réseaux de distribution, la valeur moyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné est de 66 %, très en dessous de l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 à 85 %.

En quantité, le territoire possède dans sa globalité de grandes ressources en eau. Pourtant, localement ou durant certaines périodes de sécheresse, certaines communes peuvent faire face à des situations critiques. Des prélèvements importants sont réalisés sur le plateau pour alimenter des communes situées à l'Ouest du territoire. Ces deux situations conduisent à des pressions importantes sur les milieux naturels, notamment dans les systèmes déjà très contraints (karst, déficit de pluie…). Les perspectives pour cette partie du territoire s'orienteraient sur la pérennisation de productions plus « locales » à l'Ouest du territoire ou sur la recherche de nouvelles ressources. Sur le territoire du Syndicat de la plaine et collines du Catelan, prenant en compte l'évolution démographique, le bilan besoin ressource resterait excédentaire jusqu'en 2030, avec une situation à l'équilibre en période de pointe.

Concernant la qualité de l'eau, plusieurs captages restent sensibles aux pollutions accidentelles et diffuses avec notamment l'activité agricole (nitrates, produits phytosanitaires…). Deux captages sont classés prioritaires au titre du SDAGE, mais ne sont pas présents dans le site Natura 2000.

2. L'irrigation

Étant donné la prépondérance des cultures dans la surface agricole utile (SAU) du territoire et, par ailleurs, des conditions climatiques de plus en plus séchantes, l'irrigation s'est largement développée. Les équipements sont divers, depuis les systèmes de « couverture totale », aux enrouleurs et pivots pour les plus grandes parcelles. Il est à noter que les secteurs de marais agricoles ne nécessitent parfois pas d'irrigation, les nappes pouvant être affleurantes lors de drainages modérés. Au total, ce sont près de 500 ha qui sont irrigués dans le site Natura 2000, soit plus de 10 % de la SAU ; ils se concentrent principalement sur les marais de la Balme-les-grottes et Optevoz. Au total, ce sont 6 559 ha du territoire (des Balcons du Dauphiné et des communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin) qui sont irrigués, soit plus de 21 % de la SAU.

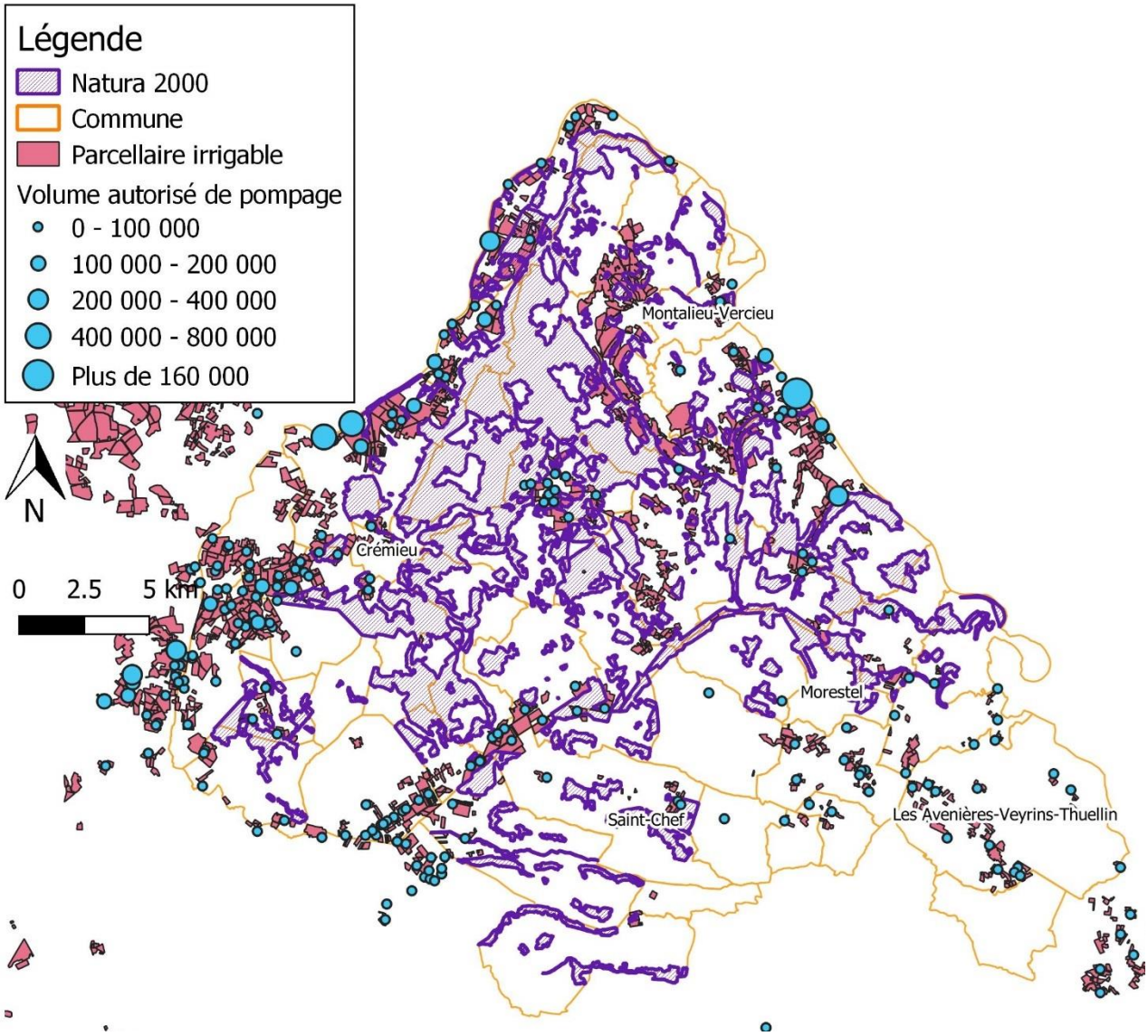

Carte 5 : Parcelles irrigables et pompages agricoles (2018)

En matière de ressource, le Rhône est le plus sollicité (plus de 60 % des volumes attribués), avec des prélèvements réalisés tout au long du fleuve. D'une certaine manière, les prélèvements sur le Rhône permettent d'abaisser les pressions sur les nappes liées aux petits cours d'eau, voire dans certains cas, pourraient avoir un rôle de recharge de nappe comme sur le bassin versant du Furon.

Par ailleurs, ce sont près de l'ensemble des cours d'eau et leur nappe d'accompagnement qui sont sollicités sur le territoire. Environ 7 % des volumes attribués le sont sur des prélèvements effectués dans le site Natura 2000. Cependant, cette répartition est à reconsidérer en matière de bassin versant. Plusieurs prélèvements de la nappe d'Optevoz, non situés dans le site, ont un impact en aval sur l'Amby, elle-même classée en Natura 2000.

Les périodes d'assecs de plus en plus fréquentes sur les cours d'eau du territoire pourraient indiquer que l'impact de l'irrigation, additionné aux autres prélèvements, serait significatif. Les prélèvements agricoles ont lieu en effet généralement lorsque les niveaux des cours d'eau et nappes sont les plus bas. Suite à la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective, une étude d'impact sera réalisée sur le site Natura 2000 dans cet objectif. Au-delà de l'impact, cette étude a pour but d'apporter des solutions comme l'organisation de tours d'eau par exemple.

Nom de la ressource	Territoire	Natura 2000	%
Amby	-	-	
Nappe d'Optevoz	140 166	28 270	20 %
Chogne	75 268	61 825	82 %
Source	53 028	42 612	80 %
Save	21 281	133	1 %
Canal de Braille	82 965		
Canal de Morestel	44 710	44 710	100 %
Huert	149 665		
Nappe terrasse du Rhône	1 560 072	198 205	13 %
Bièvre	5 843		
Nappe	25 300		
Rhône	4 529 813	198 152	4 %
Bourbre	12 060		
Nappe de la Bourbre	1 563 571	24 766	2 %
Canal de Mozas	-		
Canal de St Hilaire	-		
Fossé Seyne	10 951		
Canal de Saint-Savin	52 146		
Ruisseau du Ver	18 087	14 567	81 %
Catelan	467 093		
Nappe du Catelan	218 810	14 180	6 %
Total général	**9 030 829**	**627 420**	**7 %**

Tableau 3 : Volumes autorisés de pompage pour l'irrigation agricole (données DDT 2018)

3. L'hydroélectricité

Construite en 1986, la centrale hydroélectrique de Porcieu-Amblagnieu appartient, avec le barrage de Villebois, à l'aménagement de Sault-Brénaz (constituant le dernier aménagement construit sur le Rhône). L'usine de Porcieu-Amblagnieu est implantée à l'extrême Est de la commune de Porcieu-Amblagnieu, dans la continuité du pont du Sault. Elle se situe à moins d'un kilomètre en aval du barrage de Villebois (sur le Rhône naturel). La centrale est équipée de deux groupes de production et d'un chariot élévateur permettant aux bateaux de plaisance de contourner l'usine.

La centrale hydroélectrique de Brégnier-Cordon - fonctionnant avec le barrage de Champagneux - appartient à l'aménagement du même nom, entrepris en 1977 et mis en service en 1985. La centrale est implantée sur la commune de Brégnier-Cordon. L'usine est équipée de deux groupes de production.

Ces deux ouvrages sont gérés par la Compagnie Nationale du Rhône par le biais d'une concession. Elle implique, au-delà de la gestion des ouvrages, l'entretien du lit, des berges et digues du Rhône depuis Brugnonier jusqu'en aval direct de l'aménagement de Sault-Brénaz. Le concessionnaire du Rhône exploite et aménage le fleuve Rhône selon les 3 missions indissociables et solidaires que l'État lui a confiées : production d'hydroélectricité, navigation et irrigation.

Cette concession fait l'objet d'un projet de renouvellement pour 18 années supplémentaires, une concertation ayant eu lieu en avril et juin 2019. Celle-ci projette d'ajouter plusieurs points à la concession concernant le territoire avec :

- L'intégration dans le périmètre de cette dernière un secteur actuellement administré par VNF, concernant le territoire entre l'aval de l'aménagement de Sault-Brénaz et la confluence Bourbre Rhône.
- Sur la thématique navigation et transport fluvial, la construction de nouvelles écluses comme à Sault-Brénaz ou l'amélioration de certaines infrastructures portuaires.
- L'étude, et le cas échéant la réalisation, d'un nouvel aménagement hydroélectrique dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas.

Ce dernier point devrait consister en la création d'un aménagement hydroélectrique dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas, pour un coût estimé à environ 230 M€. La puissance installée serait de 37 MW pour une production moyenne d'énergie estimée à 140 GWh. Cette production correspond à près de 1 % de la production moyenne annuelle du Rhône et à la consommation de 60 000 habitants, hors chauffage. Compte tenu des enjeux de continuité piscicole et sédimentaire, le barrage-usine devrait être équipé de dispositifs favorisant la continuité piscicole (type passes à poissons) et conçu pour permettre la continuité sédimentaire. À ce stade, le projet de prolongation prévoit que la CNR remette des études complémentaires afin que la faisabilité de cet ouvrage soit étudiée en vue d'un débat public et d'une décision de l'État au plus tard en 2023.

Les différents aménagements en place, au-delà des effets positifs en produisant une énergie renouvelable essentielle dans un contexte de dérèglement climatique, ont des effets importants sur les milieux et espèces. Les écoulements sont en effet fortement modifiés, ainsi que le transport de matériaux solides. L'entretien du domaine concédé, tout comme le développement de la navigation, a également des effets sur la faune et la flore. Comme évoqué dans l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), la création d'un nouvel aménagement va accentuer cet effet, en touchant en particulier le tronçon du Rhône le moins influencé à ce jour. Il apparaît ainsi essentiel d'évaluer de manière fine l'impact potentiel sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont certains ont des difficultés à se maintenir dans le site Natura 2000 et qui ont trouvé refuge dans le Rhône (Chabot…).

3) Les traitements et rejets effectués dans le milieu naturel

1. Les traitements des sols et la pollution

a. La pollution des sols et des milieux en lien avec les activités industrielles

10 des communes du site Natura 2000 recensent des sites où une pollution des sols est avérée suite à des activités humaines. 3 communes sont à ajouter si l'on considère les sites susceptibles d'être pollués. Certains de ces sites sont à proximité de milieux naturels et du site Natura. Pour les secteurs diagnostiqués, les pollutions sont dites circonscrites dans les sites eux même, et sans incidence sur les milieux naturels environnants. Cependant, une vigilance reste à avoir en cas de modification et pour les sites non diagnostiqués.

Concernant les activités de traitement de déchets, les communes du site Natura 2000 compte huit déchetteries (Arandon-Passins, Optevoz, Porcieu, Panossas, la balme les grottes, st romain de Jalionas, Ruy-Montceau, St Chef). Par ailleurs, le tissu industriel sur le retraitement des déchets est important, avec 6 entreprises présentant des ICPE sur ce même territoire, mais en dehors du site Natura 2000. Les déchets traités sont variés, des déchets verts aux métaux en particulier (véhicules…). Ces installations sont encadrées par la réglementation, mais une vigilance est à porter sur les éventuelles pollutions accidentelles.

Enfin, deux installations classées portent sur des casses automobiles.

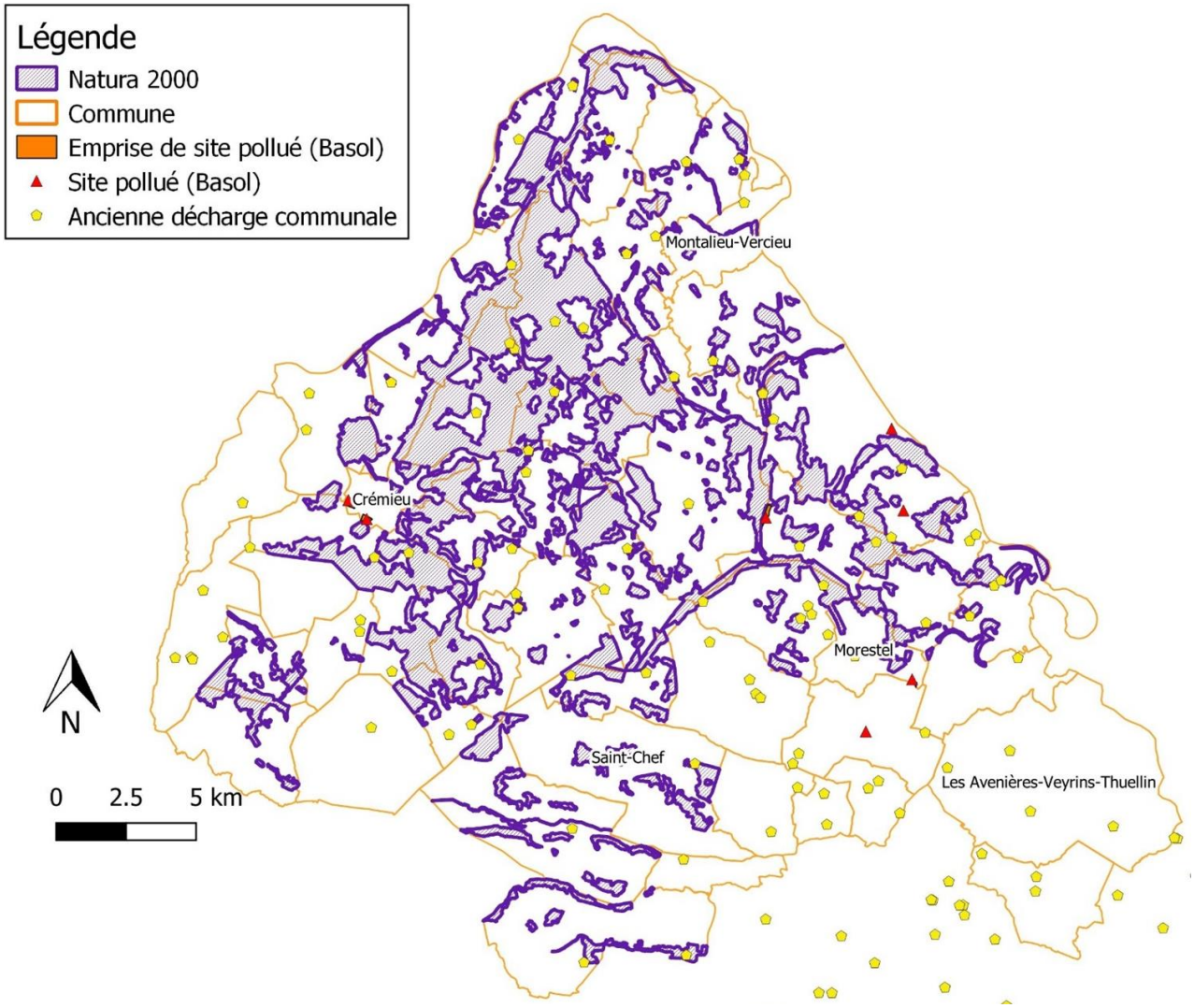

Carte 6 : Sites pollués (Basol) et anciennes décharges communales

b. Le traitement et le stockage des déchets

Trois Installations de Stockage de Déchets Inertes autorisées (Installations Classées Protection Environnement ou ICPE sous le régime de l'enregistrement) sont présentes sur le territoire, mais en dehors du site Natura 2000. Par ailleurs, 17 sites sont autorisés pour du stockage temporaire de déchets inertes ou de produits minéraux du territoire. Ces 17 ICPE sont, pour certaines d'entre-elles, à proximité du site Natura 2000 et une d'entre elles partiellement à l'intérieur.

Du fait de l'héritage des anciens modes de stockage des déchets et malgré la présence aujourd'hui de sites de collecte, de traitement et de stockage, le territoire présente un très grand nombre de dépôts sauvages et d'anciennes décharges, soit au total 414 points. Les anciennes décharges sont au nombre de 95, dont 21 % dans le site Natura 2000. Les volumes sont souvent importants et les sites d'implantation sensibles comme a pu le montrer le diagnostic de la zone humide du Ver et la stratégie sur la gestion des dépôts sauvages et anciennes décharges. L'objectif de la communauté de communes est de se reposer sur les mesures compensatoires pour résorber ces sites sensibles. Pour les points de dépôts ponctuels, ce sont les communes qui traitent ces questions, comme elles l'ont souvent déjà fait jusqu'à aujourd'hui. Un appel à projet annuel de la communauté de communes permet de les aider sur les sites les plus complexes à traiter.

c. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1er janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » sont interdits pour les utilisateurs non professionnels. Également, depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. L'interdiction concerne l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public ou privé de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou des établissements publics. En définitive, la consommation des particuliers et des collectivités représentait environ 10 % des pesticides consommés sur le territoire national[5]. Au-delà de la santé humaine, ces deux dates clefs constituent une avancée importante en matière de protection de la biodiversité, les zones urbanisées étant à proximité directe ou dans le site Natura 2000 localement. Également, plusieurs parties du site en zone humide ou cours d'eau se trouvent en aval hydraulique de ces espaces et en récoltent les eaux de ruissellement. L'agriculture en France est aujourd'hui la principale consommatrice de produits phytosanitaires (90 % avant les interdictions pour les collectivités et les particuliers). Ainsi, l'agriculture du territoire et du site Natura 2000 utilise ces produits, une part importante de la SAU étant exploitée en grandes cultures. La valeur de l'indice de fréquence de traitement de référence pour le PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné était de 1,6 pour l'IFT « herbicide » et de 1,7 pour l'IFT « hors herbicide » (prairies temporaires comprises), sachant qu'un sondage de 6 exploitations en polyculture élevage et céréales a donné des valeurs sensiblement inférieures respectivement de 1,2 et 0,9 ; ces valeurs sembleraient correspondre aux pratiques moyennes départementales. Pour les espaces prairiaux, les traitements anti-parasitaires des troupeaux sont à considérer également, certains étant très rémanents dans l'environnement et non sans effet sur la faune coprophage et la contamination de la chaîne alimentaire (notamment les chauves-souris et les oiseaux).

Cependant, une part significative de la SAU est en agriculture biologique ou en conversion, avec une progression forte dernièrement : les chiffres de 2016 indiquent que 571 ha du site Natura sont en agriculture biologique, soit 11,8 % de la SAU du site, contre 7,4 % de la SAU dans le reste du territoire et 5,7 % au niveau national. D'autres certifications ou outils, ayant pour conséquence une moindre utilisation de produits, telles

[5] Sénat, un site au service des citoyens, 2021. La qualité de l'eau et assainissement en France (annexes), annexe 45 – Données statistiques sur les pesticides. *Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'office parlementaire.* Consulté le 28.10.2021 sur https://www.senat.fr/rap/l02-215-2/l02-215-239.html.

que l'agriculture à Haute Valeur Environnementale, les Mesures agro-environnementales et climatiques dites « systèmes » …, restent peu ou pas mobilisées. Mais de récents projets devraient être développés par des opérateurs agricoles locaux en ce sens.

En définitive, au regard du contexte, l'impact global des divers produits phytosanitaires, sur l'environnement et les enjeux du site Natura 2000, a possiblement atteint son maximum. Même si la rémanence des produits dans l'environnement reste forte, on peut espérer un abaissement progressif de la pression de ce point de vue sur les populations à enjeux du site comme les insectes (papillons, libellules…) et les insectivores (chauves-souris, amphibiens…).

d. La fertilisation des sols

A ce jour, il existe un manque important de connaissances sur les pratiques agricoles du territoire. Cependant, et à dire d'expert, les pratiques semblent être dans la moyenne départementale avec de l'ordre de 140 / 150 UN pour du blé, 170 UN pour du maïs. Dans les prairies, les données issues des auto diagnostics du PAEc indiquent une fertilisation moyenne autour de 17 unités d'azote (UN) par hectare pour les prairies permanentes (maximum : 60 UN ; minimum : 0 UN), et de 25 unités d'azote par hectare pour les prairies temporaires (maximum : 73 UN ; minimum : 0 UN). Ces données peuvent être complétées par l'évaluation du PAEc[6] avec une fertilisation azotée moyenne des exploitants échantillonnés selon les types de gestion variant entre 20 et 27 UN pour les prairies permanentes et 36 à 39 UN pour les prairies temporaires. Il est à noter que ces chiffres ne comptabilisent pas une éventuelle restitution au pâturage. En matière d'impact direct sur les milieux, et spécifiquement sur les prairies naturelles, il est reconnu qu'une forte fertilisation influence la composition floristique et l'état de conservation. Une précédente étude de la communauté de communes sur les MAEc avait montré l'influence de l'engagement dans des mesures de limitation de fertilisation et la diversité des cortèges floristiques. Notamment, les pelouses sèches présentaient une diversité (indice de Shanon) supérieure pour la mesure absence de fertilisation en comparaison avec la mesure limitation à 60 UN, tout comme les prairies maigres de fauches entre les mesures 30 UN et 60 UN. Cependant, ce constat peut être nuancé pour des faibles fertilisations, comme semble le montrer la dernière étude d'évaluation du PAEc, avec une différence d'état de conservation de l'Arrhenaterion non significative entre des parcelles sans et avec faible fertilisation azotée. En termes d'impacts indirects, au même titre que d'autres activités à l'origine de rejets, il est possible de dire que les pratiques globales de fertilisation vont influencer les milieux environnants récepteurs (cours d'eau, zones humides…), par lessivage en particulier pour l'azote, ou par ruissellement pour d'autres éléments. Cette pression semblerait rester significative, au regard du fait que le territoire est en grande partie classé au titre de la Directive « nitrates ».

2. Les rejets dans les eaux souterraines et superficielles

Les pollutions des eaux souterraines et superficielles et des sols sont étroitement liées, les premières étant le vecteur de transport de certains polluants. Mais, un certain nombre de pollutions sont également rejetées directement dans les eaux, augmentant fortement les pressions et les impacts sur les habitats et espèces.

a. L'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles

Cette thématique concerne les zones d'assainissement collectif, celles relevant de l'assainissement non collectif, et les dispositifs de traitement des eaux pluviales. 8 structures de gestion collectives de l'assainissement et 5 communes géraient cet assainissement en régie ou en délégation de service public. Mais

[6] IVANEZ L., 2019. Évaluer l'efficacité environnementale des MAEc engagées sur les habitats agropastoraux de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

comme évoqué précédemment, ce paysage s'est largement simplifié avec la prise de compétence de la communauté de communes, pour partie déléguée à deux syndicats intercommunaux.

Le territoire des Balcons du Dauphiné compte environ 50 systèmes de traitement collectif des eaux de nature très diverses avec des stations d'épuration classiques, mais aussi des lagunages et filtres à sables. Il existe encore sur le territoire des zones urbanisées sans traitement collectif ou individuel (Courtenay, Moras, Hières-sur-Amby et Vernas).

L'évaluation des unités de traitement (DDT, 2018) montre des situations assez disparates. Sur la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, 16 installations sont conformes, 18 en situation dite difficile (limite de performance et de capacité de l'équipement presque atteinte) et 13 classées non conforme. Des projets importants d'agrandissement ou réhabilitation de stations d'épuration (Montalieu-Porcieu) sont en cours, accompagnés pour certaines de connexion avec de nouvelles communes (réseau de l'ancien syndicat du Girondan avec la commune de Chozeau, le syndicat intercommunal des eaux des Abrets et Environs avec les communes de Morestel et Saint-Victor-de-Morestel).

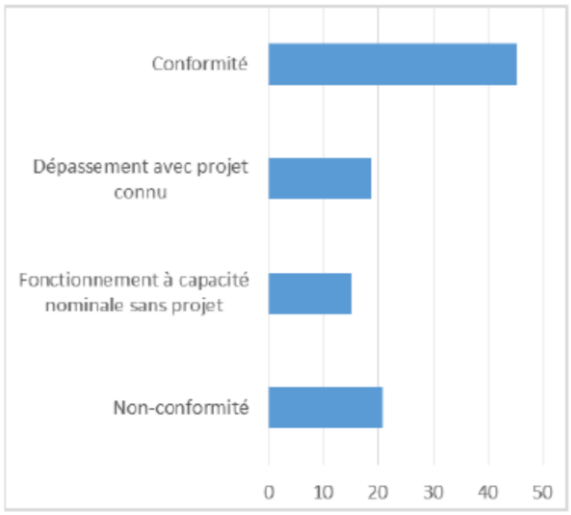

Figure 3 : État des unités de traitement (en %) du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Source : SCOT et données DDT 2018)

Par ailleurs, la problématique des eaux pluviales ou des eaux parasitaires (infiltrations dans les conduites) est importante, pouvant conduire à des dysfonctionnements ou pertes de performance des dispositifs de traitement et des rejets directs temporaires. D'ores-et-déjà des travaux ont été engagés ou sont prévus pour progressivement limiter cette problématique (schéma des eaux pluviales communaux, mise en place de réseau séparatif…)

Concernant l'assainissement non collectif, les contrôles montrent des défauts importants, avec 80% de dispositif non conforme (données 2013 et 2016).

Enfin, concernant les rejets industriels, le SCOT de la Boucle du Rhône n'évoque pas cet aspect. Cependant, c'est un sujet qui pourrait avoir une influence localement sur les milieux récepteurs aval que sont les cours d'eau, zones humides, étangs. Plusieurs cas sont identifiés avec par exemple des eaux de ruissellement de plateformes ou issues de procédés de fabrication.

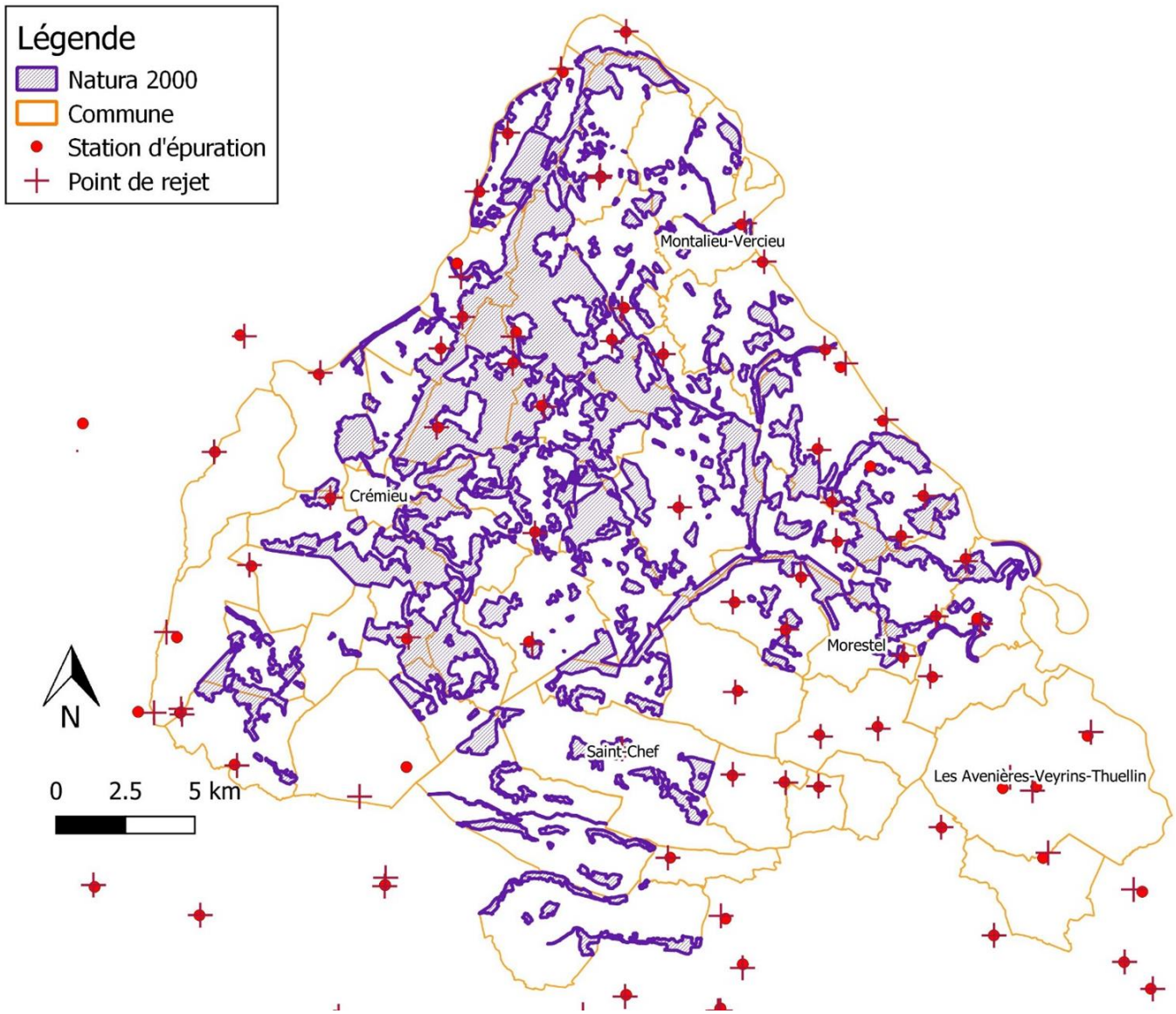

Carte 7 : Stations d'épuration et points de rejet du territoire (données DDT 2016)

b. Le risque de pollution lié au transport de matières dangereuses

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) peut être généré suite à des accidents de diverses natures. Les substances répandues peuvent alors présenter un danger grave pour l'homme, mais aussi l'environnement. Sur les Balcons du Dauphiné, le transport de matières dangereuses se fait essentiellement par voies routières et par canalisations de gaz. Par ailleurs, une installation de traitement de matières dangereuses est en projet sur le territoire. Ainsi, les milieux naturels récepteurs tels que zones humides, cours d'eau… à proximité d'axes importants de déplacement routier et de sites de traitement sont exposés.

c. Les procédés industriels[7] de refroidissement

La principale installation concernée par ce type de procédé est la centrale nucléaire de Bugey. Au-delà du risque technologique, un impact est possible sur les milieux par le réchauffement de l'eau du Rhône, malgré la présence des tours de refroidissement. Le gestionnaire de la centrale indique que la qualité de l'eau du Rhône est surveillée pour, notamment, les paramètres de température, teneur en oxygène et pH en continu en aval et en amont de la centrale. L'évolution de la faune aquatique du Rhône est également suivie avec le concours d'organismes experts comme l'IRSTEA, qui recense les espèces de poissons qui vivent autour du site. Chaque année, ce sont en moyenne 24 espèces différentes de poissons qui sont observées.

La centrale du Bugey applique les décisions de septembre 2014 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) réglementant ses prises d'eau et rejets d'effluents. Ces décisions fixent une température aval maximale de 26°C à ne pas dépasser entre le 1er mai et le 15 septembre. Elle est fixée à 24°C le reste de l'année. Le rapport environnemental de 2017 publié par EDF[8] évoque cependant une valeur de température instantanée maximum atteignant 30.1°C en aval de l'installation, sachant que la température amont était de 23,7°C. Or, une étude de l'IRSTEA[viii] montre que les espèces de poissons d'intérêt communautaire fuient les eaux trop chaudes comme le Toxostome (préférence pour une température inférieure à 16°C), le Chabot (préférence pour une température inférieure à 20°C) ou le Blageon (préférence pour une température inférieure à 24°C).

d. L'usage de produits phytosanitaires

Ces pollutions sont issues du traitement des sols et des cultures, évoqué précédemment, conduit par certaines activités, comme pour les collectivités et les particuliers auparavant, et en agriculture jusqu'à nos jours. Certains produits ou sous-produits sont en effet très rémanents dans l'environnement, et solubles dans l'eau. Les conséquences dans les milieux récepteurs (cours d'eau, étangs, tourbières…) sont encore mal connues, notamment les effets « cocktails ».

e. L'usage de fertilisants pour les cultures

L'effet de la fertilisation, et en particulier des molécules solubles dans l'eau, est fréquemment observé sur le territoire. Certaines nappes de petites tailles constituent de bons exemples, réagissant très rapidement aux changements de pratiques (zone humide des Léchères à Sermérieu…). Les taux de nitrates peuvent ainsi varier de quelques milligrammes à des taux dépassant les 50 milligrammes / L.

L'impact sur les milieux récepteurs comme les cours d'eau, les étangs, les tourbières peuvent être visibles avec une eutrophisation, un changement des cortèges floristiques au sein des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

[7] https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-du-bugey/actualites/comment-surveille-t-on-l-environnement-a-la-centrale-du-bugey

[8] https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-bugey/actualites/cnpe_bugey_rapport_environnement_2017-18062018.pdf

3. Les rejets atmosphériques

La nature des rejets atmosphériques des activités humaines est très diverse, liée aux industries, aux transports, au résidentiel et tertiaire ainsi que celles issues de la production et du transport d'énergie.

Traité dans le cadre du PCAEt, les émissions de gaz à effet de serre en font partie, avec, sur le territoire, 67 % liées à l'industrie, 10 % aux transports et 13 % à l'agriculture. L'effet de ces polluants dépasse largement le territoire, avec des effets à l'échelle planétaire. Ainsi, des conséquences commencent à être visibles sur les températures, l'assèchement de cours d'eau, la modification du comportement de l'avifaune… Nous pouvons nous attendre à des modifications substantielles de notre environnement, pouvant aller à l'encontre d'un certain nombre d'enjeux du site Natura 2000 comme les poissons, les amphibiens… Il est à noter le rôle important de certains milieux naturels comme les tourbières, les zones humides en général, les prairies permanentes, les haies et bois en stockant de manière significative du carbone atmosphérique. Ainsi, ils ont un rôle essentiel dans l'atténuation de nos émissions de carbone.

Par ailleurs, la qualité de l'air dépend d'autres paramètres susceptibles d'avoir des conséquences néfastes pour la santé des habitants et l'environnement. Le territoire ne présente pas de station de mesure ; cependant, les stations voisines de Bourgoin-Jallieu et Est Lyonnais/Saint Exupéry montrent des valeurs en dessous des seuils autorisés, avec, cependant, des pollutions fréquentes à l'ozone sur la seconde. Au niveau départemental, la tendance est à l'amélioration.

Il est nécessaire d'évoquer les effets collatéraux de traitements phytosanitaires, en particulier lors de leur application en mauvaises conditions (vents…) et à proximité de sites à enjeux forts de biodiversité. En effet, les parcelles agricoles jouxtent ou englobent des cours d'eau, étangs, tourbières, marais… et habitats d'espèces d'intérêt européen. Déjà, les cours d'eau sont pris en compte avec la mise à distance des cultures par la mise en place de bandes boisées ou enherbées. Mais les autres sites, parfois de très petite taille mais avec pourtant un rôle important en matière de biodiversité, peuvent rester très vulnérables.

Enfin, d'autres activités peuvent conduire à des pollutions atmosphériques comme les carrières, les plateformes et usines de traitement de matériaux avec les émissions de poussières. Des impacts sont possibles sur les habitats et espèces aux environs (diminution de la photosynthèse…). Aujourd'hui, les autorisations d'exploitation de carrière et autres installations prennent en compte ce paramètre, afin de le limiter.

4. Les émissions sonores

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné reste un territoire rural. Les nuisances sonores, bien qu'elles existent, restent modestes. Également, des actions sont conduites afin de limiter ces émissions à l'image de l'entreprise Vicat : L'alimentation de la cimenterie a été adaptée, avec la mise en place de transporteurs à bandes sur plusieurs kilomètres, depuis les deux carrières d'Énieu et de Creys-Mépieu, afin d'éviter le transport par camions.

Dès le début des années 2000, de nombreuses études démontrent les conséquences de la pollution sonore générée par le trafic routier sur la biodiversité. Récemment une étude faite sur l'effet d'une route avec un trafic élevé (40 000 véhicules par mois) sur des individus de Rainettes vertes du territoire[9] a montré une influence significative sur leur réponse immunitaire ainsi que sur des caractères influençant leur reproduction. Étant donné le nombre de routes avec ce niveau de circulation dans et à proximité du site Natura 2000, l'effet de ces aménagements sur la faune s'additionne possiblement au problème de destruction d'individus par écrasement.

[9] TROÏANOWSKI M., MONDY N., DUMET A., ARCANJO C., LENGAGNE T, (2017). Effects of traffic noise on tree frog stress levels, immunity and color signaling. Conserv. Biol.

Synthèse et analyse des éléments liés aux activités et usages

- Des activités de carrières importantes sur le territoire, restant cependant limitées à 0,5 % du site Natura 2000. Les conséquences indirectes sont cependant à appréhender, susceptibles d'avoir un effet sur les enjeux du site (rupture de continuité, poussières…).
- Une exploitation de tourbe stoppée aujourd'hui, mais donnant un héritage de nombreux sites exploités et donc dégradés, pratiquement l'ensemble des tourbières restantes étant protégées par des APPB.
- Une convergence entre les périmètres de captages et le site Natura 2000, avec 35% de ces derniers classés. Cependant, ces captages ont un impact potentiellement important sur la ressource et les enjeux du site, du fait de conditions de ressources défavorables, d'un développement urbain important, et de rendements des réseaux de distribution globalement mauvais.
- Des systèmes d'assainissement collectifs et individuels pour partie non conformes, voire dans certains cas inexistants, avec un impact direct sur les milieux naturels dont le site Natura 2000. Mais un rattrapage récent est en cours pour la mise en conformité, ou l'agrandissement des installations de traitement collectif des eaux usées, voire le développement d'une gestion commune sur des unités de plus grande taille. Plusieurs rejets qui sont réorientés sur le fleuve Rhône, limitant l'impact sur les petits cours d'eau du territoire.
- 21 % de la SAU irriguée, dont la ressource provient à 40% des nappes et cours d'eau très contraints. Le type de cultures est particulièrement défavorable, demandant des quantités d'eau importantes en période de déficit important.
- Des aménagements hydrauliques sur le Rhône qui ont fortement modifié le fonctionnement du fleuve, ses habitats naturels et ses espèces. Cependant, le secteur en aval de l'aménagement de Sault-Brénaz reste moins touché, mais pourrait être fortement dégradé suite au projet de nouveau barrage à Saint-Romain-de-Jalionas.
- Le site en lui-même présente peu de sites identifiés à sols pollués ; cependant, de nombreuses anciennes décharges publiques ou privées ont été recensées dans ou à proximité du site, présentant un risque significatif pour les milieux et les espèces. A minima une vigilance est à porter sur ces sites, et une résorption est souhaitable pour certains d'entre eux.
- Un impact des produits phytosanitaires sur les enjeux du site Natura 2000 ayant possiblement atteint un maximum. Suite à l'augmentation des surfaces en agriculture biologique ou certifiées, et malgré la rémanence des produits, on peut espérer un abaissement, mais très lent, de la pression sur les milieux et espèces.
- Une pression de la fertilisation qui resterait d'un point de vue général significative, susceptible d'influencer les milieux environnants (cours d'eau, zones humides…). Cependant, les prairies engagées en mesures agro-environnementales semblent permettre un bon équilibre entre fertilisation et état de conservation biologique.
- Les pollutions atmosphériques impactent essentiellement la question climatique, susceptible d'atteindre de manière importante certains milieux et de nombreuses espèces du site (amphibiens, poissons…). Les milieux naturels du territoire peuvent être en partie une réponse, en tant que puits de carbone.

3.2.4. La consommation de l'espace

Les activités humaines récentes conduisent à une modification importante du territoire, par la création de bâti à vocations diverses (habitat, industrie, commerce, agriculture…), d'infrastructures routières, d'exploitation de ressources minérales, de production d'énergie… Elle mène à une artificialisation durable des sols, avec la destruction de milieux, d'espèces pour leur réalisation et leur utilisation. L'effet peut aussi être la fragmentation de l'espace, en rendant plus difficile, voire, dans certains cas, impossible, le déplacement d'espèces entre les zones naturelles.

Le territoire reste cependant très rural, et la part de zones urbanisées très limitée en comparaison avec les collectivités voisines. Le descriptif ci-dessous vise à décrire, thématique par thématique, les liens éventuels entre ses activités et les enjeux du site Natura 2000.

1) Le bâti

Le territoire se trouve au croisement de l'influence de deux métropoles importantes, Lyon et Chambéry. Pourtant, il est resté jusqu'à nos jours majoritairement rural. En effet, la tache urbaine établie par la DGFiP en 2007 s'élevait initialement à 5 235 ha, soit 8 % du territoire. En conséquence, les espaces agricoles et naturels sont très majoritaires, expliquant en grande partie la préservation des paysages et de la biodiversité.

Cependant, il est nécessaire de considérer l'évolution de ces surfaces artificialisées. Au sein du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, ce sont 58 000 nouveaux habitants qui ont été accueillis entre 1968 et 2015, soit plus du double de la population initiale. En conséquence, en matière surfacique, les espaces urbains et d'activités économiques ont respectivement progressé de 755 et 232 hectares entre 2000 et 2015. L'analyse des taches urbaines réalisée entre 2007 et 2018 confirme ce constat avec une augmentation de 707 ha (+14 %), tous types d'activités confondus.

Au sein du site Natura depuis 2007, il apparaît que 4,14 ha ont été artificialisés, soit 0,03 % du site. Cela représente cependant 15 % d'augmentation par rapport à la surface artificialisée en 2007. Le classement en Natura 2000 n'a possiblement pas eu d'effet sur l'artificialisation à ce jour. Il est possible que l''inertie entre la mise en place des périmètres et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme peut être, en partie, à l'origine de ce constat. Au total, selon les chiffres 2012, ce sont 340 bâtiments qui sont inclus dans le site Natura 2000, dont 52 qualifiés par l'IGN d'industriel, et 289 en indifférenciés, regroupant habitations, réservoirs d'eau potable…

La présence de bâtiments dans le site peut cependant présenter localement des aspects positifs. Dans certains types de bâtiments, et avec des aménagements adaptés (combles et caves accessibles pour la faune, gestion raisonnée des abords…), certains espaces artificialisés peuvent être favorables à des espèces patrimoniales. Il est d'ailleurs à noter que le bâti traditionnel du territoire, maisons en pierres, châteaux, églises, fermes… offre de nombreux gîtes importants pour la faune, comme les chauves-souris.

2) Les infrastructures de transport

1. Les infrastructures de transport routier

Le territoire, bien qu'à dominance rurale, présente un réseau routier significatif par son maillage de routes départementales et communales. En matière de trafic, les routes les plus fréquentées présentent des trafics moyens journaliers importants variant entre 4 700 à 15 800 véhicules par jour.

Routes structurantes	Trafic Moyen Journalier (2016)	Natura 2000
D75 (Chamagnieu - Chozeau)	7 100 (année 2011)	Sur le pourtour le site
D75 (Chozeau - Crémieu)	10 100	En partie dans le site
D517 (ouest Crémieu)	13 700	Limitrophe et entre deux zones du site
D517 (est Crémieu)	7 600	En partie dans le site
D65 (Leyrieu / Vertrieu)	4 700	En partie dans le site
D1075 (centre)	5 100 / 5 200	En partie dans le site
D1075 (nord)	7 600 / 9 600	Limitrophe
D522 (Flosaille)	15 800	En partie dans le site
D522 (sud Courtenay)	2 700	Entre plusieurs zones du site
D19 (Saint Chef)	6 200	Entre plusieurs zones du site

Tableau 4 : Niveau de fréquentation des plus grands axes routiers du territoire

Au total, ce sont 170 km de routes inclus dans le site Natura 2000. Ce réseau est complété dans le site par 485 km de chemin, dont une partie en vélo-route ou voie verte comme la ViaRhôna et la voie verte des Balcons du Dauphiné.

En matière de nouveaux projets d'infrastructures sur le territoire, il est possible de citer :

- La déviation de Flosaille, dont les études sont en cours, avec une emprise possible dans le site Natura 2000 ;
- La déviation de Montalieu-Vercieu, susceptible de toucher très localement le site Natura 2000 ;
- La volonté locale inscrite au SCOT de création d'un nouveau pont sur le Rhône entre Lagnieu et Loyettes, avec potentiellement une emprise dans le site Natura 2000 et des effets indirects en matière d'urbanisation.

Concernant l'impact de ce réseau sur le patrimoine naturel, la base de données de l'association Lo Parvi recense via ses différents observateurs les données d'écrasement sur les voiries. La majorité concerne des espèces communes.

Cependant, plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été relevées :

- Le Sonneur à ventre jaune sur la commune de Corbelin ;
- le Castor d'Europe sur Le Bouchage et, dans le site Natura 2000, au sein des communes d' Arandon-Passins (3 individus écrasés sur la D1075), de Bouvesse-Quirieu (1 individu ; D14a) et de Saint-Chef (minimum 3 individus ; D522) ;
- La Tortue cistude sur la commune de Courtenay (2 individus ; D140 et D140b) à proximité directe du site Natura 2000.

Enfin, les grandes infrastructures de type autoroute, voie ferrée… ne sont présentes que sur le pourtour du territoire. Cependant, elles vont avoir un impact notable sur le déplacement des espèces entre les Balcons du Dauphiné et les territoires voisins, du fait de l'imperméabilité de certains aménagements et du risque fort

d'écrasement comme a pu le montrer le diagnostic du contrat vert et bleu. La population de Tortue cistude de l'étang de Saint Bonnet est un bon exemple, séparée du reste de la population du Nord Isère par l'autoroute, la voie ferrée et diverses routes départementales.

2. Les infrastructures de transport d'énergie

Le territoire est, par ailleurs, concerné par les infrastructures de transport d'énergie, avec en premier lieu l'électricité. Les travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien de lignes de distribution d'électricité sont déclarés d'utilité publique. Un Arrêté Technique interministériel du 17 mai 2001 fixe les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique. Ainsi, Enedis et RTE doivent procéder aux travaux nécessaires pour des raisons de sécurité, afin d'éviter tous risques de dommages sur les infrastructures.

Voltage (kV)	Longueur dans le territoire (m)	Longueur dans le site Natura 2000 (m)
63	969 846	17 729
90	4 189	
225	625 071	5 698
400	556 865	22 362
NR	5 621	
Total	**2 161 592**	**45 789**

Tableau 5 : Longueur de lignes haute et très haute tension dans le site Natura 2000 et le territoire

L'emprise de ces infrastructures n'est pas négligeable, avec 111 pylônes présents dans le site pour RTE, les éléments n'étant pas disponibles pour les lignes ERDF.

Par ailleurs, des réseaux de gaz sont présents sur le territoire. Le développement d'activités telles que la méthanisation va certainement impliquer un développement de ces réseaux comme entre Saint-Victor-de-Morestel et Les Avenières.

3) Les installations de production d'énergie

Plusieurs sites de production d'énergie d'importance existent sur le territoire ou à proximité directe, depuis la production d'électricité à partir du nucléaire (centrale du Bugey dans l'Ain...), d'hydraulique (barrage de Sault-Brenaz...), et à partir d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque et la méthanisation.

Pour la méthanisation, 3 projets sont en cours, avec des niveaux d'avancement différent sur les communes de Courtenay, Saint-Victor-de-Morestel, Corbelin. Les emprises des installations restent relativement limitées. En effet, les installations en projet restent en dehors du site.

Pour les sources d'énergie renouvelables telles que l'hydroélectricité ou le photovoltaïque, des impacts sont possibles. En effet, de nombreux projets sont déposés, susceptibles de consommer de l'espace agricole ou naturel dans un avenir proche et possiblement dans le site Natura 2000.

Synthèse et analyse des éléments liés à la consommation de l'espace

- Depuis 2007, 0,03 % du site a été artificialisé (soit 4,14 ha), représentant cependant 15 % d'augmentation par rapport à la surface artificialisée à cette date ; le classement en Natura 2000 n'a pas encore eu d'effet sur cette dynamique.
- 170 km de routes, 485 km de chemins et trois vélo-routes / voie vertes inclus dans le site Natura 2000 ; les impacts induits sont visibles sur les espèces en termes de corridors par exemple, liés à des trafics pour certains axes dépassant les 10 000 véhicules jours.
- La thématique de la production d'énergie renouvelable est à considérer de manière prioritaire, avec de nombreux projets susceptibles de porter atteinte au site Natura 2000.

3.2.5. La gestion des espaces naturels, agricoles et espaces urbanisés

Au-delà de la consommation d'espace par les différentes activités humaines, le mode de gestion de ces derniers peut avoir une influence très significative en matière d'environnement et de biodiversité.

Les thématiques de l'agriculture et de la forêt constituent des exemples bien connus en matière d'effet sur la biodiversité. Mais d'autres espaces existent, comme évoqué précédemment, avec les accotements et délaissés routiers, les espaces autours des bâtiments, les espaces publics… ceux-ci étant souvent en connexion directe avec des espaces naturels ou des corridors de déplacement.

1) Les espaces urbanisés

En matière de zones d'activités, les espaces verts ne prenaient souvent pas ou peu en considération les questions de biodiversité. Aujourd'hui, avec l'effet d'une réglementation de plus en plus exigeante, cette thématique est prise en compte dans les nouveaux projets ou les extensions : adaptation des clôtures, préservation des haies existantes… La tendance est également à l'association de mesures « eau », « biodiversité » et « paysage » avec la création de noues, de bassins de rétention à gestion en faveur de la biodiversité. Mais ces dynamiques nécessitent un suivi important, depuis la conception des aménagements et infrastructures, jusqu'à leur entretien courant. Certaines actions comme la fauche tardive ou la fauche haute ne sont pas encore partagées par l'ensemble des citoyens, usagers, entreprises et agents des structures. Il est nécessaire d'ajouter que l'ancien bâti industriel peut également jouer un rôle : plusieurs bâtiments d'anciennes carrières par exemple hébergent des chauves-souris d'intérêt européen ; leur maintien et entretien nécessitent de prendre en compte ces espèces.

Les espaces résidentiels représentent les plus grandes surfaces artificialisées du territoire. Cependant, ils présentent des espaces connexes de jardins, de parcs, de bords de cours d'eau… importants, qui constituent des zones d'habitats ou de déplacement pour la faune. Il a été constaté que les parcs de château peuvent héberger des espèces d'intérêt communautaire comme le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne, et plusieurs espèces de chauves-souris avec des gîtes dans les vieux arbres par exemple. Or, ces vieux arbres sont souvent beaucoup moins fréquents en forêt, étant donné les coupes régulières effectuées. Par ailleurs, le bâti important, ancien ou non, est à prendre en compte en matière de biodiversité. Comme évoqué précédemment, plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire occupent de nombreux bâtiments comme gîte, le plus souvent en dehors du site Natura 2000. Ainsi, leur entretien nécessite une attention particulière, si l'on souhaite garantir la pérennité de ces populations sur le long terme. Notamment, la dynamique de restauration de granges, d'anciennes fermes, de moulins avec une vocation d'habitation, d'églises, aboutit, très souvent, à une fermeture des accès aux combles et caves pour les chauves-souris.

Enfin, il est nécessaire d'ajouter, en lien principalement avec les espaces résidentiels, certaines activités comme la démoustication (Entente Interdépartementale de Démoustication). Celles-ci peuvent ainsi avoir, sans

prendre de précautions, une incidence sur les milieux du fait, notamment, d'ouvrir et de maintenir des accès aux zones à traiter par débroussaillage, par exemple.

2) La gestion des abords d'infrastructures de transport

Concernant l'environnement des infrastructures de transport, la dynamique est identique aux zones d'activités, avec les expérimentations faites sur le fauchage tardif ou supérieur à 10 cm. Celles-ci ont clairement prouvé leur efficacité : la pousse de l'herbe est plus lente, des espèces patrimoniales sont présentes… Mais elles se trouvent parfois opposées à des questions de rendus esthétiques des entretiens, et souvent, à tort, à la nécessité de contrôler les espèces exotiques (ambroisie). Or, ces bas-côtés, délaissés, représentent des surfaces très importantes, recoupent des grands ensembles du site Natura 2000, longent directement des berges de cours d'eau… Il s'agit donc d'espaces clefs qui sont soit traversés par des corridors, soit constituant eux-mêmes des habitats et/ou des corridors de milieux ouverts pour la faune. Ponctuellement, la présence d'axes routiers à proximité de secteurs de falaises conduit à des interventions importantes de sécurisation (purges en falaises, pose de grillages, de filets de protection…). Ces interventions peuvent avoir des incidences sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Il est important de prévoir les travaux en conséquence, comme cela a été fait récemment avec le Département de l'Isère et la commune de la Balme-les-grottes.

Pour le réseau de lignes électrique de basses à très hautes tensions, la loi reconnaît au concessionnaire le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. Les dispositions sont fixées par arrêté, et constituent les prescriptions techniques minimales que doivent respecter Enedis et RTE. Les incidences de ces entretiens restent à considérer, étant donné les linéaires importants concernés avec près de 46 km uniquement pour les lignes hautes et très hautes tensions. Les fuseaux entretenus, en particulier dans les zones naturelles boisées varie entre 24 et près de 60 m de largeur. Ainsi, l'incidence sur le site n'est pas négligeable, sur près de 160 ha au total, même si la part boisée représente potentiellement moins de la moitié.

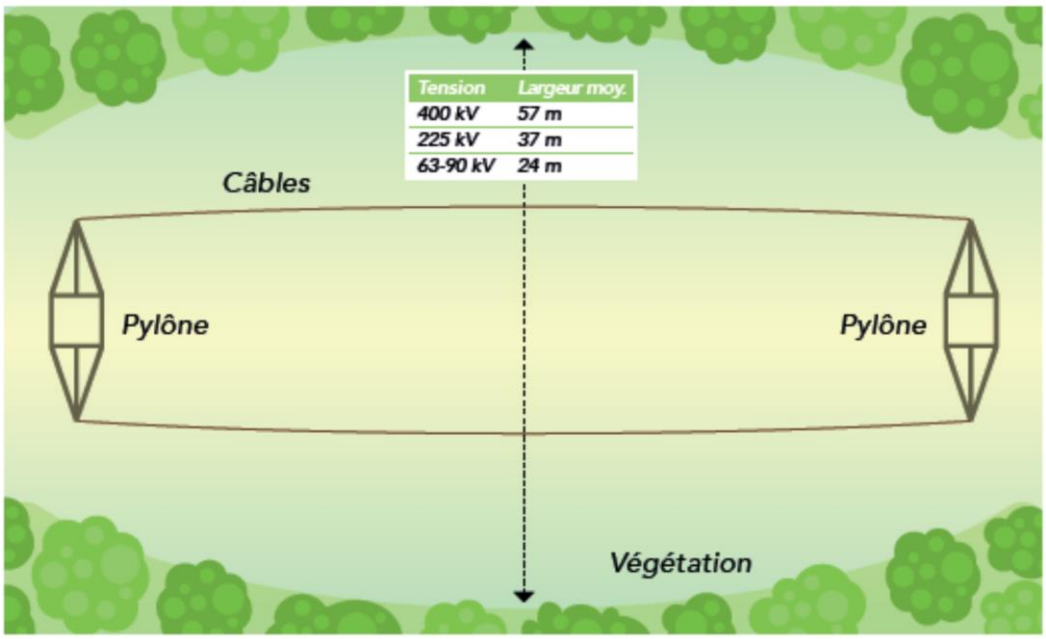

Figure 4 : Largeur moyenne des zones de servitudes des ouvrages de transport électrique (réseau HTB, vue de dessus d'une portée)[ix]

De la même manière, les réseaux de gaz ou d'eaux potables ou usées font l'objet d'entretiens réguliers qui peuvent avoir une incidence sur les milieux. Les surfaces ne sont pas connues.

3) La gestion des espaces agricoles[10]

1. Les agricultures du territoire

En lien étroit avec les grands paysages du territoire, il est possible de distinguer quatre grands secteurs agricoles sur le territoire :

- La vallée du Rhône, orientée vers les grandes cultures et l'élevage (mixité entre des secteurs d'élevages intensifs et extensifs). Les sols productifs sont des surfaces labourables et souvent irriguées.
- Le plateau de l'Isle Crémieu, où les exploitations en polyculture élevage sont davantage représentées. La pérennité de ces élevages est liée à la valorisation et au maintien des prairies permanentes. Ce secteur regroupe la plus grande part du site Natura 2000.
- La plaine de la Bourbre/Catelan, où se côtoient exploitations de grandes cultures et exploitations d'élevage. La valeur agronomique des sols est bonne et la céréaliculture est en concurrence avec le développement de l'urbanisation et des infrastructures.
- Le Sud Est du territoire, de Morestel aux Avenières, où l'on dénombre des exploitations de taille moyenne mais très diversifiées (céréales, élevage, arboriculture et maraîchage).

Le territoire compte 30 745 ha de surface agricole utile, dont 4 836 ha sont situés dans le site Natura 2000 (RPG, 2016). Les grandes cultures dominent largement les autres productions, avec de l'ordre de 58 % de la SAU en 2015, et pour près de la totalité des communes, une part supérieure à 45 %. Le territoire est en effet inclus dans une grande région céréalière, qui comprend les territoires limitrophes de la Porte des Alpes, du Grand Lyon et de la Plaine de l'Ain, représentant à eux seuls 5 % des exploitations agricoles de Rhône-Alpes, 7 % de la SAU de la Région et 15 % des exploitations de grandes cultures (sources : Blézat Consulting). Les surfaces toujours en herbe représentent pour leur part seulement 22 % de la SAU en 2015, contre 37 % pour le département et 27 % au niveau national.

Ainsi, la moitié des exploitations sont orientées vers les grandes cultures contre environ 20 % en polyculture-élevage, l'ensemble valorisant ainsi près des 9/10ème de l'espace agricole. Les autres types d'exploitations sont d'une grande diversité comprenant ovins, caprins, porcins, mais aussi maraîchage, viticulture et arboriculture. Les productions bovines lait et viande tiennent une place significative.

En matière de tendance, la SAU semblait diminuer encore sensiblement avec -1,4 % entre 2000 et 2010. Mais cette situation s'est inversée depuis 2010, avec +1,2 % de SAU. 157 exploitations ont disparu entre 2000 et 2010, concomitamment avec un agrandissement des surfaces par exploitations (de 25 ha en 1990 à 45 ha en 2010). Cette tendance se vérifie aussi à l'échelle du département, mais dans une moindre mesure. Le territoire concentre ainsi une grande partie des moyennes et grandes exploitations du département.

Au-delà des tendances générales, l'agriculture du territoire se caractérise par :

- Une évolution des exploitations vers des systèmes de grandes cultures, tendance à confirmer pour ces dernières années ;
- Des surfaces toujours en herbe en nette baisse entre 1988 et 2010, mais en hausse depuis : +700 ha entre 2000 et 2010 et +440 ha entre 2010 et 2016 (RPG). Le classement en prairie sensible des prairies permanentes du site Natura 2000 a certainement permis de limiter l'effet de l'assouplissement de la PAC sur la conversion en culture ;

[10] RASPAIL L., 2014. Communauté de communes de l'Isle Crémieu. Projet Agro-Environnemental et climatique de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

- Un développement modéré des systèmes en bovins viande, alors que la filière lait régresse (perte de 20 % du cheptel de vaches laitières entre 2000 et 2010) ; par ailleurs, de nouveaux systèmes se développent comme la pension en bovin (période hivernale), et en équin ;
- Une agriculture de grandes filières, mais en voie de diversification ;
- Un intérêt grandissant pour les filières agricoles courtes ;
- Une nette augmentation des surfaces en agriculture biologique.

La grande majorité des exploitations en grandes cultures commercialisent leurs récoltes par les grandes filières, via les coopératives agricoles (La Dauphinoise – Terres d'Alliances), le GAIC Cholat, et les Établissements Bernard.

Il est à noter que 11 établissements sont classés en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, dont 10 sous le régime d'autorisation. Il s'agit notamment d'élevages importants de porcs, bovins ou volailles.

2. L'agriculture dans le site Natura 2000

Globalement et selon les chiffres du RPG 2015, ce sont les prairies permanentes / landes / prairies en rotation longue (6 ans ou plus) qui dominent dans la SAU avec 52 % des surfaces (soit 2 500 ha environ). Les grandes cultures représentent dans le site de l'ordre de 1520 ha, soit 32 % de la SAU. Les prairies temporaires représentent une surface significative de 490 ha (10 % de la SAU), faisant souvent partie de rotation avec des grandes cultures. Enfin, les surfaces en jachère ou temporairement non exploitées reste non négligeable, représentant environ 130 ha.

Le site Natura 2000 constitue ainsi une exception dans un contexte céréalier dominant en Nord Isère, Rhône et plaine de l'Ain.

3. Les pratiques agricoles

A ce jour, il existe toujours un manque important de connaissances sur les pratiques agricoles du territoire. Cependant, des premiers éléments de réponse peuvent être avancés.

a. Les cultures

Concernant les traitements phytosanitaires, les pratiques sembleraient correspondre à celles mises en œuvre en moyenne dans le département, voire possiblement inférieure. Le développement de l'agriculture biologique ainsi que la présence d'exploitations en spécialité herbagère auraient tendance à baisser l'impact de ces produits sur le milieu.

En termes de fertilisation, les pratiques semblent également être dans la moyenne départementale pour les cultures selon les experts.

L'effet de ces pratiques va se traduire indirectement sur les habitats adjacents (zones humides, …) avec une augmentation de la trophie des milieux ou sur les espèces d'intérêt communautaire (mortalité directe, baisse du potentiel alimentaire, bioaccumulation de polluant dans la chaîne alimentaire…).

Enfin, de par les engins de récolte, l'agriculture peut favoriser le déplacement et le développement d'espèces invasives.

b. Les prairies

La fertilisation semble rester relativement faible pour les espaces prairiaux, inférieurs à 30 unités d'azote (UN) selon le suivi « prairie » du PAEc pour les exploitants ayant contractualisé des MAEc, cela à la fois pour les prairies temporaires et permanentes. Cependant, cette moyenne efface de grosses disparités entre des prairies

sans fertilisation et d'autres à plus de 150 UN. Également, la restitution au pâturage peut être considérée comme une fertilisation, en particulier lorsqu'un affouragement est effectué sur la parcelle.

Sur la conduite des élevages, la pression de pâturage est très diverse selon les milieux et le type d'exploitations considérés : de très forte sur certaines prairies en élevage laitier, à faible voire très faible pour les élevages bovin viande ou ovins. Les données issues du suivi des prairies du PAEc indiquent une pression de pâturage en moyenne de 1,66 UGB/ha pour les exploitations aux pratiques dites « intensives » et de 0,75 UGB/ha pour les exploitations aux pratiques « modérées ». Il existe de réels enjeux de maintien du pâturage extensif, d'amélioration de la rotation entre les prairies dans un but de limiter l'embroussaillement, de limitation de la pression à certaines périodes sensibles (hiver pour les zones humides et pelouses sèches par exemple).

Concernant la fauche, les prairies de productivité moyenne font l'objet d'une à deux coupes par an, avec une moyenne de 1 coupe pour les exploitations aux pratiques « modérées » et 1,3 coupes pour les pratiques « intensives ». Par ailleurs, nombreuses sont les prairies pour lesquelles les modes de gestion par fauche et pâturage sont alternés d'une année à l'autre ou dans une même année, avec un effet intéressant en matière de biodiversité.

Pour les prairies de fauche voire les pâtures, il existe une tendance générale au retournement au bout de quelques années dans le but d'un réensemencement avec des espèces plus productives (dactyle, luzerne…). Le sursemis commence à être pratiqué localement.

Les prairies ne font habituellement pas l'objet de traitements phytosanitaires. Cependant, les traitements vermifuges des troupeaux ont lieu, parfois avec des produits phytopharmaceutiques très toxiques et rémanents dans l'environnement. L'augmentation du nombre de fermes en agriculture biologique devrait avoir pour conséquence une baisse de l'usage de ces produits.

L'effet des différentes pratiques dans les prairies reste complexe, comme l'ont montré les études faites sur le territoire. Mais des tendances sont cependant visibles telles que :

- La fertilisation peut conduire à une nette dégradation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, comme les prairies maigres de fauches ou les pelouses sèches.
- Une trop forte pression de pâturage peut également conduire à la dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire (pelouses sèches, prairies maigres de fauche…), voire à sa mutation en un autre habitat non d'intérêt communautaire (pâture du *Cynosurion).* Le surpâturage peut aussi favoriser l'apparition d'espèces exotiques. A l'opposé, un pâturage insuffisant peut conduire à la disparition de certains habitats d'intérêt communautaire suite à l'embroussaillement de la parcelle, et en favoriser d'autres (habitats de landes et mégaphorbiaies).
- Enfin, le traitement des animaux va avoir un effet sur l'ensemble de la chaîne alimentaire issue de la dégradation des déjections, jusqu'aux espèces en bout de chaîne comme le groupe des chauves-souris.

c. Les zones humides

Comme évoqué précédemment, le territoire est marqué par de très grands espaces humides, depuis les grands marais du Catelan et de Morestel, aux secteurs plus localisés comme les marais de la Balme, de la Chogne, … La mise en valeur agricole a été à l'origine de nombreux travaux d'assèchement, qui ont largement modifié les activités agricoles traditionnelles et par conséquent les couverts.

Aujourd'hui, la majorité de ces espaces humides sont en culture, principalement du maïs. Cette agriculture a été possible jusqu'à nos jours du fait de l'action des syndicats des marais, par le maintien d'un drainage fort des zones humides par curage de fossés, canaux et cours d'eau. Cependant, localement l'entretien est moins intensif voire absent. Cela a conduit à restaurer des espaces prairiaux humides, de marais à laîches, voire ourlets et fourrés humides en cas d'absence de gestion agricole. Ces espaces constituent des reliques d'habitats

naturels rares et patrimoniaux, pour certains classés en habitat naturel et/ou hébergeant des espèces d'intérêt communautaire (Azuré des paluds et Azuré de la sanguisorbe…).

d. Les éléments du paysage

Sont regroupés dans cette terminologie les haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquets, mares, serves… Le territoire, malgré une disparition d'une partie de ces éléments, reste riche de ce point de vue. Certaines exploitations agricoles comptent parfois plus de 20 km de haies.

Pour les éléments boisés, les exploitants gardent encore localement des pratiques d'entretien traditionnelles (entretien des arbres isolés…), mais privilégient généralement l'entretien mécanique (élagueuses, voire lamier).

Pour les mares et serves, un entretien est parfois réalisé, lorsque celles-ci ont un rôle en matière d'abreuvement par exemple.

e. L'agriculture biologique

20 exploitations en agriculture biologique en 2018 avaient des parcelles dans le site Natura 2000 pour une surface de 571 ha (11 % de la SAU), mais le nombre est certainement supérieur étant donné la dynamique de conversion actuelle sur le territoire. Les chiffres des années précédentes le montrent avec des surfaces en 2011 et 2014 de respectivement 94 et 231 ha. La dynamique est équivalente sur le territoire et les Balcons du Dauphiné, avec respectivement 9,3 % et 9,8 % de la SAU en agriculture biologique en 2018.

Cette dynamique pourrait avoir des implications non négligeables sur les enjeux du site, avec la suppression de l'usage de produits phytosanitaires, et la forte limitation des traitements antiparasitaires en élevage. Ainsi, on peut s'attendre à un impact direct moindre sur la flore des habitats, les populations d'insectes des espaces agricoles et connexes, et de leurs prédateurs (chiroptères…). Par ailleurs, les pollutions diffuses à proximité seront nulles, avec des effets positifs sur les cours d'eau, étangs et zones humides.

f. Les démarches de certification environnementale (HVE, …)

Ce type de démarche est resté marginal sur le territoire. Cependant, dans le cadre de la démarche LEADER, un opérateur privé en céréale et une coopérative souhaitent lancer des filières locales de production de céréales, adossé à la certification agriculture à Haute Valeur Environnementale de niveau 2 voire de niveau 3. Les conséquences seraient intéressantes concernant Natura 2000, avec une signature obligatoire de la charte et le respect des engagements qu'elle contient. Par ailleurs, elle permettrait de diminuer significativement l'usage de produits phytosanitaires dans les exploitations engagées.

4) Les espaces boisés

Une étude d'importance a été réalisée en 2011 par l'association Lo Parvi sur les forêts du site Natura 2000 et du territoire dans son ensemble. En effet, un inventaire de l'ensemble des boisements présents a permis d'identifier 18 961 ha de forêt, dont 6 546 ha présents dans le site Natura 2000. Ce dernier a reposé sur un réseau de près de 5 000 placettes, soit une placette pour 38 ha.

Les boisements occupent en définitive 27 % de la surface des communes. L'étude du cadastre a permis de mieux connaître leur statut foncier : 86 % de la surface boisée appartient à des propriétaires privés. Les parcelles sont très nombreuses, 34 500 comptants plus de 75 % de leur surface en bois. Cela représente une surface moyenne de 0,5 ha par parcelle (écart type de 1,5), mais la plus grande occupe une surface de 62 ha. Lors de la réalisation de l'étude, 56 % de la surface forestière était classée en Espace Boisé Classé (EBC), chiffre en nette baisse depuis.

Au sein de ces espaces boisés, la chênaie-charmaie et la frênaie-charmaie calciphile dominent largement, représentant près de 40 % de la surface. La chênaie acide et le bois marécageux d'Aulnes occupent respectivement 9,9 % et 9,6 % de la surface cartographiée. Ces derniers sont donc, respectivement, les 2ème et 3ème habitats les plus rencontrés. Les Chênaies blanches occidentales et les bois de Châtaigniers occupent une surface légèrement supérieure à 7 % chacun. Le reste de la surface forestière (26,7 %) est réparti en une mosaïque d'habitats dont plusieurs sont désignés par la Directive Habitats : les Hêtraies, les Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, les forêts thermophiles à Tilleuls, les forêts galeries de Saules blancs, les forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources, les grandes forêts fluviales médio-européennes, et les forêts fluviales médio-européennes résiduelles. On peut également remarquer la surface significative de forêts plantées de peupliers qui représente 4 % des habitats cartographiés.

Cet inventaire a permis également de relever de nombreuses espèces à enjeu pour le site Natura 2000 et étroitement liée aux forêts : depuis le Sonneur à ventre jaune, le Lucane cerf-volant, au Castor d'Europe. En outre, la diversité en chauves-souris s'est trouvée augmentée à 25 espèces (ce qui correspond à 73 % des espèces françaises) ; la très grande majorité d'entre elles occupent les boisements pour leur alimentation, leur déplacement ou en tant que gîte.

1. La gestion des boisements

Même si les placettes de l'étude n'ont pas été réparties de manière parfaitement homogène, elles permettent de dessiner les grandes tendances de gestion des boisements du territoire.

Les boisements étudiés ont, pour la plupart, un âge compris entre 10 et 50 ans. Très peu de forêts ont plus de 50 ans. Ceci montre une pression anthropique importante avec de nombreuses forêts exploitées. Toutefois, plus de la moitié (56 %) des boisements étudiés figuraient sur la carte de Cassini réalisée au XVIIIe siècle. Cela nous révèle que de nombreuses forêts restent anciennes, mais que les peuplements en place sont régulièrement exploités, ne permettant pas l'installation de vieilles forêts. Les zones de pentes présentent des boisements plus âgés, l'exploitation étant plus difficile. Il est à noter que seulement 5 ha de boisements intègrent la trame de vieux bois – réseau FRENE (FoRêts en libre Evolution NaturElles).

L'analyse du traitement forestier sur les placettes nous confirme ce constat : 35 % des points échantillonnés nous révèlent un traitement en taillis pur et 40,1 % en taillis sous futaie. L'exploitation des boisements a ainsi pour vocation majoritaire la production de bois de chauffage. La futaie, correspondant potentiellement à de la production de bois d'œuvre, représente seulement 24.9 % des placettes.

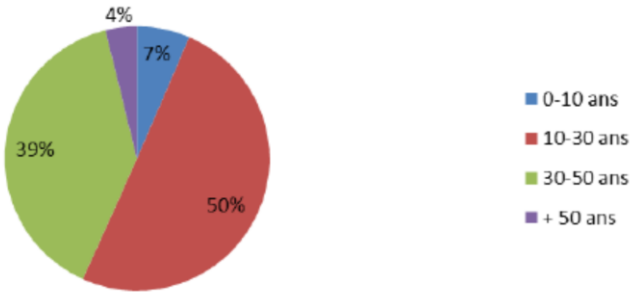

Figure 5 : Répartition des boisements selon l'âge du peuplement forestier observé sur la placette.[11]

[11] Lo Parvi. (2012). *Inventaire forestier de l'Isle Crémieu.* 99 p.

La plupart des boisements observés sont composés de feuillus (98,7 % des forêts étudiées), dû principalement, à l'altitude limitée du territoire. Quelques formations de conifères ont cependant été plantées.

Pour chaque placette, le gros bois morts (+ de 35 cm de diamètre) a été recensé et seules 5.5% d'entre elles en présentent. Ce chiffre reste faible et montre le peu de bois mort laissé sur place lors de l'exploitation. Également, 6,6 % des placettes contiennent des arbres à cavités. L'effet de la gestion sur les boisements étudiés semble très visible, indiquant une naturalité relativement faible. Néanmoins, étant donné la diversité des habitats recensés et en considérant les nombreuses espèces forestières patrimoniales relevées, les forêts du territoire et du site Natura 2000 constituent un véritable enjeu écologique et un vrai potentiel en termes de naturalité. Par ailleurs, une cartographie par commune est disponible, classant les boisements à enjeu fort, moyen et faible de ce point de vue.

2. Les plantations

Environ 4 % des surfaces de boisement du territoire relevées sont des plantations. Elles sont destinées généralement à la production de bois d'œuvre.

Elles peuvent être distinguées selon deux groupes distincts : les plantations de conifères et les plantations de peupliers.

a. Les plantations de conifères

Les surfaces s'élèvent à 249 ha. Les essences plantées sont le Pin noir, l'Épicéa commun, le Pin sylvestre, le Sapin de Douglas, le Sapin blanc, le Sapin de Nordmann et le Cèdre de l'Atlas.

Deux grandes plantations ont été réalisées sur les communes de Parmilieu (86 ha composés essentiellement de Sapin de Douglas, en partie dans le site Natura 2000) et Porcieu-Amblagnieu (29 ha composés principalement de Sapin de Nordmann). Les autres plantations occupent de petites surfaces réparties en petites tâches sur le territoire.

De manière globale, ces plantations dénaturent profondément la nature du sol et de l'habitat potentiel. Ainsi, les deux plantations les plus importantes ont un impact important sur les boisements du Nord de l'Isle Crémieu, présentant une biodiversité très faible du fait de ces peuplements souvent monospécifiques.

b. Les plantations de Peupliers de culture

405 ha ont été recensés sur le territoire, situés principalement dans la plaine alluviale du Rhône ou au sein de grands marais (marais du Catelan, marais du Ver etc.). Une quantité non négligeable se situe également sur le plateau de Crémieu au niveau de petites zones humides. Ces plantations se substituent à des boisements humides pour certains d'intérêt européen comme la Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, les Forêts galeries de Saules blancs, les Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources et les Grandes forêts fluviales médio-européennes.

Il est à noter que de nombreuses plantations présentent des espèces introduites envahissantes (notamment du Solidage géant).

c. La trufficulture

En 2013, a été lancé un groupe de travail sur le développement de la production de truffe sur le territoire. Ce travail s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui avec quelques plantations réalisées. Ce sujet est à considérer, étant

donné que les sites potentiels correspondent le plus souvent aux zones de pelouses sèches. Cet aspect avait été identifié, et a été évoqué dans la plaquette du territoire relative à la plantation de truffiers.

5) La gestion des étangs[4]

La plupart des étangs et plans d'eau du territoire ont été créés pour satisfaire des besoins variés de l'homme : production piscicole, irrigation, force motrice pour les moulins, extractions de granulats, extraction de tourbe, pêche, chasse, baignades et autres loisirs. Ainsi, leurs objets, additionnés aux entretiens réalisés, ont conditionné leur configuration et leur qualité physique et biologique. Ces plans d'eau sont tous soumis à une dynamique, plus ou moins longue, liée au développement de la végétation. Un site nouvellement créé va abriter une faune et une flore pauvre et pionnière, à l'image des gravières nouvellement réhabilitées. Les étangs plus anciens, avec un entretien léger de la végétation, présente généralement une végétation beaucoup plus abondante. A terme, un tel étang peut devenir un marais boisé, comblé par des éléments minéraux et organiques.

Pour les étangs spécifiquement, la gestion par l'homme va modifier cette dynamique naturelle, par l'entretien, la réalisation de vidanges, de périodes de mise en assec, l'introduction volontaire ou non d'espèces (poissons avec l'Amour blanc, le ragondin…), etc. Ainsi, l'évolution de certains étangs va parfois être inversée (« rajeunissement de l'étang), ou stoppée à un stade, ou accélérée en accentuant son comblement et son eutrophisation.

Depuis plusieurs années, la réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu constitue un site « pilote » pour le territoire, avec une gestion par vidanges à nouveau mises en place, suivies d'un assec d'un an. Celle-ci entraîne la destruction temporaire des herbiers aquatiques (herbiers immergés de potamots alliance du *Potamion pectinati* et herbiers de nénuphars alliance du *Nymphaeion albae*) qui sont privés d'eau. Le gel hivernal détruit la végétation en surface. L'assec permet à la vase de se minéraliser. La banque de graines contenue dans le sol permet à la végétation de grèves de s'exprimer. De cette manière, deux habitats d'intérêt communautaire, les pelouses pionnières des assecs d'étangs à Laîche de Bohême (*Carex bohemica*) et les gazons pionniers des vasières sablo-limoneuses à Souchet brun (*Cyperus fuscus*) (alliance de *l'Elatino triandrae – Elocharition ovatae*) s'exprime à la surface de l'étang asséché. Les roselières (alliance du *Phragmition communis*) sont également stimulées par cet assec. La remise en eau (évolage) suite à l'assec permet un renouvellement des herbiers aquatiques. En effet, la première année s'installe une végétation benthique immergée en permanence d'algues characées (alliance du *Charion gracilis* et du *Charion vulgaris*). Ensuite, les herbiers de naïades, de myriophylles, de potamots immergés et flottants (alliance du *Potamion pectinati*) s'installent progressivement, suivis par les radeaux flottants à Utriculaire méridionale (alliance de *l'Hydrocharition morsus-ranae*). Enfin, les nénuphars (alliance du *Nymphaeion albae*) deviennent majoritaires au bout de quelques années, en prenant le dessus sur les autres herbiers. Cette gestion est ainsi préconisée, permettant de pérenniser les étangs et, par ailleurs, de restaurer successivement tous les habitats aquatiques d'intérêt communautaire liés à des milieux aquatiques et humides.

Au-delà de la gestion de la partie aquatique des étangs, l'entretien des abords joue un rôle très important. Une fauche et/ou broyage excessif conduit à une banalisation de la flore, supprimant les habitats naturels patrimoniaux. Celle-ci ne peut également plus héberger une faune diversifiée. Certains abords d'étangs font également l'objet d'implantation volontaire ou non d'espèces exotiques, qui peuvent à terme devenir invasives. Les plus connues sont la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), qui colonise tous les sites remaniés et est propagée le long des cours d'eau et des voies de communication, et par ailleurs la Jussie (*Ludwigia grandiflora*), qui s'est implantée sur un étang de la commune de Saint-Savin (Chaintreuil, 2000).

De la même manière, l'introduction et le développement d'espèces faunistiques exotiques et parfois invasives posent de gros problèmes sur les étangs. L'utilisation croissante de la Carpe chinoise « Amour blanc »

(*Ctenopharyngodon idella*) pour lutter contre les herbiers aquatiques a des effets très négatifs sur les habitats. Cette espèce ne se reproduit pas en milieu naturel mais son introduction en eau close (voire en eaux libres …) reste largement pratiquée. D'autres espèces de poissons exogènes sont largement présentes comme le Poisson chat, Silure glane, Perche soleil, Black-bass, Truite arc-en-ciel… La Tortue à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*) est présente sur de nombreux sites (Quesada *et al.*, 1999) et sa reproduction en milieu naturel est désormais prouvée. Le Ragondin pose pour sa part des problèmes aux roselières mais également aux berges, comme le Rat musqué.

6) Les activités de loisir

1. Tourisme et activités de découverte de la nature

Le territoire recèle plusieurs sites touristiques d'importance, pour certains inclus dans le site Natura :

- Les grottes de la Balme et coteau de Saint-Roch : ce site compte environ 60 000 visiteurs par an dans les grottes. C'est une fréquentation importante pour un site hébergeant des espèces d'intérêt communautaire. Cependant, la fermeture d'une partie des grottes au public permet de concilier une valorisation touristique du site et la préservation des enjeux de biodiversité. Le travail sur ce thème se poursuit dans le cadre du plan de gestion de l'ENS. Par ailleurs, la politique communale de la gestion du site est entièrement construite autour de la présence de chauve-souris dans les grottes. Ainsi, ce site constitue un vecteur très intéressant pour sensibiliser un très large public à ces espèces patrimoniales et menacées. Les espaces naturels extérieurs sont également fréquentés, mais dans une moindre échelle ; ce sont par exemple environ 700 enfants qui, chaque année, fréquentent les sentiers du site dans le cadre d'animation nature.
- Le site naturel et archéologique de Larina : Classé en Espace Naturel Sensible, il présente une fréquentation importante du fait de son intérêt paysager, archéologique et naturel. Environ 36 000 visiteurs le fréquentent, en visite libre principalement. L'aspect interaction entre fréquentation du site et enjeux de patrimoine naturel n'a pas été étudié.
- le site archéologique de Saint-Romain-de-Jalionas, plus connu sous le nom de site archéologique du Vernai (ou du Vernay)…

Par ailleurs, plusieurs sites naturels constituent à la fois des sites de loisir de proximité ou touristiques mais avec une moindre ampleur. Les Réserves Naturelles en font partie, avec pour les étangs de Mépieu, 10 à 15 000 visiteurs sur le cheminement le long du Grand Étang. De nombreux ENS sont également aménagés pour accueillir du public. Un des plus anciens, le site de l'étang de Lemps présente également une fréquentation significative avec de l'ordre de 8 500 visiteurs qui entrent dans l'observatoire chaque année.

a. Les activités sportives de pleine nature non motorisées et de découverte nature

Le territoire est très favorable aux activités de pleine nature, étant donné son caractère très naturel, un relief modéré et une proximité immédiate d'agglomérations importantes. Les principales activités sont les randonnées pédestres, la course à pied, les randonnées à vélo et équestres et les animations nature. De nombreuses randonnées sont organisées par des structures du territoire, avec une fréquentation plus ou moins importante selon les évènements. De plus, plusieurs trails ont lieu, s'inscrivant dans la dynamique générale de développement de ce type d'activités (Mudday, Trail des Caboués…). Généralement, ces évènements et l'ensemble de cette fréquentation sont observés sur les chemins et sentiers existants. Mais ponctuellement, des activités de type courses d'orientation, parcours de VTT, géocaching sont organisés hors sentier. Cette dernière semble très développée sur le territoire. Si l'on considère l'activité relevée par l'application Strava, il apparait que près de l'ensemble du réseau routier et de chemin est emprunté de manière importante par les

cycles. Pour les activités pédestres, il existe une zone clairement moins fréquentée depuis les marais de la Balme, le plateau de Saint Baudille, puis Optevoz, Courtenay et Soleymieu, englobant une partie de la réserve naturelle de Mépieu. Parmi les zones très fréquentées, Crémieu et ses communes limitrophes se démarque clairement.

Les Balcons du Dauphiné présentent, par ailleurs, deux voies cyclables : la ViaRhôna et la voie verte, dont une partie significative longe ou traverse le site Natura 2000. Ce sont des voies très fréquentées, la ViaRhôna étant référencée au niveau européen.

L'escalade est aussi pratiquée sur le territoire. Plusieurs sites de tailles modérées sont référencés comme sur les communes de Hières-sur-Amby, Vertrieu, Porcieu-Amblagnieu, certains étant classés en Natura 2000.

Enfin, les activités nautiques sont aussi présentes à proximité ou dans le site comme le canoë / kayak, le paddle ou l'aviron. Elles semblent importantes sur la retenue de Sault-Brénaz, et modérées en aval, jusqu'au pont de Lagnieu, et plus en amont depuis le pont de Groslées sur la réserve naturelle nationale du Haut Rhône.

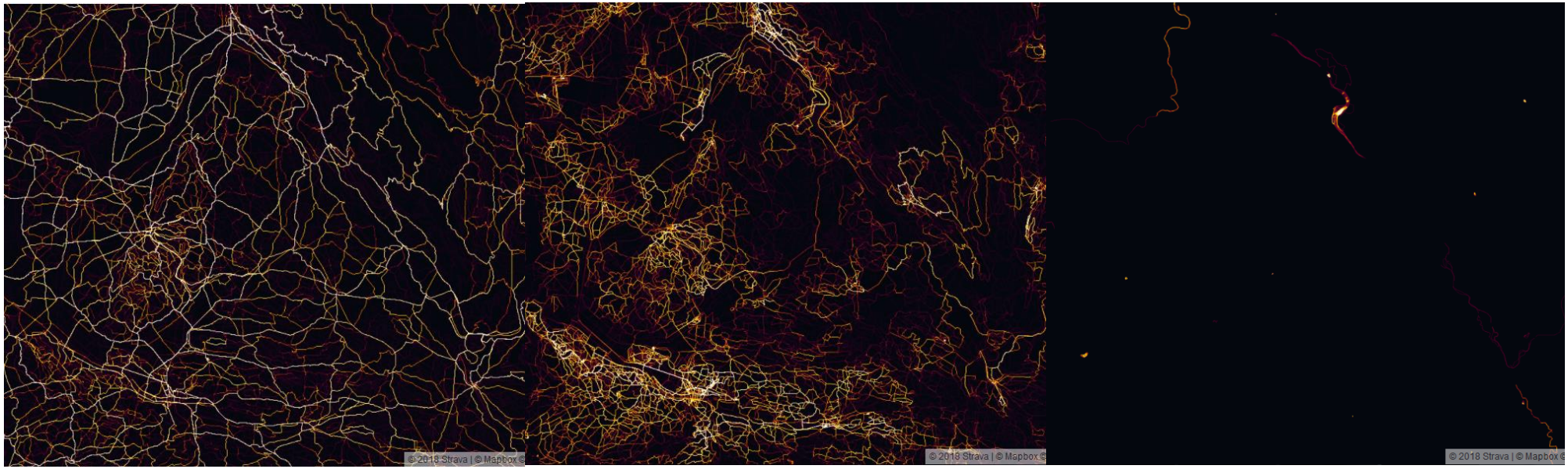

Figure 6 : Niveau d'activité successivement de cyclisme, pédestre et nautique, issue de l'application Strava

b. Les activités de loisirs motorisés

Les loisirs motorisés sont assez développés sur le territoire, potentiellement du fait de la proximité de grandes agglomérations. Les 4 x 4 et la moto constituent les principales activités, le plus souvent sur les chemins, mais de très nombreux cas d'activités illégales hors chemins carrossables sont constatés. Les conséquences sont importantes, car souvent ce sont des habitats occupés par des espèces d'intérêt communautaire qui sont touchés (pelouses sableuses, pelouses sèches, mares temporaires…). Les contrôles sur le terrain ne sont souvent pas suffisants pour stopper le phénomène. Seules les opérations de pose de clôtures arrivent après quelques temps à arrêter ce type d'activités localement.

Les loisirs motorisés nautiques sont aussi présents sur le Rhône en amont de l'aménagement de Sault-Brénaz. La navigation de plaisance reste limitée à ce jour, mais pourrait observer une progression avec la construction de l'écluse de l'aménagement de Brégnier-Cordon, voire possiblement une sur celui de Sault-Brénaz. L'impact serait à considérer, en particulier la nécessité de dragage suite à cette fréquentation, mais aussi l'effet du stationnement des bateaux…Le jet-ski, activité aussi présente aujourd'hui, serait à considérer également.

2. La chasse

L'activité de chasse est assez développée sur le territoire, avec de nombreuses Associations de Communales de Chasse agréées (ACCA) ou de sociétés privées. Le gibier chassé est principalement composé de sanglier, chevreuil pour les mammifères, faisan, Bécasse des bois et de Canard Colvert pour le petit gibier.

Les associations de chasse sont, pour certaines d'entre elles, actives sur les sites naturels, avec une participation aux actions des Espaces Naturels Sensibles ou sur certains sites ayant une gestion d'espaces favorable aux enjeux d'intérêt communautaire (entretien de tourbières…).

Le développement de parcs de chasse privée est significatif avec plusieurs sites identifiés : Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Frontonas, Chamagnieu. Ces sites sont clôturés, et peuvent par conséquent avoir une incidence sur le déplacement de la grande et la petite faune.

3. La pêche

Trois principales associations de pêche sont présentent sur le territoire, se partageant les principaux cours d'eau :

- L'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) La Gaule Berjallienne avec notamment des étangs aux Marais de Lancin, le Catelan, l'aval du ruisseau de Saint-Savin ;
- L'AAPPMA de PONT DE CHERUY (38230) avec la Girine, le Girondan et le ru de Sainte-Marie, une partie de la Bourbre, le Fouron et la Chogne dans le secteur de Montalieu, l'étang "du Marais de Lancin"
- L'AAPPMA de Saint ANDRÉ LE GAZ avec La Save – Arandon / Creys Mépieu, Le ruisseau de Reynieu – Arandon / Creys Mépieu, le Ruisseau la Bordelle et le canal de Curtin.

De plus, de nombreux étangs privés sont loués à des associations locales pour la pêche. Ils font l'objet d'une gestion spécifique, autant sur le peuplement piscicole que sur la gestion des abords. Celle-ci, lorsqu'elle vise à éliminer les végétaux aquatiques pour faciliter la pêche (introduction de l'Amour blanc…) ou la végétation des abords afin de faciliter les accès, ou de lâcher certaines espèces piscicoles, peut venir à l'encontre de la biodiversité et des enjeux du site Natura 2000 (Tortue cistude, Caldésie à feuille de parnassie…). Aujourd'hui,

très peu d'actions d'accompagnement ont été conduites auprès des propriétaires et gestionnaires pour une gestion à la fois piscicole et écologique.

Enfin, certaines pièces d'eau sont publiques, ou maîtrisées par une collectivité territoriale et/ou inclues dans des périmètres de protection vis-à-vis du patrimoine naturel. Elles sont généralement situées sur des cœurs de biodiversité comme le Lac Clair de Saint-Savin, l'étang de Marsa, l'étang de Lemps, les étangs de la Serre… L'activité de pêche est généralement confiée à une association, la gestion étant elle réalisée avec une prise en compte de la biodiversité le plus souvent par la collectivité.

Synthèse et analyse des éléments liés à la gestion des espaces naturels, agricoles et espaces verts urbains

- Une gestion des espaces verts au sein des espaces urbanisés ou des emprises aux abords des infrastructures prenant encore trop peu en compte les enjeux habitats et espèces, hormis dans le cadre des grands projets soumis à autorisation administrative. Ces aspects nécessitent un accompagnement fort afin de garantir l'efficacité des mesures prises.
- 35 % du site qui est valorisé d'un point de vue agricole, avec 52 % de surface herbagère permanentes, et 10 % de temporaire, celui-ci constitue donc une exception dans un contexte céréalier très dominant en Nord Isère, Rhône et plaine de l'Ain.
- Une part de l'élevage qui tend à disparaître, faisant coexister des pratiques intensives et extensives selon les exploitations. Ainsi, il existe un réel enjeu de maintien voire de restauration des systèmes extensifs (faibles fertilisation, pression de pâturage, traitement phytosanitaire) pour la pérennité de systèmes herbagés hébergeant une certaine biodiversité.
- De nombreux espaces humides sont drainés, depuis les grands marais (Catelan, Morestel…) jusqu'aux plus petits (La Balme, la Chogne…), pour une mise en valeur agricole. Leur gestion tend à changer, entre l'effet de la loi sur l'eau, les coûts des entretiens et la disparition des syndicats de marais.
- Un enjeu de maintien voire de restauration des infrastructures agroécologiques dans l'ensemble des exploitations agricoles, mais également dans l'ensemble des espaces artificialisés.
- Des surfaces boisées importantes semblant stables, avec des forêts assez diversifiées (6 % de plantations), avec un foncier extrêmement morcelé. Ces forêts sont présentes de longue date, mais avec des peuplements jeunes (< 50 ans) et une naturalité faible ; elles sont traitées le plus souvent en taillis pour du bois de chauffage, la futaie représentant moins de 25% des surfaces. La tendance pourrait être à une intensification de l'exploitation, notamment du fait du développement des énergies renouvelables.
- Une gestion traditionnelle des étangs disparue (vidange et évolage), avec une tendance à un entretien de type jardin / espaces verts, ne permettant pas le développement des habitats naturels (roselières, herbiers aquatiques, fourrés humides…) et des espaces refuges pour la faune.
- Un niveau de fréquentation touristique et de loisirs de proximité important et qui tend à se développer sur certains espaces du site Natura 2000 (sites phares du territoire, trails…), avec des incidences possibles sur les enjeux du site, nécessitant un encadrement. Cependant, ce public peut être la cible d'une sensibilisation à ces mêmes enjeux.

III.Le patrimoine naturel

1. La valeur patrimoniale du territoire

Les Balcons du Dauphiné, additionné des communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin, recèlent un patrimoine véritablement exceptionnel. Voici une liste non exhaustive de repères qui confirment ce constat :

- 157 ZNIEFF de type I (13 684 ha) et 6 ZNIEFF de type II ;
- 28 des 86 espèces de l'ex-région Rhône-Alpes citées pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue ;
- Un nombre très important d'espèces faisant l'objet d'un plan national d'action : la cistude d'Europe (espèce prioritaire), trois espèces de Maculinea, le Sonneur à ventre jaune, les chiroptères (25 espèces), l'Agrion de mercure et les trois espèces du genre Leucorrhinia, la Loutre d'Europe, la Chouette chevêche, le Milan royal (halte migratoire), les plantes messicoles (50 des 101 espèces de la liste nationale du plan d'actions).

2. L'état des connaissances sur les habitats et espèces

Le Nord Isère dans son ensemble est un territoire aujourd'hui relativement bien connu, même si encore de nombreuses découvertes sont faites chaque année. L'association Lo Parvi est à la source d'une grande partie de ces connaissances, avec l'implication de nombreux bénévoles, et de nombreuses études réalisées par l'équipe salariée. De nombreux autres organismes contribuent également à cette connaissance comme la LPO, le CBNA, FLAVIA, Sympetrum, l'APIE ou la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Des bureaux d'études participent également à l'augmentation de cette connaissance au travers des plans de gestion de sites ou d'études d'impacts.

Aujourd'hui, ce sont plus de 31 000 ha de milieux naturels cartographiés, plus de 455 000 données d'espèces dans la base de données naturaliste SERENA de l'association Lo Parvi, pour près de 6 000 espèces identifiées. Pour les enjeux d'intérêt communautaire, ce sont près de 35 600 données d'espèces des directives « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux », tous observateurs confondus.

2.1. Les études clefs sur les habitats

De manière non exhaustive, voici plusieurs études clefs du territoire :

- L'inventaire des tourbières de l'Isère (Avenir - Conservatoire des espaces naturels de l'Isère, 1998).
- Les études sur les pelouses et landes sèches (Avenir - Conservatoire des espaces naturels de l'Isère - Lo Parvi, 1999), des pelouses sableuse (Lo Parvi, 2006) et les prairies permanentes (Lo Parvi, 2008).
- Le Document d'Objectifs du site de l'Isle Crémieu (Avenir - Conservatoire des espaces naturels de l'Isère, 2007).
- Plan d'actions pour les étangs, lacs et autres plans d'eau de l'Isle Crémieu (Lo Parvi, 2002).
- L'inventaire forestier de l'Isle Crémieu (Lo Parvi, Data Naturalia, 2012).
- L'étude écologique des affluents du Haut-Rhône en Isle Crémieu (Lo Parvi, 2008) et le Diagnostic écologique des affluents de la Bourbre et du Catelan en Isle Crémieu (Lo Parvi, 2015).

- La cartographie phytosociologique des habitats naturels et semi-naturels élémentaires dans le cadre du programme « CarHab » en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).

2.2. Les études clefs sur les espèces

Sans citer les nombreuses études réalisées dans le cadre de la gestion de sites (ENS, RNR…) ou thématiques par milieux, voici plusieurs études clefs sur certaines espèces d'intérêt communautaire :

- Inventaire des populations d'écrevisses autochtones (*Austropotamobius pallipes*) et allochtones (*Orconectes limosus*, *Pacifastacus leniusculus*, *Procambarus clarkii*) sur les ruisseaux et étangs de l'Isle Crémieu (Fédération de pêche de l'Isère, 2011)
- Plan de sauvegarde de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) dans le département de l'Isère (Lo Parvi, Nature et Vie sociale,1998)
- Inventaire et cartographie des espèces du genre *Phengaris* [Maculinea] liées aux milieux humides (Flavia, 2012)
- Inventaire de *Eriogaster catax* (Laineuse du Prunellier) sur le site Natura 2000 n°FR8201727 du Nord Isère (Flavia, 2012)

3. Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site

Le site Natura 2000 compte à ce jour 30 habitats d'intérêt communautaire, sachant que la cartographie couvre 94 % du site. Les secteurs restants sont très majoritairement des espaces artificialisés (routes…). **Cela fait du site de l'Isle Crémieu un des premiers sites Natura 2000 français en diversité d'habitats naturels d'intérêt européen, alors qu'il n'est que le 262ème en termes de surface**.

Les habitats d'intérêt communautaire en tant que tels représentent 25 % du site Natura 2000. Cependant, nombre d'habitats non d'intérêt communautaire présentent un enjeu en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

HIC[1] Codes Natura 2000	Intitulé	Surface dans le site Natura 2000 (ha)	% de l'habitat[2] dans le site Natura 2000	Surface dans le territoire (ha)
2330	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*	12	44%	26
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	169	61%	277
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*.	63	61%	103
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*	99	65%	152
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Quelques dizaines de m²	100%	Quelques dizaines de m²
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	4,7	74%	6,4
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*	0,011	100%	0,011
4030	Landes sèches européennes	0,4	34%	1,2
5110	Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*)	0,7	40%	1,7
5130	Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires	4,9	97%	5
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi* *	13	76%	18
6120*	Pelouses calcaires de sables xériques *	13	54%	23
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)	1 386	77%	1 789
6210*	Pelouses calcaires semi-arides à orchidées*	403	78%	518
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	29	94%	31
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	41	44%	93
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)	255	45%	546
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,17	100%	0,17
7210*	Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* *	109	51%	212
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)*	0,23	34%	0,66
7230	Tourbières basses alcalines	90	47%	190
8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnards*	3,8	62%	6,2

HIC[1] Codes Natura 2000	Intitulé	Surface dans le site Natura 2000 (ha)	% de l'habitat[2] dans le site Natura 2000	Surface dans le territoire (ha)
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	6,0	63%	9,5
8240*	Pavements calcaires et dalles rocheuses*	2,7	83%	3,2
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	58 grottes	59%	99 grottes
9130	Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*	131	38%	337
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*	313	39%	801
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion**	377	76%	493
91E0*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*	139	19%	714
91F0	Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)	74	24%	311
Total habitats communautaires		**3 740**	**56%**	**6 668**
Total habitats Non communautaires		9 333		25 297
Surface non cartographiée		876		35 863
Total général		**13 949**	**20%**	**67 828**

Tableau 6 : Surfaces par habitats d'intérêt communautaire dans le site et le territoire.
** indique les habitats d'intérêt communautaire prioritaires. 1 : Habitats d'intérêt communautaire. 2 : Il s'agit ici d'indiquer le pourcentage de l'habitat du territoire (comprenant la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les deux communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin) dans le site Natura 2000*

3.1. Le contenu des fiches habitats naturels

Le présent document décrit uniquement les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires du site, classés selon l'ordre des Code Natura 2000 de la directive « Habitats ». Les autres habitats naturels non d'intérêt communautaire en tant que tel, mais présentant un intérêt au regard des espèces d'intérêt communautaire, sont considérés dans la partie « espèces ». Pour les habitats dits « mosaïque », ces derniers résultant d'une association de deux habitats présents sur un espace donné, il n'a pas été rédigé systématiquement de descriptif spécifique. Il faudra se référer aux descriptifs d'habitats unitaires les composant.

Le présent document reprend pour une bonne part les éléments issus d'études précédemment réalisées sur le territoire portant sur les habitats d'intérêt communautaire, en particulier les fiches sur les habitats forestiers, et les documents sur les prairies maigres de fauche, les pelouses sèches et pelouses sableuses. En outre, plusieurs documents ont été pris en référence comme le « Guide des habitats naturels et semi-naturels » des Alpes du Conservatoire de Botanique National Alpin et les « cahiers d'habitats Natura 2000 ».

Pour chaque habitat d'intérêt communautaire, sont décrits :

- L'habitat d'un point de vue général, sur la base de différentes études réalisées sur le territoire,
- Les conditions stationnelles,
- La composition floristique, en précisant lorsque nécessaire les différentes associations végétales spécifiques du territoire,
- La structure et fonctions spécifiques de l'habitat,
- La répartition et les surfaces,
- Le statut de l'habitat (liste rouge régionale…),
- L'état de conservation de l'habitat réactualisé (cf. détail au paragraphe ci-après) ;
- Les actions de connaissance et de conservation nécessaire afin de s'assurer de son bon état de conservation.

L'analyse a été faite sur l'ensemble du territoire du Nord Isère. En effet, la délimitation du site Natura 2000 ne suit que rarement des limites correspondant à des réalités écologiques.

3.1.1. Les données prises en compte

Étant donné l'étendue du territoire et le nombre de projets mis en œuvre ayant un lien avec l'occupation du sol, de nombreuses cartographies des habitats naturels ont été réalisées depuis la validation du précédent DOCOB. La structure animatrice a progressivement rassemblé l'ensemble de ces cartographies. En 2018, ce sont 37 cartographies qui ont pu être assemblées sous format SIG par le Conservatoire Botanique National Alpin, selon le cahier de charge relatif aux cartographies des habitats des sites Natura 2000. Ce travail a été effectué au-delà des limites du site Natura 2000, afin de réaliser une analyse globale des enjeux d'intérêt communautaire dans le site et sur son pourtour.

Il apparaît que près de la totalité du site Natura 2000 est aujourd'hui cartographiée. Cependant, elle rassemble des données d'échelles et de précision phytosociologique très diverses, relevées par plusieurs structures différentes et s'échelonnant sur plus de 10 ans (cf. p. 264).

Ainsi, plusieurs grands types de cartographies ont été assemblés :

- La cartographie issue du précédent DOCOB de 2007, basée principalement sur une interprétation du territoire à grande échelle ;
- Les cartographies thématiques issues des études sur les pelouses sèches (1999), les pelouses sableuses (2006), les prairies maigres de fauche et pâtures (2008), les forêts (2011) et les cours d'eau (les affluents du Haut Rhône en 2010 et les affluents du Catelan en 2015) ;
- Les cartographies liées à des sites gérés : la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français, la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu, les Espaces Naturels Sensibles (23 sites cartographiés), les zones humides (le Ver et Olouise) ;
- La cartographie complémentaire liée spécifiquement à Natura 2000 ;
- La cartographie liée au programme CarHab sur les communes de Vertrieu et de Parmilieu ;
- Les cartographies issues des diverses études d'impacts (Voie verte Crémieu – Arandon, déviation de Flosaille).

Elle constitue par conséquent un premier niveau d'information ; mais selon les secteurs et les projets, des cartographies plus précises pourront être nécessaires afin d'appréhender de manière précise les enjeux en matière d'habitats naturels.

L'ensemble de la cartographie est disponible en format SIG (Lambert 93).

3.1.2. Évaluation de l'état de conservation des habitats naturels

Cette notion est essentielle, définissant la probabilité que l'habitat puisse se maintenir sur le territoire dans les dizaines d'années voire les siècles à venir. **L'état de conservation « favorable »** constitue l'objectif à atteindre pour chaque habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Pour davantage de cohérence avec les travaux nationaux, cette évaluation a été faite sur la base des mêmes paramètres que le guide méthodologique « évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire »[12] portant sur le rapportage national de 2012. Il s'est appliqué à définir, pour le site Natura 2000, l'état de conservation au regard des quatre paramètres suivants :

- l'aire de répartition de l'habitat,
- la surface de l'habitat,
- la structure et la fonction en incluant les espèces typiques,
- les perspectives futures.

Ainsi, la même grille a été utilisée paramètre par paramètre, puis pour l'évaluation globale de l'état de conservation pour l'habitat, avec un classement en « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais » ou « inconnu ». Le tableau suivant, extrait du guide, présente la méthodologie.

[12] BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKI L., 2012. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle. Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27.

Paramètres d'évaluation	Etat de conservation			
	Favorable (*vert*)	**Défavorable inadéquat** (*orange*)	**Défavorable mauvais** (*rouge*)	**Inconnu**
Aire de répartition	**Stable** (perte et l'expansion en équilibre) ou **augmentation** **ET** **>/= aire de répartition de référence favorable**	Toute autre combinaison	**Grand déclin** : équivalent à une perte de plus de 1 % par an durant la période indiquée par l'Etat membre **OU** plus de 10 % au-dessous de **l'aire de répartition de référence favorable**	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Surface de l'habitat dans son aire de répartition	**Stable** (la perte et l'expansion en l'équilibre) ou **augmentation** **ET** >/= **surface de référence favorable** **ET** **sans changements significatifs de la distribution** dans l'aire de répartition (si les données sont disponibles)		**Grande diminution des superficies** : l'équivalent d'une perte de plus de 1 % par an durant la période indiquée par l'Etat membre **OU** Avec des pertes majeures dans la distribution dans l'aire de répartition **OU** Plus de 10 % en-dessous de la **surface de référence favorable**	
Structure et fonction (inc. Espèces typiques)	Structure et fonction (incluant espèces typiques) en bon état et aucune pression engendrant une détérioration significative.		Plus de 25 % de la surface sont défavorables en ce qui concerne ses structures et fonctions spécifiques (incluant les espèces typiques)	
Perspectives futures au regard de l'aire de répartition, la surface couverte et les structures et fonctions spécifiques	Les perspectives dans le futur sont excellentes / bonnes, menaces n'engendrant aucun impact significatif ; viabilité à long terme assurée.		Les perspectives de l'habitat sont mauvaises, menaces risquant d'avoir un impact sévère ; viabilité à long terme non assurée.	
Evaluation globale de l'état de conservation	**Tous *vert*** **ou** **trois *vert* et un *inconnu***	**Un ou plusieurs *orange* mais pas de *rouge***	**Un ou plusieurs *rouge***	**Deux ou plusieurs *inconnu* combinés avec du *vert* ou tout *inconnu***

Source : Evans et Arvela, 2011 - Annexe E

Tableau 7 : Règles d'évaluation de l'état de conservation d'un habitat issues de « l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire »

3.2. Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site

Groupe	***Code***	***Intitulé***	*EC[1] évalué en 2007*	*EC[1] évalué en 2013*	*EC[1] 2017 - aire de répartition*	*EC[1] 2017 - surface*	*EC[1] 2017 - Structure et fonction spécifiques*	*EC[1] 2017 - perspectives*	***EC[1] 2017 - global***	***Surface de l'habitat du territoire dans le site Natura (%)***	***Surface totale (ha)***	***Surface en Natura 2000 (ha)***	*Nombre*
Habitats aquatiques et semi-aquatiques	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	Mauvais	Défavorable	Favorable	Défavorable mauvais	Favorable	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	61%	277	169	
	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*.	Moyen	Intermédiaire	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	61%	103	63	
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*	Moyen à bon	Intermédiaire à favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	65%	152	99	
	3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Non recensé	Non recensé	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	100%	qq dizaines de m²	qq dizaines de m²	
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	Non recensé	Défavorable	Inconnu	Inconnu	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Inconnu**	74%	6.4	4.7	
	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*	Non recensé	Non recensé	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	**Inconnu**	100%	110m²	110m²	
Landes et mégaphorbiaies	4030	Landes sèches européennes	Non recensé	Défavorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Favorable	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	34%	1.2	0.4	
	5110	Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*)	Bon	Favorable	Favorable	Inconnu	Défavorable mauvais	Favorable	**Défavorable mauvais**	40%	1.7	0.7	
	5130	Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires	Bon	Défavorable	Favorable	Défavorable mauvais	Inconnu	Défavorable mauvais	**Défavorable mauvais**	97%	5	4.9	

Groupe	Code	Intitulé	EC[1] évalué en 2007	EC[1] évalué en 2013	EC[1] 2017 - aire de répartition	EC[1] 2017 - surface	EC[1] 2017 - Structure et fonction spécifiques	EC[1] 2017 - perspectives	EC[1] 2017 - global	Surface de l'habitat du territoire dans le site Natura (%)	Surface totale (ha)	Surface en Natura 2000 (ha)	Nombre
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Bon	Favorable	Favorable	Inconnu	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	44%	93	41	
Pelouses sableuses	2330	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*	Non recensé	Défavorable	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	46%	26	12	
	6120*	Pelouses calcaires de sables xériques *	Moyen	Défavorable	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	54%	23	13	
Pelouses sèches (autres que sableuses)	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi* *	Non recensé	Intermédiaire	Favorable	Favorable	Inconnu	Favorable	**Favorable**	76%	18	13	
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)	Bon	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	77%	1 789ha (2 058ha[2])	1 386ha (1 594ha[2])	
	Dont 6210*	Pelouses calcaires semi-arides à orchidées*	Bon	Intermédiaire	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	78%	518	403	
Prairies mésophiles à humides	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	Bon	Intermédiaire à défavorable	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	**Défavorable mauvais**	94%	31	29	
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	Non évalué	Intermédiaire	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	45%	564ha (1 665ha[2])	255ha (752ha[2])	

Groupe	*Code*	*Intitulé*	*EC[1] évalué en 2007*	*EC[1] évalué en 2013*	*EC[1] 2017 - aire de répartition*	*EC[1] 2017 - surface*	*EC[1] 2017 - Structure et fonction spécifiques*	*EC[1] 2017 - perspectives*	***EC[1] 2017 - global***	***Surface de l'habitat du territoire dans le site Natura (%)***	***Surface totale (ha)***	***Surface en Natura 2000 (ha)***	*Nombre*
Habitats tourbeux	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Non recensé	Non recensé	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	**Inconnu**	100%	0.17	0.17	
	7210*	Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* *	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	51%	212	109	
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)*	Moyen	Intermédiaire	Favorable	Favorable	Inconnu	Inconnu	**Inconnu**	34%	0.66	0.23	
	7230	Tourbières basses alcalines	Moyen	Intermédiaire	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	47%	190	90	
Habitats rocheux et grottes	8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnards*	Moyen	Intermédiaire	Favorable	Inconnu	Inconnu	Inconnu	**Inconnu**	62%	6.2	3.8	
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Moyen	Intermédiaire	Favorable	Favorable	Inconnu	Favorable	**Favorable**	63%	9.5	6	
	8240*	Pavements calcaires et dalles rocheuses*	Moyen	Intermédiaire à défavorable ?	Favorable	Favorable	Inconnu	Défavorable inadéquat	**Défavorable inadéquat**	83%	3.2	2.7	
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	**Favorable**				99 dont 58 dans le site

Groupe	***Code***	***Intitulé***	*EC[1] évalué en 2007*	*EC[1] évalué en 2013*	*EC[1] 2017 - aire de répartition*	*EC[1] 2017 - surface*	*EC[1] 2017 - Structure et fonction spécifiques*	*EC[1] 2017 - perspectives*	***EC[1] 2017 - global***	***Surface de l'habitat du territoire dans le site Natura (%)***	***Surface totale (ha)***	***Surface en Natura 2000 (ha)***	*Nombre*
Habitats forestiers	9130	Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*	Moyen*	Défavorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	38%	337	131	
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*	Mauvais	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	**Favorable**	39%	801	313	
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion**	Moyen	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	**Favorable**	76%	493	377	
	91E0*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*	Mauvais	Défavorable à très défavorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	19%	714	139	
	91F0	Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)	Non recensé	Défavorable à très défavorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	**Défavorable mauvais**	24%	311	74	

Tableau 8 : Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site.
1 : État de conservation. 2 : Valeurs potentielles estimées prenant en compte les corrections réalisées à partir de l'échantillonnage du suivi du PAEC et l'influence des changements de pratiques (diminution des apports d'azote) et les effets possibles du changement climatique

Synthèse et analyse des éléments liés aux habitats d'intérêt communautaire

- Des habitats aquatiques et semi-aquatiques très majoritairement en état de conservation « défavorable mauvais » ou « inadéquat », principalement dû à un défaut de gestion des étangs par gestion traditionnelle assec/évolage, à la présence ou l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, à la problématique d'eutrophisation et au manque de dynamique fluviale.
- Des habitats de landes et mégaphorbiaies en état de conservation « défavorable inadéquat » à « mauvais », du fait de l'absence de considération et d'usage de ces milieux, du fait de la progression forestière et de dynamique de destruction en faveur des prairies, cultures, de l'urbanisation, et de la présence d'espèces exotiques envahissantes. La pérennité des mégaphorbiaies peut également être fonction de la dynamique fluviale et de la tendance à l'eutrophisation.
- Des habitats de pelouses sableuses en état de conservation « défavorable mauvais », en raison d'atteintes multiples (prélèvements de sables, dépôts de déchets, circulation motorisée, mise en culture…), du recul des populations de lapin de garenne et d'un manque d'entretien (pâturage…).
- Des habitats de pelouses sèches (autres que sableuses) en état de conservation « favorable » à « défavorable inadéquat », en lien étroit avec les pratiques agricoles (fertilisation, pression et période de pâturage, sursemis…) et avec la présence d'espèces exotiques envahissantes.
- Des habitats de prairies mésophiles à humides en état de conservation « défavorable inadéquat » à « mauvais », en lien étroit avec les pratiques agricoles (fertilisation, fauche, pression et période de pâturage, sursemis…), avec la destruction par conversion en culture ou l'urbanisation, et, pour les secteurs les plus humides, avec le drainage.
- Des habitats tourbeux dans un état de conservation « défavorable inadéquat » à « mauvais », ou pour certains, « inconnus ». La faible valorisation de ces espaces, l'abandon de l'entretien, le drainage ou la limitation des apports en eau et jadis l'exploitation de la tourbe, sont à l'origine de ce constat.
- Des habitats rocheux et de grottes dans un état de conservation plutôt « favorable », du fait de leur accessibilité difficile. L'activité des carrières peut avoir une influence étant donné son ampleur. Les habitats d'éboulis et de pavements calcaires nécessitent une analyse spécifique, afin de mieux les connaître sur le territoire.
- Des habitats forestiers en état de conservation contrasté :
  - « Bon état » pour les Tiliaies de pente et les chênaies charmaies à stellaires subatlantiques
  - « Défavorable mauvais » pour la Hêtraie en raison d'un traitement sylvicole défavorable (taillis) et de l'absence de bois morts, et pour les forêts alluviales compte tenu de l'absence de dynamique fluviale, de traitement sylvicole défavorable, d'infiltration d'espèces introduites envahissantes et de la plantation d'espèces non autochtones.

4. Les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

40 espèces d'intérêt communautaire (36 espèces animales et 4 espèces végétales) ont été recensées dans le périmètre du site Natura 2000 et les territoires à proximité. L'analyse a ainsi porté sur l'ensemble de ces espèces et sur l'ensemble du territoire du nord Isère et des espaces limitrophes. Cela permet de présenter une vision plus fidèle des populations du site Natura 2000. Également, des estimations de surfaces d'habitats potentiels sont faites pour chacune de ces espèces. Il apparaît que, pour un certain nombre d'espèces des milieux aquatiques, les surfaces sont le plus souvent largement sous-estimées du fait que les zones en eau des ruisseaux ne sont pas toujours cartographiées.

		Observations d'individus - Obs. Ind.						Surface d'habitat d'espèce potentiel sur le territoire (ha)	
Groupe	Nom vernaculaire	Date 1ère obs.	Date dernière obs.	% données dans le site Natura	Nbre données dans le site Natura	% ind. dans le site Natura	Nbre total d'ind. observés durant la période	Selon la bibliographie	Selon les observations dans le site
Mammifères	Lynx	1991	2020	61 %	36	61 %	36	8 896	12 599
	Loutre	1940	2021	44 %	25	44 %	25	3 507	332
	Castor d'Europe	1988	2020	35 %	765	35 %	795	216	4 488
	Minioptère de schreibers	1877	2019	68 %	256	73 %	13989	7 136	17 274
	Rhinolophe euryale	1958	2018	81 %	31	80 %	40	14 383	9 106
	Grand Rhinolophe	1877	2020	50 %	424	55 %	2444	11 671	12 875
	Petit Rhinolophe	1942	2020	50 %	321	29 %	1130	14 192	13 888
	Murin de bechstein	1966	2019	36 %	117	28 %	151	5 612	19 647
	Grand Murin	1953	2019	67 %	49	48 %	1596	5 759	12 718
	Petit Murin	1969	2016	57 %	7	67 %	9	7 004	25 536
	Murin de grande taille	*2004*	*2017*	*58%*	*24*	*98 %*	*435*		
	Murin à oreilles échancrées	1981	2019	23 %	154	6 %	2935	8 535	15 139
	Barbastelle d'Europe	1993	2019	34 %	298	14 %	911	1 149	23 079
Reptiles	Cistude d'Europe	1909	2020	88 %	2062	90 %	3906		16 599
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	1939	2017	29 %	275	8 %	1013	4 367	10 621
	Triton crêté	1973	2020	68 %	160	71 %	903	13 375	13 187
Poissons	Chabot	1983	2016	23 %	22	3,5%	932	5	
	Lamproie de planer	2002	2016	9 %	11	10 %	147	5	
	Loche d'étang	1973	2019	11 %	9	6 %	65	316	
	Blageon	2003	2016	0 %	29	0 %	615	4	
	Bouvière	1995	2016	0 %	21	0 %	833	276	
	Toxostome			0 %	0			4	
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	1997	2019	39 %	114	24 %	3396	51	2 387

Groupe	Nom vernaculaire	Date 1ère obs.	Date dernière obs.	% données dans le site Natura	Nbre données	% ind. dans le site Natura	Nbre total d'ind. observés durant la période	Selon la bibliographie	Selon les observations dans le site
Coléoptères	Lucane cerf-volant	1985	2019	29 %	1320	30 %	1823	593	18 617
	Grand Capricorne	1994	2008	80 %	5	80 %	5	12 610	
Lépidoptères	Azuré des paluds	1930	2017	33 %	145	22 %	688	551	189
	Azuré de la Sanguisorbe	1930	2017	58 %	252	53 %	1118	575	72
	Damier de la Succise	1952	2015	89 %	47	64 %	233	182	40
	Cuivré des Marais	1930	2018	48 %	193	43 %	278	478	5 867
	Laineuse de Prunellier	1991	2020	77 %	668	93 %	2686	315	22 437
	Ecaille chinée	1995	2019	67 %	157	71 %	204	674	20 996
Odonates	Leucorrhine à gros thorax	1980	2015	100 %	13	100 %	13	59	2 144
	Agrion de Mercure	1987	2019	31 %	266	12 %	1911	512	7 078
	Gomphe serpentin	2015	2015	?	1	?	1	-	1
Mollusques	Vertigo de Des Moulins	2004	2018	84 %	56	51 %	247	692	3 260
	Vertigo étroit	2004	2018	100 %	15	100 %	43	824	1 855
	Planorbe naine	1981	2009	0 %	4			0,2	
Flore	Caldésie à feuille de Parnassie	1800	2001	64 %	14	64 %	14	93	
	Ache rampante	2000	2019	43 %	28	43 %	28	215	33
	Flûteau nageant	1872	1994	100 %	2	100 %	2	72	
	Fougère d'eau à quatre feuilles	1800	2017	0 %	14	0 %	14	105	

Tableau 9 : Synthèse des données d'observation d'espèces d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces

4.1. Le contenu des fiches espèces

Cette partie dresse un état des lieux pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site Natura 2000 « L'Isle Crémieu » ou à proximité.

Pour chacune d'entre elles, :

- ses habitats sont décrits en fonction de la bibliographie et des observations faites dans le territoire ;
- un point est réalisé sur les effectifs, leur évolution et leur répartition sur le territoire lorsqu'ils sont connus sur l'ensemble de la période de suivi ;
- la phénologie de l'espèce est détaillée (période de présence, de détectabilité, de reproduction…) ;
- le statut de l'espèce est rappelé (protection réglementaire, niveau de rareté…)
- l'état de conservation de l'espèce est réactualisé (cf. détail au paragraphe ci-après) ;
- les actions de connaissance et de conservation nécessaires afin de s'assurer de son bon état de conservation sont listées.

L'analyse a été faite sur l'ensemble du territoire du Nord Isère, voire des marges du département de l'Ain. En effet, la délimitation du site Natura 2000 ne correspond que rarement aux réalités écologiques. La nécessité d'obtenir des avancées en matière d'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire passera par une prise en compte de l'ensemble des habitats des populations en question, et, par ailleurs, par la mise en œuvre d'actions au-delà du seul site Natura 2000.

4.1.1. Les données prises en compte

Les données faune et flore considérées dans le présent DOCOB regroupent des données plus anciennes, connues jusqu'à mai 2020. Ponctuellement, certaines données exceptionnelles, plus récentes, ont pu être prises en compte. L'objectif de l'exercice est de comparer les données anciennes, datant d'avant la mise en place du 1er DOCOB en 2007, avec celles relevée durant les 12 ans de mise en œuvre de ce dernier.

Les données, dépassant parfois largement le territoire, sont principalement issues de :

- La base de données « SERENA », de l'association Lo Parvi, à laquelle contribue la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la mission Natura 2000 : la base porte sur tous les taxons, comprenant les espèces des annexes II, IV et V de la directive « Habitats, faune, flore » et les oiseaux de la directive « Oiseaux » (25 760 données) ;
- La base « Naïades » de l'Agence Française de Biodiversité, dans laquelle figure les espèces de poissons, comprenant les espèces annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » (1 557 données) ;
- La base de la fédération de pêche de l'Isère, recensant les poissons et écrevisses, comprenant les espèces annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » (36 données) ;
- La base de données de FLAVIA, qui inventorie les papillons, comprenant les espèces annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » (996 données) ;

- Ainsi que des données ponctuelles du Groupe Chiroptère Rhône-Alpes, l'APIE (la Loutre d'Europe, 2 données), du SHR (la Loutre d'Europe, 2 données) et de la LPO Isère (tous les taxons).

4.1.2. La cartographie

Pour chaque espèce, une cartographie détaillée est réalisée, rassemblant un ensemble d'informations sur celle-ci et ses habitats. Les données cartographiques des menaces sont, par ailleurs, traitées dans les enjeux socio-économiques.

D'une part, les données de présence sont figurées, en cartographiant les effectifs dénombrés par classes, et en distinguant les observations datant d'avant 2007 et d'après 2007 (1er janvier). Cette représentation permet de visualiser, lorsque les données sont disponibles, l'évolution possible de l'aire de répartition et de la pression de prospection, ainsi que les effectifs par localité.

D'autre part, sur la base des cartographies des habitats naturels disponibles, les habitats de l'espèce considérée ont été définis. Ils sont cartographiés et distingués de la manière suivante :

- Un polygone habitat qui contient un habitat élémentaire dans lequel l'espèce considérée a déjà été observée sur le territoire : il est figuré en couleur orange ;
- Un polygone habitat qui contient un habitat élémentaire dans lequel l'espèce considérée a déjà été observée selon la bibliographie (INPN, atlas régionaux…) : il est figuré en couleur jaune.

Les espaces dans lesquels aucune donnée de cartographie des milieux naturels n'est disponible figurent en grisé.

Cette cartographie permet de visualiser, pour chaque espèce, les espaces de présence potentielle sur le territoire, sachant que, à ce jour, la totalité des espèces du site n'a pas pu être recherchée sur l'ensemble du territoire.

Enfin, dans certains cas, des éléments complémentaires sont ajoutés sur cette cartographie, comme les plantes hôtes pour certains papillons, des aires de reproduction… qui permettent d'aider à la compréhension de la répartition des espèces.

L'ensemble de ces données cartographiques très précises seront disponibles en format informatique (SIG), afin de constituer une sorte de « carte d'alerte » utile lors de l'analyse des incidences de projets, ou pour orienter les recherches d'une espèce par exemple.

4.1.3. Évaluation de l'état de conservation des espèces

Cette notion est essentielle, définissant la probabilité que l'espèce puisse se maintenir sur le territoire dans les dizaines d'années voire les siècles à venir. **L'état de conservation « Favorable »** constitue l'objectif à atteindre pour chaque espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Pour davantage de cohérence avec les travaux nationaux, cette évaluation a été faite sur la base des mêmes paramètres que le guide méthodologique « évaluation de l'état de conservation des habitats

et espèces d'intérêt communautaire »[12] portant sur le rapportage national de 2012. Il s'est appliqué à définir, pour le site Natura 2000, l'état de conservation au regard des quatre paramètres suivants :

- l'aire de répartition de l'espèce,
- la taille de la population de l'espèce,
- l'état de l'habitat de l'espèce,
- les perspectives futures.

Ainsi, la même grille a été utilisée paramètre par paramètre, puis pour l'évaluation globale de l'état de conservation pour chaque espèce, avec un classement en « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais » ou « inconnu ». Le tableau suivant est extrait du guide présentant la méthodologie.

	Etat de conservation			
Paramètres d'évaluation	**Favorable** (*vert*)	**Défavorable inadéquat** (*orange*)	**Défavorable mauvais** (*rouge*)	***Inconnu***
Aire de répartition	**Stable** (perte et expansion en équilibre) ou **augmentation ET >/= aire de référence favorable**	Toute autre combinaison	**Grand déclin** : l'équivalent d'une perte de plus de 1 % par an durant la période indiquée par l'Etat membre **OU** plus de 10 % au-dessous de l'**aire de référence favorable**	Données fiables insuffisantes ou inexistantes
Population	**Stable** (perte et expansion en équilibre) ou **augmentation ET >/= population de référence favorable ET Reproduction, mortalité et structure d'âge ne dévient pas de la normale** (si les données sont disponibles)		**Grand déclin** : l'équivalent d'une perte de plus de 1 % par an durant la période indiquée par l'Etat membre **ET < population de référence favorable OU** Plus de 25 % en-dessous de la **population OU Reproduction, mortalité et structure d'âge dévient largement de la normale** (si les données sont disponibles)	
Habitat d'espèce	La surface d'habitat approprié est **suffisamment grande** (est stable ou en augmentation) **ET** la qualité de l'habitat est appropriée pour la survie à long terme de l'espèce		La surface de l'habitat n'est clairement pas suffisamment grande pour assurer la survie à long terme de l'espèce **OU** la qualité d'habitat ne permet pas la survie à long terme de l'espèce	
Perspectives futures Au regard de l'aire de répartition, la population et l'habitat disponible	L'espèce n'est pas sous l'influence significative de pressions ou de menaces. Sa survie à long terme paraît assurée		L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces, mauvaises perspectives pour son futur : viabilité à long terme en danger.	
Evaluation globale de l'état de conservation	**Tous *vert* ou trois *vert* et un *inconnu***	**Un ou plusieurs *orange* mais pas de *rouge***	**Un ou plusieurs *rouge***	**Deux ou plusieurs *inconnu* combinés avec du *vert* ou tout *inconnu***

Tableau 10 : Règles d'évaluation de l'état de conservation d'une espèce issue de « l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire »

4.2. Synthèse de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Le tableau suivant récapitule l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site. L'Etat de Conservation (EC) est organisé selon le classement suivant :

- F : Favorable
- AF : Assez Favorable
- PF : Plutôt Favorable
- DI : Défavorable Inadéquat
- DM : Défavorable Mauvais
- AS : A surveiller
- DD : Données insuffisantes (trop peu de données pour pouvoir faire un constat)
- NE : Non Evalué
- NC : Non connu

- F : Favorable
- AF : Assez Favorable
- PF : Plutôt Favorable
- DI : Défavorable Inadéquat
- DM : Défavorable Mauvais
- AS : A surveiller
- DD : Données insuffisantes (trop peu de données pour pouvoir faire un constat)
- NE : Non Evalué
- NC : Non connu

			Etat de conservation 2013		Etat de conservation 2020					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
Groupe	Nom vernaculaire	EC évalué en 2007	EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
Mammifères	Lynx Boréal	I	DD	AF	F	NC	NC	NC	NC	1991	**2020**	61 %	36	**36**	**61 %**	22		NC	?	NC
	Loutre d'Europe	?	DD	PF	NC	NC	F	F	**NC**	1940	**2021**	44 %	25	**25**	**44 %**	11		NC	Indiv. erratiques	NC
	Castor d'Europe	F	AS	AF	F	NC	F	F	**F**	1988	**2020**	35 %	765	**795**	**35 %**	276		NC	NC	Présent sur les 2/3 des espaces en eau
	Minioptère de Schreibers	D	AS	F	F	F	F	F	**F**	1877	**2019**	68 %	256	**13989**	**73 %**	10274		NC	NC	1 colonie de transit
	Rhinolophe euryale	D	DD	?	NC	DM	DI	NC	**DM**	1958	**2018**	81 %	31	**40**	**80 %**	32		NC	NC	0 colonie
	Grand Rhinolophe	D	AS	F	F	DM	DI	DM	**DM**	1877	**2020**	50 %	424	**2444**	**55 %**	1337		NC	NC	2 colonies
	Petit Rhinolophe	D	I	AF	F	F	DI	DI	**DI**	1942	**2020**	50 %	321	**1130**	**29 %**	327		NC	NC	7 colonies

Groupe	Nom vernaculaire	EC évalué en 2007	Etat de conservation 2013		**Etat de conservation 2020**					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
			EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
	Murin de Bechstein	?	AS	AF	F	NC	DI	DI	**DI**	1966	**2019**	36 %	117	**151**	**28 %**	42		NC	NC	3 colonies
	Grand Murin	D	AS	AF	F	DM	DM	DM	**DM**	1953	**2019**	67 %	49	**1596**	**48 %**	764		NC	NC	1 colonie
	Petit Murin	D	D	?	NC	DM	NC	NC	**DM**	1969	**2016**	57 %	7	**9**	**67 %**	6		NC	NC	1 obs.
	Murin de grande taille									*2004*	***2017***	*58%*	*24*	***435***	***98 %***	*425*		NC	NC	NC
	Murin à oreilles échancrées	I	AS	F	F	NC	DI	DI	**DI**	1981	**2019**	23 %	154	**2935**	**6 %**	187		NC	NC	2 colonies
	Barbastelle d'Europe	D	AS	AF	F	NC	F	F	**F**	1993	**2019**	34 %	298	**911**	**14 %**	127		NC	NC	3 colonies
Reptiles	Cistude d'Europe	F	F	AS	F	F	F	F	**F**	1909	**2020**	88 %	2062	**3906**	**90 %**	3527		NC	Plus de 3000	186
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	I	AS	F	DM	NC	DI	DI	**DM**	1939	**2017**	29 %	275	**1013**	**8 %**	81		NC	NC	25

		EC évalué en 2007	Etat de conservation 2013		Etat de conservation 2020					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
Groupe	Nom vernaculaire		EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
	Triton crêté	I	I	I	F	NC	DI	DI	**DI**	1973	**2020**	68 %	160	**903**	**71 %**	642		NC	NC	21
Poissons	Chabot	?	D	D	DM	DM	DM	DM	**DM**	1983	**2016**	23 %	22	**932**	**3,5%**	33		NC	NC	26
	Lamproie de planer*	?	D	D	DM	NC	DM	DI	**DM**	2002	**2016**	9 %	11	**147**	**10 %**	14		NC	NC	11
	Loche d'étang	NE	D	D	DM	NC	NC	NC	**DM**	1973	**2019**	11 %	9	**65**	**6 %**	4		NC	NC	2
	Blageon	?	D	D	DM	DM	DI	DM	**DM**	2003	**2016**	0 %	29	**615**	**0 %**	1		NC	NC	1
	Bouvière	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	**NC**	1995	**2016**	0 %	21	**833**	**0 %**	0		NC	NC	0
	Toxostome	NC	NC	NC	DM	DM	DI	NC	**DM**			0 %	0	**0**		0		NC	NC	0
Crustacés	Écrevisse à pattes blanches	D	I	I	DM	NC	DI	DM	**DM**	1997	**2019**	39 %	114	**3396**	**24 %**	815		NC	NC	20
Coléoptères	Lucane cerf-volant	F	F	AF	F	NC	F	F	**F**	1985	**2019**	29 %	1320	**1823**	**30 %**	554		NC	NC	Près de l'ensemble du territoire

		EC évalué en 2007	Etat de conservation 2013		Etat de conservation 2020					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
Groupe	Nom vernaculaire		EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
	Grand Capricorne	NE	DD	?	NC	NC	F	NC	**NC**	1994	**2008**	80 %	5	**5**	**80 %**	4		NC	NC	1
Lépidoptères	Azuré des paluds	I	D	D	DI	NC	DI	DI	**DI**	1930	**2017**	33 %	145	**688**	**22 %**	148		NC	NC	17
	Azuré de la Sanguisorbe	I	I	D	F	NC	DI	DI	**DI**	1930	**2017**	58 %	252	**1118**	**53 %**	598		NC	NC	33
	Damier de la Succise	I	D (?)	D (?)	DI	NC	DI	DM	**DM**	1952	**2015**	89 %	47	**233**	**64 %**	149		NC	NC	8
	Cuivré des marais	F	F	F	F	NC	F	F	**F**	1930	**2018**	48 %	193	**278**	**43 %**	120		NC	NC	62
	Laineuse du Prunellier	F	F	F	F	F	F	F	**F**	1991	**2020**	77 %	668	**2686**	**93 %**	2485		NC	NC	Près de l'ensemble du territoire
	Écaille chinée	NC	NC	NC	F	NC	F	F	**F**	1995	**2019**	67 %	157	**204**	**71 %**	144		NC	NC	Près de l'ensemble du territoire

		EC évalué en 2007	Etat de conservation 2013		Etat de conservation 2020					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
Groupe	Nom vernaculaire		EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
Odonates	Leucorrhine à gros thorax	D	D	?	F	NC	F	NC	**NC**	1980	**2015**	100 %	13	**13**	**100 %**	13		NC	NC	5
	Agrion de Mercure	F	F	F	F	NC	F	F	**F**	1987	**2019**	31 %	266	**1911**	**12 %**	236		NC	NC	99
Mollusques	Vertigo de Des Moulins	NE	DD	F (?)	NC	NC	NC	NC	**NC**	2004	**2018**	84 %	56	**247**	**51 %**	126		NC	NC	23
	Vertigo étroit	NE	DD	?	NC	NC	NC	NC	**NC**	2004	**2018**	100 %	15	**43**	**100 %**	43		NC	NC	5
	Planorbe naine				NC	NC	NC	NC	**NC**	1981	**2009**	0 %	4			0	1	NC	NC	4
Flore	Caldésie à feuille de Parnassie	D	D	D	DM	DM	DM	DM	**DM**	1800	**2001**	64 %	14	**14**	**64 %**	9		NC	NC	0
	Ache rampante	D	D	D	DM	DM	DM	DI	**DM**	2000	**2019**	43 %	28	**28**	**43 %**	12	4	16	16	2

		EC évalué en 2007	Etat de conservation 2013		Etat de conservation 2020					Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA)								Dans le territoire (équivalent surface BDD SERENA) période 2007 / 2017		
Groupe	Nom vernaculaire		EC de l'espèce	EC habitat d'espèce	EC 2020 - aire de répartition	EC 2020 - effectifs	EC 2017 - habitats d'espèce	EC 2020 - perspectives	**EC 2020 - global**	Date 1ère obs.	**Date dernière obs.**	% données dans le site Natura	Nbre données	**Nbre de données indiv.**	**% indiv. dans le site Natura**	Nbre d'indiv. dénombré dans le site	Distance au site Natura (km)	Nbre reproducteur	Nbre indiv.	Nbre stations
	Flûteau nageant				DM	DM	DM	NC	**DM**	1872	**1994**	100 %	2	**2**	**100 %**	2		NC	0	0
	Fougère d'eau à quatre feuilles				DM	DM	DM	DM	**DM**	1800	**2017**	0 %	14	**14**	**0 %**	0		NC	10	1

Tableau 11 : Synthèse de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Synthèse et analyse des éléments liés aux espèces d'intérêt communautaire

- Pour les grands mammifères, un état de conservation méconnu hormis pour le Castor où l'espèce est en forte progression. Pour les autres espèces, les effectifs sont faibles, rendant l'évaluation difficile.
- Un état de conservation des chauves-souris très majoritairement défavorable inadéquat à mauvais, en lien avec des causes multiples : disparition des gîtes (bâti, gîtes arboricoles), mutation de l'agriculture (perte des prairies bocagères et de l'élevage, intensification des pratiques, usage important de produits phytosanitaires…), pratiques sylvicoles défavorables (taillis, destruction du bois mort…), perte des corridors écologiques.
- Un état qualifié de « favorable » pour le seul reptile d'intérêt communautaire, la Tortue Cistude, en lien avec les nombreuses mesures de protection et de gestion entreprises sur le territoire.
- Pour les deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire, l'état de conservation est « défavorable inadéquat » ou « défavorable mauvais », notamment en raison de la fragmentation de leur territoire (infrastructures de transport, urbanisation, mise en culture…), et des perspectives défavorables (disparition de l'élevage, développement urbain, perte des points d'eau temporaires…).
- Toutes les espèces de poissons d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation « défavorable mauvais », du fait de la dégradation physique des cours d'eau (recalibrage, seuils…), de la qualité de l'eau, et des problèmes d'assecs en particulier.
- Parmi le groupe des insectes, l'état de conservation des populations est contrasté, étant :
  - « Favorable » pour le Lucane cerf-volant, la Laineuse du Prunellier, l'Agrion de Mercure et le Cuivré des marais, espèces possiblement moins exigeantes en termes de qualité d'habitats ;
  - « Défavorable inadéquat » à « défavorable mauvais » pour les Azurés et le Damier de la Succise, en lien avec la disparition ou modification de leurs habitats de prairies humides (retournement, intensification) ;
  - Inconnu pour la Leucorrhine à gros thorax et le Grand Capricorne, pour lesquels peu d'observations ont été réalisées.
- Pour les mollusques d'intérêt communautaire, même si l'état des connaissances a fortement progressé, l'état de conservation reste inconnu ; des prospections et des suivis de population seront nécessaires.
- Concernant les plantes d'intérêt communautaire, toutes sont considérées en état de conservation « défavorable mauvais », celles-ci ayant quasiment toutes possiblement disparues du site. Les causes sont certainement multiples entre la disparition des zones humides, la gestion piscicole l'absence de vidanges des étangs, et la présence d'espèces exotiques.

5. Les autres espèces patrimoniales

5.1. Les espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats-Faune-Flore »

A l'image de la diversité en espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore », le territoire est riche de 35 espèces de l'annexe IV.

Le groupe des mammifères est le plus important avec notamment les chiroptères (25 espèces au total annexe II et IV), mais aussi avec le Chat sauvage et le Muscardin.

Il est suivi du groupe des amphibiens avec, parmi les cinq espèces, la Rainette arboricole, espèce rare et menacée pour laquelle le territoire constitue un fief.

Cinq espèces de reptiles de l'annexe IV sont également présentes.

Pour les lépidoptères, il est à noter, la présence de la quatrième espèce d'Azuré du territoire, avec l'Azuré du Serpolet lié aux pelouses sèches, mais également la Bacchante liée aux boisements.

Parmi les odonates, le territoire relève la présence remarquable de deux autres leucorrhines : la Leucorrhine à front blanc et la Leucorrhine à large queue.

Enfin deux plantes de l'annexe IV sont présentes avec la Lindernie rampante et la Spiranthe d'été, cette dernière n'ayant pu être observée récemment.

Catégorie	Nom commun	Nom latin	Nombre d'observations	Observation dans le site
Amphibiens	Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans obstetricans (Laurenti, 1768)*	21	Oui
	Crapaud calamite	*Epidalea calamita (Laurenti, 1768)*	40	Oui
	Rainette verte	*Hyla arborea arborea (Linnaeus, 1758)*	1066	Oui
	Grenouille de Lessona	*Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)*	3	Oui
	Grenouille agile	*Rana dalmatina (Fitzinger in Bonaparte, 1838)*	1649	Oui
Lépidoptères	Bacchante (La), Déjanire (La)	*Lopinga achine (Scopoli, 1763)*	87	Oui
	Azuré du Serpolet (L')	*Maculinea arion (Linnaeus, 1758)*	43	Oui
	Sphinx de l'Épilobe (Le)	*Proserpinus proserpina (Pallas, 1772)*	22	Oui
Mammifères	Sérotine commune	*Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)*	44	Oui
	Chat sauvage	*Felis silvestris Schreber, 1775*	50	Oui
	Vespère de Savi	*Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)*	16	Oui
	Muscardin	*Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)*	39	Oui
	Murin d'Alcathoe	*Myotis alcathoe Helversen & Heller, 2001*	5	Oui
	Murin de Brandt	*Myotis brandtii (Eversmann, 1845)*	10	Oui
	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)*	112	Oui
	Murin indéterminé	*Myotis Kaup, 1829*	93	Oui
	Murin à moustaches,	*Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*	89	Oui
	Murin de Natterer,	*Myotis nattereri (Kuhl, 1817)*	40	Oui
	Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)*	32	Oui
	Noctule commune	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	20	Oui
	Pipistrelle indéterminé	*Pipistrellus*	29	Oui
	Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)*	65	Oui
	Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)*	36	Oui
	Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	164	Oui
	Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)*	8	Oui
	Oreillard roux, Oreillard septentrional	*Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)*	13	Oui
	Oreillard gris, Oreillard méridional	*Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)*	20	Oui
	Oreillard indéterminé	*Plecotus E. Geoffroy, 1818*	19	Oui
	Molosse de Cestoni	*Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)*	3	Non
	Vespertilionidé indéterminé	*Vespertilionidae Gray, 1821*	5	Oui
Odonates	Leucorrhine à front blanc (La)	*Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)*	4	Oui
	Leucorrhine à large queue (La)	*Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)*	39	Oui
Plantes	Lindernie rampante, Lindernie couchée	*Lindernia palustris Hartmann, 1767*	106	Oui
	Spiranthe d'été	*Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817*	6	Oui
Reptiles	Coronelle lisse	*Coronella austriaca austriaca Laurenti, 1768*	45	Oui
	Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus (Lacepcde, 1789)*	470	Oui
	Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata Daudin, 1802*	743	Oui
	Lézard des murailles	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	705	Oui
	Couleuvre d'Esculape	*Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)*	204	Oui

Tableau 12 : Liste des espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes dans le site Natura 2000

5.2. Les espèces présentes citées par la directive « Oiseaux »

Le site de l'Isle Crémieu est également extrêmement riche en espèces d'oiseaux. 60 d'entre elles observées au sein du site sont inscrites à la directive « Oiseaux », et 70 au sein du secteur plus large du Nord Isère (données issues de la base SERENA – Lo Parvi, 2017). Ce site pourrait aisément prétendre à un classement à ce titre, même si le classement à la directive « Habitats, faune, flore » permet d'agir déjà favorablement pour ces espèces.

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'observation	Observation dans le site
Aigle botté	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	4	Oui
Aigle royal	*Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)*	14	Oui
Aigrette garzette	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	298	Oui
Alouette lulu	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	847	Oui
Avocette élégante	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	5	Oui
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	187	Oui
Barge rousse	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	3	Oui
Bécassine double	*Gallinago media (Latham, 1787)*	2	Non
Bernache nonnette	*Branta leucopsis (Bechstein, 1803)*	11	Oui
Bondrée apivore	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	372	Oui
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana Linnaeus, 1758*	8	Oui
Busard cendré	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	104	Oui
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	331	Oui
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	765	Oui
Blongios nain	*Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)*	177	Oui
Butor étoilé	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	44	Oui
Chevalier sylvain	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	84	Oui
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)*	163	Oui
Cigogne noire	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	24	Oui
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	314	Oui
Cygne chanteur	*Cygnus cygnus (Linnaeus, 1758)*	1	Non
Échasse blanche	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	22	Oui
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758*	211	Oui
Faucon émerillon	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	15	Oui
Faucon kobez	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	15	Oui
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	135	Oui
Fuligule nyroca	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	35	Oui
Glaréole à collier	*Glareola pratincola (Linnaeus, 1766)*	1	Oui
Gobemouche à collier	*Ficedula albicollis (Temminck, 1815)*	2	Oui
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)*	19	Oui
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo (Linnaeus, 1758)*	225	Oui
Grande Aigrette	*Ardea alba Linnaeus, 1758*	1135	Oui
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus Linnaeus, 1758*	2	Oui
Grèbe esclavon	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	5	Non
Grue cendrée	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	54	Oui

Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'observation	Observation dans le site
Guifette moustac	*Chlidonias hybrida (Pallas, 1811)*	47	Oui
Guifette noire	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	52	Oui
Harle piette	*Mergellus albellus (Linnaeus, 1758)*	29	Oui
Héron bihoreau	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	222	Oui
Héron crabier	*Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)*	26	Oui
Héron pourpré	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	1610	Oui
Hibou des marais	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	12	Oui
Ibis falcinelle	*Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)*	1	Oui
Marouette ponctuée	*Porzana porzana (Linnaeus, 1766)*	22	Oui
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	1682	Oui
Milan noir	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	1794	Oui
Milan royal	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	239	Oui
Mouette pygmée	*Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)*	4	Oui
Œdicnème criard	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	35	Oui
Outarde canepetière	*Tetrax tetrax (Linnaeus, 1758)*	15	Non
Phalarope r bec étroit	*Phalaropus lobatus (Linnaeus, 1758)*	2	Oui
Pic cendré	*Picus canus Gmelin, 1788*	13	Oui
Pic mar	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	14	Oui
Pic noir	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	453	Oui
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	471	Oui
Pie-grièche à poitrine rose	*Lanius minor Gmelin, 1788*	1	Oui
Pipit rousseline	*Anthus campestris (Linnaeus, 1758)*	1	Non
Plongeon arctique	*Gavia arctica (Linnaeus, 1758)*	9	Oui
Plongeon catmarin	*Gavia stellata (Pontoppidan, 1763)*	6	Oui
Plongeon imbrin	*Gavia immer (Brünnich, 1764)*	6	Non
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	4	Oui
Talève sultane	*Porphyrio porphyrio (Linnaeus, 1758)*	1	Oui
Pygargue à queue blanche	*Haliaeetus albicilla (Linnaeus, 1758)*	8	Oui
Râle des genets	*Crex crex (Linnaeus, 1758)*	9	Oui
Rollier d'Europe	*Coracias garrulus Linnaeus, 1758*	4	Non
Spatule blanche	*Platalea leucorodia Linnaeus, 1758*	4	Oui
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	38	Oui
Tadorne casarca	*Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)*	2	Non
Vautour fauve	*Gyps fulvus (Hablizl, 1783)*	1	Non
Vautour percnoptère	*Neophron percnopterus (Linnaeus, 1758)*	1	Non
Total général		12 472	60

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux citées au sein de la Directive « Oiseaux » observées sur le site et ses alentours

5.3. Les espèces protégées

Le territoire recèle un grand nombre d'espèces protégées, par l'intermédiaire des législations nationales, régionales ou départementales. Elles concernent autant des espèces faunistiques que floristiques.

Ordres	Nombre
Amphibiens	14
Mammifères	37
Oiseaux	204
Poissons	4
Reptiles	13
Plantes vasculaires	91
Coléoptères	1
Lépidoptères	5
Odonates	4
Crustacés	1
Mollusques	2
Total	**376**

Tableau 14 : Nombre d'espèces protégées pour chaque Ordre sur le territoire

Synthèse et analyse des éléments en lien avec les autres espèces patrimoniales du territoire

- **Le site Natura 2000, au travers des habitats d'intérêt communautaire et des espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore », permet également de prendre en compte un nombre très significatif d'espèces considérées comme patrimoniales à d'autres titres (Directive « Oiseaux », Annexe IV et V de la directive « Habitats, faune, flore », espèces protégées au titre de la réglementation nationale, régionale et départementale). Au regard de l'incroyable richesse avifaunistique observée au sein du site, il n'est pas étonnant de constater qu'un grand nombre d'espèces d'oiseaux figurent au sein des annexes de la Directive « Oiseaux » justifiant la désignation de sites Natura 2000 à ce titre.**

6. La trame verte et bleue

Depuis quelques décennies, les activités humaines (artificialisation des sols, intensification de l'agriculture et de la gestion forestière, …) contraignent, voire empêchent les possibilités de déplacements pour la faune et la flore sauvages. Cette fragmentation des habitats naturels est un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. Mais cela a aussi des conséquences sur les services écosystémiques rendus à l'Homme (pollinisation, épuration de l'eau, puits de carbone, etc.).

Ainsi, le réseau de déplacement de la faune et la flore a été conceptualisé par la Trame Verte et Bleue (TVB), s'exprimant depuis à l'échelle nationale à locale. Cette nouvelle notion apparaît essentielle pour le site Natura 2000 « L'Isle Crémieu », étant donné son périmètre largement éclaté en de nombreuses entités et fragmenté par les activités humaines.

La trame verte et bleue est ainsi composée d'un maillage d'éléments présentant un intérêt pour la biodiversité :

- Les réservoirs de biodiversité : ces espaces sont reconnus pour la richesse de leur biodiversité. Les milieux remarquables les composant abritent des espèces faunistiques et floristiques, jugées prioritaires ou déterminantes, qui y réalisent tout ou partie de leur cycle de vie. Leur cartographie dans les SCOT et le Contrat Vert et Bleu du bassin de la Bourbre s'appuie principalement sur les périmètres de protection et de gestion existants (Réserves Naturelles Nationale et Régionales, sites Natura 2000, ZNIEFF de type I, Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés de Protection de Biotope, inventaires zones humides).
- Les espaces perméables : espaces diffus de nature plus ordinaire permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Le territoire présente des espaces perméables sur des surfaces très importantes, et souvent de qualité, sans pour autant être classés en réservoir de biodiversité. De fait, ces espaces contribuent largement à la préservation du patrimoine naturel également.
- Les corridors écologiques : espaces resserrés appelant une vigilance quant au maintien du passage des espèces.

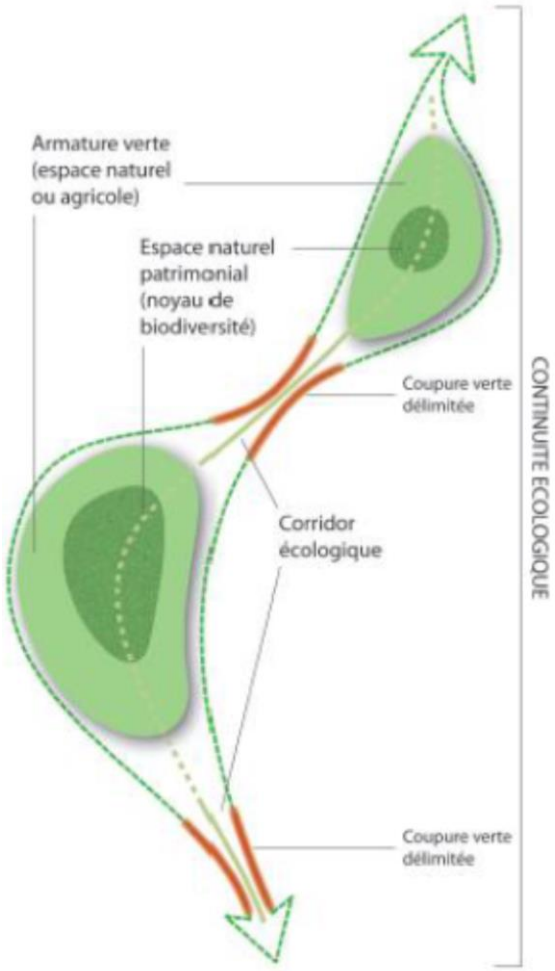

Figure 7 : Le principe de la trame verte et bleue. Source : Scot de l'Agglomération Lyonnaise, Agence d'urbanisme

Le territoire a fait l'objet de plusieurs études importantes sur la question des déplacements d'espèces ; depuis des analyses sur une espèce particulière, avec l'étude sur la Rainette verte (Lo Parvi), à des études transversales et/ou à large échelle (SCOT, Contrat Vert et Bleu, étude de PLU).

6.1. L'étude du réseau écologique départemental de l'Isère

La carte de synthèse des réseaux écologiques sur le département de l'Isère (REDI) réalisée en 2001 et réactualisée en 2009 regroupe plusieurs informations.

Elle présente l'ensemble des réservoirs dits prioritaires pour l'ensemble des milieux en présence. Elle regroupe également des espaces protégés de niveau national (sites classés, sites inscrits), de niveau international (Natura 2000), des espaces patrimoniaux de niveau national (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO). Par

ailleurs, elle expose les continuums de type forestier, aquatique et prairie thermophile. La combinaison des différents continuums existants forme la base du réseau écologique départemental.

La carte du REDI trace également les axes de déplacement de la grande faune sur le département et apporte des informations sur les différents obstacles et points de conflits observés sur le terrain ou récoltés auprès de personnes ressources, membres du comité de pilotage. Outre la fragmentation des paysages et la discontinuité des continuums, sur les corridors ou au sein même des continuums, les déplacements de la faune se trouvent confrontés à des obstacles dont l'importance dépend de l'espèce ou du groupe d'espèces concerné mais également de la taille, de la hauteur, de la longueur et de la durée de l'obstacle.

6.2. L'étude de la Trame Verte et Bleue du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCOT initial s'était basé sur l'étude du réseau écologique du département de l'Isère afin d'établir les cartes à prendre en compte. Sa révision a fait l'objet d'une analyse spécifique.

Ainsi, il est rappelé que la trame verte et bleue de la Boucle du Rhône en Dauphiné est composée de trois sous-trames : agropastorale (milieux cultivés), forestière et aquatique (milieux humides). Leur combinaison forme le réseau écologique du territoire. L'analyse du SCOT est ainsi reprise ci-dessous.

6.2.1. Les milieux forestiers

La majorité des peuplements forestiers identifiés dans le territoire est composée d'essences diverses, permettant aux espèces d'accomplir l'ensemble de leur cycle de développement (alimentation, reproduction, repos). Le territoire dispose d'une couverture forestière d'environ 25 % de sa surface, avec plus d'une dizaine de communes qui possèdent plus de 30 % de boisements sur leur superficie communale. Ces milieux sont répartis sur l'ensemble du territoire à l'exception du secteur ouest dont l'occupation du sol est en grande partie agricole, et du secteur sud-ouest. Au sein de ce dernier, les boisements sont réduits à des haies ou des bosquets de petite taille, mais ils peuvent néanmoins constituer des supports de déplacements fonctionnels dans le cadre de la trame verte urbaine.

Ces massifs sont, d'une part, soumis à une érosion liée à l'urbanisation et autres activités humaines (carrières, agriculture…). Mais, d'autre part, un phénomène inverse est également visible : les boisements viennent s'étendre sur les milieux ouverts les plus contraints (pente, sol) engendrant une fermeture des paysages et une diminution du potentiel agricole.

Sur les 36 communes concernées par le site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu », l'étude de Lo Parvi montre que moins de la moitié des boisements d'intérêt communautaire sont classés en zone Natura 2000. Ces habitats constituent par ailleurs des milieux de vie pour de nombreuses espèces forestières visées par la Directive « Habitats » (chauves-souris, lynx, chat sauvage, bacchante, etc.)

6.2.2. Les milieux ouverts

Les habitats patrimoniaux tels que les prairies permanentes, sèches, maigres ou de fauches sont très bien représentés sur le plateau de l'Isle Crémieu. Ces milieux possèdent une forte valeur écologique mais sont vulnérables face à la fragmentation des milieux.

Les milieux ouverts font également référence aux paysages de prairies, de grandes cultures ou de vergers présents sur l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Ces espaces sont liés à une gestion agropastorale. Les pratiques agricoles ont permis la conservation d'éléments du bocage : de nombreuses haies et talus entre les parcelles sont ainsi observées, constituant autant de relais pour les espèces, en même temps qu'ils permettent de retenir et restituer les eaux de pluie suivant la saison. Toutefois, au regard du mode de

gestion, les grandes cultures peuvent être des vecteurs ou des freins aux continuités écologiques. L'alternance entre les milieux ouverts et les espaces fermés de la trame forestière contribuent à une mosaïque paysagère caractéristique.

6.2.3. Les zones humides et les milieux aquatiques

Cette composante se caractérise par des cœurs de biodiversité et des zones d'échanges identifiés par un réseau hydrographique dense et des zones humides dans l'ensemble du territoire. On notera l'importance des marais associés à la Bourbre, au Catelan, à l'Huert ou encore au Marais de Charvas et aux îles du Rhône.

Si les caractéristiques de cette sous-trame favorisent sa fonctionnalité écologique, une partie des cours d'eau du territoire présente néanmoins une qualité écologique moyenne à médiocre. Certains affluents du Rhône (la Bourbre) et des sections du Rhône sont particulièrement concernés par la présence cumulée d'effluents agricoles, industriels et domestiques.

6.2.4. Des éléments fragmentant qui persistent dans toutes les sous-trames

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est constitué d'un maillage d'infrastructures de transports importantes (routes et autoroutes : A432 au nord-ouest, A43 au Sud-Est, RD517, RD75, RD522, RD1057, voies ferrées). Ces réseaux induisent une fragmentation tant paysagère qu'écologique et limitent ou obstruent le déplacement des espèces faunistiques et floristiques. Le relevé des points d'écrasement constitue un élément de diagnostic précis pour identifier les zones de conflit entre les voies linéaires et les déplacements de la faune.

La spécialisation céréalière, l'intensification et la faible diversité des cultures, en périphérie de l'agglomération lyonnaise, sont également un obstacle à la circulation des espèces. En termes d'obstacles ponctuels, les milieux hydrauliques font état d'ouvrages qui entravent la libre circulation des espèces et du transport solide. L'inventaire des cours d'eau de Lo Parvi (affluents du Rhône et affluents du Catelan) répertorie finement l'ensemble des obstacles à cette circulation. Des alternatives existent, notamment des systèmes de passes à poissons qui permettent d'assurer le déplacement des populations. Ces actions de restauration doivent être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de restauration de la continuité écologique en application de la loi Grenelle.

Les infrastructures aériennes de type pylônes ou lignes électriques hautes tensions sont particulièrement présentes sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour l'acheminement de l'électricité produite par la centrale du Bugey. Leur présence constitue des obstacles pour l'avifaune et occasionne de nombreuses collisions. Lo Parvi et le Département ont identifié les principaux points de conflits avec les lignes électriques.

Face à une urbanisation source de fragmentation des habitats naturels, les coupures vertes participent à l'ensemble du réseau biologique de la Boucle du Rhône en Dauphiné et leur préservation constitue un enjeu pour la fonctionnalité écologique du territoire.

Enfin, les espèces invasives floristiques ont fait l'objet d'un inventaire par l'association Lo Parvi. Ce dernier met en évidence leur prolifération sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Dix espèces principales sont répertoriées : l'Ailante, le Buddléia, l'Érable negundo, les Impatientes de Balfour et de l'Himalaya, le Laurier cerise, le Raisin d'Amérique, la Renouée du Japon, le Robinier faux acacia et le Solidage géant. Ces espèces représentent des menaces pour l'équilibre de la flore, et peuvent mener à l'éviction de certaines espèces indigènes. Les cours d'eau s'avèrent particulièrement atteints par leur présence puisqu'ils constituent des corridors écologiques privilégiés pour ces espèces invasives.

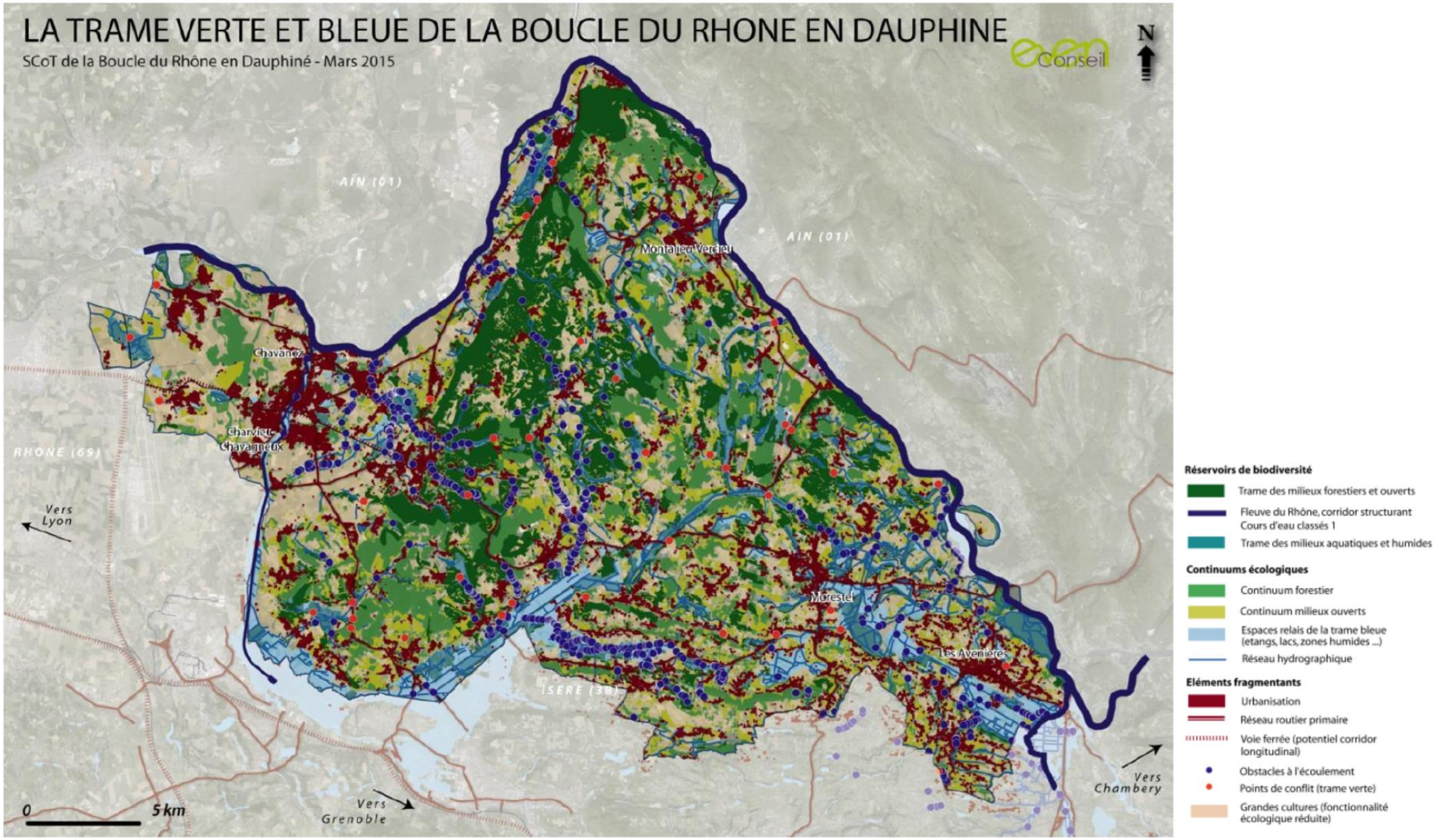

Carte 8 : Synthèse des sous-trames du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (2015)

6.2.5. Les enjeux Trame Verte et Bleue du SCOT

Ainsi, les enjeux à l'échelle du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné sont les suivants :

- Une richesse écologique d'importance régionale à internationale (80% du territoire est concerné par un périmètre de protection ou d'inventaire) qui confère au territoire un rôle de ceinture naturelle et agricole au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- Une trame écologique dense et de qualité particulièrement visible dans les deux tiers Est du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, qui s'exprime au travers d'une grande diversité de milieux d'intérêt ;
- Une trame bleue particulièrement riche et diversifiée (comprenant de multiples zones humides, tourbières, réseau hydrographique dense, etc.) soumise aux pressions liées à l'anthropisation qui altère la qualité de ses eaux et habitats ;
- Une trame verte et bleue urbaine qui s'exprime au sein des espaces refuges existants en milieu urbain (jardin public, etc.) et des nombreux îlots verts et cœur d'îlots pouvant jouer un rôle pour la biodiversité (espaces verts associés aux secteurs pavillonnaires et collectifs) ;
- Des dynamiques urbaines qui nuisent à la fonctionnalité écologique globale du territoire, entraînant la dégradation et la régression des milieux (étalement urbain, dégradation de la qualité de l'eau et morphodynamique, …), générant des nuisances pour la faune (urbanisation en bordure de forêt…) ;
- Des échanges écologiques impactés par des obstacles à la libre circulation des espèces, occasionnés par les infrastructures routières, les zones urbaines denses, les obstacles à l'écoulement de l'eau (seuils, barrages, …), le réseau des lignes électriques …
- Un réseau écologique global dont la fonctionnalité est particulièrement réduite dans la région de l'agglomération pontoise : étalement urbain conséquent, pratiques agricoles moins favorables (grandes culture…), etc.

6.3. L'étude du contrat vert et bleu de la Bourbre

Le contrat vert et bleu est en partie le successeur du Contrat de rivière de la Bourbre. C'est un outil de contractualisation de la Région, destiné à identifier et financer les actions favorables à la trame verte et bleue sur ce même bassin versant. La question de la trame verte et bleue relève de plusieurs compétences : la compétence GEMAPI revenant à l'EPAGE de la Bourbre (anciennement SMABB), celui-ci pilotant le contrat vert et bleu, et la compétence aménagement du territoire revenant aux 9 EPCI concernées, partageant son portage.

Un diagnostic important a été réalisé dans ce cadre, afin d'établir quels étaient les enjeux pour ce territoire. Puis une stratégie et un plan d'actions ont été élaborés.

Dans un premier temps, c'est la méthode basée sur l'écologie des paysages qui a été utilisée. Elle a permis d'identifier un grand nombre de composantes écologiques et plusieurs points clés à retenir :

- « Le territoire d'étude présente une répartition homogène en termes de réservoirs de biodiversité. Néanmoins, l'extrémité nord-ouest du bassin versant de la Bourbre, à partir de la confluence avec le Catelan, n'a quasiment aucun réservoir de biodiversité, à l'exception des massifs boisés le long de la Bourbre. Ce secteur n'accueille aucun corridor fonctionnel à cette échelle de travail, à l'exception de la Bourbre et de sa ripisylve. Le très faible nombre de réservoirs de biodiversité identifiés, la présence d'agglomérations importantes et de zones d'activités le long de la Bourbre et l'omniprésence de grandes cultures avec très peu d'éléments écopaysagers favorables aux déplacements (talus, haies,

bosquets) explique cette absence de composantes écologiques à l'échelle du 1/25 000. » Ainsi, il est confirmé un relatif isolement du site Natura 2000 vis-à-vis des territoires voisins à l'Ouest et au Sud.

- « Hormis l'extrémité nord-ouest, la répartition spatiale des réservoirs identifiés reflète bien la mosaïque paysagère du bassin versant de la Bourbre. Les réservoirs de biodiversité boisés, agropastoraux et humides se superposent régulièrement créant des grands ensembles agro-naturels particulièrement fonctionnels. Cela traduit le fait que des grands espaces sont encore vierges d'éléments fragmentant (enveloppe urbaine principale, grandes infrastructures de transport, zones d'activités…), même s'ils sont concernés par un mitage historique très important mais peu impactant (corps de ferme, hameaux agricoles…). » Le site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu » fait partie de ces espaces.
- « La vallée de la Bourbre, malgré la concentration d'éléments défavorables (urbanisation, infrastructures de déplacement, zones à vocation économique d'envergure), présente également des réservoirs de biodiversité. Ce secteur laisse apparaître des enjeux forts en termes de restauration des continuités écologiques Nord-Sud puisque seuls quelques ouvrages permettent le passage entre la partie Sud et la partie Nord du territoire. »
- « La définition de la continuité thermophile est basée sur les éléments de connaissance actuels (inventaires des milieux thermophiles du périmètre NATURA 2000 de l'Isle Crémieu, inventaires d'espèces thermophiles sur le reste du territoire). Étant donné l'importance de cet enjeu sur le territoire (milieux relictuels), une amélioration des connaissances des pelouses sèches semble nécessaire. »
- « Un certain nombre de corridors de sous-trames différentes se croisent sur des secteurs précis (crêtes, vallons humides…). Ces secteurs présentent donc un enjeu plus fort du fait de leur multifonctionnalité. Cela représente aussi la richesse de la mosaïque des milieux naturels. L'enchevêtrement des différents réservoirs explique ces croisements. En effet, un réservoir agropastoral se caractérise par une densité de haies, qui constituent les corridors entre deux réservoirs boisés. Dans la logique inverse, les lisières forestières vont faire de bons corridors entre les réservoirs agropastoraux et humides. Néanmoins, dans la majorité des cas, ces secteurs ne sont que peu soumis aux pressions anthropiques. »
- « Des corridors ont été tracés pour identifier une fonctionnalité Nord-Sud au niveau de la vallée de la Bourbre, et ce malgré la concentration d'éléments fragmentant. Ces corridors répondent aux attentes du SRCE. Ils s'appuient le plus souvent sur les ouvrages identifiés et analysés par le CEREMA, même si l'autoroute apparaît comme un élément fragmentant majeur et donc très peu franchissable. Les travaux de terrain menés lors de la phase suivante ont permis de vérifier ces points. »

Par ailleurs, une autre méthode a été utilisée, basée sur la fragmentation urbaine et perturbations (FUP) développée par la LPO Isère. Elle repose sur un postulat simple : l'enveloppe urbaine est l'élément principal qui fragmente les milieux naturels et contrarie les déplacements d'espèces.

Le résultat cartographique permet de visualiser des secteurs où la pression urbaine se manifeste de façon différente :

- « Les agglomérations les plus importantes situées sur la vallée de la Bourbre (La Tour-du-Pin, L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Saint-Quentin-Fallavier) présentent un étalement urbain très marqué avec un resserrement important des enveloppes urbaines, ne laissant apparaître au final que très peu de corridors écologiques résiduels.

- Les secteurs urbains situés le long des coteaux ou dans les fonds de vallées apparaissent comme particulièrement bloquants, en formant des barrières urbaines linéaires. Sur ces secteurs, certains corridors résiduels ont été identifiés. Ils présentent un enjeu fort en termes de préservation et de restauration afin de s'assurer de leur fonctionnalité.

- Sur la partie Nord-Est du territoire d'étude, l'ensemble urbain de Dolomieu et Corbelin apparaît comme particulièrement étalé et mité. De fait, les secteurs sans pression sont très peu représentés. A l'inverse, on identifie un grand nombre de corridors. Un risque de conurbation entre ce secteur et l'agglomération de la Tour-du-Pin semble important.

- L'aval de la vallée de la Bourbre présente également un risque de fermeture de l'enveloppe urbaine entre l'aéroport Saint-Exupéry et l'agglomération de Pont-de-Chéruy. L'espace résiduel situé entre Chavagneux et Montcul laisse donc apparaître un enjeu fort de préservation.

- Le reste du territoire présente un mitage plus ou moins développé mais avec des risques de conurbation moins importants à l'échelle du périmètre d'étude. Des analyses plus précises pourront laisser apparaître des enjeux locaux forts. »

Cette analyse, basée sur le croisement pression urbaine et collisions, puis intérêt fonctionnel et niveau de contraintes, a permis de faire ressortir 21 corridors locaux résiduels parmi les 400 identifiés. Ils sont répartis de manière très hétérogène sur le bassin versant de la Bourbre.

Concernant la trame bleue, l'analyse de l'étude géomorphologique de la Bourbre (SMABB, 2011) ainsi que des diagnostics écologiques des affluents du Catelan (LO PARVI, 2014), de la Haute-Bourbre (CEN Isère, 2015) et en rive gauche de la Bourbre, de Saint Clair de la Tour à la confluence avec le Catelan (APIE, 2016) fait ressortir de très nombreux obstacles à la continuité pour la trame bleue. Leur aménagement doit permettre une amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire ainsi qu'une amélioration écologique des cours d'eau et de leurs morphologies.

Un croisement des enjeux de la trame verte avec les éléments prioritaires de la trame bleue fait ressortir 10 secteurs plus fragilisés sur lesquels des travaux de restauration pourraient avoir un enjeu à la fois pour la trame verte et la trame bleue.

En définitive, cette étude a permis de mettre la priorité dans le contrat vert et bleu sur les corridors les plus menacés comprenant :

- les 10 secteurs à enjeux identifiés sur la trame aquatique ;

- les 14 secteurs identifiés à partir de l'analyse écopaysagère avec une priorisation forte sur les 5 secteurs à enjeux prioritaires ;

- les 21 corridors présentant une fonctionnalité écologique forte et des pressions fortes ;

- les 32 secteurs identifiés comme présentant un risque de rupture de continuité écologique par conurbation.

Certains de ces secteurs se recoupent et apparaissent donc prioritaires à double titre.

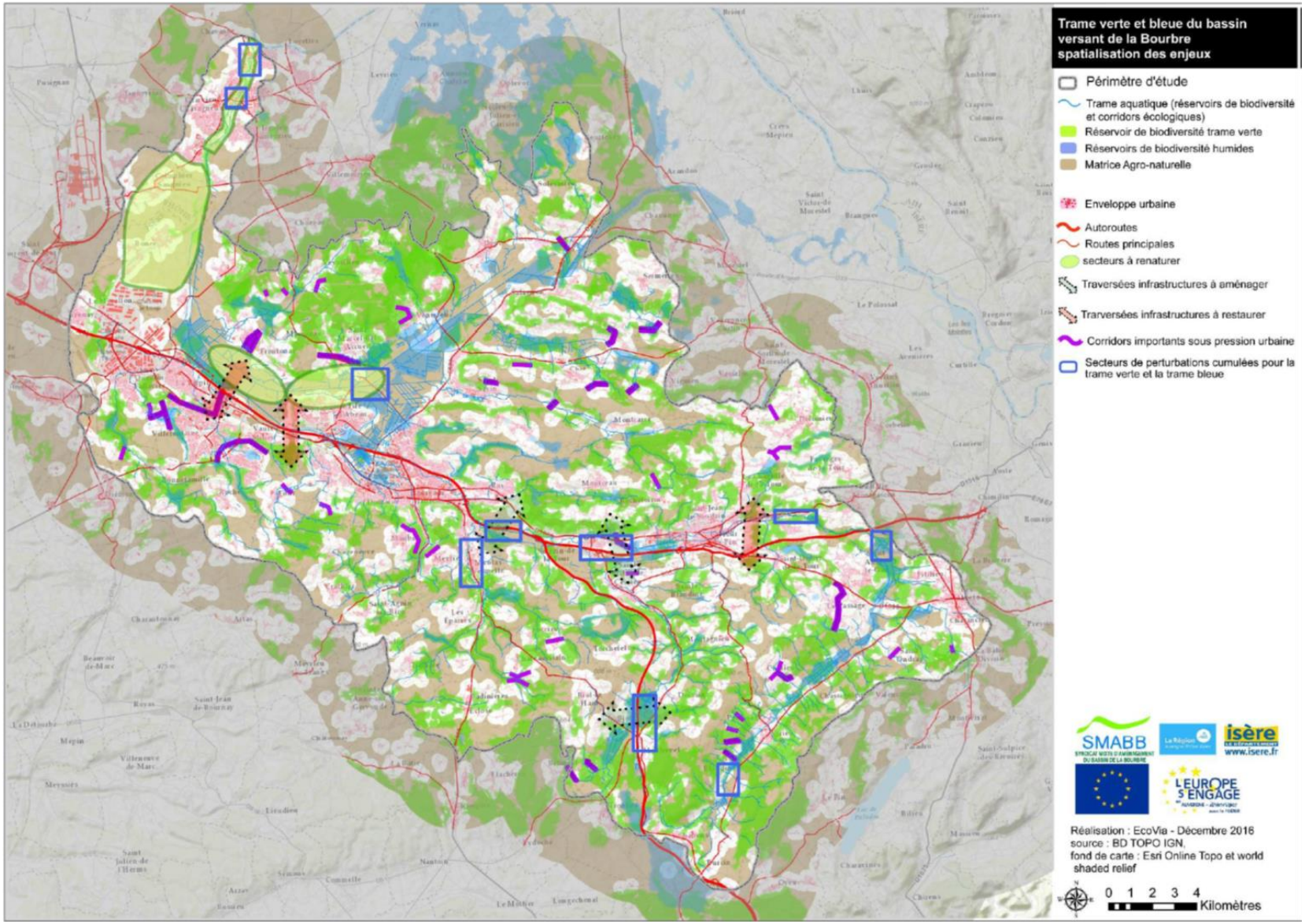

Carte 9 : Trame verte et bleu du contrat vert et bleu du bassin versant de la Bourbre

Synthèse et analyse des éléments en lien avec la trame verte et bleue

- Une trame écologique dense et de qualité dont fait partie intégrante le site Natura 2000, qui s'exprime au travers d'une grande diversité de milieux d'intérêt. Cette trame présente un intérêt écologique fondamental, nombre d'enjeux d'intérêt communautaire étant situés hors du site Natura 2000.

- Une trame bleue particulièrement riche et diversifiée, mais soumise à de fortes pressions liées à l'anthropisation qui altère la qualité des eaux et des habitats ; ainsi, plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dans ou à proximité du site, sont clairement menacées de disparition du fait de ces pressions.

- Des dynamiques urbaines qui nuisent à la fonctionnalité écologique globale du territoire, en particulier sur le pourtour du territoire, entraînant la dégradation et la régression des milieux (étalement urbain, dégradation de la qualité de l'eau etc…), générant des nuisances pour la faune (urbanisation en bordure de forêt…).

- Des échanges écologiques impactés par des obstacles à la libre circulation des espèces, occasionnés par les infrastructures routières et autoroutières, les zones urbaines denses, les obstacles à l'écoulement de l'eau (seuils, barrages, …), le réseau des lignes électriques …

IV. Les politiques en lien avec le patrimoine naturel

1. Le cadre réglementaire

1.1. Les réglementations générales

Sur ce site comme sur l'ensemble du territoire national, sont appliqué, un certain nombre de réglementations environnementales générales, de niveau européen, national, régional et départemental. Celles-ci ont une incidence positive, puisqu'elles prennent en compte en grande partie les espèces d'intérêt communautaire du site, ou des espèces présentes dans les habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit principalement de la réglementation sur les espèces protégées, les procédures d'évaluation environnementale, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et les dossiers liés à la Loi sur l'Eau.

A ces réglementations sont associés des services d'appui de mise en œuvre des politiques publiques voire de police (DREAL, DDT, OFB). Aujourd'hui, il est constaté que les moyens mis en œuvre sont très contraints, et ne permettent pas toujours une application pleine et entière de ces différentes réglementations. Ainsi, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est vue, aux côtés d'autres partenaires comme les communes, dans l'obligation de mettre en place à la fois du conseil et une veille sur les atteintes à l'environnement assurés par ses services et avec l'association Lo Parvi dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

1.2. Les outils réglementaires territoriaux

Plus localement, des outils très divers peuvent avoir une application réglementaire plus ou moins forte, concourant à la préservation des enjeux du site.

1.2.1. Les différents schémas

1) Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional Climat Air Énergie de Rhône-Alpes a été approuvé en 2014. Sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique. Il peut ainsi avoir des répercussions sur les enjeux du site, avec potentiellement des enjeux contradictoires, notamment sur le sujet du développement des énergie renouvelables : développement de production photovoltaïque au sol, champs d'éoliennes, développement de l'hydroélectricité. De ce document découle le Plan Climat Air Énergie territorial de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

2) Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Prévu par le Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le SRCE doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État, en association avec un comité régional de la trame verte et bleue.

Compatible avec les orientations nationales ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau, le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et

bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a pour vocation de proposer deux types de mesures :

- Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

Le SRCE rhônalpin a permis de déterminer :

- Les réservoirs de biodiversité, dont font partie les sites Natura 2000 ;
- Les espaces perméables : des espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire ;
- Les corridors écologiques ;
- Les éléments constitutifs de la trame bleue.

Ainsi, il apparaît que ce schéma agit nettement en faveur du site, en prenant en compte le site Natura 2000 d'une part, mais aussi son environnement direct. Cela apparaît essentiel, afin de maintenir une continuité entre les différents secteurs du site et de prendre en compte les enjeux non inclus dans son périmètre.

3) Les schémas régionaux et départementaux des carrières

Les carrières sont déjà encadrées par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cependant, un schéma régional devrait fixer des orientations et des objectifs en termes de réduction de la part de l'exploitation de matériaux alluvionnaires au profit de matériaux recyclés et de l'exploitation de gisements de roches massives en assurant la préservation des capacités d'exploitation et d'approvisionnement de proximité. Ce document devrait être approuvé définitivement au cours de l'année 2021. Actuellement, un schéma départemental des carrières de l'Isère est en vigueur depuis 2007 et identifie plusieurs orientations en lien avec la thématique de l'environnement :

- Privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement : Les orientations en termes de protection de l'environnement visent à préserver les espaces protégés dont les cours d'eau et les ressources souterraines : renforcer l'interdiction d'extraction en lit mineurs, démontrer la préservation des espaces de liberté en lit majeur, interdire la création de carrière dans le périmètre éloigné des captages…
- Réduire l'impact des extractions sur l'environnement : Il est souhaité une réduction des bruits et vibrations ainsi que des risques de projections et des émissions de poussières. Les impacts sur le paysage et le patrimoine culturel devront également être minimisés et la réhabilitation des sites améliorée.

Ce schéma est particulièrement important pour le territoire, celui-ci présentant de nombreuses installations actuelles et de multiples projets de nouvelles installations.

4) Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin, avec une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la Directive Cadre sur l'Eau ainsi que les orientations de la conférence environnementale. Il a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2016-2021. Il fixe la

stratégie 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Il comporte 9 orientations fondamentales :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Les principaux problèmes identifiés pour le sous-bassin versant de l'Isle Crémieu – Pays des Couleurs sont la pollution par les pesticides et la dégradation morphologique. Les solutions respectivement préconisées sont la réduction des surfaces désherbées, l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique et la reconnexion des annexes aquatiques et des milieux humides au lit majeur du Rhône.

Par ailleurs, deux captages sont classés prioritaires sur le territoire. Plus largement, la lutte contre la pollution par les pesticides par des changements de pratiques a été réaffirmée sur le bassin versant de la Bourbre et du Catelan, et les affluents du Haut-Rhône. Par ailleurs, l'objectif de lutte contre l'eutrophisation des milieux aquatiques a été fixé (masses d'eau de la Bourbre, du Catelan, de la Save et l'Huert). Les politiques locales se sont largement approprié ces différents thèmes majeurs pour le territoire.

Malgré un état des masses d'eau défini globalement comme moyen, les quatre cours d'eau que sont le Rhône (en amont défilé de Malarage comprenant l'aménagement de Brégnier-Cordon), la Bièvre, le ruisseau du Ver et le Girondan sont classés en réservoir de biodiversité au titre de l'article L.214-17 II 1° du code de l'environnement. Cependant, deux masses d'eau sont classées en mauvais état écologique au sein du sous bassin « Bourbre » : « La Bourbre du seuil Goy au Rhône » et « La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des « marais de Bourgoin ») ».

Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
Sous bassin « Bourbe »				
La Bourbre du seuil Goy au Rhône	Médiocre	Bon	2021	2015 et 2027 avec Ubiquistes
La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des "marais de Bourgoin")	Médiocre	Bon	2027	2015
Ruisseau de culet	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau de gonas	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau de sablonnière	Bon	Bon	2015	2015
Canal de Catelan	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau de l'Enfer	Moyen	?	2021	2015
Ruisseau de Saint-Savin	Bon	Bon	2015	2015
Canal de Chamont	Moyen	?	2027	2015
Le Rhône				
Le Rhône du défilé de St Alban à Sault-Brenaz	Moyen	Bon	2021	2015
Le Rhône de Sault-Brenaz au Pont de Jons	Bon	Bon	2015	2015
Le Rhône du pont d'Evieu au défilé de St Alban Malarage	Moyen	Bon	2027	2015
Vieux Rhône de Bregnier-Cordon	Moyen	Bon	2021	2015
Sous bassin « Isle Crémieu – Pays des couleurs »				
Ruisseau la chogne	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau d'amby	Moyen	Bon	2027	2015
Rivières l'huert et la save	Moyen	Médiocre	2027	2021
Ruisseau le girondan	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau la girine	Moyen	?	2027	2015
Ruisseau le fouron	Moyen	Bon	2027	2015
Ruisseau de reynieu	Bon	Médiocre	2015	2027

Tableau 15 : État écologique des cours d'eau du territoire (SDAGE RM 2016 – 2021) [2]

5) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Bourbre

Le bassin versant de la Bourbre fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui concerne 88 communes (850 km²) dont 17 communes sur le territoire du SCOT. Il est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) devenu récemment EPAGE de la Bourbre. L'instance qui a en charge le suivi de la planification, des objectifs à long terme et qui donne un avis sur les démarches engagées et à engager est la Commission Local de l'Eau.

Un document de planification et d'orientation a été élaboré et adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 6 mars 2008 puis approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 août 2008. Il est aujourd'hui en cours de révision.

Les éléments suivants confèrent une certaine portée juridique à cet outil :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau, opposable à l'administration et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles.
- Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers.
- Les documents d'urbanisme (Schéma de COhérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.
- Le schéma départemental des carrières doit être compatible avec les dispositions du SAGE.

Pour rappel cinq grands objectifs avaient été définis sur le bassin versant en 2008 :

- Maintenir durablement l'adéquation entre la ressource en eau souterraine et les besoins (usages et préservation des équilibres naturels) ;
- Préserver et restaurer les zones humides par une stratégie territorialisée cohérente et mutualisée à l'échelle du bassin ;
- Poursuivre et mutualiser la maîtrise du risque hydraulique (aléa, enjeu, secours) pour améliorer la sécurité et ne pas aggraver les risques face aux besoins d'urbanisation ;
- Progresser sur toutes les pressions portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau ;
- Clarifier le contexte institutionnel pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau.

1.2.2. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise identifie comme cœur vert (territoires ressources du milieu naturel, rural, paysager et récréatif) l'ensemble formé par l'Isle Crémieu. Le contour du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est vu comme un territoire périurbain à dominante rurale. La modification de la DTA parue en 2014 a confirmé cette orientation.

1.2.3. Les sites protégés

1) Les Réserves Naturelles Nationales et Régionales

Le territoire présente la particularité d'avoir deux réserves naturelles. Ce sont des territoires d'exception, avec une réglementation particulière qui s'applique afin de garantir la préservation du patrimoine naturel. Les surfaces ont nettement augmenté depuis le DOCOB précédent, avec l'extension de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu passant de 80 à 161 ha, et la création de la Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhône Français (1707 ha) en partie sur le site Natura 2000. Les surfaces concernées sont au total de 205 ha, soit 1,5 % du site Natura 2000.

La réserve des étangs de Mépieu a été instaurée en 2001 (Réserve Naturelle Volontaire) et est devenue régionale en 2008. L'association Lo Parvi est gestionnaire du site. Elle présente la particularité de regrouper sur un même site la majorité des milieux du site Natura 2000, depuis les pelouses sèches, en passant par les affleurements rocheux jusqu'aux étangs et tourbières.

La réserve du Haut Rhône s'inscrit dans la gestion globale du fleuve Rhône, dont les missions sont partagées entre plusieurs acteurs : la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) au niveau des différents aménagements, le service de navigation en aval de Sault-Brénaz, et enfin le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) gestionnaire entre autres missions de la réserve proprement dite. Ce dernier a porté le plan de réhabilitation du Haut-Rhône, puis le Schéma de Développement Durable du Haut-Rhône avec un contrat de biodiversité (2011).

Au-delà de l'aspect réglementaire, ces réserves sont des outils de gestion avec des moyens financiers et en personnel dédiés. Les gestionnaires se font ainsi le relai localement de la politique

Natura 2000. Par ailleurs, ces réserves constituent des territoires d'expérimentation pour des opérations qui peuvent être étendues au site Natura 2000.

2) Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Outil plus souple et rapide dans sa mise en œuvre que les réserves naturelles, les APPB sont des instruments de protection forte mis à la disposition des Préfets. Ils visent la préservation d'espèces animales ou végétales particulièrement menacées.

Trois étaient présents sur le territoire : l'ancien méandre du Saugey, la Confluence Bourbre et Catelan et le Marais de Charamel, seul ce dernier étant inclus dans le site Natura 2000. Cependant, depuis 2018, sous l'impulsion de la préfecture, des associations de protection de la nature et des partenaires (Département, communauté de communes, communes) œuvrant sur cette thématique, un nombre important de sites de tourbières et de zones humides a été classé :

- APPB du marais de La Besseye (communes de Saint-Romain-de-Jalionas et de Villemoirieu) ;
- APPB de la tourbière de la Bryne (commune de Charette) ;
- APPB des tourbières des lacs Dauphin (commune de Bouvesse-Quirieu) ;
- APPB du marais des Ecorrées (commune d'Arandon-Passins) ;
- APPB de la tourbière de la Gaille (commune d'Optevoz) ;
- APPB des Léchères de la Gorge (commune de Creys-Mépieu) ;
- APPB du marais du Grand Plan (commune de Saint-Romain-de-Jalionas) ;
- APPB du marais des Luippes (commune de Creys-Mépieu) ;
- APPB du marais de Marlieu (commune de Bouvesse-Quirieu) ;
- APPB de la Léchère de Molletunay (commune de Tignieu-Jameyzieu) ;
- APPB de la tourbière du lac de Moras (commune de Moras) ;
- APPB du marais de Pételin (communes de Corbelin et de Granieu) ;
- APPB de la tourbière des Planches (commune d'Optevoz) ;
- APPB de la tufière du Moulin de Vallière (commune de Montalieu-Vercieu) ;
- APPB de la tourbière du Vert (commune de Creys-Mépieu) ;
- APPB du marais du Champ du Perrier (Annoisin-Chatelans) ;
- APPB de la mare du Lou (Annoisin-Chatelans) ;
- APPB du site du Gabo (Vézeronce-Curtin) ;
- APPB du site du Lac de Hières (Hières-sur-Amby) ;
- APPB du site de la tourbière de Crucilleux (Saint-Chef).

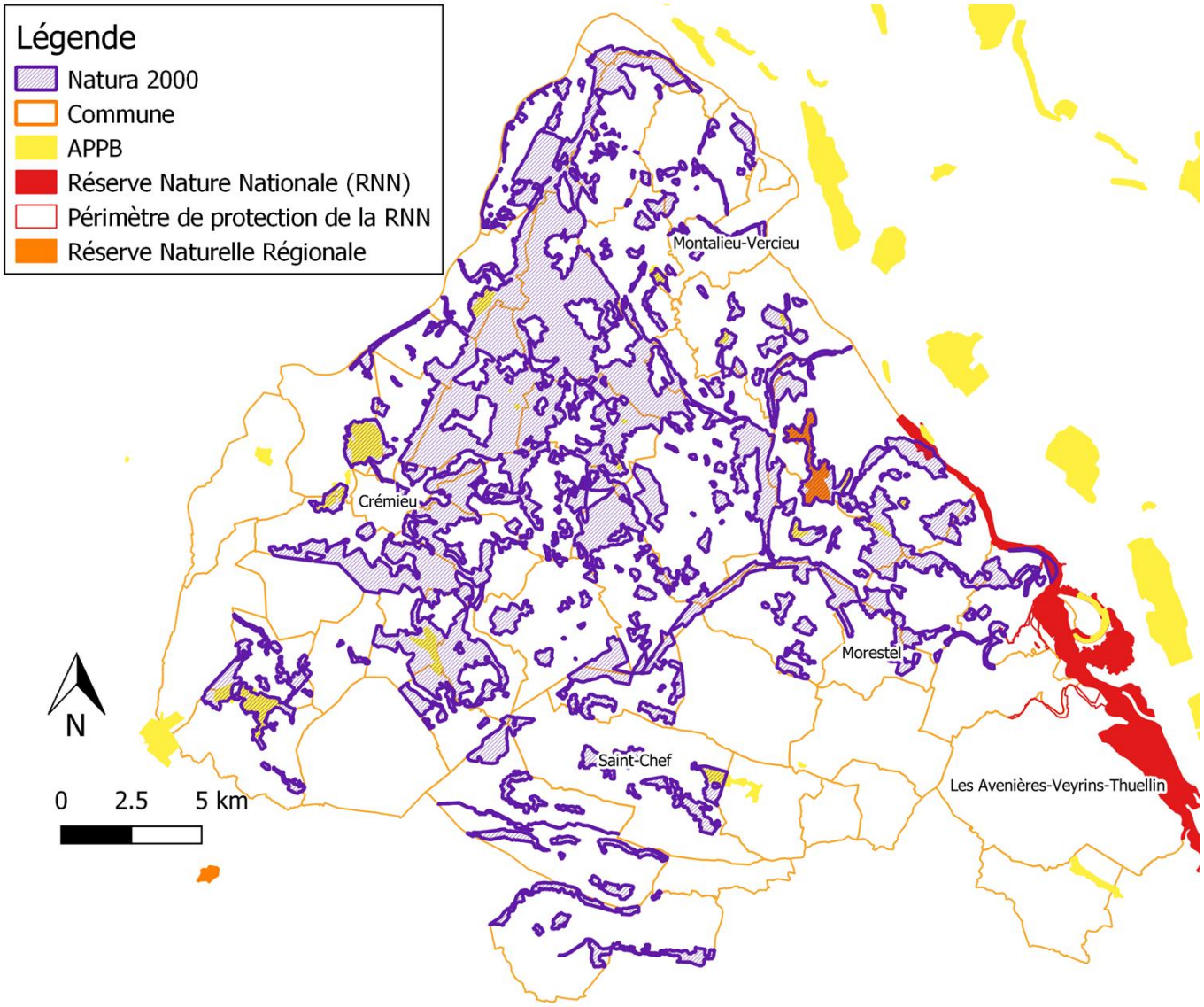

Carte 10 : APPB et réserves naturelles du Nord Isère et à proximité

Au total, ce sont 524 ha du site Natura 2000 qui sont classés en APPB (soit 3,8% du site Natura 2000). Plusieurs sites sont encore à venir, les discussions étant encore actuellement en cours avec les communes.

3) La réglementation liée à Natura 2000

La politique contractuelle et concertée de gestion des sites Natura 2000 est complétée par un dispositif réglementaire : l'évaluation des incidences Natura 2000.

Cette réglementation permet de viser spécifiquement les habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site afin de garantir la non dégradation de leur état de conservation. Les types de projets susceptibles d'avoir une incidence significative sur ces enjeux et devant faire l'objet d'une évaluation des incidences sont référencés dans des listes (une liste nationale et deux listes locales).
Il s'agit la plupart du temps de projets nécessitant une demande administrative au regard de la réglementation liée à l'urbanisme, à l'environnement, à l'eau, etc.

Il peut s'agir également de types de projets non soumis à une procédure autre (ou situés sous les seuils de déclenchement). En particulier : création de route forestière ou pastorale, de place de dépôt de bois, de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste, de premier boisement, de plan d'eau ; assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ; arrachage de haies ; travaux sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ; aménagement de parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports ; installation d'éolienne.

1.3. La réglementation communale[13]

Les compétences communales, bien que nombre d'entre elles soient aujourd'hui devenues intercommunales, restent importantes en matière d'environnement.

Elles peuvent être d'une part d'ordre de police générale, le maire devant veiller à la sécurité et à la tranquillité publiques (prévenir et faire cesser les accidents et fléaux calamiteux tels que les incendies, les pollutions…).

D'autre part, il peut s'agir des polices spéciales avec par exemple la nécessité de régler le régime de la collecte des déchets ménagers, mobiliser des sanctions administratives pour imposer la remise en état des terrains pollués par des déchets abandonnés illégalement, réglementer la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, arrêter et mettre en œuvre un plan communal de sauvegarde. Le maire exerce également des pouvoirs importants en matière d'urbanisme puisqu'il est compétent de plein droit pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

Par ailleurs, il est également officier de police judiciaire et peut, à ce titre, dresser un procès-verbal de constat d'infraction en matière de pollution de l'eau et des milieux aquatiques, d'abandon illégal de déchets, ou encore en matière d'air ou d'espaces et de patrimoine naturels.

Sur le territoire, les pouvoirs de police du maire sont souvent sollicités (déchets, circulation motorisées, urbanisme…). Cependant, malgré la présence des services de l'État, des EPCI et des associations environnementales, les communes souffrent encore d'un manque d'accompagnement technique, notamment juridique, pour aider à la prise de décisions et la réalisation de constats d'infractions, et pour la sécurisation des procédures.

Synthèse et analyse des éléments en lien avec la réglementation

- **Une réglementation nationale et des services associés qui servent les enjeux liés à Natura 2000, principalement pour les grands projets de type Installations Classées pour la Protection de l'environnement au travers des procédures d'évaluation environnementale, Loi sur l'eau,**

[13] RADISSON L. (2014). Les compétences du maire en matière d'environnement sont variées. Consulté le 28.10.2021 sur https://www.actu-environnement.com/ae/news/philippe-billet-maires-competences-environnement-21210.php4

contribution à l'avis de l'autorité environnementale… Cependant, les mesures compensatoires lorsqu'elles sont prévues, ne sont pas toujours entièrement réalisées et efficaces.

- Des documents cadre ou de planification de type schémas qui ont des impacts positifs variable sur le site Natura 2000.

- Une protection significative de l'ensemble de la Trame Verte et Bleue, depuis la protection forte des nombreux réservoirs de biodiversité (Réserves naturelles – 1,5 % du site, APPB – 3,8%…), à la préservation des espaces perméables et des corridors écologiques essentiels du territoire par les outils d'urbanisme. Cependant, les délais de mise en conformité des outils d'urbanisme avec les nouvelles réglementations peuvent différer leurs effets dans le temps.

- Le dispositif Natura 2000 s'inscrit en parfaite complémentarité des réglementations élaborées à l'échelle nationale. Ce dispositif apporte toutefois une réelle plus-value sur la prise en compte des enjeux écologiques du territoire.

- Un pouvoir de police du maire qui pourrait être davantage mis en œuvre, avec un accompagnement technique fort (juridique, expertise, …).

- Une application des réglementations parfois non pleine et entière, en partie due à la complexité du « mille-feuilles » de périmètres présents sur le territoire. Par ailleurs, un accompagnement insuffisant en matière de réglementations impliquant le constat de nombreuses infractions qui auraient pu être évitées avec un suivi plus important.

2. Les politiques publiques locales et les démarches contractuelles

Plusieurs outils jouent un rôle essentiel en termes d'aménagement du territoire sur les thématiques de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité… depuis les PLU aux SCOT. Deux SCOT sont en effet présents sur le territoire, avec la très grande majorité du site incluse au sein du périmètre du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné. L'ensemble des enjeux du territoire liés à la biodiversité (les espaces protégés, la trame verte et bleue, les paysages…), à l'eau (préservation de la ressource, de la qualité…) et à l'agriculture (foncier agricole, activité économique, lien avec les espaces naturels et l'activité touristique…) sont à ce jour bien pris en considération. Les outils disponibles pour préserver et développer ces enjeux sont globalement mobilisés à cet effet. Le présent DOCOB reprend d'ailleurs beaucoup d'éléments issus du SCOT de la Boucle du Rhône arrêté le 22 novembre 2018, qui fait référence à ce jour.

2.1. Les politiques locales d'aménagement du territoire et de développement économique

2.1.1. Les SCOT et PLU

Globalement, les deux SCOT prennent assez bien en compte le site Natura 2000, même si certains secteurs restent aujourd'hui très contraints, en particulier sur la CAPI (Ruy-Montceau et Saint-Savin).

Les paragraphes suivants se sont attachés à relever les principales prescriptions concernant la faune, la flore et les habitats issues du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, celui-ci recouvrant la très grande majorité des surfaces du site.

1) Prescriptions sur l'économie

- « Avant tout développement de leurs sites économiques, les collectivités doivent s'assurer de l'adéquation du projet avec la ressource en eau et l'assainissement, […] selon le principe général « éviter, réduire, compenser », s'assurer que le projet ne porte pas atteinte à des enjeux environnementaux et de biodiversité […]. »
- « Les PLU et les politiques publiques mettent en œuvre le principe général d'économie des terres agricoles en vue d'assurer la pérennité de l'activité agricole dans le territoire dans une perspective à la fois économique, alimentaire, environnementale et comme un enjeu de société. »
- « Spécifiquement pour les carrières :
    - Orienter l'exploitation des gisements en matériaux vers les secteurs de moindres enjeux environnementaux et privilégier dans la mesure du possible l'extension des carrières sur les sites existants.
    - Garantir une exploitation préservant la qualité de l'environnement et respectant les équilibres écologiques.
    - Lors des projets d'extension ou de création de sites de carrière, intégrer les conditions suivantes : se situer en dehors des aires d'alimentation en eau potable, éviter les zones agricoles irriguées, prendre en compte les différents niveaux de sensibilités environnementales tels que prévus dans le schéma départemental. »

2) Prescriptions sur le développement urbain

- « Pour procéder au choix des sites à urbaniser en extension, les communes réalisent des analyses multicritères : « […] analyse des impacts sur les ressources naturelles et sur la biodiversité (impact sur les espaces et sur la fonctionnalité écologique, capacité épuratoire des réseaux, capacité d'alimentation en eau potable), […] bilan de la consommation d'espace, bilan de l'artificialisation des sols. »
- Créer une trame verte continue autour de la Bourbre, véritable trait d'union et de circulations douces entre les communes, à connecter aussi sur les grands espaces naturels périphériques : bois des Franchises, rives du Rhône et embouchure de l'Ain, plateau de Crémieu. »

3) Prescriptions sur les paysages

- « Une respiration agricole ou naturelle d'une largeur minimum de 200 mètres, autrement appelée « coupure verte », doit être maintenue entre deux enveloppes urbaines.
- Préserver les sites de qualité paysagère remarquable (falaises du plateau de Crémieu et différentes petites vallées qui l'entaillent : val d'Amby, vallées enserrant la ville de Crémieu, … ; côtières boisées ou ressauts topographiques liés aux formations géologiques rencontrées sur le territoire) et chercher à valoriser la qualité de ces sites. »

4) Prescriptions portant sur le fonctionnement écologique

- Prescriptions générales
    - « Intégrer dans les documents d'urbanisme les réservoirs de biodiversité définis et cartographiés dans le DOO du SCOT ;

- Étudier, lors de l'élaboration de l'état initial de l'environnement, les sites « sans statut » qui peuvent présenter un potentiel écologique et être définis comme réservoirs de biodiversité.
- Délimiter précisément dans les pièces réglementaires des documents d'urbanisme locaux (plan de zonage) ces réservoirs de biodiversité.
- Ces espaces devront prioritairement faire l'objet d'un classement en zone naturelle. Ils pourront être classés en zone agricole si l'occupation des sols et l'usage le justifient.
- Toute construction et imperméabilisation nouvelle y seront interdites exceptée lorsque la desserte de constructions existantes est nécessaire.
- Les collectivités doivent appliquer la doctrine « éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel » au sein de ces espaces.
- Dans le cas des zones agricoles, l'espace de réservoir sera assorti d'inscriptions graphiques spécifiques limitant strictement la constructibilité (en termes de superficie et de gabarit, abri pour animaux…) et la création d'habitat ne sera pas autorisée.
- Dans tous les cas, les constructions existantes dans les réservoirs ne pourront faire l'objet que d'une adaptation, d'une réfection ou d'une extension limitée.
- Au-delà de la protection réglementaire de certains milieux, la mise en place opérationnelle de plans de gestion sera nécessaire pour en assurer la pérennité écologique. Certains plans de gestion sont actuellement en cours de réalisation mais ces derniers devront être étendus à d'autres espaces, en liaison avec les différentes associations de protection de la nature, les collectivités, les propriétaires et les agriculteurs. »

- <u>Spécifiquement pour la forêt</u>
  - « Garantir la préservation de la fonctionnalité écologique des réservoirs de biodiversité de la sous-trame « forêts », inventoriés dans la carte du DOO du SCOT : délimiter et protéger les réservoirs forestiers par un classement en zone naturelle (N) dans les documents d'urbanisme et permettre les nouvelles constructions ou installations à condition qu'elles répondent aux besoins de l'exploitation forestière (bois d'œuvre ou bois énergie) ou participent à la valorisation écologique, pédagogique, touristique et de loisirs, des espaces et des milieux. Dans ce cas, s'assurer qu'elles soient compatibles avec l'intérêt écologique fort de la zone et ne portent pas atteinte à l'intégrité du réservoir.
  - En cas d'absence de plan simple de gestion, ces dernières devront être compensées par des replantations au sein du réservoir, selon des espèces cohérentes avec le milieu et l'habitat.
  - Conserver des espaces ouverts entre le tissu urbain et la forêt : mettre en place un périmètre d'inconstructibilité dans une bande de 50 m à partir de la lisière forestière du réservoir concerné. »

- <u>Spécifiquement pour les milieux agropastoraux et ouverts</u>, afin de garantir la fonctionnalité des espaces agricoles tout en permettant le développement des exploitations, les documents d'urbanisme locaux devront :

- « Intégrer un diagnostic agricole dans la perspective de valoriser et de préserver les espaces agricoles. Ce diagnostic permettra : de classer les espaces agricoles ouverts en zone agricole et de localiser, si besoin, des zones à urbaniser en évitant tout l'impact sur la fonctionnalité des espaces agricoles et le bon fonctionnement des activités.
- Permettre de maintenir le caractère ouvert de ces espaces en autorisant les actions de défrichement et coupes d'arbres.
- Protéger les haies et alignements d'arbres situés dans ces espaces. »

- Spécifiquement pour les milieux aquatiques :
  - « Dans le cas où l'urbanisation ne pourrait être évitée dans un réservoir de biodiversité aquatique et humide (projet d'intérêt général…), des mesures de compensation seront observées sur la base des orientations définies dans le SDAGE et le SAGE.
  - Intégrer les structures végétales situées aux abords du réservoir de biodiversité (ripisylves, végétation des berges…) lors de sa délimitation dans les documents d'urbanisme locaux, et les protéger de façon stricte (inscriptions graphiques spécifiques).
  - Définir un périmètre inconstructible de 10 mètres à partir des limites (ex : berges…) de chaque réservoir de biodiversité aquatique-humide ; classer en zone N ces espaces « tampons ».
  - Le profil naturel du lit et des berges est durablement préservé.
  - Tout obstacle à l'écoulement empêchant le transit sédimentaire et le déplacement des espèces est interdit.
  - Prendre en compte l'inventaire départemental des zones humides en délimitant la zone humide et sa zone d'alimentation. Ces zones sont inconstructibles. En cas d'urbanisation inévitable, et uniquement dans le cas d'absence d'alternative possible dûment justifiée, le porteur de projet doit se conformer à la réglementation en vigueur et le document d'urbanisme local doit afficher les compensations prévues et encadrer les capacités à construire. Tout exhaussement et affouillement de sols dans les zones humides sont interdits ainsi que le comblement des mares et plans d'eau. »

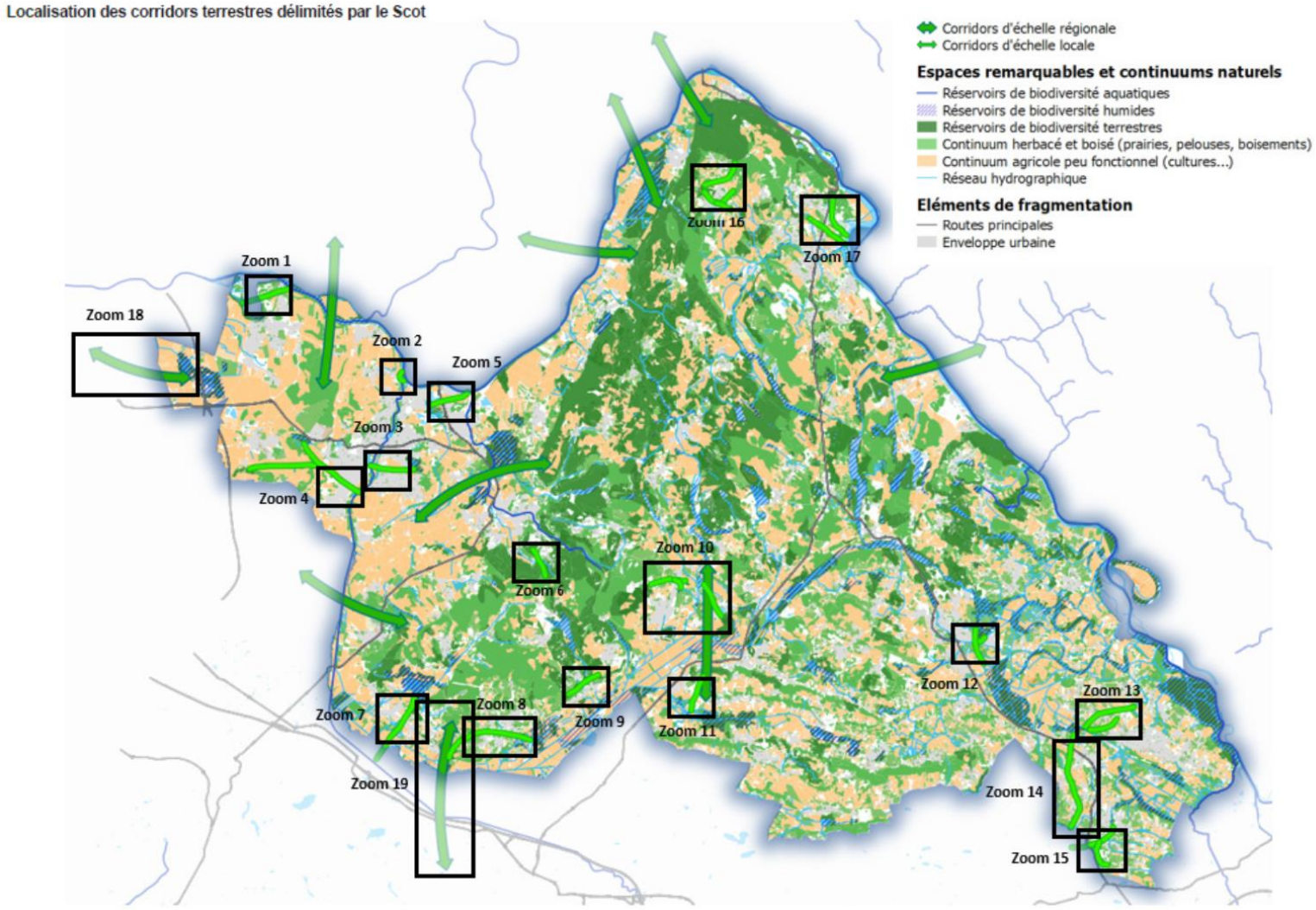

Carte 11 : Identification des corridors sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné

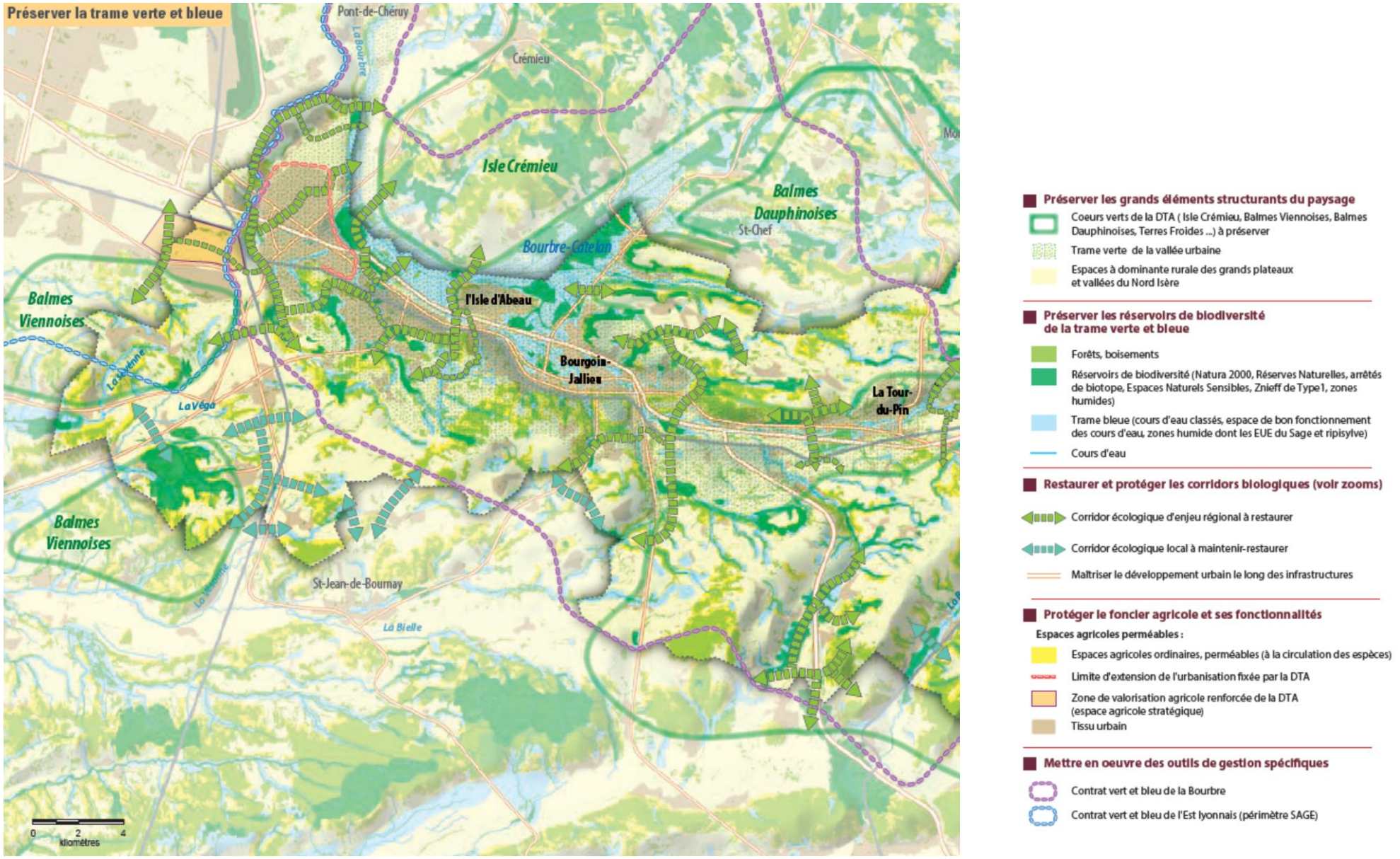

Carte 12 : Identification des corridors sur le territoire du SCOT Nord Isère

- Spécifiquement pour les espaces perméables et les corridors écologiques :
    - « L'ensemble des cours d'eau permanents du territoire est considéré comme corridor. Ils sont déterminés dans leur périmètre par la zone d'extension maximale des crues et des milieux naturels liés aux zones humides. Ce périmètre ne pourra pas être inférieur à une distance de 10 mètres à partir du haut de la berge.
    - Les espaces perméables localisés par le SCOT devront être traduits dans les plans locaux d'urbanisme sous la forme d'espace à vocation naturelle ou agricole stricte, rendant inconstructibles ces zones de passage de la faune.
    - Les corridors terrestres délimités par le SCOT devront être reportés dans les PLU et préservés de toute urbanisation. Dans le cas d'un projet structurant pour le territoire qui impacterait un des corridors identifiés, sa réalisation serait conditionnée au maintien de la fonctionnalité de ce dernier par des aménagements adaptés.
    - Au sein des espaces perméables et corridors terrestres identifiés par le SCOT protéger tous les éléments naturels d'intérêt et constitutifs de ces espaces (bois, bosquets, mares, haies, boisements linéaires…) par un règlement adapté et des inscriptions graphiques spécifiques et protéger strictement et durablement les linéaires de haies présentant une valeur écologique et/ou paysagère remarquable. La suppression d'une partie de ces linéaires de haies peut être autorisée à condition de compenser cette suppression à hauteur de 1 pour 1, selon des caractéristiques équivalentes (talus, variété des espèces…), au sein de la même zone ou d'une zone N ou A de la commune, sous réserve du respect des autres mesures réglementaires.
    - Dans les corridors, interdire les clôtures imperméables ou murs de propriété qui contraignent le passage des animaux. Le cas échéant, prévoir des clôtures perméables.
    - Les documents d'urbanisme locaux doivent également prendre en compte les zones repérées au REDI (Réseau Écologique du Département de l'Isère). Les documents d'urbanisme devront repérer et protéger les corridors d'échelle locale en identifiant a minima les espaces libres de 100 mètres de large entre deux zones urbaines. »

- Spécifiquement pour l'assainissement
    - « Rechercher une amélioration des performances des équipements collectifs notamment par la poursuite de la mise en séparatif des réseaux et lutter contre les eaux claires parasites.
    - Dès lors qu'un dysfonctionnement du réseau d'assainissement ou un dépassement de la capacité nominale de l'équipement de traitement des eaux usées est constaté, toute opération nouvelle d'urbanisation dans le secteur concerné est conditionnée à la signature de l'ordre de service pour les travaux concourant à la remise à niveau de l'équipement et/ou du réseau.
    - Conditionner l'extension des constructions existantes desservies par un dispositif d'assainissement autonome non conforme, à la réhabilitation de l'équipement.
    - […] »

5) Les plans Locaux d'Urbanisme

Nombreux sont les PLU non compatibles à ce jour avec les présents SCOT très récemment révisés et approuvés, mais ils devront l'être d'ici 3 ans. Certains ont cependant déjà pris en compte un certain nombre de mesures par anticipation. En outre, la majorité des PLU révisés en cohérence avec le précédent SCOT étaient déjà assez vertueux, avec une réduction importante des surfaces constructibles, et présentaient déjà une bonne prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors. L'urgence est à ce jour aux documents non révisés, et donc sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

2.1.2. Le territoire LEADER

Les deux communautés de communes qu'étaient l'Isle Crémieu et le Pays des Couleurs, sous l'égide du SYMBORD, avaient souhaité candidater à l'appel à projet LEADER 2014/2020 lancé par la Région. Cette démarche était la suite logique du précédent CDDRA / PSADER arrivant à terme. Cette candidature a été retenue et a été mise en œuvre par la nouvelle communauté de communes des Balcons du Dauphiné sur l'ensemble de son territoire. La priorité définie dans ce programme est « la haute qualité rurale dans l'aire métropolitaine », pointant les atouts du territoire comme les milieux naturels diversifiés, la forêt, l'agriculture et le tourisme. Ainsi, la stratégie repose sur une double thématique : la territorialisation des économies rurales, et d'autre part, le changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources ».

Une des orientations concerne particulièrement le site : « des secteurs économiques aux pratiques environnementales renouvelées ». Elle vise en particulier la double performance économique et écologique.

Après près de 5 ans de mise en œuvre, plusieurs projets ont été ou vont être lancés prochainement, avec une incidence positive sur le site :

- La mise en place d'une filière locale de blé « raisonné », labellisé agriculture à « Haute Valeur Environnementale » (HVE) : cela implique un respect des engagements de la charte Natura 2000 par les agriculteurs engagés.
- La mise en œuvre d'un plan d'action sur les questions d'abreuvement sur les communes d'Annoisin-Chatelans et Saint-Baudille-de-la-Tour dont l'objectif est principalement l'optimisation de sources et d'apport d'eau pluviale en créant des mares à double vocation : l'abreuvement des troupeaux et la création d'habitats pour la faune. Ainsi, le maintien du pâturage sur des habitats d'intérêt communautaire ou hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sera facilité. Ces milieux pourront accueillir des espèces comme le Triton crêté, la Grenouille agile ou la Rainette verte. Par ailleurs, le projet permettra d'abaisser la pression sur le captage de Saint-Bonnet à Optevoz, et par conséquent sur la rivière de l'Amby.
- La réalisation d'une étude ressource en lien avec la compétence eau, mais également la GEMAPI et Natura 2000. Elle permettra de répondre dans le même temps à la nécessité d'évaluation de l'impact des pompages agricoles sur le site Natura 2000.
- La réalisation d'un plan de gestion sur les marais du Catelan : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné récupérant, avec la CAPI, les compétences de l'ex-syndicat des Marais de Bourgoin (dissous en mai 2021) et son foncier, il est proposé de mettre en place un véritable plan de gestion. Il doit permettre de rationaliser les interventions de curage de fossés et d'entretien de la végétation au mieux, en fonction des enjeux en présence depuis l'agriculture, la sylviculture, la biodiversité et les enjeux GEMAPI.

2.1.3. Une politique de développement touristique

La Boucle du Rhône est clairement un territoire de patrimoine au sens large, depuis le bâti (châteaux, bâtiments religieux, villages anciens, petit patrimoine, sites archéologiques…) à l'histoire de la peinture... Un grand nombre de projets vise à le valoriser, notamment d'un point de vue touristique, par le moyen de travaux de restauration, d'événements, de sites web, panneaux d'interprétation, cartoguides, … Les espaces naturels et l'agriculture deviennent progressivement partie intégrante de ce développement touristique, au travers de visites nature, guides de découverte, circuits des saveurs, du projet de pistes cyclables telles que la ViaRhôna.

2015 a été l'année de réalisation du schéma local de développement touristique. Les espaces naturels ne figurent pas en tant que tels dans les différents axes définis lors de l'élaboration, mais ils constituent clairement un des atouts du territoire en termes de support de visites, d'animations et d'image. Un travail commun a été entamé, sur la valorisation des différents sites naturels équipés, à destination du grand public à proximité des voies de déplacement doux. Il est à noter cependant, que le lien entre fréquentation et impact potentiel sur les milieux naturels n'est pas évoqué. Or, localement, des désagréments non anticipés commencent à apparaître comme à la cascade de la Roche (St Baudille de la Tour). La redéfinition du réseau de PDIPR des Balcons du Dauphiné par exemple, sera l'occasion de traiter de ce point.

2.1.4. Les Plans Climat, Air, Énergie territoriaux

1) Le Plan Climat, Air, Énergie territorial des Balcons du Dauphiné

Début 2018 a été lancé l'élaboration du Plan Climat Air Énergie territorial sur les Balcons du Dauphiné. Le travail conduit devrait arriver à son terme avec un arrêt fin 2021. La stratégie se décline en plusieurs orientations comme la réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. D'autres sujets vont avoir un lien plus étroit avec les enjeux Natura 2000 avec :

- L'objectif d'augmentation de stockage carbone dans les sols et la végétation (+32 550 TCO2 par an) : Cette augmentation passe par différentes possibilités qui seront favorisées sur le territoire :
    - Augmentation des surfaces de gestion forestières ;
    - Réhabilitation de zones humides :
    - Limitation du labour, implantation de haies, maintien des prairies ;
    - Pérennisation des prairies temporaires, haies, augmentation des durées de fertilisation.
- Le développement de produits biosourcés à usage autre qu'alimentaire avec une des priorités du PCAEt sur le bois énergie et construction.
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique avec notamment l'intégration des enjeux liés aux faibles niveaux d'eau, l'optimisation des usages de l'eau et la promotion d'une agriculture résiliente.

Le projet va être accompagné d'une évaluation environnementale, afin de limiter ses impacts potentiels sur le territoire et notamment sur le site Natura 2000.

2) Le Plan Climat, Air, Énergie territorial de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

De la même manière, le PCAEt du territoire de la CAPI a établi une stratégie et un programme d'actions. Sont reprises, ci-dessous, les actions avec un potentiel impact sur le site Natura 2000 :

- Agriculture et alimentation : préserver les terres agricoles sur le territoire, promouvoir les bonnes pratiques agricoles (économies d'eau, qualité des rejets, sobriété énergétique, diminution des intrants...) ;
- Espaces publics : préserver les espaces naturels labellisés (Espace Naturel Sensible et Réserve Naturelle Régionale) via l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion, mettre en œuvre un plan de gestion de l'ambroisie.

Synthèse et analyse des éléments en lien avec les politiques locales d'aménagement du territoire

- Des prescriptions des SCOT et PLU demandant :
  - Un évitement des secteurs environnementaux sensibles dont le site Natura 2000, les autres sites protégés, la trame verte et bleue et les espaces agricoles. Également, les questions d'eau sont prises en compte, facteur essentiel pour le site Natura 2000.
  - La création d'une trame verte continue autour de la Bourbre visant, notamment, à connecter les grands espaces naturels périphériques
  - Le maintien de coupures vertes de minimum 200 mètres de large entre deux enveloppes urbaines
  - L'intégration dans les documents d'urbanisme des éléments de la trame verte et bleue, tels que les réservoirs de biodiversité, les sous-trames forestière, agropastorale dont les éléments du paysage, aquatique, les espaces perméables et les corridors écologiques
  - Pour l'assainissement, l'amélioration des performances des équipements collectifs, l'arrêt d'opération d'urbanisation en cas de dépassement des capacités de traitement.

- Des politiques locales intégrant fortement, dans les différentes activités (économie, tourisme…), la thématique environnementale au sens large et de biodiversité : LEADER avec les projets agro-environnementaux, l'action d'étude de la ressource en eau, le plan de gestion du marais du Catelan, le développement touristique…
- Des Plans Climat, Air, Énergie territoriaux présentant des actions en faveur des enjeux du site, comme la préservation et la restauration des zones humides, des prairies, des éléments du paysage comme les haies… Cependant, une vigilance est à porter sur certains projets qui pourraient être potentiellement impactant pour les enjeux du site (photovoltaïque au sol et flottant, éoliennes, bois énergie…).

2.2. Les politiques spécifiques aux questions de biodiversité

2.2.1. La politique Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère

La politique Espaces Naturels Sensibles est du ressort du Département de l'Isère. Cependant, en fonction du gestionnaire, il existe trois types d'ENS sur le territoire : les ENS départementaux, gérés en direct par le département, les ENS locaux, gérés par les communes et la CAPI et les ENS associatifs gérés par les associations (CEN et Lo Parvi).

Le Conseil départemental de l'Isère compte quatre ENS départementaux sur le territoire, qu'il gère en interne (733 ha de zone d'intervention) :

- L'étang de Lemps : ce site de 23 hectares est encadré par un Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) 2012 – 2022. Le site abrite une biodiversité riche, dont la tortue Cistude d'Europe, devenue un emblème fort des lieux.
- La Save : avec plus de 745 espèces répertoriées sur le site, l'ENS de la Save constitue un des réservoirs de biodiversité majeurs du territoire et est encadré par le PPI 2017 – 2021. Ce site s'est agrandi sur plusieurs zones humides récemment et couvre près de 200 ha entre Arandon-Passins et Saint-Victor de Morestel ; un plan de gestion est en cours de validation sur l'extension (étangs de la Serre).
- Étangs et landes de Billonay, Neuf, Rama : ce site est en cours de constitution par le département (maîtrise foncière), un plan de gestion sera lancé en 2020.
- Le Méandre du Saugey, aujourd'hui intégré à la gestion de la réserve du Haut-Rhône.

Le territoire compte aussi 33 ENS locaux et associatifs, tous n'étant pas encore actifs, pour 1 428 ha de zone d'intervention. Le nombre d'ENS sur ce territoire est exceptionnel, avec une appropriation forte par les communes de leur patrimoine naturel. Ces espaces sont gérés selon une ligne proche de celle des réserves naturelles et sont par ailleurs des espaces d'accueil du public et des scolaires. Les ENS suivants sont recensées :

Bonbouillon
Butte de Montbron
Carrière de Lemps
Carrières et dunes sableuses de Vernas
Confluence Bourbre Catelan
Coteaux de Saint-Roch
Dune des mémoires-pelouse sableuse
Étang Darde
Étang de Bas et falaises de Ravières sur Bas
Étang de Chalignieu
Étang de Gôle
Étang de Palud
Étang de Ry
Étang et pelouses sèches de Marsa
Étangs de Salette et de By
Lacs Gris, Clair, Jublet et Mort de Saint-Savin
Landes et pelouses sèches des communaux de Trept
Marais de la Besseye
Marais de la Léchère
Marais des Luippes
Marais du Grand-Préau
Mares de Craquenot
Pelouse et bois de Varézieu
Plateau de Larina
Ruisseau et zone humide du Valencey
Site de Quirieu et zones humide du Dauphin
Tourbière de Charamel
Tourbière de Crucilleux
Tourbière du lac de Hières-sur-Amby
Tufière de Montalieu
Val d'Amby
Zone humide du Luve
Zone humide et ruisseau de Saint-Savin

L'ensemble de ce réseau de sites permet de maîtriser progressivement le foncier et de gérer de manière efficace les cœurs de biodiversité du territoire. Cet outil s'inscrit en parfaite complémentarité avec les autres outils existant ; spatialement par rapport aux réserves naturelles, et en matière de champ d'action par rapport au site Natura 2000 et APPB.

20 sites étaient labellisés en 2007, dont 13 avaient un plan de gestion. Aujourd'hui, ce sont 36 sites qui sont labellisés, dont 27 ont un plan de gestion. Au total, ces sites présentant des plans de gestion représentent près de 1 095 ha (8 % du site Natura 2000). Les ENS sont régies par des plans de préservation et d'interprétation sur le modèle des plans de gestion de réserve naturelle. Ce sont environ 630 000 € par an investis sur l'ensemble des sites du territoire. Cela garantit, d'un point de vue général, une très bonne prise en compte du site Natura 2000 et de ses enjeux.

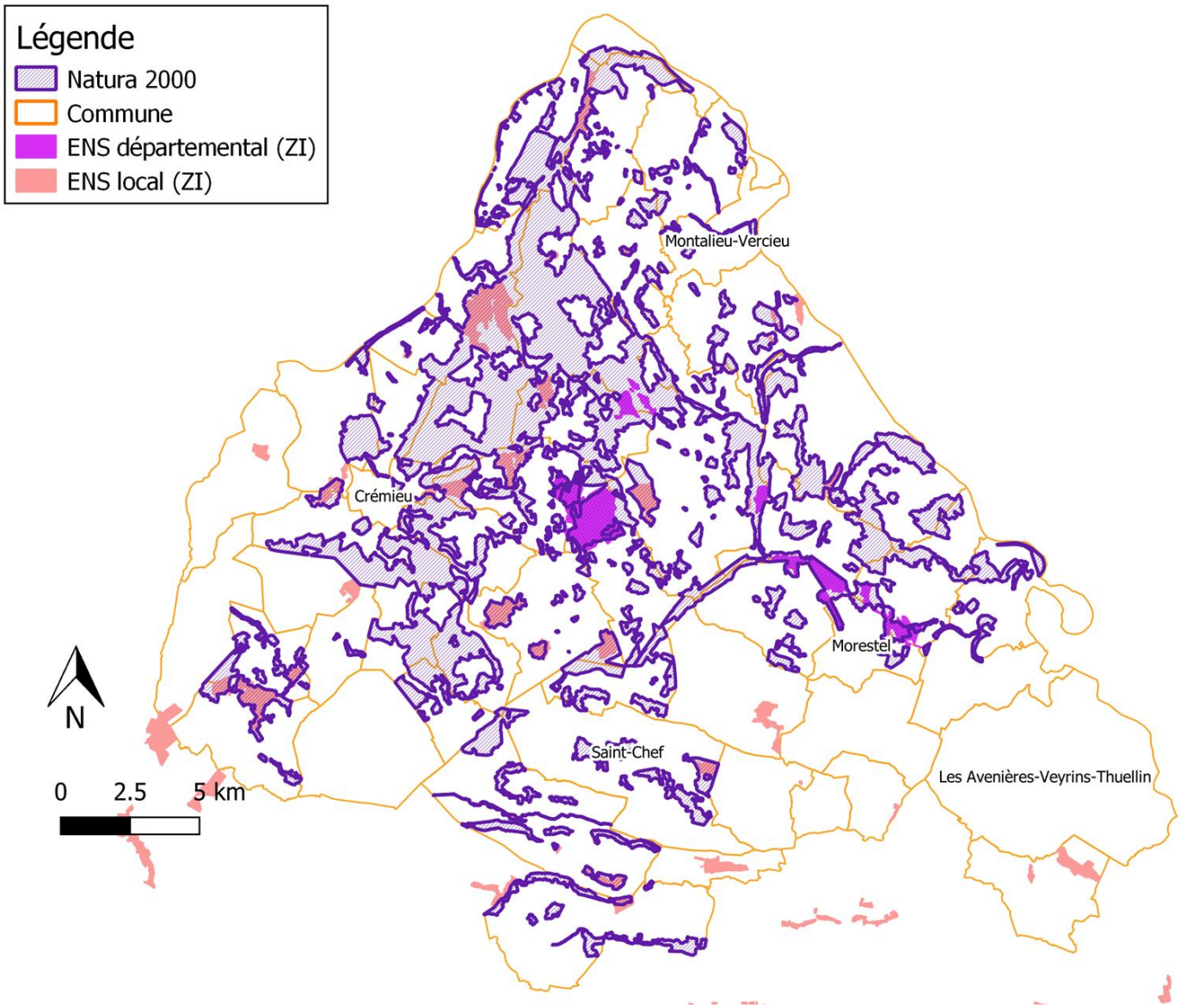

Carte 13 : Carte des Espaces Naturels Sensibles locaux et départementaux du Nord Isère

2.2.2. Les mesures agro-environnementales

C'est au sein des ENS et réserves qu'ont été conduites les premières actions fortes de gestion, notamment pour réinvestir des espaces agricoles abandonnés à très haute valeur patrimoniale. Les résultats ont été très encourageants. Ainsi, afin d'avoir un impact significatif sur le territoire biogéographique, c'est dans l'ensemble du site Natura 2000 « Isle Crémieu » qu'a été lancé un programme agro-environnemental territorialisé entre 2010 et 2014. Les mesures proposées portaient sur l'abaissement de fertilisation de prairies et pelouses sèches ou de grandes cultures, la réouverture de milieux, la reconversion de grandes cultures en prairies, et l'entretien d'éléments du paysage.

Le programme a été un véritable succès avec la contractualisation de près de 1 500 ha de prairies, la reconversion de 64 ha de grandes cultures en prairies, et cela dans un contexte de développement des grandes cultures. Dans l'objectif de connaître l'effet biologique des mesures sur les prairies, au-delà de leur simple conservation du fait de la contractualisation et de l'abaissement de l'eutrophisation, une étude a été conduite en 2014. Les résultats obtenus restent limités du fait de l'absence d'état initial. Cependant, dans deux groupes d'habitats naturels, un effet positif a pu être statistiquement constaté sur la diversité floristique en lien avec le niveau de fertilisation. Ce constat est confirmé par une note globale de l'état de conservation des prairies supérieures.

Par ailleurs, ont été contractualisées, 33 ha des grandes cultures en limitation de fertilisation, 23 km de haies, près de 150 arbres isolés et 25 ha de bosquets en entretien raisonné. Pour les éléments du paysage, dans un contexte de poursuite de leur suppression, ces résultats sont importants au regard de la biodiversité qui en dépend.

Ce sont en définitive 79 exploitants qui se sont engagés dans la démarche. Lors d'une enquête réalisée à l'occasion d'une réunion pour le PAEc, près de l'ensemble se sont dit satisfaits du dernier dispositif, confirmant pour 60 % d'entre eux, qu'il a conduit à une évolution de leurs pratiques. L'avenir de ce dispositif visait à la généralisation de ce type de pratiques sur l'ensemble des espaces à enjeux de biodiversité de la Boucle du Rhône, mais surtout à assurer leur pérennisation dans le temps.

Le 2ème programme (le Projet Agro-Environnemental et Climatique de la Boucle du Rhône en Dauphiné), porté initialement par la communauté de communes de l'Isle Crémieu avec le partenariat des comités de territoire Boucle du Rhône en Dauphiné et Pâturin, a été repris par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Le montant a été équivalent au précédent, soit 1.6 millions d'euros pour une enveloppe initiale de 1,9 M€, mais sur un territoire étendu (50 communes). Le reliquat non consommé provient du blocage de la 3ème année de contractualisation par le comité régional, en raison d'une crainte de dépassement de l'enveloppe régionale. Le montant initialement demandé était de 2,5 M€. Natura 2000 représentait 59 % des surfaces éligibles, les autres espaces étant classés en ENS, corridors écologiques, en partie en zone humide et en ZNIEFF de type 1.

L'adhésion est satisfaisante, avec 74 exploitations en contrats, sachant qu'elles ont subi une baisse sensible des aides du fait de la diminution de la rémunération à l'hectare des mesures. En matière de surfaces, de linéaires et d'unités engagés, environ 2 200 ha ont été contractualisés et 140 km de haies. Ce résultat est clairement exceptionnel, avec des mesures beaucoup plus exigeantes d'un point de vue environnemental.

En matière d'évaluation des résultats, un suivi de l'état de conservation a été conduit sur les différents types de prairie, et en particulier celles d'intérêt communautaire. Les premiers résultats montrent une progression de l'état de conservation sur les parcelles engagées, mais potentiellement en lien également avec d'autres facteurs que les MAEc (effet climatique).

Enfin, il est à noter que l'élargissement territorial et du nombre de bénéficiaires de l'Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel joue certainement un rôle sur la biodiversité. Elle favorise largement le maintien d'exploitations extensives.

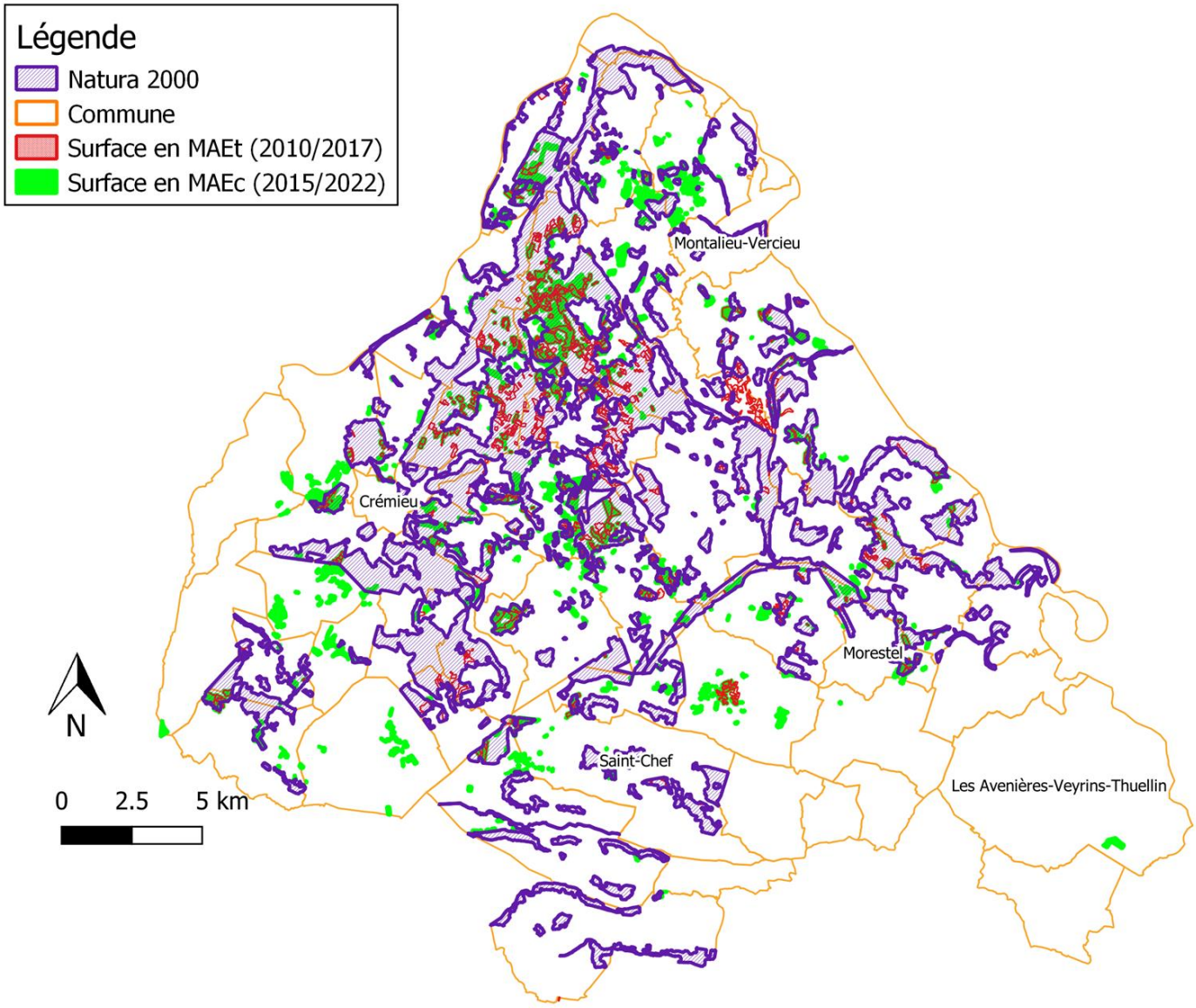

Carte 14 : Carte des Mesures Agro-Environnementales et climatiques surfaciques du territoire entre 2010 et 2022

2.2.3. Les outils de gestion de Natura 2000

La démarche Natura 2000 propose, au-delà des mesures agro-environnementales, deux autres outils que sont les contrats et la charte Natura 2000.

1) Les contrats Natura 2000

Ces outils sont définis dans le code de l'environnement notamment à l'article L414-3.

Ainsi, « les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés contrats Natura 2000 ». Cela ne concerne généralement pas les exploitants agricoles pour lesquels les contrats prennent la forme de mesures agro-environnementales, citées précédemment.

« Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il n'est conclu que lorsqu'il est exclusivement nécessaire ou directement lié à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'État et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. »

Le Tome C du DOCOB comporte les cahiers des charges des différentes actions contractuelles.

Trois diagnostics préalables à d'éventuels contrats ont été réalisés en 2013. Mais entre 2014 et 2019, la mesure « contrats Natura 2000 » du Plan de Développement Rural Rhône-Alpes n'a pas été ouverte. Des possibilités de financement ont été proposées par l'État et ont permis de lancer un certain nombre de contrats programmés. L'appel à candidature « Contrats Natura 2000 » du PDR a été lancé par l'autorité de gestion en octobre 2019. Cependant, étant prise de manière importante par les sujets agro-environnementaux et les questions d'incidence Natura 2000, la structure animatrice, n'a pu proposer, à ce jour, de projets sur le site de l'Isle Crémieu.

2) La charte Natura 2000

De la même manière que les contrats, « les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces situés dans le site peuvent adhérer à une charte Natura 2000. » Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunérations. La charte procure cependant des avantages fiscaux aux signataires et ouvre droit à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale.
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : l'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.
- Garantie de gestion durable des forêts : la garantie de gestion durable des forêts permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon, exonération des droits de mutation et impôt sur les grandes fortunes).

Sur le territoire, la charte a été utilisée comme outil de communication et d'engagement pour les structures institutionnelles. Ainsi, plusieurs structures ont signé la charte comme la communauté de communes de l'Isle Crémieu, l'Entente Interdépartementale de Démoustication, et l'association Lo Parvi. La démarche a été entamée avec le département de l'Isère, avec notamment la question de la gestion des routes et de leurs abords, mais sans signature à ce jour.

2.2.4. Le contrat vert et bleu du bassin versant de la Bourbre

Le territoire du bassin versant de la Bourbre présente dans son ensemble une grande qualité écologique comme en témoigne les surfaces importantes concernées par des zonages environnementaux (Natura 2000, Zones humides…).

Cependant, son fort développement actuel et futur en matière économique, résidentielle, d'infrastructures de transport… conduit à de très importantes pressions sur ces milieux naturels et les espaces qui les relient. Or ce réseau, que l'on appelle la Trame Verte et Bleue, est vital pour de multiples

espèces animales et végétales, terrestre et aquatique, particulièrement pour leur développement et leurs déplacements.

Ce constat a conduit à l'identification du bassin versant de la Bourbre comme territoire prioritaire d'actions en matière de préservation et restauration des corridors écologiques : 10 d'entre eux sont d'importance régionale sans compter les axes de déplacement que constitue le réseau de cours d'eau.

Ainsi, une étude préalable à un Contrat Vert et Bleu a été co-portée par l'EPAGE de la Bourbre (anciennement SMABB), et les différentes communautés de communes et d'agglomération de son bassin versant (cf. III.6.3). Ce contrat proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de mettre en place des actions concrètes de gestion et de restauration de ces corridors, complémentaires aux SCOT et PLU qui vont eux encadrer réglementairement l'aménagement de ces mêmes secteurs. Spécifiquement pour ce territoire, le contrat vert et bleu est fusionné avec le contrat plurithématique, traitant des aspects eau / cours d'eau dans un contrat unique.

Une stratégie commune a été élaborée, se traduisant en une liste de 46 actions concrètes réparties en quatre volets : réglementaire, travaux, études et animation, représentant un budget de 6.5 millions d'euros sur 5 ans. 16 maîtres d'ouvrage se répartissent leur portage avec en particulier le l'EPAGE de la Bourbre, le Département de l'Isère, la CAPI, les communes et les associations.

Les actions portant sur le territoire des Balcons du Dauphiné et le site Natura 2000 sont, en particulier :

- A-3 : Élaborer un plan d'action du Castor d'Europe (bassin versant de la Bourbre)
- B-11 : la réalisation d'un passage à faune terrestre à la traversée du ruisseau de Saint-Savin sous la RD522 (département de l'Isère) ;
- B-13 : l'équipement de la RD1006 à Ruy-Montceau de détecteurs à faune et la mise en place d'une signalétique adaptée sur la RD36 à Villefontaine à l'Est de la RNR de Saint-Bonnet (département de l'Isère) ;
- B-14 : la réalisation de 5 passages à moyenne faune sur les routes départementales à Saint-Clair-de-la-Tour, Cessieu, Ruy-Montceau, La Verpillière et Saint-Chef ainsi que la réalisation d'un passage à amphibiens sur la RD36 à l'Est de la RNR de Saint-Bonnet (département de l'Isère) ;
- B-15 : Restaurer et créer des mares communales (Saint-Chef, Ruy-Montceau…)
- B-16 : Aménager des milieux ouverts ou boisés favorables au déplacement de la faune
- B-21 : Réaliser 11 passages à amphibiens sur la route communale du lac Clair sur les 2 sites d'écrasement les plus proches du lac Clair
- B-22 : Réaliser 7 passages à amphibiens sur la route communautaire de Chapèze sur la commune de Saint-Savin à la sortie de Demptézieu
- C-35 : Organiser une formation sur l'intégration de la TVB dans les documents de planification à destination des élus, chargés de mission SCOT et PLU et des bureaux d'études

Le comité de pilotage est présidé de manière conjointe par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'EPAGE de la Bourbre. Ce comité est composé de trois membres de chaque organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale et du syndicat mixte. C'est l'instance décisionnelle qui valide l'ensemble des choix stratégiques et des étapes jalonnant la démarche.

Lors du récent bilan à mi-parcours, il a été relevé que l'avancement du contrat vert et bleu tenant compte de la réalisation à court terme de ces opérations majeures atteignait 41%.

2.2.5. Les autres outils de gestion de la biodiversité

1) La gestion de petits sites

Suite aux deux études de Lo Parvi, « inventaire des pelouses sableuses de l'Isle Crémieu » (2006) et « gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables - Phase 1 : étude diagnostic des pelouses sableuses » (2011), les communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs ont entrepris des actions de gestion sur certains de ces espaces afin de compléter d'autres outils déjà mis en œuvre notamment dans le cadre de la politique ENS.

Les différentes opérations effectuées ont conduit à de bons résultats, avec plusieurs pelouses que nous pouvons considérer aujourd'hui soit en bon état de conservation, soit en état intermédiaire[14]. Ces dernières pourraient atteindre relativement facilement le bon état en poursuivant des actions régulières d'entretien. En termes de surface, nous n'atteignons pas encore la moitié des pelouses en bon état de conservation, objectif qui pourrait être considéré comme assez satisfaisant.

Pour les perspectives, concernant les 4 sites en bon état de conservation, Pignieu à Frontonas, les Vorges à Courtenay et Soleymieu, le Sablons à la Balme les grottes et le Bessay - Saint-Victor-de-Morestel et Creys-Mépieu, un simple suivi est à réaliser afin de garantir une bonne gestion. Pour les 3 sites que sont Péroncet - Leyrieu, Palange – Arandon-Passins et Charray Ouest - Vézeronce-Curtin, en plus de l'animation, des opérations d'entretien seraient à prévoir de type broyage tous les ans ou tous les deux ans selon les sites. Le site de la côte de l'étang ne sera plus intégré à ce programme, celui-ci étant géré aujourd'hui dans le cadre de l'ENS de Save. Enfin, pour les autres sites, une nouvelle animation auprès des propriétaires devrait être conduite. Elle aurait pour objet d'une part, d'évaluer les possibilités d'actions futures (quel propriétaire prêt à mettre en place une gestion conservatoire), et d'autre part de travailler sur les actions les plus urgentes à mettre en place. Il s'agit en Natura 2000 des sites de Corbeyssieu (Frontonas), du Bois des Tâches (Saint-Romain-de-Jalionas, Vernas et Leyrieu), du ruisseau des Abîmes (Courtenay) et hors Natura 2000 des Sables et Charray (Vézeronce-Curtin).

2) L'étude de la zone humide du Ver

A l'initiative de l'ancienne communauté de communes des Balmes Dauphinoises et dans le cadre d'un financement du département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau, une étude a été lancée sur l'ensemble de la zone humide du Ver (1 270 ha) dont environ la moitié est classée en Natura 2000. Celle-ci a permis de définir les grands enjeux de ce site et un programme d'actions. Elles sont classées selon plusieurs objectifs :

- La préservation de la zone humide : actions de réouverture, d'entretien de prairies, la mise en place de protections réglementaires et d'outils de gestion ;
- La restauration du fonctionnement hydromorphologique du Ver, ses affluents, leurs annexes et leur connexion à la zone humide : actions de restauration d'anciens lits du Ver, de diversification du lit mineur et entretien et restauration de ripisylves ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau du Ver : élimination des rejets, des points d'abreuvement direct, limitation d'apports de produits phytosanitaires ;
- La réhabilitation de la zone humide : suppression des décharges ;

[14] RASPAIL L., 2017. Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Bilan de l'opération « Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables - les pelouses sableuses ».

- La valorisation de l'intérêt écologique patrimonial, et des réhabilitations des zones humides : organisation d'animation.

A ce jour, deux actions sont d'ores et déjà réalisées avec le classement de la tourbière de Crucilleux en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur sa totalité et en Espace Naturel Sensible pour la partie de la commune de Saint-Chef.

Les actions sur les décharges sont prises en charge par la communauté de communes, avec l'objectif d'une réhabilitation par le moyen de mesures compensatoires.

Les actions de l'ordre de la GEMAPI sont prises en charge par l'EPAGE de la Bourbre dans le cadre du contrat unique.

Enfin, certaines actions d'entretien de milieux n'ont pas encore de maître d'ouvrage potentiel, celles-ci étant très majoritairement en dehors de Natura 2000.

3) Les mesures compensatoires

La réalisation de différents projets d'aménagement conduit souvent, sur les Balcons du Dauphiné et les territoires voisins, à des mesures compensatoires, étant donné la présence importante d'enjeux environnementaux. Elles sont généralement invoquées au titre de la loi sur l'eau (compensation zones humides), des espèces protégées et de la forêt. Concernant Natura 2000, le travail amont entre l'animateur Natura 2000 et le maître d'ouvrage permet le plus souvent, soit d'éviter, soit de réduire au maximum l'impact afin de le rendre négligeable.

Ainsi, plusieurs mesures compensatoires peuvent être listées de manière non exhaustive car non accessibles facilement en intégralité :

- Restauration d'une partie de la zone humide de Sarradin (Bouvesse-Quirieu) : mesure réalisée d'environ 4 ha, suite à la création de la ViaRhôna en partie en zone humide. En totalité en Natura 2000, cette opération devrait conduire à une restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.
- Restauration d'un fossé humide à Sablonnière (Soleymieu) : mesure réalisée sur 700 m² environ, dans le cadre de la création de la voie verte des Balcons du Dauphiné. Cette opération réalisée dans le site, constitue une restauration simple sans plus-value par rapport à la situation initiale.
- Création de deux mares à Marignieu (Hières-sur-Amby) : mesure réalisée sur 300 m², en cumulant les mares et le fossé d'alimentation. Non loin du site, cette mesure présente un intérêt étant donné la rareté des mares dans ce secteur de la plaine du Rhône. La conception des mares pourrait permettre l'installation du Triton crêté, malgré un environnement global assez dégradé.
- Restauration partielle du marais de Peysse : mesure réalisée sur 6 ha de restauration hydraulique dans le cadre de la déviation de Morestel. Plusieurs espèces et habitats sont concernés avec notamment l'écrevisse à pattes blanches sur le ruisseau et les fossés.
- Acquisition foncière et gestion sur le ruisseau de Saint-Savin : mesure réalisée sur 1,37 ha, dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement hydraulique sur le ruisseau de Laval et sur le site de l'ancienne pisciculture.
- Restauration de prairie à Buclay (Arandon) : dans le cadre d'une mesure compensatoire espèces protégées dans une extension de carrière, une surface de pelouse de 2 ha a été rouverte et sera entretenue (pâturage bovin et broyage).

- Entretien d'une pelouse sableuse à Palange (Arandon) : dans le cadre d'une mesure compensatoire espèces protégées dans une extension de carrière, 2 ha de pelouse ont été ouverts et seront entretenus (pâturage bovin et broyage).

D'autres opérations ont été réalisées en dehors du site, mais pourraient contribuer au maintien de l'état de conservation des enjeux de ce dernier :

- Création de mares aux Brosses, commune de Parmilieu (SIEPC) ;
- Création d'une mare à Morestel : mesure d'environ 4 000 m², réalisée à la suite de la création de la ViaRhôna, en partie en zone humide ;
- Maîtrise foncière et gestion sur le secteur de la confluence Bourbre et Catelan : mesure réalisée sur 21 ha, partiellement sur les Balcons du Dauphiné, dans le cadre d'un remblaiement de 7 ha dans le quartier des Sayes à l'Isle d'Abeau.

Il apparaît nécessaire de recenser de manière précise l'ensemble des mesures compensatoires, celles-ci étant nombreuses, relative à plusieurs porteurs de projets, et susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux du site.

Synthèse et analyse des éléments en lien avec les politiques spécifiques aux questions de biodiversité

- Une politique ENS forte de 37 sites portée par le département de l'Isère, avec à ses côtés de nombreuses communes. Ils représentent une surface d'intervention de 1 095 ha dans le site Natura 2000. Leur gestion est exigeante en matière de biodiversité, sur le modèle des réserves naturelles, et prend en compte naturellement les enjeux Natura 2000.
- Des politiques agro-environnementales d'importance, recueillant l'adhésion de nombreux agriculteurs, malgré des dispositifs très complexes. 2 107 ha ont été engagés dans le dernier programme, en majorité dans le site Natura 2000, avec des résultats probants en matière d'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Des outils spécifiques à Natura 2000, les contrats et charte, qui ont manqué de moyens financiers et humains, pour être véritablement développés sur le territoire et avoir un impact fort sur les enjeux du site.
- Un contrat vert et bleu qui permet de démultiplier les actions et l'animation territoriale en faveur du site Natura 2000, sur un secteur sous forte pression urbaine. L'impact sera transversal, depuis la suppression de points noirs sur les corridors écologiques au soutien financier des futures mesures agro-environnementales.
- Une dynamique assez efficace d'études, de prise en compte et de gestion de sites de tailles diverses à fort enjeu patrimonial (zone humide du Ver, pelouses sableuses…) par les communes et EPCI, mais qui nécessite d'être poursuivie sur le long terme et développée sur les sites orphelins.
- L'outil des mesures compensatoires qui pourrait s'avérer favorable aux enjeux Natura 2000, mais qui pourrait être davantage optimisé et organisé pour plus d'efficacité et éviter des éventuels effets contradictoires

2.3. Les politiques locales de gestion de l'eau

Le site Natura 2000 et plus largement le territoire est divisé en deux bassins versants distincts : la Bourbre et les affluents du Haut-Rhône.

Ainsi, même si la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), est portée par les communautés de communes et d'agglomération suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), elle a été en partie déléguée sur le bassin versant de la Bourbre à l'EPAGE de la Bourbre.

Globalement, la nouvelle compétence GEMAPI comprend au minimum les items suivants :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Communauté de communes a estimé les dépenses prévisionnelles à effectuer sur la période 2019-2023 (5 ans) au titre de la compétence GEMAPI sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, la taxe GEMAPI a été fixée à 6,22€ par foyer fiscal, soit l'équivalent de 487 000 € par an.

2.3.1. La gestion de l'eau sur le bassin versant de la Bourbre

La politique de l'eau sur ce territoire est née principalement des crues de 1988 et de 1993. Elle s'est progressivement tournée vers une vision plus globale, intégrant la vulnérabilité quantitative, qualitative, et au travers de la prise en compte des enjeux patrimoniaux et environnementaux (zones humides, biodiversité...). Cette évolution a été inscrite dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (arrêt en août 2008), et le contrat de rivière de la Bourbre agréé en juin 2010 et terminé en juin 2016. Durant cette période, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Bourbre) a été labellisé et, est rentré en 2017, dans sa phase de mise en œuvre.

Devant la multiplicité des démarches contractuelles en cours sur le territoire du bassin de la Bourbre, des discussions ont été entamées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau et le département de l'Isère pour optimiser les outils et instances de suivi des futurs programmes. Il a donc été proposé de réunir le projet de Contrat Vert et Bleu avec le Contrat plurithématique, prenant la suite du contrat de rivière, en un engagement unique pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre.

Plusieurs actions ont été proposées, avec un lien particulier avec les enjeux du site Natura 2000 :

- Volet A : Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les substances dangereuses
    - Plan de gestion différencié des espaces publics et acquisition de matériel - sensibilisation : maîtrise d'ouvrage communale ou EPCI
- Volet B : Restaurer la qualité des milieux et la fonctionnalité des cours d'eau
    - Sous-Volet B1 : Améliorer et préserver la qualité écologique des milieux
        - Élaboration d'une stratégie foncière sur les zones humides – SMABB
        - Définition du programme d'actions et priorisation d'interventions sur les zones humides
        - Restauration de la zone humide du Culet : étude de faisabilité et travaux (hors Natura 2000)
        - Restauration de la zone humide du Ver : étude de faisabilité et travaux
        - Études et travaux sur zones humides jugées prioritaires
        - Schéma de vocation zones humides

- Sous Volet B2 : Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau
  - Programme de restauration de la ripisylve : restauration et entretien
  - Délimitation et préservation des espaces de bon fonctionnement
- Sous volet B3 : Restaurer la continuité écologique
  - Aménagement des seuils de Ruy, La Rivoire, du Gaz, du Curtet et du Ver

- Volet C : Préserver la ressource en eau
  - Mise en œuvre des préconisations de l'étude ressource AEP
  - Suivi des prélèvements agricoles
- Volet D : Animer et communiquer

D'un point de vue organisationnel, le contrat fait l'objet d'un comité de pilotage et de suivi des projets. Différents collèges sont représentés comme les collectivités, les établissements publics, les associations et usagers, et les membres associés.

2.3.2. La GEMAPI dans les bassins versants des affluents du Haut-Rhône

La gestion des cours d'eau sur les affluents du Haut-Rhône est plus récente, avec une prise de compétence début 2014. L'objectif était la mise en place d'un contrat de rivière. 2015 a été la date de la validation des études préalables nécessaires à l'élaboration de ce programme d'actions. Celles-ci ont ainsi été lancées avec une étude globale sur les affluents du Haut-Rhône, un plan de gestion stratégique des zones humides et un plan de gestion de la ripisylve.

La communauté de communes a souhaité réaliser un programme d'actions, établi au regard des attentes locales, du contexte réglementaire (Directive Cadre sur l'Eau, Programme de mesures) et des éléments du diagnostic issus des études préalables. Celui-ci a été voté en conseil communautaire en septembre 2018.

Les principaux enjeux identifiés pour le programme d'actions étaient les suivants :

- des cours d'eau fortement dégradés, artificialisés : enjeu de restauration écologique (en lien fort avec les objectifs réglementaires) ;
- des attentes quant à la gestion des boisements de berges (ripisylve) ;
- une situation préoccupante sur les aspects quantitatifs (assecs, manque de connaissance des débits, etc.). La Girine est particulièrement « visée » par l'agence de l'eau ;
- hydraulique, notamment crues torrentielles sur le secteur Vignieu – Vasselin – Saint-Sorlin-de-Moreste ;
- envasement dans la zone d'expansion du Rhône (aval du Reynieu, de la Save et de l'Huert).

Concernant le plan de gestion stratégique, il est en cours de réalisation. Une priorisation a été faite au regard des enjeux « hydrauliques » et de « qualité de l'eau ».

Un contrat de territoire a été signé le 17 décembre 2020 entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Isère. Il aura une durée de 3 ans. Les actions doivent viser l'atteinte du « bon état », en lien étroit avec le Programme de Mesures découlant de la Directive Cadre sur l'Eau. Il devrait intégrer la thématique « eau et assainissement » et la connaissance sur l'état de la ressource.

L'ensemble des actions ont un lien avec les enjeux du site, depuis le plan de gestion du Castor d'Europe (*Castor fiber*), aux travaux de restauration de cours d'eau. L'étude globale la ressource en eau est également clef pour le site.

Thématique	*Actions*	*Coût prévisionnel (€ HT)*
Milieux – restauration écologique	Plan de gestion des affluents du Haut-Rhône (ripisylve)	125 000
	Restauration écologique de l'Amby – Saint-Baudille-de-la-Tour	290 000
	Restauration écologique de la zone humides les Rivoirettes et du cours d'eau associé - Morestel	200 000
	Restauration écologique de la Chogne amont – Courtenay	257 500
	Restauration écologique du Fouron – Charette (M d'OE)	62 500
	Étude de faisabilité pour le franchissement piscicole de la Chogne aval – Bouvesse-Quirieu	41 000
	Faisabilité et stratégie foncière du plan de gestion stratégique des zones humides	67 500
Biodiversité	Plan de gestion « castor d'Europe »	17 000
Ressource	Étude globale sur la ressource en eau et les usages	100 000
TOTAL		1 160 500
Eau et assainissement	Non connues à ce jour	NC

Tableau 16 : Programme d'actions du contrat de bassin des affluents du Haut Rhône

2.3.3. La gestion des marais

Comme évoqué précédemment, les marais ont fait l'objet de gestion de drainage par des syndicats en vue de leur mise en valeur principalement agricole. Depuis l'avènement de la GEMAPI, les syndicats marais de Bourgoin et des marais de Morestel n'ont plus la possibilité de recueillir une taxe vouée aux financements des entretiens. Les syndicats ont ainsi fait appel aux EPCI, afin de prendre la compétence. Celle-ci a été prise par les Balcons du Dauphiné et la CAPI le 1er janvier 2020. Étant donné la multiplicité des enjeux dans ce secteur, la volonté des EPCI est de mettre en place un réel plan de gestion, afin de concilier au mieux agricultures, les enjeux GEMAPI, la biodiversité, et la valorisation touristique.

Le syndicat des marais de Bourgoin Jallieu a été dissous en mai 2021. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la communauté d'agglomération des portes de l'Isère, les communes de Colombier-Saugnieu et Charvieu-Chavagneux ont repris leurs compétences et sont devenues propriétaires des anciennes parcelles du syndicat sur leurs territoires respectifs.

A l'automne 2021, le syndicat des marais de Morestel est en cours de dissolution.

2.3.4. Les programmes d'actions des captages de Sermérieu, Bouvesse-Quirieu et de Tignieu

L'alimentation en eau du territoire pour la consommation humaine est exclusivement assurée à partir d'eaux souterraines. Le territoire compte 38 captages, gérés par les Balcons du Dauphiné, le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, le Syndicat des Eaux des Abrets et environs et la CAPI. Il est globalement autonome de ce point de vue, même si des risques potentiels de surexploitation saisonnière sont évoqués. Il y a une prédominance de l'aquifère des alluvions de la vallée de la Bourbre et du Catelan, qui fournit une partie importante de la ressource en eau potable du territoire et également des grandes villes voisines. Les autres captages sont répartis sur l'ensemble des autres nappes.

Le territoire ne compte pas de captage dit « grenelle », mais deux sont dits « prioritaires » et deux en voie de l'être : « Les Léchères » - Sermérieu (problématique nitrates), « Reculon Nappe alluviale de la Bourbre » - Colombier Saugnieu (problématique nitrate et pesticides) puis « Chozelle » - Tignieu-Jameyzieu et « Charlan » - Ruy-Montceau. Également, l'enquête menée à l'occasion du PAEC auprès des gestionnaires de captages relève 7 captages à problématique nitrates (dont pollutions accidentelles), 7 à problématique pesticides et 3 à problématique ressource. Les pollutions identifiées sont en partie liées à l'agriculture.

Ce constat a impliqué une prise en charge déjà ancienne de la part des structures gestionnaires sur le territoire, avec en particulier deux territoires pilotes : Sermérieu avec le Syndicat des eaux de la Plaine et des Collines du Catelan en 1991 et Bouvesse-Quirieu avec la commune en 1992. Plusieurs programmes se sont succédés comme « Fertimieux », les MAE, les CTE et CAD puis les MAET. Dans ces démarches, la chambre d'agriculture accompagne les gestionnaires de captage, en particulier dans le cadre de « Terre et Eau ».

Le dernier dispositif du « Bois du four » sur la commune de Bouvesse était consacré à la limitation de la fertilisation sur grandes cultures (< 140 UN/an), sur prairies (< 45 UN/an) et à la remise en herbe accompagnée de limitation de fertilisation (< 45 UN/an). Six exploitations s'étaient engagées depuis 2011, soit une surface de 121 ha, représentant 56% de la SAU. Ces résultats ont permis de maintenir un taux de nitrates dans les eaux brutes du captage conforme à la norme, malgré des variations persistantes notamment liées aux aléas climatiques.

Pour le captage des « puits de Sermérieu » au lieu-dit « Léchères » à Sermérieu, les opérations ont également été un succès avec plus de 80 % de la SAU contractualisée. Les mesures de reconversion en prairies de grandes cultures, la limitation de fertilisation ont été suivi d'effets spectaculaires avec une baisse depuis 2012 à aujourd'hui de 50 à 16mg/L du taux de nitrates dans les eaux brutes du captage. Par ailleurs, la complémentarité zone humide – espace de haute biodiversité – et captage a été démontrée, la première jouant un rôle très important d'épuration des pollutions en provenance du bassin versant.

Récemment, le captage de Chozelle sur la commune de Tignieu-Jameyzieu est devenu prioritaire. La démarche a ainsi été lancée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) en partenariat avec l'EPAGE de la Bourbre, reprise aujourd'hui par les Balcons du Dauphiné. L'aire d'alimentation de captage a été définie, suivi d'un diagnostic des pressions puis d'un futur plan d'actions.

Aujourd'hui, les mesures efficaces pour lutter contre la pollution de ces captages sont bien connues. Le Projet Agro-Environnemental et climatique de la Boucle du Rhône en Dauphiné a œuvré pour les mettre en place avec les moyens qui lui ont été donnés. Cependant, il reste à trouver les moyens d'une durabilité des effets de ces mesures. Plusieurs stratégies sont lancées comme la poursuite de la sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques (partenariat avec la chambre

d'agriculture, l'EPAGE de la Bourbre), la veille foncière pour l'acquisition de parcelles à enjeu par les collectivités, la révision des périmètres de protection de captages. Enfin, le projet LEADER souhaite œuvrer sur les sujets de fond, que sont les nouvelles productions moins impactantees sur l'environnement, la meilleure valorisation des produits permettant le maintien de gestions extensives de milieux notamment.

Synthèse et analyse des éléments en lien avec les politiques locales de gestion de l'eau

- La mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, obligatoire pour les EPCI, avec comme item important pour le site Natura 2000 « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »
- Un politique de l'eau ancienne et forte sur la Bourbre s'appuyant sur le SAGE et un nouveau contrat plurithématique. Plusieurs études sont en cours (Stratégie zones humides, plan d'action Castor…) et des travaux d'importance à venir (renaturation…) dans un contexte de pression foncière très forte, qui vont servir le site Natura 2000.
- Un politique de l'eau plus récente sur les affluents du Haut-Rhône, comprenant des phases d'études (études préalables, plan d'actions Castor, stratégie zone humide…) et des travaux à venir étroitement liés au site Natura (renaturation de cours d'eau, gestion de la ripisylve…).
- Une gestion des marais avec de nouveaux maîtres d'ouvrage, les Balcons du Dauphiné et la CAPI, avec un objectif plus fort de conciliation de l'ensemble des enjeux depuis la valorisation agricole et forestière, à la GEMAPI, la préservation de la biodiversité, et le développement des déplacements doux.
- Une imbrication forte entre les enjeux eaux et assainissement d'une part et les enjeux de biodiversité d'autre part, à la fois sur les périmètres, les besoins et usages de l'eau, les acteurs autour de l'eau, et les moyens d'action. Une convergence forte est ainsi observée entre ces deux politiques, permettant d'améliorer l'efficacité des actions entreprises.

V. Les objectifs et actions pour le site Natura 2000 « L'Isle Crémieu »

VI. Les objectifs de développement durable : enjeux/ objectifs

Pour une démarche parfaitement en accord avec le territoire, il est proposé, à l'image de nombreux documents de gestion, de construire l'architecture du DOCOB à partir d'enjeux de conservation. Ceux-ci reposent sur les engagements de l'État dans le cadre de la directive « Habitats-Faune-Flore[15] », auxquels peuvent être associés des enjeux socio-économiques, lorsque les enjeux de conservation en dépendent étroitement.

De ces enjeux découlent des objectifs de développement durable, objectifs de long terme permettant un déroulement des activités sur le territoire, tout en garantissant le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

[15]Assurer le maintien ou le rétablissement des espèces et habitats naturels d'importance pour l'Union européenne dans un état de conservation favorable

1. Les enjeux

1.1. Les enjeux de conservation

Le site de l'Isle Crémieu, comme le montre le diagnostic, recèle nombre d'habitats d'intérêt communautaire et par ailleurs d'espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats. La définition d'enjeux clairs nécessite des regroupements :

- Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent
- Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire
- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides
- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches
- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies
- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des différents types de boisement
- Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes
- La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue

A noter que sont considérés dans l'enjeu fonctionnalité des écosystèmes, les fonctions hydrauliques, biogéochimiques et biologiques et les services écosystémiques d'approvisionnement (permettant de nous nourrir et nous fournir des ressources), de régulation (assurent la régulation des processus écosystémiques telle la régulation du climat ou le traitement naturel de l'eau, la séquestration du carbone, etc.), culturels et d'aménité (renvoient à l'enrichissement spirituel, au développement cognitif mais également aux aspects récréatifs, esthétiques et éducatifs) qui en découlent.

En considérant l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il apparaît que les enjeux « habitats aquatiques et semi aquatiques », « habitats tourbeux » et la « fonctionnalité des écosystème » sont les plus dégradés, majoritairement en état défavorable mauvais. Dans un deuxième temps, l'enjeu lié aux pelouses sèches apparaît dans une situation mitigée, avec majoritairement un état de conservation défavorable inadéquat et une part significative de défavorable mauvais. Pour les quatre enjeux restants, la situation est contrastée avec un équilibre entre favorable, défavorable inadéquat et défavorable mauvais, hormis pour les boisements où l'état de conservation favorable domine.

Une proposition de priorisation en fonction des enjeux est proposée, sur la base du guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels en fonction des critères suivants :

- l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats à l'échelle du site ;
- le statut européen de l'habitat ou de l'espèce (d'intérêt communautaire ou prioritaire) ;
- les effectifs, critère retenu en tant que nombre d'habitats ;
- la rareté ;
- le caractère d'espèce emblématique, la valeur culturelle ou économique ;
- la dynamique évolutive naturelle des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Le tableau ci-après (page 137) présente les grands enjeux du site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu » ainsi que les priorisations réalisées. Ce tableau regroupe l'ensemble des critères utilisés afin de définir la priorisation de ces grands enjeux, dont, notamment :

- Le % d'habitats et espèces d'intérêt Communautaire (IC) :

Il s'agit du % (en nombre) d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire du site concerné par l'enjeu.

- La synthèse des enjeux IC :

Ce critère est organisé selon le niveau de priorité suivant :

3 = enjeu fort (plus de 40% des habitats et espèces du site)
2 = enjeu moyen (plus de 20% des habitats et espèces du site)
1 = enjeu faible (moins 20% des habitats et espèces du site)

- La synthèse de l'état de conservation :

L'état de conservation est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature ou dans les fiches descriptives des types d'habitats. Il s'agit d'une évaluation globale de la valeur du site pour la conservation de chaque habitat et prenant en considération les facteurs biotiques, abiotiques et anthropiques. Le niveau de priorité de ce critère est défini comme suit :

3 = mauvais (la majorité des habitats et espèces ont un état de conservation défavorable mauvais)
2 = moyen (la majorité des habitats et espèces ont un état de conservation défavorable inadéquat)
1 = bon (la majorité des habitats et espèces ont un état de conservation favorable)

- % d'habitats prioritaires :

Il s'agit du % (en nombre) d'habitats prioritaires du site concerné par l'enjeu considéré

- La synthèse de l'enjeu « habitats prioritaires » :

Ce critère est défini selon le niveau de priorité suivant :

3 = enjeu fort (plus de 25% des habitats prioritaires du site)
2 = enjeu moyen (plus de 0% des habitats prioritaires du site)
1 = enjeu faible (0% des habitats prioritaires du site)

- Le % de la surface du site :

Il s'agit du % de surface du site Natura 2000 recouvert par les habitats d'intérêt communautaire concerné par l'enjeu considéré.

- La rareté :

Définit selon le niveau de priorité suivant :

1 = commun (plus de 10% de la surface du site)
2 = rare (plus de 5% de la surface du site)
3 = très rare (moins de 10% de la surface du site)

- La valeur culturelle, emblématique, économique :

Organisée selon le niveau de priorité suivant :

1 = faible
2 = moyenne
3 = forte

- La dynamique évolutive naturelle :

1 = Dynamique évolutive faible
2 = Dynamique évolutive moyenne
3 = Dynamique évolutive forte

Par conséquent, la priorisation finale des grands enjeux est définie à partir de la somme des valeurs indiquées dans les colonnes suivantes :

- la synthèse des enjeux IC ;
- la synthèse « état de conservation » ;
- la synthèse de l'enjeu « Habitats prioritaires » ;
- la rareté ;
- la valeur culturelle, emblématique, économique ;
- et la dynamique évolutive naturelle.

Ainsi pour une somme de valeurs « X » supérieure ou égale à 15, la priorité indiquée sera de 1 ;
Pour $12 \leq X < 15$, la priorité est de 2 ;
Pour $8 \leq X < 12$, la priorité est de 3.

Le niveau de priorité indiqué dans la colonne priorisation se présente donc de la manière suivante :

1 – l'enjeu est considéré comme « prioritaire »,
2 – l'enjeu est considéré comme étant « d'importance »,
3 – l'enjeu est considéré comme moyen.

	% d'habitats et espèces IC	Synthèse enjeux IC	Synthèse état de conservation (1 à 3)	% habitats prioritaire	Synthèse enjeux Habitats Prioritaires (1 à 3)	% de la surface du site	Rareté (1 à 3)	Valeur culturelle, emblématique, économique (1 à 3)	Dynamique évolutive naturelle (1 à 3)	Total	Priorisation
Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent	49%	3	3	0%	1	2,50%	3	3	2	15	1
La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue	100%	3	3	100%	3	100%	1	2	1	13	2
Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire	39%	2	3	25%	3	1,50%	3	3	3	17	1
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches	25%	2	2	38%	3	12%	1	3	3	14	2
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides	35%	2	2	0%	1	6%	2	3	3	13	2
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes	20%	1	2	13%	2	0,50%	3	2	1	11	3
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies	45%	3	1	0%	1	0,04%	3	1	2	11	3
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des différents types de boisement	41%	3	1	25%	3	8%	2	1	1	11	3

Tableau 17 : Priorisation des grands enjeux du site Natura 2000 "L'Isle Crémieu" – FR8201727

1.2. Les enjeux socio-économiques

Le territoire regroupe un nombre très important d'activités socio-économiques qui ont un lien avec le site Natura 2000. La grande majorité d'entre elles sont considérées dans les documents et dans les différentes actions du DOCOB.

Cependant, il est proposé d'ajouter, au même titre que les enjeux de conservation du DOCOB, des enjeux socio-économiques agissant fortement en faveur de certains enjeux de conservation.

Ces enjeux sont les suivants :

- Le patrimoine et les aménagements historiques : ils ont parfois dégradé des habitats d'espèces, mais ont d'autre part favorisé d'autres espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit des habitats aquatiques et semi-aquatiques des étangs, le bâti ancien en tant qu'habitat pour les espèces de chauves-souris… ;
- La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) assez forte depuis de nombreuses années par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets ;
- Une agriculture d'élevage extensif dominante dans le site Natura 2000, et des systèmes de grandes cultures qui conservent en partie les éléments du paysage (haies, bosquets, talus, mares…).

2. Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation du site ont principalement été définis en fonction des enjeux environnementaux mais également des enjeux socio-économiques agissant en faveur de certains de ces enjeux écologiques. Il est possible de distinguer les objectifs de conservation à long terme (OLT) qui correspondent au but que l'on souhaite atteindre à long terme, des objectifs opérationnels (ou objectifs de développement durable) qui sont la déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme et contribuent donc progressivement à l'atteinte de ces OLT.

Ainsi, l'ensemble des objectifs de conservation à long terme sont déclinés en objectifs opérationnels, à atteindre durant l'application du DOCOB, soit 6 ans.

Au regard de la taille du site Natura 2000 et du nombre de thématiques auxquelles il fait appel, 10 objectifs à long terme ont été retenus.

La thématique de l'eau se traduit en deux objectifs à long terme, l'idée étant de considérer la question de la ressource comme un objectif à part entière. Les thématiques des espaces agricoles, de la forêt se traduisent pour leur part par des objectifs uniques, tout comme les enjeux visant à préserver les cœurs de biodiversité. Enfin, l'ensemble des enjeux mais également les questions de fonctionnalités des écosystèmes se retrouvent au travers de plusieurs objectifs depuis la garantie d'un développement permettant leur préservation, le respect de la réglementation, la connaissance et l'animation du site.

Enjeux	Objectifs de conservation à long terme	Objectifs de développement durable	Actions
Enjeu environnemental : Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent ; Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire. **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques	Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines	Initier une réflexion pour un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture, étiage des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et biodiversité) sur le bassin versant du Haut Rhône	A1, A2
		Réviser et mettre en œuvre un SAGE de la Bourbre intégrant les enjeux Natura 2000	A3, A4
		Inciter et accompagner la mise aux normes de l'ensemble des stations d'épuration et assainissements autonomes du territoire	A5
	Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique	Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)	A6, A7, A8, A9, A10, A11
		Mettre en place une gestion durable des étangs	A12, A13, A14
Enjeux environnementaux : Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches ; Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides ; Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies. **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif	Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…)	Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) et viable	B1, B2, B3,B4
		Maintenir ou restaurer les prairies, pâtures, pelouses sèches, landes et mégaphorbiaies en bon état et favorables aux espèces patrimoniales et caractéristiques des paysages des Balcons du Dauphiné.	B5,B6, B7
Enjeu environnemental : Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des différents types de boisement	Préserver les espaces boisés et orienter vers une gestion forestière préservant le patrimoine naturel	Sensibiliser et mettre en place une gestion des boisements en faveur des enjeux d'intérêt communautaire	C1, C2

Enjeux	Objectifs de conservation à long terme	Objectifs de développement durable	Actions
Enjeux environnementaux : Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire ; Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site	Assurer la préservation des cœurs de biodiversité	Poursuivre et développer la gestion conservatoire des cœurs de biodiversité	D1, D2 D3, D4
		Développer la protection réglementaire des cœurs de biodiversité	D5
Enjeux environnementaux : Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.	Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen	Accompagner les projets, les plans et programmes pour une meilleure intégration environnementale	E1, E2
		Gestion raisonnée des infrastructures linéaires	E3
		Lorsque celles-ci sont dégradées, restaurer les fonctionnalités vitales pour les enjeux Natura 2000	E4
	Assurer le respect de la réglementation en matière de protection du patrimoine naturel, en particulier les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Faire respecter la réglementation en matière d'environnement	E5, E6
	Faire du patrimoine naturel et de la biodiversité un atout du territoire pris en compte et préservé par l'ensemble des publics (les habitants, les élus, les propriétaires, les entreprises…)	Assurer un accès aux espaces naturels pour le public en accord avec la préservation de la biodiversité	F1
		Poursuivre et développer une sensibilisation de tous les publics à la biodiversité	F2, F3
	Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre	Recueillir les données socio-économiques du territoire	G1
		Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme	G2, G3, G4, G5, G6
	Animer et de mobiliser le réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux du site Natura 2000	Porter l'animation du site Natura 2000	H1,H2, H3

Tableau 18 : Liste des objectifs de conservation à long terme et des objectifs de développement durable

VII. Le programme d'actions

1. La conception du programme d'actions

La préservation voire la restauration des habitats naturels, tels les habitats d'intérêt communautaires et des habitats d'espèces d'intérêt européen dans un état de conservation favorable implique la mise en œuvre de divers types d'intervention.

Huit grandes thématiques peuvent être identifiées au sein du programme d'actions :

- la gestion des habitats aquatiques, semi-aquatiques et humides,
- la gestion des habitats ouverts,
- la gestion des habitats forestiers,
- la préservation des sites protégés,
- l'accompagnement des porteurs de projets et programmes,
- la communication et la sensibilisation,
- le suivi et l'amélioration des connaissances,
- et l'animation du DOCOB.

Code	Thématique
A	Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux humides
B	Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dits « ouverts »
C	Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de type forestier
D	Préservation des sites protégés
E	Accompagnement des divers porteurs de projets sur le territoire
F	Communication et sensibilisation
G	Suivi et amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire
H	Animation du Document d'objectifs

Thématique A : Préservation et gestion des habitats naturels des milieux humides

Sont rassemblées sous cette thématique, les mesures préconisées afin d'assurer la préservation voire la restauration des habitats naturels, dont ceux reconnus d'intérêt communautaire, observés au sein des milieux humides ; notamment les habitats aquatiques et semi-aquatiques. Sont pris en compte, au cours de leur élaboration, les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ainsi que les besoins ou les attentes des différents acteurs et/ ou partenaires du territoire.

Thématique B : Préservation et gestion des habitats dits « ouverts »

Les mesures préconisées dans cette thématique visent à assurer le maintien des habitats naturels « ouverts » d'intérêt communautaire, et les espèces d'intérêt européen qu'ils accueillent, en lien avec les activités agricoles menées sur le territoire : prairies, pelouses, etc. Les moyens humains et financiers mobilisables mais également les projets, les besoins ou les attentes des différents acteurs présents sur le site sont pris en considération.

Thématique C : Préservation et gestion des habitats naturels

Sous cette thématique, sont rassemblées, les mesures préconisées afin d'assurer le maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire associées. Comme précédemment, au cours de leur conception, sont pris en considération les moyens économiques, financiers et humains mobilisables ainsi que les projets, les besoins ou les attentes des différents acteurs et partenaires sur le site Natura 2000.

Thématique D : Préservation des sites protégés

Cette thématique regroupe les mesures préconisées afin de poursuivre et d'assurer la pérennité des actions de préservation menées sur les cœurs de biodiversité dont, notamment : les espaces naturels sensibles, les réserves naturelles, les aires de protection réglementaire (tels les arrêtés de protection de biotope), etc. Cette thématique est essentielle car les actions mises en œuvre concourent, notamment, au maintien voire à la restauration des espèces et des habitats d'intérêts communautaires, à la préservation des fonctionnalités des écosystèmes, à la surveillance du site pour prévenir toute atteinte à l'environnement, etc.

Thématique E : Accompagnement des divers porteurs de projets sur le territoire

Sous cette thématique sont rassemblées les mesures inhérentes à l'assistance technique aux porteurs de projets répondant aux objectifs opérationnels du DOCOB. Elles sont essentielles pour, notamment, vérifier la conformité des actions mises en œuvre aux objectifs du DOCOB et concilier ainsi au mieux les activités socio-économiques du territoire aux enjeux communautaires du site Natura 2000. Ces mesures incluent, par exemple, l'information des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 de leur projet, l'appui technique aux rédacteurs de documents de gestion et réalisation et, dans la mesure du possible, d'une veille locale sur les nouveaux programmes, plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

Thématique F : Communication et sensibilisation

La communication, l'information et la sensibilisation sont trois facteurs clés essentiels pour favoriser l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce qu'avec le soutien des acteurs et partenaires locaux qu'une gestion durable et concertée des habitats naturels et des espèces qui en dépendent pourra être menée.

Thématique G : Suivi et amélioration des connaissances

Afin d'évaluer l'efficacité des actions de gestion préconisées et de mesurer l'effet des activités socio-économiques, il est nécessaire de mettre en place des suivis de l'état de conservation des habitats et/ou des espèces, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est essentielle car elle doit permettre de suivre et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

Thématique H : animation du Document D'Objectifs

Les mesures présentes dans cette thématique consistent à coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit également de mettre en place des démarches de facilitation de l'adhésion aux objectifs du DOCOB et des mesures proposées.

De manière générale, il est essentiel de souligner que les différentes actions sont issues de plusieurs consultations orales et écrites comme lors :

- du groupe de travail environnement de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, auxquels étaient invitées les communes de Ruy-Montceau et Saint-Savin, du 29 novembre 2017
- du comité de pilotage du site Natura 2000 du 17 janvier 2018

Elles ont été complétées par d'autres propositions issues d'autres programmes (Contrat Vert et Bleu de la Bourbre, GEMAPI…) et des propositions de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné elle-même en tant que structure porteuse et animatrice du site Natura 2000.

2. La priorisation des actions

Le niveau de priorité de chaque action est déterminé en fonction de la priorisation des grands enjeux du site Natura 2000 de « L'Isle Crémieu ».

Ce niveau de priorité est défini de manière à mettre en œuvre prioritairement les actions favorables à la préservation des enjeux écologiques, et donc des habitats, reconnus comme étant prioritaires.

Par exemple :

- Si une action concerne un enjeu de priorité 1 et un enjeu de priorité 3, la priorité de cette action sera définie en fonction de l'enjeu ayant le niveau de priorité le plus important (ici priorité 1) et aura donc une priorité forte de 1 ;
- Si une action concerne un enjeu de priorité 2 et un enjeu de priorité 3, l'action aura donc une priorité de 2.

Ainsi, on distingue 3 niveaux de priorité au sein du programme d'actions :

- Priorité 1 (forte) : ★★★ Action urgente à court terme
- Priorité 2 (moyenne) : ★★ Action non urgente mais indispensable
- Priorité 3 (faible) : ★ Action utile mais non prioritaire

3. La fiche mesure type

Les coûts annuels prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction. Ainsi, ces coûts pouvant évoluer, ils ne valent pas engagement définitif.

Fiche mesure type

N°	Opération : Nom de la mesure	Priorité
OLT : Objectif de conservation à long terme *OO : Objectif opérationnel (ou objectif de développement durable)*		

Cadre de l'Action :

Enjeux	Les enjeux écologiques visés
Résultats attendus	Résultats attendus au terme de la mise en œuvre de l'action
Opérateurs	Organismes/ structures qui accomplissent l'action
Partenaires	Organismes/ structures associées pour organiser et/ ou réaliser l'action
Zone d'application	Localisation de la mise en œuvre de l'action
Actions liées	Actions auxquelles il est possible de se référer pour des compléments

Prévisionnel : année de mise en œuvre de cette action

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Problématique

Présentation de la problématique actuelle, justifiant le choix de l'action (pourquoi) et des modalités de mise en œuvre (comment)

Descriptif de la mesure

Il s'agit de la description des conditions d'exécution de la mesure. Cette description sera adaptée à la nature de l'action considérée.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Mesures indiquées à titre indicatif, pour mémoire.

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, maîtrise foncière, mission d'animation, subvention ou tout autre outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	Coût annuel prévisionnel de la mesure	*Plan de financement*	Financeurs potentiels (*Etat, Europe, Agence de l'Eau, collectivités territoriales, etc.)* et % de financement
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	Nombre de jours annuels prévisionnels des Balcons du Dauphiné		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	Nombre de jours annuels prévisionnels autres opérateurs	*Service*	Service chargé de la mise en œuvre de l'action

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre : outils de mesure, permet d'évaluer l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus.

Critères d'évaluation : outils d'analyse, permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action.

4. Le programme d'actions

Objectif à long terme	Code	Libellé mesure	Échéancier						Coût prévisionnel annuel (€)	Budget prévisionnel (€ sur 6 ans)	Priorité	Page
			2022	2023	2024	2025	2026	2027				
OLT1 - Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines	A1	Amélioration des connaissances sur la ressource en eau sur le bassin versant du Haut Rhône	x	x					50 000	100 000	★★★	151
	A2	Concertation pour un partage équitable et durable de la ressource sur le bassin versant du Haut Rhône			x	x	x	X	-	-	★★★	153
	A3	Réviser le SAGE en prenant en compte les enjeux de Natura 2000	x						-	-	★★★	155
	A4	Mettre en œuvre le SAGE en prenant en compte les enjeux de Natura 2000	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	157
	A5	Accompagnement les gestionnaires de stations d'épuration et en charge du Service Public pour l'Assainissement non Collectif	x	x	x	x	x	x	A définir	A définir	★★★	159
OLT2 - Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique	A6	Accompagner techniquement les propriétaires et gestionnaires de cours d'eau et de fossés	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	161
	A7	Créer et mettre en oeuvre des plans de gestion sur le foncier des anciens syndicats des marais, prenant en compte la biodiversité	x	x	x	x	x	x	13 000	78 000	★★★	163
	A8	Mise en œuvre d'un programme de gestion durable et restauration des affluents du Haut-Rhône	x	x	x	x	x	x	325 333	976 000	★★★	165
	A9	Mise en œuvre d'une gestion du bassin versant de la Bourbre en faveur des enjeux Natura 2000 (contrat unique)	x	x					630 000	3 753 857	★★★	167
	A10	Mettre en œuvre des actions d'élimination ou de limitation d'espèces exotiques lors de leur apparition sur le territoire et lorsque qu'un impact significatif est observé sur les enjeux Natura 2000	x	x	x	x	x	x	A définir	A définir	★★★	169
	A11	Mettre en place un plan d'actions sur le Castor, conciliant pérennité de la population et enjeux socio-économiques	x	x	x	x	x	x	5 750	34 500	★★★	171
	A12	Sensibilisation et accompagnement des propriétaires et gestionnaires d'étangs à une gestion durable en faveur des enjeux Natura 2000	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	173
	A13	Gérer les étangs sous maîtrise publique de manière traditionnelle avec vidanges et assecs ou avec un marnage important, et conduire un entretien préservant les HIC et EIC (Plan de gestion ENS, RNR étangs de Mépieu…)	x	x	x	x	x	x	Cf. PG	-	★★★	175
	A14	Gérer les étangs privés de manière traditionnelle avec vidanges et assecs ou avec un marnage important, et des peuplements piscicoles afin de préserver les HIC et EIC (contrat et charte Natura 2000)	x	x	x	x	x	x	A définir	A définir	★★★	178

Objectif à long terme	Code	Libellé mesure	Échéancier						Coût prévisionnel annuel (€)	Budget prévisionnel (€ sur 6 ans)	Priorité	Page
			2022	2023	2024	2025	2026	2027				
OLT3 - Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…)	B1	Mise en place avec les agriculteurs de projets agro-environnementaux, prenant en compte les enjeux Natura 2000	x	x	x	x	x	x	480 000	2 862 800	★★	181
	B2	Poursuite de la sensibilisation et la formation des agriculteurs aux enjeux d'intérêt communautaire en lien avec les pratiques (limitation de l'usage de produits phytosanitaire, de traitement anti-parasitaire, bonnes pratiques d'entretien des haies…)	x	x	x	x	x	x	32 500	19 5000	★★	184
	B3	Mobilisation des outils fonciers dans la préservation des enjeux Natura 2000 dans les espaces agricoles (acquisition, convention, baux environnementaux…)			x	x	x	x	-	-	★★	186
	B4	Maintien ou conversion des fermes vers des systèmes d'exploitation préservant les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité…)	x	x	x	x	x	x	Cf. PAEc – Action B1	Cf. PAEc – Action B1	★★	189
	B5	Mise en œuvre de mesures restauration d'habitats ou d'habitats d'espèces dans les exploitations agricoles (reconversion de grandes cultures en prairies, création ou restauration de mares, de gîtes à chauves-souris…)	x	x	x	x	x	x	Cf. PAEc – Action B1	Cf. PAEc – Action B1	★★	192
	B6	Mise en œuvre d'une gestion des prairies, pelouses et éléments du paysage (haies, bosquets, ripisylves, zones humides…) adaptée aux enjeux Natura 2000	x	x	x	x	x	x	Cf. PAEc – Action B1	Cf. PAEc – Action B1	★★	194
	B7	Réalisation d'investissement pour faciliter la gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies, haies, mares…)	x	x	x	x	x	x	16 667	100 000	★★	196
OLT4 - Préserver les espaces boisés et orienter vers une gestion forestière préservant le patrimoine naturel	C1	Accompagnement des sylviculteurs, propriétaires publics et privés et les exploitants forestiers pour la mise en place de bonnes pratiques (PSG, aménagements forestiers…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★	199
	C2	Mise en œuvre de gestion conservatoire dans les espaces boisés (futaie irrégulière, îlots de sénécence, maintien des arbres morts, gestion en faveur des boisements d'intérêt communautaire…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★	201

Objectif à long terme	Code	Libellé mesure	Échéancier						Coût prévisionnel annuel (€)	Budget prévisionnel (€ sur 6 ans)	Priorité	Page
			2022	2023	2024	2025	2026	2027				
OLT5 - Assurer la préservation des cœurs de biodiversité	D1	Accompagnement des gestionnaires (communes, CD38, Lo Parvi…) et créer un réseau d'échanges d'expériences	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	204
	D2	Poursuite de la gestion et la restauration des espaces protégées et/ou patrimoniaux (RNN, RNR, ENS…)	x	x	x	x	x	x	720 300	4 321 800	★★★	206
	D3	Créer de nouveaux sites gérés ou étendre les existants en lien avec des enjeux d'intérêt communautaire et la volonté des acteurs locaux (ENS…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	208
	D4	Etudier, et en fonction de l'opportunité (sites disponibles, acceptabilité par les acteurs locaux, obtention d'autorisation administrative…), réintroduire des espèces végétales ou animales d'intérêt communautaire en danger de disparition		x	x	x	x		-	-	★★★	210
	D5	Poursuite de la mise en place ou l'extension d'espaces protégées sur les enjeux communautaire (Extension du site Natura 2000, de la RNR, création d'APPB…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	212
OLT6 - Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen	E1	Accompagner les porteurs de projets, de plans, de programmes, les gestionnaires (privés ou publics), les collectivités sur l'aspect environnemental (biodiversité, corridors écologiques, eau, foncier…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	215
	E2	Réaliser un catalogue des sites possibles pour des mesures compensatoires en faveur des enjeux du site		x	x	x	x	x	-	-	★★★	218
	E3	Gestion raisonnée des abords des infrastructures linéaires (routes, aménagements du Rhône, lignes électriques, canalisations de gaz…)		x	x	x	x	x	0,2	1	★★★	220
	E4	Maintenir et restaurer les continuités écologiques (corridors, espaces perméables, trame noire, trame aérienne…)	x	x	x	x	x	x	2 491 18	1 494 707	★★★	222
OLT7 - Assurer le respect de la réglementation en matière de protection du patrimoine naturel, en particulier les habitats et espèces d'intérêt communautaire	E5	Former les agents accueillant les porteurs de projets, les instructeurs et décisionnaires (personnels d'acueil des mairies, services urbanismes, économie, élus…) sur les aspects réglementaires liés à Natura 2000			x				-	-	★★★	225
	E6	Réaliser une veille sur les projets devant faire l'objet d'analyse des incidence Natura 2000	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	227

Objectif à long terme	Code	Libellé mesure	Échéancier						Coût prévisionnel annuel (€)	Budget prévisionnel (€ sur 6 ans)	Priorité	Page
			2022	2023	2024	2025	2026	2027				
OLT8 - Faire du patrimoine naturel et de la biodiversité un atout du territoire pris en compte et préservé par l'ensemble des publics (les habitants, les élus, les propriétaires, les entreprises…)	F1	Accompagner les actions de développement touristique et de mise en valeur de sites, visant les espaces naturels et leur patrimoine, dans le respect des enjeux de biodiversité	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	230
	F2	Utilistation de Natura 2000 comme labellisation garantissant la préservation du patrimoine naturel du territoire	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	232
	F3	Sensibiliser tous les publics (usagers, les élus, écoles…) sur la fragilité des milieux naturels et les impacts de certaines activités (loisirs motorisés…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	234
OLT9 - Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre	G1	Recueil de données socio-économiques en lien avec l'environnement, en vue d'évaluer les politiques mises en œuvre	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	238
	G2	Compléter les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire le nécessitant	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	240
	G3	Poursuivre et réactualiser la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000, ainsi que l'inventaire des éléments des paysages (haies…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	242
	G4	Poursuivre et développer le suivi des HIC et des EIC et leurs habitats	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	244
	G5	Réaliser une veille sur les espèces exotiques et envahissantes (jussie…)	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	247
	G6	Recueil des données d'habitats, d'espèces d'intérêt communautaire et d'espèces indicatrices auprès des producteurs de données (Lo Parvi, Flavia, CBNA, Fédération de pêche, Bureaux d'études…) et/ou des pôles habitats, flore et faune	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	249
OLT10 - Animer et de mobiliser le réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux du site Natura 2000	H1	Animer la mise en œuvre du DOCOB	x	x	x	x	x	x	-	-	★★★	252
	H2	Mettre en place une stratégie foncière sur les parcelles à fort enjeux environnemental en vue d'une gestion conservatoire et/ou de mesures compensatoires et/ou de mesures en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques		x					-	-	★★★	255
	H3	Évaluer le DOCOB mis en œuvre et réaliser sa révision						x	-	-	★★★	257

Tableau 19 : Liste des actions par objectif à long terme, échéancier et coût prévisionnel

5. Les fiches mesures

A. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux humides……p 150

B. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire « ouverts »……p 180

C. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de type forestier……p 198

D. Préservation des sites protégés……p 203

E. Accompagnement des divers porteurs de projets sur le territoire……p 214

F. Communication et sensibilisation…… p 229

G. Suivi et amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire…… p 237

H. Animation du Document d'objectifs……p 251

A. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux humides

A1 : Amélioration des connaissances sur la ressource en eau sur le bassin versant du Haut Rhône.....p 151

A2 : Concertation pour un partage équitable et durable de la ressource sur le bassin versant du Haut Rhône.....p 153

A3 : Réviser le SAGE en prenant en compte les enjeux Natura 2000.....p 155

A4 : Mettre en œuvre le SAGE en prenant en compte les enjeux Natura 2000.....p 157

A5 : Accompagner les gestionnaires de stations d'épuration et en charge du SPANC.....p 159

A6 : Accompagner techniquement les propriétaires et gestionnaires de cours d'eau et de fossés.....p 161

A7 : Créer et mettre en oeuvre des plans de gestion sur le foncier des anciens syndicats des marais.....p 163

A8 :Mise en œuvre d'un programme de gestion durable et restauration des affluents du Haut-Rhône.....p 165

A9 : Mise en œuvre d'une gestion du bassin versant de la Bourbre en faveur des enjeux Natura 2000.....p 167

A10 : Mettre en œuvre des actions d'élimination ou de limitation d'espèces exotiques.....p 169

A11 : Mettre en place un plan d'actions stratégique sur le Castor d'Europe.....p 171

A12 : Sensibilisation et accompagnement des propriétaires et gestionnaires d'étangs à une gestion durable.....p 173

A13 : Gérer les étangs sous maîtrise publique de manière traditionnelle et conduire un entretien préservant les HIC et EIC.....p 175

A14 : Gérer les étangs privés de manière traditionnelle, et des peuplements piscicoles afin de préserver les HIC et EIC.....p 178

A1	**Amélioration des connaissances sur la ressource en eau sur le bassin versant du Haut Rhône**	Priorité : ★★★
OLT : Assurer un partage équitable de la ressource (Alimentation en eau Potable, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines *OO : Initier une réflexion pour un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture, étiage des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et biodiversité) sur le bassin versant du Haut Rhône*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Réalisation effective de l'étude Amélioration de la gestion de la ressource en eau sur le territoire Volumes prélévables compatibles avec la ressource disponible et son évolution face au changement climatique : - Seuils DOE et DCR compatibles avec les exigences écologiques des EIC/ HIC qui dépendent de cette ressource et de la DCE ; - Définir un DMB compatibles avec les exigences écologiques des EIC/ HIC qui dépendent de cette ressource (Rhône et affluents) ; - Réduction du nombre de jours d'assecs sur les affluents et têtes de bassin
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	Régie des Eaux (communauté de communes des Balcons du Dauphiné), Syndicat des eaux des Abrets, Chambre d'agriculture de l'Isère, Agence de l'Eau RMC, Département de l'Isère, DDT de l'Isère
Zone d'application	Bassin versant du Haut-Rhône
Actions liées	A2

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x				

Problématique

Les constats de terrain montrent, au travers des assecs de plus en plus fréquents des cours d'eau, voire des étangs du site et des environs, une pression forte sur la ressource en eau. Celle-ci est d'autant plus marquée que la géologie locale (massif karstique) et les aménagements antérieurs de l'homme (drainage de zones humides, création d'étangs...) sont défavorables. Par-dessus tout, le réchauffement climatique aggrave ces effets. L'impact sur les habitats et espèces aquatiques et humides est très significatif, menaçant leur état de conservation.

Descriptif de la mesure

Le territoire des affluents du Haut Rhône nécessite un travail très important sur la connaissance de la ressource en eau dans son ensemble (eaux superficielles, eaux souterraines…), afin de pouvoir mettre en place une gestion adaptée. Cette problématique n'avait en effet pas encore été identifiée par le SDAGE, mais est aujourd'hui relevée. Cette opération nécessite d'acquérir de la connaissance, en rassemblant l'ensemble des données disponibles depuis les usages (captages AEP, pompages agricoles, pompages industriels...), les enjeux de biodiversité, jusqu'à la ressource disponible notamment au travers de campagnes de mesures de terrain (sondes sur les cours d'eau, poses d'échelles limnimétriques, suivis piézométriques...).

Au terme de cette campagne de recueil de connaissances, une analyse globale doit être faite sur le modèle des études "volumes prélevables". L'objectif est de permettre de répondre aux différents usages, tout en garantissant un bon état de conservation des espèces et des habitats qui dépendent de cette ressource en eau. Pour ces derniers, l'étude devra prévoir l'analyse de l'impact de ces usages sur leur état de conservation (étude prévue dans l'arrêté du préfet de l'Isère portant sur l'OUGC n°38-2018-05-23-004).

Ce travail est transversal, en lien avec les compétences GEMAPI, eau et l'assainissement, et agriculture en particulier.

Cette opération prend la forme d'une étude, réalisée par un cabinet spécialisé, sous maîtrise d'ouvrage des Balcons du Dauphiné.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Etude pour l'amélioration de la connaissance de l'état de la ressource en eau. Analyse de la situation, identification des impacts et établissement d'une stratégie de gestion - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Outils de réalisation

Financement ou toute autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	80 000 TTC	*Plan de financement*	Agence de l'eau : 41% Département de l'Isère : 16% DDT 38 : 18% Balcons du Dauphiné : 10%
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Réalisation effective de l'étude

Critères d'évaluation :

Données récoltées ;

Rapport d'étude.

A2	Concertation pour un partage équitable et durable de la ressource sur le bassin versant du Haut Rhône	Priorité : ★★★
OLT : Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines *OO : Initier une réflexion pour un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture, étiage des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et biodiversité) sur le bassin versant du Haut Rhône*		

Cadre de l'action :

Enjeux	Enjeu environnemental : Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent Enjeu socio-économique : Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Mise en œuvre d'un plan d'actions spécifiques Augmentation des surfaces d'habitats et des stations espèces aquatiques et humides d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	Régie des Eaux (Communauté de communes des Balcons du Dauphiné), Syndicat des eaux des Abrets, Chambre d'agriculture de l'Isère
Zone d'application	Bassin versant du Haut-Rhône
Actions liées	A1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
		x	x	x	x

Problématique

Les constats de terrain montrent, au travers des assecs de plus en plus fréquent des cours d'eau voire des étangs du site et des environs, une pression forte sur la ressource en eau. Celle-ci est d'autant plus marquée que la géologie locale (massif karstique) et les aménagements antérieurs de l'homme (drainage de zones humides, création d'étangs...) sont défavorables. Par-dessus tout, le réchauffement climatique aggrave ses effets. L'impact sur les habitats et espèces aquatiques et humides est très significatif, menaçant leur état de conservation.

Descriptif de la mesure

Il s'agit de mettre en place, suite à l'étude ressource, une instance de concertation et de partage de l'information sur ce thème. L'ensemble des acteurs concernés doivent en faire partie, notamment : la Régie des eaux et les Syndicats producteurs d'eau potable, les agriculteurs, les structures compétentes en matière d'urbanisme (communes, service ADS, Symbord), le Département, la DDT, la CCI, la fédération de pêche, les forestiers, Lo Parvi, ... Le modèle pourrait être une instance de concertation du type "Commission Locale de l'Eau", comme sur le bassin versant de la Bourbre dans le cadre du SAGE. L'objectif de cette démarche est d'aboutir à un partage équitable de la ressource entre les différents usages, et garantissant ou restaurant le

bon état de conservation des habitats et espèces aquatiques. Les secteurs particulièrement concernés pour le site Natura 2000 sont l'Amby, le Girondan, le ruisseau de Vaud, la Chogne

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

-

Outils de réalisation

Financement ou toute autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de réunions ;
Nombre de jours consacrés à l'action ;
Mise en place effective de l'instance de concertation ;
Mise en œuvre d'un plan d'actions.

Critères d'évaluation :

Plan d'actions ;
Suivi de l'état de conservation des habitats aquatiques ;
Suivi de l'état de conservation des espèces associées.

A3	**Réviser le SAGE Bourbre en prenant en compte les enjeux de Natura 2000**	Priorité : ★★★
OLT : *Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines* ***OO :*** *Réviser et mettre en œuvre un SAGE de la Bourbre intégrant les enjeux Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Prise en compte effective des enjeux du site Natura 2000 dans le SAGE (ou tout autre document d'aménagement du territoire). Augmentation des surfaces d'habitats et des stations espèces aquatiques et humides d'intérêt communautaire Réduction effective des impacts directs ou indirects sur les cours d'eau du site Natura 2000
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	EPAGE de la Bourbre
Partenaires	Balcons du Dauphiné, DDT, Agence de l'eau RMC
Zone d'application	Bassin versant de la Bourbre
Actions liées	A4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x					

Problématique

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Boubre est en place depuis 1997. Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ses objectifs :

- il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire ;
- il énonce des priorités d'actions ;
- il édicte des règles particulières d'usage.

Ses objectifs prennent en compte de manière indirecte la biodiversité avec notamment les objectifs "préserver et restaurer les zones humides" ou "progresser sur toutes les pressions portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau". Pour autant, des dysfonctionnements sont toujours présents comme les assecs de certains cours d'eau.

Descriptif de la mesure

L'action vise à davantage intégrer les enjeux du site Natura 2000 dans le SAGE de la Bourbre. Il est en effet nécessaire de coordonner les différentes politiques publiques dépendantes du ministère en charge de l'environnement et des Agences de Bassins. La révision du futur plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE sera l'occasion de traduire localement cette cohérence, avec toutes les spécificités du territoire, entre les deux opérateurs que sont l'EPAGE de la Bourbre (anciennement SMABB) et les Balcons du Dauphiné. Cela doit être effectif autant dans les grands objectifs que les actions ou règles concrètes.

Il nécessite une appropriation par l'ensemble des acteurs depuis les administrations, aux structures locales.

Ce travail lancé et piloté par l'EPAGE de la Bourbre en 2019, doit se poursuivre jusqu'à l'approbation du SAGE.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Révision du SAGE de la Bourbre - EPAGE de la Bourbre

Outils de réalisation

Mission d'animation de l'EPAGE de la Bourbre ou toute autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	GEMAPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action

Critères d'évaluation :

L'intégration effective des enjeux Natura dans la révision du SAGE ;
Suivi de l'évolution des habitats aquatiques et semi-aquatiques.

A4	Mettre en œuvre le SAGE de la Bourbre en prenant en compte les enjeux de Natura 2000	Priorité : ★★★
OLT : Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines *OO : Réviser et mettre en œuvre un SAGE de la Bourbre intégrant les enjeux Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental** : Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Absence d'avis de la CLE contraire aux enjeux Natura 2000 Prise en compte effective des enjeux du site Natura 2000 dans le SAGE
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	EPAGE de la Bourbre, Balcons du Dauphiné
Partenaires	Lo Parvi, APIE, OFB…
Zone d'application	Bassin versant de la Bourbre
Actions liées	A3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le SAGE de la Bourbre est piloté par la Commission Locale de l'Eau. Cette instance décisionnelle est composée de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, ...), l'Etat et ses établissements publics. Au cours de sa mise en œuvre du SAGE, la CLE veille au respect du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ainsi, l'atteinte des objectifs du SAGE dépend en particulier de l'action de la CLE.

Descriptif de la mesure

Dès le SAGE révisé arrêté, sa mise en œuvre sera essentielle afin garantir la préservation des différents enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et spécifiquement Natura 2000. Il sera essentiel que la CLE prenne en compte à un bon niveau les enjeux de biodiversité dans ses différents avis.

L'EPAGE de la Bourbre, en charge de l'animation et de l'appui technique de la CLE, pourra se référer pour des aspects techniques au service environnement des Balcons du Dauphiné et autres experts scientifiques (OFB, organismes de recherche, associations de protection de la nature...).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Mise en œuvre du SAGE de la Bourbre - EPAGE de la Bourbre

Outils de réalisation

Mission d'animation de l'EPAGE de la Bourbre ou toute autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	-		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	0	*Service*	GEMAPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'avis prenant en compte les enjeux du site Natura 2000 de l'Isle Crémieu

A5	Accompagner les gestionnaires de stations d'épuration et en charge du SPANC	Priorité : ★★★
OLT : Assurer un partage équitable de la ressource (AEP, agriculture et biodiversité) et restaurer une bonne qualité des eaux de surface et souterraines *OO : Inciter et accompagner la mise aux normes de l'ensemble des stations d'épuration et assainissements autonomes du territoire*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Absence assainissement collectif non conforme Baisse du nombre d'assainissement individuel non conforme
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, EPAGE de la Bourbre, Symbord, SCOT Nord Isère, DDT
Partenaires	Regie des Eaux (Communauté de communes des Balcons du Dauphiné), Syndicat des eaux des Abrets, Syndicat de la plaine et collines du Catelan, CAPI
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	A4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Des systèmes d'assainissement collectifs ou individuels sont encore pour partie non conformes, voire dans certains cas inexistants, avec un impact direct sur les milieux naturels y compris dans le site Natura 2000. Mais un rattrapage récent est en cours pour la mise en conformité, ou l'agrandissement des installations de traitement collectif des eaux usées, voire le développement de gestion commune sur des unités de plus grande taille. Plusieurs rejets sont réorientés sur le fleuve Rhône, limitant l'impact sur les petits cours d'eau du territoire.

Descriptif de la mesure

Il s'agit de poursuivre et d'inciter à poursuivre les travaux de mise en conformité des équipements publics d'assainissement. La prise de la compétence eaux et assainissement par les EPCI a conduit à une simplification très important du paysage des acteurs en charge. Ainsi, aujourd'hui, l'eau et l'assainissement dépend de la Régie des Eaux des Balcons du Dauphiné, du Syndicat des eaux des Abrets, du Syndicat de la plaine et collines du Catelan et de la CAPI. Cela conduit à une harmonisation des programmes d'actions et d'investissement, qui devrait aboutir à de meilleurs résultats en matière d'assainissement collectif. Pour le bassin versant des affluents du Haut-Rhône, la thématique de l'assainissement a été intégrée dans le contrat de territoire signé entre les Balcons Du Dauphiné, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerrannée Corse et le Département de l'Isère. L'accompagnement de ces quatre acteurs par les porteurs de la mesure sera par ailleurs facilité.

Ce travail doit être étendu à l'assainissement individuel, afin d'abaisser significativement les niveaux de rejets et la pollution diffuse.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

C22) Veiller à la mise aux normes et au bon fonctionnement des stations d'épurations des eaux usées (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Financement ou toute autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	A définir	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	0,5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	A définir	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre de STEP non conformes et d'assainissements individuels non conformes

A6	Accompagner techniquement les propriétaires et gestionnaires de cours d'eau et de fossés	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Adoption d'une gestion favorable à la biodiversité des fossés et cours d'eau Intégration des enjeux Natura 2000 dans les plans d'entretien, de gestion (atteinte du bon état des eaux, …) Nombre de contacts de l'ensemble des agriculteurs des marais
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, EPAGE de la Bourbre, Chambre d'agriculture de l'Isère, DDT, DREAL, OFB
Partenaires	Lo PARVI, APIE
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	F3, H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le territoire présente dans l'ensemble de nombreuses zones humides, marais et tourbières drainés dans un objectif de valorisation agricole et/ ou forestière. Pour un certain nombre de fossés, le propriétaire est privé et l'entretien réalisé par ce dernier ou par le locataire. De la même manière, la grande majorité des berges des cours d'eau sont privées. Ainsi, l'entretien revient au propriétaire. Dans un nombre significatif de cas, il est observé que les travaux d'entretien de fossés (curage...) ou cours d'eau (entretien de la végétation...) sont réalisés mais avec pour conséquence des impacts importants sur la faune ou la flore et sur les fonctionnalités du site (drainage important, suppression de la végétation rivulaire...).

Descriptif de la mesure

L'action vise à accompagner les propriétaires et gestionnaires de cours d'eau et fossés, pour permettre le développement d'un entretien raisonné, et qui prend en compte les enjeux Natura 2000.

Un volet doit concerner spécifiquement les gestions des fossés, qui est une problématique à part entière, avec les curages. Les Balcons du Dauphiné et la CAPI étant, depuis peu, propriétaires et gestionnaires de fossés, elles auront un rôle d'exemplarité. Mais elles seront également coordonnatrices, sachant que l'ensemble du

réseau aval des marais dépend d'elles. Les éléments issus des plans de gestion qu'elles pourront mettre en place pourront être mis à profit pour les propriétaires privés.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du bassin de la Bourbre, l'élaboration d'un guide d'entretien des fossés est prévu porté par la chambre d'agriculture de l'Isère.

Pour les cours d'eau, ce sont les structures GEMAPI (Balcons du Dauphiné et EPAGE de la Bourbre) qui seront en charge du travail. En particulier, les programmes d'entretien des ripisylves devront prendre en compte le site Natura 2000. De plus, il faudra mettre en place un accompagnement des propriétaires et locataires dans le cadre de l'entretien courant qu'ils réalisent.

Par ailleurs, il est nécessaire que les administrations (DDT, DREAL, OFB...) intègrent pleinement les enjeux Natura 2000 dans leurs avis et décisions sur les plans et projets portant sur les cours d'eau et fossés.

Globalement, cette action se traduira donc majoritairement par de l'animation, de la sensibilisation et la création de support de communication. La charte Natura 2000 pourra être utilisée dans ce sens.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques de gestion intégrée des fossés sur la base d'un guide - A-1 (contrat vert et bleu du bassin de la Bourbre) - Chambre d'agriculture de l'Isère

Outils de réalisation

Charte Natura 2000, mission d'animation, subventions ou tout autre outil ou projet concourrant à l'atteinte des objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Cf. action F3 pour la mission Natura 2000 ; Région AURA : 80% (pour le guide de gestion des fossés) ; Agence de l'Eau : 50% (animation bassin versant)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	Cf. Sensibiliser tous les publics – action F3 ; Cf. animer la mise en œuvre du DOCOB – action H1		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000 et GEMAPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Réalisation effective des programmes d'entretien à des fins de restauration ;
Nombre de contacts (agriculteurs, propriétaires…) ;
Nombre de guides diffusés ;
Nombre d'autres actions d'accompagnement mises en œuvre ;
Nombre de mètres linéaires restaurés.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'actions d'entretien de cours d'eau et fossés défavorables aux enjeux d'intérêt communautaire.

A7	**Créer et mettre en oeuvre des plans de gestion sur le foncier des anciens syndicats des marais, prenant en compte la biodiversité**	Priorité : ★★★
OLT : *Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique* ***OO :*** *Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	L'élaboration et la mise en œuvre effective du plan de gestion
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, CAPI, communes
Partenaires	EPAGE de la Bourbre, les agriculteurs, les communes
Zone d'application	Marais de la Boubre et Catelan, Marais de "Morestel"
Actions liées	//

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Depuis l'avènement de la GEMAPI, les syndicats des marais de "Bourgoin" et des marais de "Morestel" n'ont plus la possibilité de recueillir une taxe vouée aux financements des entretiens des fossés et canaux. Les syndicats ont ainsi fait appel aux EPCI, afin qu'elles prennent en charge cette compétence. Cela a été le cas pour l'ex syndicat des marais de Bourgoin, par les Balcons du Dauphiné et la CAPI en 2020.

La gestion mise en œuvre par les syndicats prenait en compte uniquement des enjeux de drainage agricole et de secteurs urbanisés. Les enjeux Natura 2000 n'étaient pas pris en compte, avec localement des incidences significatives.

Descriptif de la mesure

Les EPCI (Balcons du Dauphiné et CAPI) exercent depuis le 1er janvier 2020, la compétence d'entretien des canaux et fossés sur le territoire du syndicat des marais de Bourgoin qui a cessé de fonctionner. Etant donné la multiplicité des enjeux dans ce secteur, la volonté est de mettre en place un plan de gestion global, afin de concilier au mieux l'agriculture, la GEMAPI, la valorisation touristique et la biodiversité. A cet effet, un bureau d'étude va être missionné sur le territoire de l'intercommunalité, dans le cadre d'un appel d'offre, pour la rédaction d'un plan de gestion "plurithématique". Il comprendra une campagne topographie et potentiellement de l'hydraulique simple pour une gestion optimisée, convenant au mieux à l'ensemble des enjeux dont Natura 2000 (les ripisylves, les tourbières, les prairies humides, les habitats d'espèces...). Ces

derniers pourront être localisés, pour une gestion différenciée adaptée. L'entretien et la gestion des berges et des abords seront revus, notamment pour prendre en compte les questions de biodiversité (linéaire de peupliers de cultures...).

Pour le territoire du syndicat de marais de "Morestel", la date de dissolution du syndicat n'est pas encore définie. La question de la gestion du foncier n'est pas encore tranchée entre les Balcons du Dauphiné et les communes.

La mise en œuvre des plans de gestion sera pilotée par les services environnements des Balcons du Dauphiné et de la CAPI.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

-

Outils de réalisation

Financement ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	13 000	*Plan de financement*	LEADER : 60 % ; Agence de l'eau : à définir ; Balcons du Dauphiné : à définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	102		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

L'élaboration et la mise en œuvre effectives du plan de gestion ;
Nombre de jours consacrés à l'action.

Critères d'évaluation :

Plan de gestion global.

A8	Mise en œuvre d'un programme de gestion durable et restauration des affluents du Haut-Rhône	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Lancement des études de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux Restauration des habitats aquatiques, semi-aquatiques et en bord de cours d'eau (ripisylves) favorables aux espèces d'intérêt communautaire du site
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	Lo Parvi, associations de pêche, agence de l'Eau, département de l'Isère, services de l'État
Zone d'application	Bassin versant des affluents du Haut-Rhône
Actions liées	//

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

La gestion globale des cours d'eau sur les affluents du Haut-Rhône est plus récente, avec une prise de compétence de l'EPCI, début 2014. L'objectif était la mise en place d'un contrat de rivière. 2015 a été la date de la validation des études préalables nécessaires à l'élaboration de ce programme d'actions. Celles-ci ont ainsi été lancées comprenant une étude globale sur les affluents du Haut-Rhône, un plan de gestion stratégique des zones humides et un plan de gestion de la ripisylve.

Il faut rappeler que le réseau hydrographique sur ce bassin versant est composé de petits cours d'eau. Or, leur taille a facilité leur modification progressive (recalibrage, détournement, mise en place d'ouvrages tels que seuils, canaux, étangs...), impliquant globalement une forte dégradation d'un point de vue habitats naturels.

Descriptif de la mesure

La communauté de communes a souhaité réaliser un programme d'actions, établi au regard des attentes locales, du contexte réglementaire (Directive Cadre sur l'Eau, Programme de mesures) et des éléments du diagnostic issus des études préalables. Ainsi, un contrat de territoire a été signé le 17 décembre 2020 entre les Balcons du Dauphiné, l'Agence de l'eau et la Département de l'Isère pour une durée de trois ans. Les actions doivent viser l'attente du « bon état », en lien étroit avec le Programme de Mesures découlant de la Directive Cadre sur l'Eau.

Étant donné le constat d'une forte dégradation du réseau hydrographique, ce programme va s'attacher à résoudre les premiers "points noirs" du territoire. Ces premiers projets se situent le plus souvent dans ou à proximité directe du site Natura 2000. Les prochains programmes pourront prendre en charge d'autres secteurs parmi les plus dégradés.

La mesure se traduit par le lancement de plusieurs appels d'offre de maîtrise d'œuvre, qui aboutiront à la réalisation des travaux. Le suivi sera réalisé par la direction environnement, transition écologique et grand cycle de l'eau des Balcons du Dauphiné (service GEMAPI).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plan de gestion des affluents du Haut-Rhône (GEMAPI) - Balcons du Dauphiné
Restauration écologique de l'Amby – Saint-Baudille-de-la-Tour (GEMAPI) - Balcons du Dauphiné
Restauration écologique de la Chogne amont – Courtenay (GEMAPI) - Balcons du Dauphiné
Restauration écologique du Furon – Charette (GEMAPI) - Balcons du Dauphiné
Etude de faisabilité pour le franchissement piscicole de la Chogne aval – Bouvesse-Quirieu (GEMAPI) - Balcons du Dauphiné
C19) Accompagner la mise en œuvre d'un contrat plurithématique sur les affluents du haut Rhône (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Financement ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	325 333	*Plan de financement*	Agence de l'eau : 50% Département de l'Isère : 30% Balcons du Dauphiné : 20%
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	204		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	GEMAPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

La réalisation effective des études de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
Nombre de jours consacrés à l'action.

Critères d'évaluation :

Études de maîtrise d'œuvre ;
Évolution du nombre de travaux ;
Évolution du budget consacré aux travaux ;
Évolution de l'état écologique et chimique des masses d'eau.

A9	**Mise en œuvre d'une gestion du bassin versant de la Bourbre en faveur des enjeux Natura 2000 (contrat unique)**	Priorité : ★★★
OLT : *Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique* ***OO :*** *Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Réalisation des actions du contrat plurithématique Restauration d'habitats aquatiques et semi-aquatiques favorables aux espèces d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	EPAGE de la Bourbre
Partenaires	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Zone d'application	Bassin versant de la Bourbre
Actions liées	//

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x				

Problématique

Lancé en 2010, un premier contrat de rivière de la Bourbre s'est terminé en 2016. En 2017, un contrat unique intégrant le Contrat Vert et Bleu et le Contrat plurithématique du bassin de la Bourbre a été validé. Un nouveau Contrat Unique est en cours d'élaboration pour démarrage en 2022.

Il faut rappeler que le réseau hydrographique sur ce bassin versant est composé de cours d'eau de tailles petites à moyennes. Or, cela a facilité leur modification progressive (recalibrage, détournement, mise en place d'ouvrages tels que seuils, canaux, étangs...), impliquant globalement une forte dégradation d'un point de vue des habitats naturels.

Descriptif de la mesure

Ce nouveau contrat plurithématique intègre un certain nombre de projets de restauration de cours d'eau et de zones humides (comme sur le Ver), des programmes d'entretien et de restauration de ripisylve, des actions plus globales sur la préservation des zones humides...

L'ensemble de ces actions sont, sur le fond, très favorables aux enjeux dépendant des espaces aquatiques et humides du site Natura 2000. Leur réalisation apparaît nécessaire afin d'améliorer les fonctionnalités hydrauliques, biogéochimiques et biologiques qui restent encore globalement très perturbées.

Une vigilance sera cependant portée lors de la mise œuvre de certains travaux, afin de garantir l'absence ou la limitation d'éventuels impacts sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire. Les Balcons du Dauphiné pourront accompagner l'EPAGE de la Bourbre dans cette démarche.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Contrat plurithématique - EPAGE de la Bourbre :

Sous Volet B1 :

Définition du programme d'actions et priorisation d'intervention sur les zones humides ;
Restauration de la zone humide du Culet : étude de faisabilité et travaux (hors Natura 2000) ;
Restauration de la zone humide du Ver : étude de faisabilité et travaux ;
Etudes et travaux sur zones humides jugées prioritaires ;
Schéma de vocation zones humides.

Sous Volet B2 :

Programme de restauration de la ripisylve : restauration ;
Programme de restauration de la ripisylve : entretien ;
Délimitation et préservation des espaces de bon fonctionnement.

Sous volet B3 :

Aménagement des seuils de Ruy, La Rivoire, du Gaz, du Curtet et du Ver ;
C20) Participer à la mise en place de plans de gestion de zones humides dans le bassin de la Bourbre (projet associatif) - Lo Parvi.

Outils de réalisation

Financement ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	630 000	*Plan de financement*	Agence de l'eau : 44% ; CD38 : 3% ; Région AURA : 8% ; FEDER : 16% ; MO divers dont EPAGE de la Bourbre : 29%
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	-		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	4	*Service*	GEMAPI

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
La réalisation effective des actions du contrat.

Critères d'évaluation :

Évolution du % d'actions mises en œuvre

A10	**Mettre en œuvre des actions d'élimination ou de limitation d'espèces exotiques lors de leur apparition sur le territoire et lorsque qu'un impact significatif est observé sur les enjeux Natura 2000**	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Absence d'installation d'espèces mettant en péril l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Tous les acteurs du territoire
Partenaires	Associations de pêche, Associations de chasse, propriétaires d'étangs, Lo Parvi, APIE, riverains…
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	G5

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

La question des espèces invasives est transversale, mais les milieux aquatiques et humides sont particulièrement touchés. Il est possible de citer parmi les espèces les plus impactantes en matière de biodiversité, la Renouée du Japon, les solidages, très présents sur le territoire ou la Jussie observée ponctuellement. Progressivement, de nouvelles espèces sont contactées également. Aujourd'hui des opérations de limitation sont conduites, avec, pour certaines, des coûts importants et une efficacité contrastée.

Descriptif de la mesure

Les différents suivis de sites protégés montrent que de nouvelles espèces exotiques envahissantes apparaissent régulièrement sur le territoire. Ainsi, une veille est essentielle pour permettre des interventions d'élimination avant une réelle installation. Cette veille doit s'accompagner d'interventions relativement rapides et nécessite parfois une mobilisation de moyens importants.

Pour les espèces installées de longue date, une stratégie d'élimination ou de contrôle doit être construite. Celle-ci nécessite de prendre en compte l'efficacité des actions mais aussi l'efficience (quel coût pour quel

gain). Plusieurs expériences sont conduites sur le Nord Isère et plus largement ; elles sont à reproduire si elles démontrent leur efficacité.

Tous les groupes sont touchés. Ainsi, les espèces visées sont autant animales que végétales : écrevisses américaines, tortues exotiques (telle la tortue de Floride), jussies...

Concernant les intervenants, au regard de l'ampleur de la mission, tous les acteurs du territoire sont conviés à participer à la veille et aux opérations d'élimination ou de contrôle. Cela doit cependant se faire sous le contrôle de référents scientifiques, afin de valider la détermination de l'espèce. La charte Natura 2000 peut être un support d'engagement des diverses structures en ce sens.

En termes de moyens, la mesure peut faire appel à plusieurs dispositifs comme la politique ENS ou réserve naturelle lorsque les opérations sont situées dans ces périmètres. Des financements via des contrats Natura 2000 peuvent également être sollicités.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plans de gestion de l'ensemble des ENS communaux – communes ;
Plans de gestion des ENS Départementaux - CD38 ;
Plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu ;
Plan de gestion de la RNN du Haut Rhône - SHR ;
Autres plans de gestion.

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, subvention ou tout autre outil, modalité ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	A définir	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	Cf. Réaliser une veille sur les espèces exotiques envahissantes – action G5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	A définir	*Service*	-

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'interventions de contrôle d'espèces exotiques envahissante ;
Nombre de chartes et contrats signés ;
Surface contractualisée.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'interventions de contrôle ou d'élimination d'espèces exotiques envahissante ;
Évolution de la surface contractualisée ;
Suivi des espèces exotiques envahissantes.

A11	Mettre en place un plan d'actions sur le Castor, conciliant pérennité de la population et enjeux socio-économiques	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des milieux aquatiques (cours d'eau, fleuve, fossés) et zones humides, et restaurer des secteurs à enjeux (hydrologique, géomorphologie, biodiversité)*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Résolution de l'ensemble des conflits d'usage, progression de l'aire d'occupation du Castor Diminution de la mortalité routière Augmentation de la surface en habitats favorables à l'espèce (ripisylves, …)
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / Lo Parvi, EPAGE de la Bourbre / APIE
Partenaires	OFB, DDT
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	F3, G4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

En 2007, le DOCOB indiquait que le Castor d'Europe (*Castor fiber*) était en phase d'expansion, les données révélant une colonisation, depuis le Rhône, de pratiquement tous les cours d'eau et de certains plans d'eau. Aujourd'hui, cette dynamique semble se poursuivre avec de nombreuses nouvelles données d'observations. Cependant, il reste un certain nombre de cours d'eau encore non colonisés, du fait de ruptures de continuités et possiblement de niveaux d'eau plus contraignants. Or, cette espèce est, d'une part, d'intérêt communautaire ; il apparaît donc opportun de la favoriser et, d'autre part, elle présente un grand intérêt pour les milieux en tant que "restaurateur de zones humides et d'entretien des cours d'eau".

Descriptif de la mesure

Les dernières observations de l'espèce et de ses aménagements ont prouvé son intérêt d'un point de vue écologique. Par ses barrages, elle remet en eau efficacement des espaces de plusieurs voire de dizaines d'hectares. Les retours pour la biodiversité sont importants comme sur les tourbières, les marais... avec une restauration de niveaux d'eau satisfaisant, d'autant plus que des périodes de sécheresse aggravent la situation.

Cependant, il apparaît localement des conflits d'usages lorsque les secteurs inondés sont occupés par l'homme (cultures, peupliers, urbanisation, ...).

La mesure vise donc à permettre une cohabitation harmonieuse entre le Castor d'Europe et les activités socio-économiques. Elle va se traduire, principalement, par de l'expertise, de la sensibilisation auprès de riverains, agriculteurs, collectivités... de l'accompagnement réglementaire et de l'intervention terrain (inventaires, aménagements de barrage...)

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plan de gestion stratégique « Castor d'Europe » sur le territoire des Balcons du Dauphiné (affluents du Haut Rhône) – Communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
A4) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées (projet associatif) - Lo Parvi ;
Mettre en œuvre le plan de gestion du Castor - A-3 (Contrat vert et bleu de la Bourbre) - EPAGE de la Bourbre.

Outils de réalisation

Mission d'animation, subvention ou tout autre outil, modalité ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	5 750	*Plan de financement*	Agence de l'eau : 25% Région AURA : 25% Balcons du Dauphiné / EPAGE de la Bourbre : 50%
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	11		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	0	*Service*	Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Mise en œuvre effective du plan de gestion stratégique "Castor" ;
Nombre de personnes sensibilisées et/ou accompagnées ;
Nombre d'actions de communication ;
Nombre d'actions de préservation et/ ou restauration ;
Nombre de mètres linéaires restaurés (ripisylves) ;
Surface restaurée.

Critères d'évaluation :

Évolution de l'aire de répartition de l'espèce sur le territoire (barrages, etc.) ;
Évolution du % d'actions du plan de gestion mises en œuvre ;
Évolution du nombre de personnes sensibilisées ;
Évolution de la demande en termes d'accompagnement et de sensibilisation.

A12	**Sensibilisation et accompagnement des propriétaires et gestionnaires d'étangs à une gestion durable en faveur des enjeux Natura 2000**	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des étangs*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation des surfaces des habitats oligotrophes
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, CAPI, Lo Parvi
Partenaires	Associations et fédération de pêche, propriétaires d'étangs et plans d'eau, DDT, OFB
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	F3, E1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le nombre d'étangs et plans d'eau s'élève à 163 dans le site Natura 2000, et à 304 dans les Balcons du Dauphiné additionné de Ruy-Montceau et Saint-Savin. Leur gestion en matière de la végétation, de peuplements piscicoles, d'hydraulique est aujourd'hui principalement orientée vers la pêche de loisir et en tant qu'espace de détente. Cette gestion est ainsi beaucoup moins favorable à la biodiversité : suppression des herbiers et des espèces patrimoniales, perte des habitats d'intérêt communautaire, comblement progressif des étangs, mauvais entretien des barrages entraînant des fuites, etc.

Descriptif de la mesure

La mesure a pour objet de généraliser, sur les étangs avec barrages (appelés localement digues ou chaussées), la gestion traditionnelle telle celle mise en place sur la réserve naturelle régionale de Mépieu et sur certains étangs privés.

En effet, la gestion par évolage, vidange suivi d'assec constitue une garantie de durabilité de ces étangs, et permet :

- de gérer les populations piscicoles ainsi que les espèces exotiques ;
- pour les habitats et espèces communautaires, cette gestion permet leur maintien dans leur diversité (habitats oligotrophes à eutrophes...) ;
- de restaurer des pratiques traditionnelles (pêches d'étangs...).

Dans certains cas où la vidange n'est pas possible, l'instauration d'un marnage important est à favoriser, produisant des effets proches de la vidange.

Par ailleurs, cette mesure doit permettre de travailler sur d'autres sujets qui ont un effet essentiel sur les enjeux d'intérêt communautaire en lien avec les étangs comme :

- la franchissabilité piscicole : certains étangs constituent une barrière infranchissable qui peut être néfaste pour le bon état de conservation des populations ;
- pour les étangs établis sur un cours d'eau, le mode de transit des eaux de ce dernier et le respect du débit réservé ;
- l'interaction entre la pêche et certaines espèces d'intérêt communautaire (tortue Cistude...) ;
- la gestion des abords des étangs et des herbiers aquatiques : espaces en eau, zones humides de queues d'étangs, berges...

La mesure consiste en définitive à une sensibilisation, un accompagnement, une expertise technique et réglementaire auprès des propriétaires et gestionnaires d'étangs. La charte Natura 2000 peut être utilisée à cet effet.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Diffusion d'un document sur la gestion de la RNR des étangs de Mépieu.

Outils de réalisation

Charte et contrat Natura 2000, subvention ou tout autre outil concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

<table>
<tr><td>Coût annuel estimé de l'opération (€)</td><td>-</td><td rowspan="2">Plan de financement</td><td rowspan="2">cf. accompagnement porteurs projets – action E1</td></tr>
<tr><td>Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)</td><td>Cf. Accompagner les porteurs de projets – action E1
Cf. Sensibiliser tous les publics – action F3</td></tr>
<tr><td>Temps annuel autres opérateurs (ETP)</td><td>-</td><td>Service</td><td>Natura 2000</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de propriétaires et de gestionnaires d'étangs contactés Nombre d'étangs en gestion traditionnelle, surfaces en habitats oligotrophes ;
Nombre de chartes Natura 2000 signées ;
Surface contractualisée
Pour les actions de sensibilisation :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
- Nombre d'actualités/ articles réalisés ;
- Nombre de visites du site web.

Critères d'évaluation :

Nombre de propriétaires sensibilisés ;
Évolution du nombre de demandes de sensibilisation.

A13	**Gérer les étangs sous maîtrise publique de manière traditionnelle avec vidanges et assecs ou avec un marnage important, et conduire un entretien préservant les habitats et espèces d'intérêt communautaire (plan de gestion ENS, RNR étangs de Mépieu, contrat Natura 2000…)**	Priorité : ★★★
OLT : *Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique* ***OO :*** *Mettre en place une gestion durable des étangs*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Augmenter le nombre d'étangs et plans d'eau publics du territoire en gestion dite "traditionnelle"
Résultats quantitatifs attendus	1/3 des étangs et plans d'eau publics en gestion dite "traditionnelle"
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, CD38, Lo Parvi, communes
Partenaires	Communes, DDT
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	A14

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Plus d'une quinzaine d'étangs ou lacs sont, pour tout ou partie, publics, sous propriété communale, intercommunale ou départementale.

Certains font l'objet d'études pour mettre en place une gestion traditionnelle par vidange suivie d'assec, ou a minima, selon la configuration, d'un marnage important. Cette démarche est essentielle, l'absence de gestion de plusieurs étangs risquant à terme leur comblement.

D'autres parts, l'entretien de ces étangs, de leurs abords, des secteurs humides sont réalisés avec un objectif paysager à la manière de parc urbain.

Ainsi, l'ensemble de ces constats ne sont pas sans effets négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Descriptif de la mesure

La mesure consiste à poursuivre ces études et la mise en œuvre de ce type de gestion traditionnelle des étangs, ou permettant de produire un marnage important entre l'hiver et la fin d'été.

Pour une pérennité de ces étangs et plans d'eau, les structures comme le département de l'Isère ou la structure animatrice (les Balcons du Dauphiné) doivent mettre en œuvre cette mesure, à l'image de la gestion des étangs de la réserve naturelle régionale de Mépieu.

Cela implique des opérations importantes :

- le diagnostic des ouvrages (digues, moines...) ;
- conduire la vidange et la mise en assec prolongé, cela comprenant les différentes procédures réglementaires (loi sur l'eau, Natura 2000...) ;
- réaliser les entretiens ou restauration des ouvrages (digues, moines, pêcherie, surverse en cas de crues...), et les éventuelles adaptations nécessaires (canal de contournement de l'ouvrage...).

Par ailleurs, l'entretien courant des étangs doit être réalisé en prenant en compte les enjeux d'intérêt communautaire (maintien des zones humides, entretiens différenciés des abords avec des secteurs de fauche tardive, ou triennale, préservation des herbiers aquatiques...). Il en est de même avec la gestion du peuplement piscicole, en lien avec les éventuels pêcheurs.

Pour les autres étangs publics, le département de l'Isère, les Balcons du Dauphiné et Lo Parvi peuvent accompagner les autres collectivités dans ce sens. Cela peut être mené dans le cadre de politiques particulières comme les ENS, mais aussi dans d'autres cadres tels que les contrats Natura 2000.

L'objectif est en définitive que les structures publiques montrent l'exemple à suivre pour les propriétaires privés.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Gestion des étangs de Mépieu (RNR)- Lo Parvi
Gestion de l'étang de Bas et Gilieu - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Gestion de l'étang de Marsa (ENS) - Panossas
Gestion des étangs de la Serre (ENS) - CD38 / Balcons du Dauphiné
Gestion de l'étang de Lemps (ENS) - CD38
Gestion de l'étang de Gôle (ENS) - Montcarra
Gestion de l'étang de Chalignieu (ENS) - Chozeau

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, autres outils de gestion (ENS…), subvention ou tout autre outil, modalité ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	Cf. PG	*Plan de financement*	CD38 : taux variable selon ENS ; Sites Balcons du Dauphiné : à définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2,0		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'étangs et plan d'eau gérés favorablement ;
Nombre de contrats signés ;
Surface gérée et/ou contractualisée (contrats Natura 2000 ou autres outils).

Critères d'évaluation :

Nombre de collectivités accompagnées ;
Évolution du nombre d'étangs et plans d'eau en gestion dite "traditionnelle" ;
Évolution de la surface contractualisée ou gérée.

A14	**Gérer les étangs privés de manière traditionnelle avec vidanges et assecs ou avec un marnage important, et des peuplements piscicoles afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire (contrat et charte Natura 2000)**	Priorité : ★★★
OLT : Restaurer les cours d'eau, le fleuve, les zones humides et les étangs dans un bon état physico-chimique et écologique *OO : Mettre en place une gestion durable des étangs*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats aquatiques et semi-aquatiques dans leur diversité, et les espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent **Enjeu socio-économique :** Le patrimoine et les aménagements historiques
Résultats qualitatifs attendus	Augmenter le nombre d'étangs et de plans d'eau privés du territoire en gestion dite "traditionnelle"
Résultats quantitatifs attendus	5 étangs et plans d'eau privés en gestion dit "traditionnelle"
Opérateurs	Propriétaires et gestionnaires
Partenaires	Balcons du Dauphiné / CAPI / Lo Parvi /APIE
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	A13, F3, E1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le nombre d'étangs et plans d'eau s'élève à 163 dans le site Natura 2000, et à 304 dans les Balcons du Dauphiné additionné de Ruy-Montceau et Saint-Savin. Leur gestion en matière de la végétation, de peuplements piscicoles, d'hydraulique est aujourd'hui principalement orientée vers la pêche de loisir et en tant qu'espace de détente. Cette gestion est ainsi beaucoup moins favorable à la biodiversité : suppression des herbiers et des espèces patrimoniales, perte des habitats d'intérêt communautaire, comblement progressif des étangs, mauvais entretien des barrages entraînant des fuites, etc.

Descriptif de la mesure

La mesure a pour objectif de mettre en place la gestion traditionnelle des étangs mises en œuvre sur la réserve naturelle régionale de Mépieu sur des étangs privés.
En effet, la gestion par évolage, vidange suivi d'assec constitue une garantie de durabilité de ces étangs, et permet :

- de gérer les populations piscicoles ainsi que les espèces exotiques ;
- pour les habitats et espèces communautaires, cette gestion permet leur maintien dans leur diversité (habitats oligotrophes à eutrophes...) ;
- de restaurer des pratiques traditionnelles (pêches d'étangs...).

Dans certains cas où la vidange n'est pas possible, il est proposé que les propriétaires instaurent un marnage important.

Par ailleurs, d'autres actions doivent être mises en œuvre, ayant un effet essentiel sur les enjeux d'intérêt communautaire comme :
- pour les étangs établis sur un cours d'eau, il s'agit d'œuvrer pour le respect du débit réservé et la franchissabilité piscicole pour les étangs non classés en eaux closes ;
- gérer les abords des étangs et des herbiers aquatiques de manière raisonné : préserver au maximum les herbiers aquatiques, réaliser les entretiens des zones humides de queues d'étangs de manière tardive, entretenir si nécessaire les berges, mais de manière différentiée (espaces de fauche tardive, ou triennale, zones de tranquillité sans entretien...).

Cette gestion peut être faite soit sur fonds privés, mais peut également faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Le propriétaire peut aussi signer la charte Natura 2000, outil incitant aux bonnes pratiques.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Gestion des étangs du domaine de Mérieu (Creys-Mépieu/St Victor de Morestel) - propriétaire privé
Gestion de l'étang de Roche-Plage (Morestel/St Victor de Morestel) - Cholat

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil, modalité ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	A définir	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	Cf. Accompagner les porteurs de projets – action E1 Cf. Sensibiliser tous les publics – action F3		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	-

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'étangs en gestion traditionnelle, surfaces en habitats oligotrophes ;
Nombre de chartes et contrats Natura 2000 signés ;
Surface contractualisée.

Critères d'évaluation :

Nombre d'étangs et plans d'eau en gestion dit "traditionnelle" ;
Évolution de la surface contractualisée (chartes, contrats, …) ;
Évolution de l'état de conservation des habitats aquatiques et semi-aquatiques.

B. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire « ouverts »

B1 : Mise en place, avec les agriculteurs, de PAEC prenant en compte les enjeux Natura 2000……p 181

B2 : Poursuite de la sensibilisation et la formation des agriculteurs aux enjeux d'intérêt communautaire En lien avec les pratiques (limitation de l'usage de produits phytosanitaires, etc.)……p 184

B3 : Mobilisation des outils fonciers dans la préservation des enjeux Natura 2000 dans les espaces agricoles……p 186

B4 : Maintien ou conversion des fermes vers des systèmes d'exploitation préservant les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, etc.)……p 189

B5 : Mise en œuvre de mesures de restauration d'habitats ou d'habitats d'espèces dans les exploitations agricoles……p 192

B6 : Mise en œuvre d'une gestion de prairies, pelouses et éléments du paysages adaptée aux enjeux Natura 2000……p 194

B7 : Réalisation d'investissement pour faciliter la gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies, haies, mares, etc.)……p 196

B1	**Mise en place avec les agriculteurs de projets agro-environnementaux, prenant en compte les enjeux Natura 2000**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) et viable*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Élaboration et mise en œuvre de projets agro-environnementaux prenant en compte Natura 2000 Maintien du bon état de conservation des habitats agro-environnementaux et des espèces qui en dépendent
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / EPAGE de la Bourbre
Partenaires	Chambre d'agriculture de l'Isère, Adabio, ADDEAR38, les syndicats agricoles, les opérateurs de filières, les collectivités publiques
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	F3, B2, B4, B5, B6, B7

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Ce territoire recèle une grande richesse en matière de biodiversité. Celle-ci est étroitement liée à la diversité exceptionnelle en matière de géologie, de topographie, de présence ou d'absence d'eau... Mais, cette biodiversité est aussi étroitement liée à l'agriculture et ses pratiques. Ce sont différents types de milieux qui ont été façonnés au cours du temps, comme les cultures, les espaces herbagés, des plus secs au plus humides, les haies et bosquets... Parmi eux, ce sont 7 000 ha de parcelles agricoles (pelouses sèches, prairies maigres de fauche, prairies humides…) qui sont d'intérêt européen, soit du fait de leur rareté propre, soit du fait qu'ils hébergent de nombreuses espèces rares et menacées (insectes, reptiles, amphibiens, chauves-souris…). Ces milieux sont aujourd'hui très menacés, face à de multiples pressions telles que la perte de l'élevage, l'augmentation des surfaces en céréale, la simplification du parcellaire avec la suppression des éléments du paysage, l'abandon de parcelles moins rentables.

Descriptif de la mesure

C'est au sein du site Natura 2000 « Isle Crémieu » qu'a été lancé un premier programme agro-environnemental territorialisé entre 2010 et 2014. Il a été un véritable succès avec la contractualisation de 79 exploitants pour près de 1 500 ha de prairies, la reconversion de 64 ha de grandes cultures en prairies, et cela dans un contexte de développement des grandes cultures.

Le 2ème programme (le Projet Agro-Environnemental et Climatique de la Boucle du Rhône en Dauphiné) est porté par les Balcons du Dauphiné. Le montant a été équivalent au précédent, soit 1,6 millions d'euros engagés pour une enveloppe initiale de 1,9 millions d'euros, mais sur un territoire plus étendu (50 communes). Natura 2000 représentait 59 % des surfaces éligibles, les autres espaces étant classés en ENS, corridors écologiques, en partie en zone humide et en ZNIEFF de type 1.

Les résultats sont restés assez satisfaisants, avec 74 exploitants en contrats pour près de 2 107 ha et 139 km de haies. Également, le suivi de l'état de conservation conduit sur différents types de prairie et, en particulier, celles d'intérêt communautaire a été encourageant avec une amélioration possible à confirmer de l'état de conservation sur les parcelles engagées.

Face à ce constat globalement positif, il apparaît nécessaire de reconduire ces projets agro-environnementaux. Cependant un travail d'anticipation devra être mené, afin d'éviter les écueils du PAEc. Il s'agit donc de travailler sur une stratégie agricole plus large, partagée avec les agriculteurs, susceptible de déboucher sur plusieurs actions ou projets agro-environnementaux pouvant se traduire en :

- mesures agro-environnementales adaptées et simples (limitation de défauts lors de contrôle) ;
- des aides à l'investissement matériels (lamiers, clôtures, récupération d'eau de pluie...) ;
- mesures sur la question foncière : foncier public, baux environnementaux, échanges de parcelles... ;
- travail sur les filières avec les opérateurs économiques (élevage, foin...) ;
- mesures sur de la formation des agriculteurs (gestion des prairies...), etc.

Il s'agit donc d'un travail de fond sur l'agriculture du territoire, qui doit servir la thématique de la biodiversité et donc les enjeux Natura 2000.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné - Balcons du Dauphiné
Programme LEADER - Balcons du Dauphiné
Orienter l'agriculture vers des pratiques durables (PCAEt) - Balcons du Dauphiné
Actions mares et abreuvement (LEADER) - Balcons du Dauphiné
I52) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.) (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

PAEC, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	480 000	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	102		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires consacrés à l'action ;
Nombre de mesures agro-environnementales engagées ;
Surface engagée ;
Nombres d'actions de communication/ information ;
Nombre de formations effectuées.

Critères d'évaluation :

Nombre de projets agro-environnementaux prenant en compte les enjeux Natura 2000 ;
Évolution de la surface engagée (MAE) ;
Évolution de la demande en matière de communication/ information/ formation ;
Évolution du budget consacré à l'investissement de matériels.

B2	**Poursuite de la sensibilisation et la formation des agriculteurs aux enjeux d'intérêt communautaire en lien avec les pratiques (limitation de l'usage de produits phytosanitaires, de traitements antiparasitaires, bonnes pratiques d'entretien des haies…)**	Priorité : ★★
OLT : *Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…)* ***OO :*** *Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) et viable*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Communication, information auprès des agriculteurs Formations
Résultats quantitatifs attendus	Augmenter de 25% le nombre d'agriculteurs du site Natura 2000 sensibilisés ou formés
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / EPAGE de la Bourbre / CDA38 / Adabio / ADDEAR
Partenaires	Les syndicats agricoles, les opérateurs de filières, les collectivités publiques
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B1, F3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

En lien avec l'important des espaces agricoles dans le maintien de la biodiversité dans le site Natura 2000 et à proximité, la sensibilisation et la formation des agriculteurs sont des points clefs dans la préservation des enjeux Natura 2000. En effet, des impacts peuvent être constatés simplement par méconnaissance de ces enjeux. Par ailleurs, des changements de pratiques peuvent permettre de favoriser leur maintien, tout en préservant les capacités des productions.

Descriptif de la mesure

La mesure consiste dans un premier temps à transmettre la connaissance des enjeux Natura 2000. Plusieurs actions ou démarches se sont développées dans ce sens avec les diagnostics d'exploitation du PAEc (100 réalisés), les plans de gestion de sites protégés, l'initiation de labellisation agriculture à Haute Valeur Environnementale... Celles-ci doivent être plus largement développées.

Dans un deuxième temps, il s'agit de mettre en place de formations.

Plusieurs orientations sont d'ores-et-déjà connues, comme dans les pratiques agricoles, pour avoir des effets positifs sur la biodiversité :

- l'adaptation des traitements antiparasitaires : préserver la chaîne alimentaire des écosystèmes ;
- l'adaptation des pratiques de gestion des prairies permanentes : favoriser les espèces prairiales en place, reconsidérer le rôle des landes, concours prairies fleuries, etc. ;
- l'adaptation de la fertilisation en fonction des besoins des plantes, du type de couvert, du risque de lessivage, etc. ;
- limiter l'usage de produits phytosanitaires ;
- l'adaptation de l'entretien des abords des parcelles, des SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique) et SNE (Surfaces temporairement Non Exploitées) ;
- développer de nouvelles pratiques, telles que l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation des sols...

Cette formation doit à la fois traiter de questions à la parcelle, mais également à l'échelle de l'exploitation, autant sur des aspects agronomiques que d'économie agricole. Elle peut prendre plusieurs formes, depuis les formations classiques en salle, que des formations terrains, notamment par des groupes de partage d'expériences.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Diagnostics d'exploitations (PAEc) - Balcons du Dauphiné / CDA38
Action "Blé Balcons du Dauphiné - HVE" (LEADER) - Cholat
Action "Projet filière territoriale Balcons du Dauphiné" (LEADER) - Coopérative Dauphinoise
Formation SCOPELA - Balcons du Dauphiné / / ADABIO
Démarches innov'action - groupes d'agriculteurs, agriculture biologique, pâturage tournant dynamique - CDA38
Pose de nichoirs à chouette effraie et chiroptères dans les fermes - Lo Parvi

Outils de réalisation

PAEC, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	32 500	*Plan de financement*	
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	1,0		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
Nombre de formations effectuées.

Critères d'évaluation :

Nombre d'agriculteurs sensibilisés ;
Nombre d'agriculteurs formés ;
Évolution de la demande en termes de formation/ sensibilisation des agriculteurs, syndicats agricoles, etc.

B3	**Mobilisation des outils fonciers dans la préservation des enjeux Natura 2000 dans les espaces agricoles (acquisition, convention, baux environnementaux…)**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) et viable*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Mise en œuvre effective de la stratégie foncière
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / CAPI / communes / CD38 / SAFER
Partenaires	Régie des Eaux (communauté de communes des Balcons du Dauphiné), Syndicat des eaux des Abrets, Syndicat de la plaine et collines du Catelan, Chambre d'agriculture de l'Isère, Syndicats agricoles, Carriers, propriétaires privés
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B1, H2

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
		x	x	x	x

Problématique

La thématique du foncier est un facteur clef dans l'aménagement du territoire, et encore plus sur la thématique de l'agriculture avec plusieurs aspects à considérer :

- l'éclatement constaté de nombre d'exploitations constitue une vraie difficulté ;
- la question de la répartition du parcellaire agricole lors de transmission des exploitations est aussi posée ;
- le rôle du foncier des collectivités territoriales et leurs stratégies ;
- les modes de mise à disposition de terrain agricole : baux ruraux, baux environnementaux, contrat de prêt à usage, etc. ;
- les mesures compensatoires, etc.

Ainsi, la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire vont dépendre directement ou indirectement des différentes orientations prises sur la question du foncier.

Descriptif de la mesure

La stratégie agricole évoquée dans la fiche traitant des projets agro-environnementaux doit être étroitement associée à la question foncière au sens large. Et celle-ci doit nécessairement considérer les questions de biodiversité, en faisant converger l'ensemble des acteurs dans ce sens (collectivités territoriales, SAFER, agriculteurs, maître d'ouvrage de mesures compensatoires, propriétaires privés...). C'est une stratégie foncière qui pourraient être proposées.

Celle-ci pourrait se saisir des grandes orientations suivantes :

- comment garantir la préservation ou la restauration des enjeux communautaire sur le foncier public ;
- comment favoriser lors de transmission d'exploitations les candidatures garantissant le maintien des enjeux communautaires (élevage...) ;
- comment favoriser les échanges de parcelles afin d'établir des îlots exploitables, limitant la déprise d'espaces prairiaux peu productifs ;
- comment favoriser la mise à disposition de nouveaux espaces pour l'élevage, permettant le maintien ou la restauration d'habitats d'intérêt communautaire ;
- etc.

La politique ENS, outil principalement foncier, fait figure de précurseur sur le territoire en la matière, avec de nombreuses acquisitions et mises à disposition de ces acquisitions aux exploitations agricoles. Afin de préserver les HIC et EIC de pelouses, prairies, landes et mégaphorbiaies, une stratégie foncière globale sur le territoire doit être mise en place, en lien avec d'autres partenaires comme les syndicats des eaux par exemple, ou les maîtres d'ouvrage de mesures compensatoires (carriers...).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plans de gestion de l'ensemble des ENS communaux - communes

Plans de gestion des ENS Départementaux - CD38

RNR étangs de Mépieu - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	1,6		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'acquisitions effectuées ;
Surface acquise ;
Mise en place effective de la stratégie foncière.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface acquise mise à disposition des agriculteurs en considérant les enjeux communautaires ;
Évolution de l'occupation du sol et des habitats naturels.

B4	**Maintien ou conversion des fermes vers des systèmes d'exploitation préservant les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité…)**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) et viable*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Triplement des surfaces engagées dans ces mesures systèmes
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Agriculteurs
Partenaires	Balcons du Dauphiné, CAPI, EPAGE de la Bourbre, Chambre d'agriculture de l'Isère, Adabio, ARDDEAR
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B1, B2, B5, B7

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Comme ont pu le démontrer les 100 diagnostics d'exploitations réalisés lors du PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné, nombre de ces exploitations sont le siège d'une grande biodiversité et d'enjeux Natura 2000 a minima sur une partie des surfaces. L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés reste cependant en majorité défavorable inadéquat, en lien avec des causes multiples : retournement pour la mise en culture ou semi de prairie, temporaire, fertilisation importante, chargement au pâturage trop important, suppression des éléments du paysage (haies, bosquets...), utilisation de produits phytosanitaires... Or, ces pratiques sont souvent liées aux systèmes d'exploitation.

Descriptif de la mesure

Les différents dispositifs d'aide aux exploitations liés à la PAC ont, à plusieurs reprises, proposés des mesures à l'échelle de l'exploitation. Ce niveau de réflexion semble en effet le plus approprié pour une réponse durable à l'ensemble des enjeux d'une exploitation, depuis l'économie à l'agronomie et les enjeux environnementaux. La mesure consiste donc à aider au maintien ou à la restauration de système d'exploitation dans ce sens.

Il peut s'agir de maintenir et améliorer des dispositifs existants comme :

- Les mesures systèmes du PAEc actuel : ces mesures consistaient en un compromis intéressant sur un usage modéré de produits phytosanitaires et de maintien de la biodiversité dans les fermes. Les conditions d'éligibilité doivent cependant s'élargir.
- L'agriculture biologique : en fort développement, elle est une réponse sur un grand nombre d'aspects. Il s'agit de la favoriser, et de garantir les aides pour les exploitations de tailles petites à moyennes.
- L'agriculture à Haute Valeur Environnementale : sous l'impulsion des opérateurs de filière, cette labellisation devrait émerger. Elle implique notamment la signature de la charte Natura 2000 pour les niveaux les plus hauts.
- L'agriculture de conservation des sols : c'est aussi un système émergeant, présentant un intérêt certain pour les écosystèmes (réseau trophique, corridors écologiques, l'abaissement d'utilisation d'intrants...).
- L'autonomie alimentaire des exploitations : ces réflexions peuvent avoir des effets positifs sur les en enjeux environnementaux des exploitations.
- L'agroforesterie.

La mesure va se traduire par un engagement des exploitations agricoles dans ces dispositifs (MAEc...). Elles seront accompagnées techniquement, et par les aides financières disponibles à cet effet.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Mesure système polyculture élevage évolution, herbagers et pastoraux et grandes cultures (PAEc) - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Mesure de conversion ou maintien en agriculture biologique - MAA
Action "Blé Balcons du Dauphiné - HVE" (LEADER) - Cholat
Action "Projet filière territoriale Balcons du Dauphiné" (LEADER) - Coopérative Dauphinoise

Outils de réalisation

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou tout autre aides financières, outils, ou projets concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	Cf. PAEc	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	5,1		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre de mesures agro-environnementales engagées ;
Nombre de chartes signées ;
Surface engagée (MAEc) ;
Surface contractualisée (charte) ;
Nombre d'autres projets agro-environnementaux développés.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'exploitations engagées ;
Évolution des surfaces contractualisées et engagées (chartes, MAE) ;
Évolution du nombre de mesures engagées /an ;
Évolution de l'état de conservation des habitats liés à l'agriculture (prairies, pâtures, pelouses sèches, landes et mégaphorbiaies) ;
Évolution du nombre de projets agro-environnementaux développés.

B5	**Mise en œuvre de mesures restauration d'habitats ou d'habitats d'espèces dans les exploitations agricoles (reconversion de grandes cultures en prairie, création ou restauration de mares, de gîtes à chauves-souris…)**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Maintenir ou restaurer les prairies, pâtures, pelouses sèches, landes et mégaphorbiaies en bon état et favorables aux espèces patrimoniales et caractéristiques des paysages des Balcons du Dauphiné*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Maintien de surfaces engagées de manière équivalente aux programmes précédents (PAEc)
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Agriculteurs
Partenaires	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, CAPI, EPAGE de la Bourbre, Chambre d'agriculture de l'Isère
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	B1, B4, B6, B7

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Comme ont pu le démontrer les 100 diagnostics d'exploitations réalisés lors du PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné, nombre de ces exploitations sont le siège d'une grande biodiversité et d'enjeux Natura 2000 a minima sur une partie des surfaces. L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés reste cependant en majorité défavorable inadéquat, en lien avec des causes multiples : retournement pour la mise en culture ou semi de prairie, temporaire, fertilisation importante, chargement au pâturage trop important, suppression des éléments du paysage (haies, bosquets...), utilisation de produits phytosanitaires...

Descriptif de la mesure

Le territoire a globalement subi de profondes modifications des écosystèmes, suite à une forte intensification de l'agriculture, par comparaison au reste du département. Les enjeux de biodiversité sont toujours présents mais demeurent très localisés dans des espaces non agricoles, ou au sein d'espaces agricoles ne présentant pas de forts enjeux de production. Le rétablissement d'un bon état de conservation des habitats et espèces nécessitent aujourd'hui non seulement du maintien mais également des actions de restauration importantes.

Ainsi, les mesures systèmes qui engagent l'ensemble d'une exploitation constituent une réponse, mais celle-ci restant parfois partielle. Les engagements unitaires (parcelles, haies, zone humide...) restent des outils efficaces pour un enjeu localisé ou pour une exploitation qui ne souhaite pas s'engager dans une démarche globale.

Ces engagements unitaires doivent pouvoir se traduire en :

- conversion de grandes cultures en prairies temporaires ou permanentes ;
- restauration de linéaire de haies, de ripisylve, de bosquets, d'arbres isolés, etc. ;
- la restauration ou la création de mares, de serves ou étangs ;
- l'aménagement ou la création de gîtes d'espèces (chiroptères...).

Ces engagements des agriculteurs vont se traduire par des contrats type MAEc, associés à un accompagnement technique et des aides financières correspondantes.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Implanter des haies et des bandes boisées (PCAEt) - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
MAEc de reconversion de cultures en prairies naturelles, de reconversion de cultures en pairies, débroussaillage de réouverture (PAEc) - Balcons du Dauphiné
Action mares et abreuvement (LEADER) - Balcons du Dauphiné
H50) Développer la création de mares (projet associatif) - Lo Parvi
Nichoir à chouettes effraies et chauves-souris - Lo Parvi

Outils de réalisation

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou tout autre aides financières, outils, ou projets concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	Cf. PAEc	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	3,3		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre d'agriculteurs engagés ;
Nombre d'exploitations engagées dans la démarche ;
Nombre d'agriculteurs contactés ;
Nombre de contrats MAEc engagés ;
Surface engagée.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface engagée ;
Suivi du nombre d'éléments engagés dans des mesures de restauration écologique ;
Évolution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations engagées dans la démarche / an.

B6	**Mise en œuvre d'une gestion des prairies, pelouses et éléments du paysage (haies, bosquets, ripisylves, zones humides…) adaptée aux enjeux Natura 2000**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Maintenir ou restaurer les prairies, pâtures, pelouses sèches, landes et mégaphorbiaies en bon état et favorables aux espèces patrimoniales et caractéristiques des paysages des Balcons du Dauphiné*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Maintien de surfaces engagées de manière équivalente aux programmes précédents (PAEc)
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Agriculteurs
Partenaires	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, CAPI, EPAGE de la Bourbre, Chambre d'agriculture de l'Isère
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B1, B4, B5, B6

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Comme ont pu le démontrer les 100 diagnostics d'exploitations réalisés lors du PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné, nombre de ces exploitations sont le siège d'une grande biodiversité et d'enjeux Natura 2000 a minima sur une partie des surfaces. L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés reste cependant en majorité défavorable inadéquat, en lien avec des causes multiples : retournement pour la mise en culture ou semi de prairie, temporaire, fertilisation importante, chargement au pâturage trop important, suppression des éléments du paysage (haies, bosquets...), utilisation de produits phytosanitaires...

Descriptif de la mesure

Le territoire a globalement subi de profondes modifications des écosystèmes, suite à une forte intensification de l'agriculture, par comparaison au reste du département. Les enjeux de biodiversité sont toujours présents mais très localisés dans des espaces non agricoles, ou agricole mais sans enjeux de production fort. Dans ce dernier cas, l'enjeu est de préserver ces espaces avec une gestion adaptée.

Ainsi, les mesures systèmes qui engagent l'ensemble d'une exploitation constituent une des réponses. Les engagements unitaires (parcelles, haies, zone humide...) restent un outil complémentaire efficace pour un enjeu localisé ou pour une exploitation qui ne souhaite pas s'engager dans une démarche globale. Ces engagements unitaires doivent pouvoir se traduire en :

- un ajustement de la fertilisation équilibré entre production et préservation de la biodiversité ;
- un ajustement de la pression de pâturage permettant de préservation de la biodiversité ;
- la restauration ou création de mares, de serves ou étangs ;
- l'aménagement ou la création de gîtes d'espèces (chiroptères...).

Ces engagements des agriculteurs vont se traduire par des contrats type MAEc, associés à un accompagnement technique et des aides financières correspondantes.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

MAEc "prairie fleurie", absence de fertilisation, limitation de pression de pâturage, bande refuge (PAEc) - Balcons du Dauphiné

MAEc linéaires (haies, ripisylves, bosquets, arbres isolés…) (PAEc) - Balcons du Dauphiné

Outils de réalisation

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou tout autre aides financières, outils, ou projets concourant aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	Cf. PAEc	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	3,3		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre d'agriculteurs engagés ;
Nombre d'exploitations engagées dans la démarche ;
Nombre d'agriculteurs contactés ;
Nombre de contrats MAEc engagés ;
Surface engagée.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface engagée ;
Évolution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations engagés/ an.

B7	**Réalisation d'investissement pour faciliter la gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies, haies, mares…)**	Priorité : ★★
OLT : Développer une agriculture viable, qui préserve les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, cadre de vie…) *OO : Maintenir ou restaurer les prairies, pâtures, pelouses sèches, landes et mégaphorbiaies en bon état et favorables aux espèces patrimoniales et caractéristiques des paysages des Balcons du Dauphiné*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de pelouses sèches Les habitats et espèces d'intérêt communautaire de prairies mésophiles à humides Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des landes et mégaphorbiaies **Enjeu socio-économique :** Une agriculture d'élevage extensif et des systèmes de grandes cultures qui ont, en partie, conservé les éléments du paysage.
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation des surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire gérés et en bon état de conservation
Résultats quantitatifs attendus	
Opérateurs	Agriculteurs / Communes / Balcons du Dauphiné / CD38
Partenaires	Chambre d'agriculture de l'Isère, Fédération des CUMA
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B1, B2, B4, B5, B6

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Comme ont pu le démontrer les 100 diagnostics d'exploitations réalisés lors du PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné, nombre de ces exploitations sont le siège d'une grande biodiversité et d'enjeux Natura 2000 a minima sur une partie des surfaces. L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés reste cependant en majorité défavorable inadéquat, en lien avec des causes multiples : retournement pour la mise en culture ou semi de prairie, temporaire, fertilisation importante, chargement au pâturage trop important, suppression des éléments du paysage (haies, bosquets...), utilisation de produits phytosanitaires...

Descriptif de la mesure

Le territoire a globalement subi de profondes modifications des écosystèmes, suite à une forte intensification de l'agriculture, par comparaison au reste du département. Les enjeux de biodiversité sont toujours présents mais demeurent très localisés dans des espaces non agricoles, ou au sein d'espaces agricoles ne présentant pas de forts enjeux de production. Ainsi, outre l'engagement des exploitations dans des mesures "systèmes" ou "unitaires", le rétablissement d'un bon état de conservation des habitats et des espèces nécessitent des actions d'investissement.

Ces investissements seront assez divers en fonction des milieux et du maître d'ouvrage considérés :

- la pose de clôtures, la restauration de mares et serves par les collectivités publiques à l'image des réalisations dans les ENS ;
- les travaux de restauration d'espaces prairiaux par les collectivités sur des terrains publics : opérations de broyage de réouverture, bûcheronnage ;
- l'investissement dans du matériel d'entretien spécifique, en s'appuyant potentiellement sur des structures collectives (CUMA...) : lamiers, broyeurs, etc. ;
- la création de dispositifs d'abreuvement, conciliant au mieux les enjeux environnementaux et agricoles ;
- les travaux de petit hydraulique, sans incidence négative sur les enjeux communautaires.

Plusieurs dispositifs pourront être sollicités à cet effet tels que le dispositif ENS lorsque le site est situé dans le périmètre, les contrats Natura 2000 et autres programmes type LEADER...

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plans de gestion de l'ensemble des ENS communaux - communes
Plans de gestion des ENS Départementaux - CD38
Plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu,
Action mares et abreuvement (LEADER) - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Outils de réalisation

Contrats Natura 2000, financements ENS, PDR, subvention ou tout autre modalités, outils ou projets concourants aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	16 667	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	31		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Projets Agro-Environnementaux

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre d'actions de restauration, ou d'investissement en faveur d'enjeux Natura 2000 mises en œuvre ;
Nombre de contrats Natura 2000 engagés ;
Nombre d'ENS sollicités ;
Surface restaurée/ entretenue ou contractualisée.

Critères d'évaluation :

Évolution du budget consacré à l'action ;
Évolution de la surface entretenue et/ou restaurée ;
Évolution de la surface contractualisée (contrats Natura 2000).

C. Préservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de type forestier

C1 : Accompagnement des sylviculteurs, propriétaires publics et privés et les exploitants forestiers pour la mise en place de bonnes pratiques……p 199

C2 : Mise en œuvre de gestion conservatoire dans les espaces boisés (futaie irrégulière, îlots de sénescence, maintien des arbres morts, etc.)…… ……..p 201

C1	Accompagnement des sylviculteurs, propriétaires publics et privés et les exploitants forestiers pour la mise en place de bonnes pratiques (Plan Simple de Gestion, aménagements forestiers…)	Priorité : ★
OLT : Préserver les espaces boisés et orienter vers une gestion forestière préservant le patrimoine naturel *OO : Sensibiliser et mettre en place une gestion des boisements en faveur des enjeux d'intérêt communautaire*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des différents types de boisement
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation
Résultats quantitatifs attendus	Sensibiliser les 500 propriétaires privés de parcelles forestières représentant 60% des surfaces ; Sensibiliser toutes les communes.
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / CRPF / ONF / Valfor
Partenaires	Communes, Experts forestiers
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	F3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Les surfaces boisées sont importantes et semblent stables, avec des forêts assez diversifiée (6% de plantations), avec un foncier extrêmement morcelé. Ces forêts sont présentes de longue date, mais avec des peuplements jeunes (< 50 ans) et une naturalité faible ; elles sont traitées, le plus souvent, en taillis pour du bois de chauffage, la futaie représentant moins de 25 % des surfaces. La tendance pourrait être à une intensification de l'exploitation, notamment du fait du développement de la filière bois énergie et la présence de grosses chaufferies bois dans les proches métropoles.

Descriptif de la mesure

Le territoire et le site Natura 2000 présentent des conditions stationnelles très diverses. Or, la gestion forestière en place reste très uniforme, majoritairement de type taillis, laissant parfois quelques arbres de futaie.

La mesure vise à développer une gestion de type futaie dans les boisements avec des conditions stationnelles le permettant. La futaie irrégulière est à favoriser. Les pratiques de gestion seront également abordées dans ces opérations d'accompagnement.

L'objectif est de viser l'ensemble des propriétaires forestiers publics ou privés tels que les communes et autres organismes publics, les forestiers privés, les sociétés, les associations de gestion forestière, etc.

Ainsi, l'accompagnement des sylviculteurs va s'appuyer sur les structures existantes telles que Valfor, le CRPF et l'ONF ainsi que les experts forestiers. Il pourra prendre la forme de formation en salle ou de visites terrain. Des supports de communication pourront être élaboré ou repris d'autres démarches.

Cet objectif de gestion est identique à celui définit dans le PCAEt des Balcons du Dauphiné, la mesure étant commune aux deux politiques.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

GESTION_FORÊTS - Améliorer la gestion et valoriser les espaces forestiers (PCAEt) – Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
G43) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières (projet associatif) - Lo Parvi
J55) Promouvoir l'utilisation du bois énergie dans des conditions satisfaisantes pour la biodiversité (taille des coupes, durée de rotation, maintien de rémanents au sol, etc.) (projet associatif) - Lo Parvi
Plaquettes à destination des exploitants forestiers dans les ENS de Montcarra, Trept et La-Balme-les-Grottes - Communes

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention ou tout autre modalités, outils ou projets concourants aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2,0		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Accompagnement effectif des propriétaires forestiers.

Critères d'évaluation :

Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés ;
Évolution des demandes d'accompagnement ;
Évolution des demandes de sensibilisation sur cette thématique.

C2	**Mise en œuvre de gestion conservatoire dans les espaces boisés (futaie irrégulière, îlots de sénescence, maintien des arbres morts, gestion en faveur des boisements d'intérêt communautaire…)**	Priorité : ★
OLT : *Préserver les espaces boisés et orienter vers une gestion forestière préservant le patrimoine naturel* ***OO :*** *Sensibiliser et mettre en place une gestion des boisements en faveur des enjeux d'intérêt communautaire*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeu environnemental :** Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des différents types de boisement
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation de la surface de propriété privée engagée ; Ensemble des aménagements de forêts communales révisés dans les 6 ans.
Résultats quantitatifs attendus	75 ha privés engagés
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, Communes, propriétaires privés, ASLGF…
Partenaires	Balcons du Dauphiné / CRPF / ONF / Valfor
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	C1, H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Les surfaces boisées sont importantes et semblent stables, avec des forêts assez diversifiée (6% de plantations), avec un foncier extrêmement morcelé. Ces forêts sont présentes de longue date, mais avec des peuplements jeunes (<50 ans) et une naturalité faible ; elles sont traitées, le plus souvent, en taillis pour du bois de chauffage, la futaie représentant moins de 25 % des surfaces. La tendance pourrait être à une intensification de l'exploitation, notamment du fait du développement de la filière bois énergie et la présence de grosses chaufferies bois dans les proches métropoles.

Descriptif de la mesure

Le territoire et le site Natura 2000 présentent des conditions stationnelles très diverses. Or, la gestion forestière en place reste très uniforme, majoritairement de type taillis, laissant parfois quelques arbres de futaie ; celle-ci reste globalement peu favorable aux enjeux communautaires.

Les changements de pratiques, au-delà de favoriser la gestion en futaie sur les stations le permettant, consisteront en particulier à :

- privilégier la futaie irrégulière,
- préserver les "arbres biodiversité" : arbres morts (chandelle, bois au sol...), sénescents, à cavité, les arbres de taille importante ;
- développer les îlots de sénescence ;

- privilégier l'évolution des boisements vers des habitats d'intérêt communautaire (hêtraie, forêt alluviale, ...) ;
- utiliser des essences locales et non invasives lors de plantation ;
- préserver et restaurer les éléments à enjeux pour la biodiversité tels que les mares, zones humides, lisières, etc. ;
- mettre en œuvre des pratiques d'exploitation préservant les sols et les peuplements forestiers.

Cette gestion pourra être aidée financièrement dans le cadre de mesures PCAEt, de contrats Natura 2000 ou de mesures compensatoires. Les chartes Natura 2000 ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action pourront également être mobilisés.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

GESTION_FORÊTS - Améliorer la gestion et valoriser les espaces forestiers (PCAEt) - Balcons du Dauphiné
G44) Obtenir la conversion de boisements en futaie et taillis sous futaie (projet associatif) - Lo Parvi
Plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu - Lo Parvi
Plan de gestion ENS SAVE (forêt de la Laurentière)

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention ou tout autre modalités, outils ou projets concourants aux objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	1,5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
Surface engagée dans une gestion en faveur des enjeux communautaires ;
Surface engagée dans ce type de gestion et/ou contractualisée ;
Nombre de contrats et de chartes Natura 2000 signés.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (chartes, contrats, etc.) ;
Évolution de la surface engagée (% par rapport au résultat attendu) ;
Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels.

D. Préservation des sites protégés

D1 : Accompagnement des gestionnaires (communes, CD38, Lo Parvi, etc.) et créer un réseau d'échanges d'expériences ……p 204

D2 : Poursuite de la gestion et la restauration des espaces protégées et/ou patrimoniaux……p 206

D3 : Créer de nouveaux sites gérés ou étendre les existants en lien avec des enjeux d'intérêt communautaire et la volonté des acteurs locaux ……p 208

D4 : Étudier et, en fonction de l'opportunité, réintroduire des espèces végétales ou animales d'intérêt communautaire en danger de disparition……p 210

D5 : Poursuite de la mise en place ou l'extension d'espaces protégés sur les enjeux communautaires……p 212

D1	Accompagnement des gestionnaires (communes, CD38, Lo Parvi…) et créer un réseau d'échanges d'expériences	Priorité : ★★★
OLT : Assurer la préservation des cœurs de biodiversité *OO : Poursuivre et développer la gestion conservatoire des cœurs de biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site
Résultats qualitatifs attendus	Mise en place effective du réseau
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / CD38
Partenaires	DDT, CAPI, EPAGE de la Bourbre, SHR, VDD, Communes, Lo Parvi, APIE, CEN Isère
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	//

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

De nombreuses collectivités du territoire gèrent des espaces protégés depuis les communes, le département et les EPCI, auxquels il faut ajouter l'association Lo Parvi et le CEN Isère. Ce sont plusieurs types d'espaces protégés qui sont concernés avec des ENS, des réserves naturelles, ainsi que des sites sans statut particulier.

Les moyens financiers et techniques de ces différentes structures sont très divers, jouant ainsi sur le niveau de gestion et de protection de ces espaces. Une coordination de ces moyens, voire une mutualisation semblerait intéressante à développer pour davantage d'efficacité.

Descriptif de la mesure

Le département de l'Isère joue un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité, en gérant, notamment, trois sites ENS de taille importante, et en finançant et aidant techniquement 27 ENS locaux sur le territoire. Par ailleurs, le comité de pilotage du site Natura 2000 de "l'Isle Crémieu" et du PAEc de la Boucle du Rhône en Dauphiné rassemble près de l'ensemble des acteurs œuvrant sur la protection de la biodiversité de ce territoire. Certaines actions peuvent être structurantes comme les MAEc.

Ainsi, il apparaît opportun de proposer la création d'un réseau des structures gestionnaires d'espaces protégés sur ce territoire sous l'égide du département et de Natura 2000. Les objectifs de cette mesure sont multiples :

- Le partage des expériences, des réalisations, des informations sur les différents sites en matière de techniques, de pilotage, de foncier et réglementaire, de fréquentation, de communication, etc. ;
- La mutualisation certaines actions : opérations de gestion, de suivi de sites, de formations, ... ;
- La mutualisation de moyens tels que matériels (gestion, suivi...), outils de communication... voire de personnels (surveillance, suivi, entretien courant...) ;
- La définition d'orientations stratégiques et de prospectives communes et coordonnées ;

...

Ce réseau pourrait prendre différentes formes, associé au comité de pilotage Natura 2000 / PAEc pour les aspects stratégiques, en réunions de réseau en salle ou terrain avec élus et/ou techniciens, en échanges directs entre acteurs.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

-

Outils de réalisation

Mission d'animation, subvention ou tout autre modalités, outils ou projets concourants aux objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	6		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Mise en place effective du réseau ;
Nombre de réunions.

Critères d'évaluation :

Réseau ;
Évolution du nombre d'acteurs et de partenaires locaux engagés dans la démarche.

D2	Poursuite de la gestion et la restauration des espaces protégées et/ou patrimoniaux (RNN, RNR, ENS…)	Priorité : ★★★
OLT : Assurer la préservation des cœurs de biodiversité *OO : Poursuivre et développer la gestion conservatoire des cœurs de biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site
Résultats qualitatifs attendus	Maintien de la gestion conservatoire des sites protégés et gérés en place Amélioration de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, Communes, CD38, CEN Isère, Lo Parvi, SHR et autres acteurs (chasseurs, pêcheurs, etc.)
Partenaires	DDT, les membres des comités de pilotage des ENS et réserves naturelles, fédération de chasse, fédération de pêche, acteurs forestiers, CEN Isère
Zone d'application	Espaces protégés
Actions liées	D3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Une politique ENS est forte de 36 sites portés par le département de l'Isère, avec à ses côtés de nombreuses communes sur le territoire. Ils représentent une surface de 1 095 ha de zone d'intervention (8% du site Natura 2000). Deux réserves naturelles sont également présentes pour 1,5 % du site Natura 2000.

L'ensemble représente un enjeu essentiel pour le site Natura, portant sur de nombreux habitats et espèces communautaires, et le plus souvent sur les cœurs de biodiversité.

Descriptif de la mesure

La combinaison des différentes politiques sur les questions de biodiversité crée un contexte favorable pour le site Natura 2000. Ainsi, des moyens supplémentaires sont développés sur ces sites sans commune mesure avec la politique Natura 2000, autant en termes d'accompagnement technique, que financier ou sur l'aspect foncier. Les enjeux communautaires sont très bien pris en compte, bénéficiant ainsi de nombreuses actions.

Dans la politique ENS, ce sont sur le territoire de l'ordre de 600 000€ investis par an, répartis sur l'ensemble des sites du territoire, avec environ 3,5 (?) ETP dédiés. Pour les réserves naturelles, sans compter la réserve du Haut Rhône français qui présente peu de superposition avec le site Natura 2000, c'est 86 000€ investis par an et 1 ETP dédié.

La poursuite de la gestion est ainsi essentielle, et notamment sur les aspects suivants :

- Le maintien et la restauration des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- la suppression ou la limitation d'espèces exotiques envahissantes ;
- la surveillance sur les atteintes aux habitats et espèces ;
- la gestion des fonctionnalités des écosystèmes : niveau d'eau, corridors écologiques ;
- la mobilisation des outils fonciers comme moyens de développement de la gestion conservatoire.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Plans de gestion de l'ensemble des ENS communaux - communes
Plans de gestion des ENS Départementaux - CD38
Plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu - Lo Parvi
Plan de gestion de la RNN du Haut Rhône - SHR
Plan de gestion des pelouses sableuses - Balcons du Dauphiné
Plans de gestion de mesures compensatoires - Divers opérateurs
A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.) (projet associatif) - Lo Parvi
A6) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs (projet associatif) - Lo Parvi
B12) Contribuer avec le Conseil départemental à l'animation des sites ENS locaux auprès des collectivités locales (projet associatif) - Lo Parvi
B13) Accompagner la gestion des ENS départementaux (projet associatif) - Lo Parvi
B16) Accompagner la gestion de la réserve naturelle du Haut Rhône français (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	720 300	*Plan de financement*	-
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	5		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	4	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'actions de gestion écologique mises en œuvre sur le site Natura 2000 ;
Nombre de contrats et chartes signés ;
Surface contractualisée.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'actions de gestion conservatoire ;
Évolution de la surface contractualisée ;
Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels.

D3	Créer de nouveaux sites gérés ou étendre les existants en lien avec des enjeux d'intérêt communautaire et la volonté des acteurs locaux (ENS…)	Priorité : ★★★
OLT : Assurer la préservation des cœurs de biodiversité *OO : Poursuivre et développer la gestion conservatoire des cœurs de biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation des surfaces en espaces gérés en prenant en compte les enjeux communautaires
Résultats quantitatifs attendus	Doublement des surfaces en espaces gérés en prenant en compte les enjeux communautaires
Opérateurs	Etat, Balcons du Dauphiné, CAPI, CD38, communes, Lo Parvi, SHR
Partenaires	Régie des Eaux (des Balcons du Dauphiné), Syndicat des eaux des Abrets, Syndicat de la plaine et collines du Catelan, EPAGE de la Bourbre, propriétaires privés
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	D2

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le site "Isle Crémieu" fait partie des plus grandes zones Natura 2000 françaises. Cependant, seulement 50% des données d'espèces et 44% des surfaces d'habitats communautaires du territoire sont classés Natura 2000. Ce constat révèle la difficulté de la mise en place d'une gestion prenant en compte ces enjeux et garantissant leur bon état de conservation.

La mise en place du PAEc a permis un élargissement de ce périmètre de gestion à des espaces non-inscrits dans le site Natura 2000 ; les conséquences ont été une augmentation des enjeux communautaires pris en compte. Toutefois la pérennité dans le temps de cette gestion reste très compromise du fait des difficultés administratives liées à ce programme.

Il apparaît donc clairement, que le maintien et la restauration du bon état de conservation des enjeux communautaires passe par une extension des sites gérés à cet effet.

Descriptif de la mesure

Cette mesure doit dans un premier temps s'appuyer sur les différents dispositifs en place que sont Natura 2000, la politique ENS et les réserves Naturelles.

La garantie d'une gestion prenant en compte les enjeux d'intérêt communautaire passe par une extension du site Natura 2000, sujet évoqué dans une fiche spécifique. Les outils d'évaluation des incidences, l'animation territoriale effectuée permettront d'orienter les différentes gestions mises en œuvre soit en évitant de

dégrader, soit en améliorant leur état de conservation. Les contrats Natura 2000 doivent nécessairement être développés, mais avec en conséquence du temps d'accompagnement technique pour les mettre en place.

Par ailleurs, la politique ENS du département, forte de son réseau de sites et de moyens dédiés, peut jouer un rôle clef. Les acquisitions foncières au sein des sites, les extensions de sites, les fusions en incluant des corridors et des cœurs de biodiversité non encore pris en compte, permettent d'augmenter les surfaces gérées et, dans le cadre de plans de gestion, conforme aux enjeux communautaires.

De la même manière, les politiques de l'Etat et de la région Auvergne - Rhône-Alpes sur les réserves peuvent jouer un rôle équivalent.

Enfin, d'autres politiques locales, à l'initiative des collectivités territoriales, d'associations, de propriétaires, peuvent être mises en place, à l'image de la gestion des pelouses sableuses, la création de mares, la restauration de haies... Celles-ci doivent être étendues, et pérennisées dans le temps. Elles peuvent également découler de l'adaptation d'une gestion faite dans un autre cadre : par exemple, adaptation de la gestion des délaissés dans un but de biodiversité.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Opérations foncière et d'animation en vue de la mise en place d'une gestion sur l'ENS Etangs et landes de Billonay, Neuf, Rama - CD38
B11) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux et petits sites (projet associatif) - Lo Parvi
A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.) (projet associatif) - Lo Parvi
A6) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
Nombre de contrats Natura 2000, chartes Natura 2000 signés ;
Surface contractualisée (chartes, contrats Natura 2000).

Critères d'évaluation :

Surface en espaces gérés prenant en compte les enjeux communautaires ;
Évolution de la surface contractualisée (contrats et/ou chartes Natura 2000).

D4	Etudier, et en fonction de l'opportunité (sites disponibles, acceptabilité par les acteurs locaux, obtention d'autorisation administrative…), réintroduire des espèces végétales ou animales d'intérêt communautaire en danger de disparition	Priorité : ★★★
OLT : Assurer la préservation des cœurs de biodiversité *OO : Poursuivre et développer la gestion conservatoire des cœurs de biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	Enjeux environnementaux : Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site
Résultats qualitatifs attendus	Restaurer des stations de présence pour les espèces d'intérêt communautaire disparues
Résultats quantitatifs attendus	1 station/ espèce d'intérêt communautaire disparue (soit 6 stations pour 6 espèces)
Opérateurs	CBNA, Lo Parvi, Département …
Partenaires	OFB, DREAL, gestionnaires de sites de présence de l'espèce, propriétaires de site de réintroduction
Zone d'application	Espaces protégés
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
	x	x	x	x	

Problématique

La grande richesse actuelle du territoire a tendance à occulter les impacts forts des activités humaines sur les habitats et les espèces. En effet, les travaux réalisés depuis des décennies (drainage, recalibrage, terrassements...), la gestion mise en place (hydraulique, piscicole...), les usages (rejets, captages d'eau...) ont conduit à une très forte dégradation d'habitats et de populations d'espèces avec, pour certaines, leur disparition. Les politiques actuelles, fortes de protection des milieux et des espaces, les actions de gestion ne peuvent aujourd'hui restaurer à elles seules des populations d'espèces disparues.

Descriptif de la mesure

La mesure consiste à répondre à ces disparitions d'espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre d'étude de faisabilité, et, en cas de facteurs favorables identifiés, par la réintroduction.

Le territoire offre un nombre de sites protégés et/ou gérés important, garantissant ainsi la pérennité des éventuelles actions entreprises dans le cadre de cette mesure. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, plusieurs de ces sites ont fait l'objet de multiples actions de restauration des écosystèmes, ces derniers offrant des conditions stationnelles satisfaisantes pour les espèces considérées comme disparues.

A l'image de l'opération conduite sur l'Ache rampante (*Helosciadium repens*), il apparait intéressant d'évaluer la faisabilité de la réintroduction de plusieurs espèces. Ces études, conduite par des organismes spécialisés (CBNA...), doivent permettre de connaître précisément les exigences écologiques des espèces en question, les

populations sources disponibles (sans mettre en danger les populations en place), les modes de multiplications et les sites de réintroduction possibles présentant les conditions stationnelles requises. A ce jour, les quatre espèces végétales d'intérêt communautaire du site seraient concernées : la Caldésie à feuille de Parnassie, l'Ache rampante, le Flûteau nageant et la Fougère d'eau à quatre feuilles. Et deux espèces animales pourraient également être proposées : l'Ecrevisse à pattes blanches et la Loche d'étangs.

La mesure comprend l'étude, les demandes d'autorisation réglementaires, les opérations de réintroduction, de suivi et d'entretien éventuels. Elle doit s'inscrire au sein de programmes nationaux, voire plus locaux.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Opération de réintroduction d'Ache rampante - CBNA, Département
A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore Alp'Ain - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'opération de réintroduction.

Critères d'évaluation :

Nombre de stations de présence des espèces ;
Évolution du nombre de stations (% par rapport au résultat attendu) ;
Évolution de l'état de conservation de ces espèces ;
Évolution du budget consacré à la réintroduction.

D5	Poursuite de la mise en place ou l'extension d'espaces protégées sur les enjeux communautaire (Extension du site Natura 2000, de la RNR, création d'APPB…)	Priorité : ★★★
OLT : Assurer la préservation des cœurs de biodiversité *OO : Développer la protection réglementaire des cœurs de biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Les habitats tourbeux et leurs espèces d'intérêt communautaire Les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux rocheux et grottes ainsi que tous les autres enjeux du site
Résultats qualitatifs attendus	Augmentation de la surface en site Natura 2000 Augmentation de la surface des espaces protégés par typologie (APPB, réserves, etc.)
Résultats quantitatifs attendus	Minimum 30% du territoire des Balcons du Dauphiné en Natura 2000, 10% du site Natura 2000 en protection forte (APPB, etc.)
Opérateurs	Etat / communes / Balcons du Dauphiné / CD38 / Lo Parvi
Partenaires	DREAL, DDT
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le site Natura 2000 de "l'Isle Crémieu" fait partie des plus grandes zones Natura 2000 françaises. Cependant, seulement 50% des données d'espèces et 44% des surfaces d'habitats communautaires du territoire sont classés Natura 2000. Ce constat révèle la difficulté de la mise en place d'une gestion prenant en considération ces enjeux et garantissant le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Descriptif de la mesure

Afin d'atteindre l'objectif général du maintien en bon état de conservation de l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, plusieurs réponses réglementaires sont à apporter, à l'aide des outils existant :

- L'extension du site Natura 2000, représentant aujourd'hui 20,5% du territoire, est une première réponse afin de prendre en compte au mieux les espèces et habitats d'intérêt communautaire dans les différents plans, programmes et projets mis en œuvre. Cette extension doit se faire en étroite concertation avec les acteurs du territoire, d'autant plus en sachant que plusieurs communes ont fait la demande d'intégrer le site.

Une carte a d'ores-et-déjà été réalisée, ciblant les mailles présentant des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'intérêt européen.

- La démarche de création de nouveaux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope est bien engagée avec, en 2020, près de 23 sites créés sur des secteurs de tourbières principalement, représentant 3,8% du site Natura 2000. Celle-ci doit être poursuivie, de manière prioritaire, sur les tourbières, mais aussi

sur les autres cœurs de biodiversité, en particulier ceux n'étant pas pris en considération par Natura 2000.

- Concernant les réserves, deux sont présentes sur le territoire. La création de la réserve du Haut-Rhône a constitué une avancée forte sur la préservation des milieux alluviaux à proximité du site. La réserve des étangs de Mépieu joue un rôle important, protégeant une mosaïque de milieux typiques de l'Isle Crémieu. Ce dernier site pourrait être étendu, afin d'intégrer les autres enjeux environnementaux à proximité directe.

Ainsi, dans le cadre des annonces faites de "protéger 30 % de notre territoire terrestre et maritime, dont un tiers à un niveau élevé de protection", une large concertation doit être conduite dans ce sens à l'image du travail sur la Stratégie de Création de nouvelles Aires Protégées. Celui-ci doit être conduit en partenariat avec les services de l'Etat.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Création d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu/Bas Dauphiné - DDT38

B10) Accompagner la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu/Bas Dauphiné - Lo Parvi

B15) Poursuivre la gestion et étendre la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu (projet associatif) - Lo Parvi

B14) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
Surfaces/ sites protégés.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface protégée de manière modérée à forte ;
Évolution des APPB (nombre et/ ou surface) ;
Suivi de l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

E. Accompagnement des divers porteurs de projets sur le territoire

E1 : Accompagner les porteurs de projets, de plans ou de programmes, les gestionnaires, les collectivités sur l'aspect environnemental……p 215

E2 : Réaliser un catalogue des sites possibles pour des mesures compensatoires en faveur des enjeux du site ……p 218

E3 : Gestion raisonnée des abords des infrastructures linéaires (routes, lignes électriques, etc.)……p 220

E4 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques ……p 222

E5 : Former les agents accueillant les porteurs de projets, les instructeurs et décisionnaires (personnels d'accueil des mairies, élus…) sur les aspects réglementaires liés à Natura 2000……p 225

E6 : Réaliser une veille sur les projets devant faire l'objet d'analyse des incidence Natura 2000……p 227

E1	Accompagner les porteurs de projets, de plans, de programmes, les gestionnaires (privés ou publics), les collectivités sur l'aspect environnemental (biodiversité, corridors écologiques, eau, foncier…)	Priorité : ★★★
OLT : Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen *OO : Accompagner les projets, les plans et programmes pour une meilleure intégration environnementale*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Absence de plans, programmes, projets ayant un impact significatif négatif sur l'état de conservation des habitats et espèces communautaires
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, DDT, DREAL
Partenaires	Lo Parvi, APIE
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le site Natura 2000 de "l'Isle Crémieu" a la particularité d'être sur un territoire très dynamique. A titre indicatif, sont présents dans le site : 170 km de route, 485 km de chemin, 340 bâtiments, 363 exploitations agricoles, 27 738 parcelles.

Toutes les activités du territoire peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les enjeux environnementaux du site. Un accompagnement des porteurs de projets, de plans et de programmes, des gestionnaires et des collectivités apparait nécessaire afin de garantir l'absence de dégradation au sein du site Natura 2000 au regard des enjeux existant.

Descriptif de la mesure

Au préalable, une information auprès des porteurs de projets doit être faite au plus tôt sur les enjeux du site et la règlementation en vigueur.

Dans un deuxième temps, la séquence Eviter, Réduire, Compenser doit être expliquée pour être mise en application. L'expérience a montré sur ce site que, dans la très grande majorité des cas, l'évitement des impacts est possible. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place, le plus tôt possible un accompagnement des maîtres

d'ouvrage ; cela favorise la transmission des connaissances en amont du projet et ainsi, son adaptation dès sa conception. La réduction des impacts constitue la phase suivante, lorsque tous les évitements possibles ont été mis en œuvre. Cette phase est particulièrement utilisée pour les impacts sur les espèces, en adaptant par exemple les périodes d'intervention, les modes opératoires de travaux...

Toutefois, lorsque les mesures d'évitement et de réduction s'avèrent insuffisantes et que des effets significatifs dommageables subsistent encore, tout solution alternative au projet initial doit être envisagé par le maître d'ouvrage. Il n'est pas envisageable, à ce stade du projet, plan ou programme, de compenser les incidences environnementales défavorables significatives résiduelles, dès lors que le site Natura 2000 est astreint à un objectif de conservation écologique, et non de simple protection environnementale. Il s'agira donc de proposer un accompagnement aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent envisager une solution alternative satisfaisante au projet initial. Pour les maîtres d'ouvrage dont les projets sont, notamment, reconnus d'intérêt public majeur, la compensation constitue l'étape ultime, et doit concerner les impacts résiduels. Il s'agira dans l'accompagnement du maître d'ouvrage, d'aider à la conception de mesures compensatoires réelles et efficaces. Elles doivent garantir, dans leur globalité une absence d'impact sur l'état de conservation des habitat et espèces communautaires.

En termes de nombre de projets, l'action consiste actuellement au suivi de l'ordre de 40 plans et programmes (SCOT, PLU...) et projets portés par des maîtres d'ouvrage public ou privés. La mesure devrait rester du même ordre de grandeur. Les thématiques prises en compte sont, en particulier : l'urbanisme et l'aménagement du territoire plus largement, les réseaux (voiries, gaz...), le foncier, les activités d'extraction de matériaux, les différents usages de l'eau (AEP, agriculture, l'hydroélectricité...), les activités susceptibles de produire des rejets dans l'eau les sols (assainissement, agriculture...), les activités de gestion forestières, les activités de loisir.

Cette mission sera en grande majorité réalisée par la structure animatrice du site, mais également par les services de l'Etat (DDT, DREAL...) et les associations telles que Lo Parvi.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Projet associatif - Lo Parvi :
A1) Faire prendre en compte, auprès des décideurs et des aménageurs, la présence des espèces patrimoniales dans la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC) »
D23) Participer à la prise en compte de l'environnement lors de la mise en place des documents d'urbanisme traitant de la problématique des carrières (schéma régional des carrières, SCOT, SAGE)
D25) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu
E28) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée
E 29) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme de préférence au niveau du SCOT, pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu
E32) Accompagner la mise en place de déplacements doux
E33) Maintenir une veille et accompagner les projets de déviations de villages
F40) Réduire la pollution lumineuse
H46) Promouvoir la gestion « raisonnée » des espaces verts (selon le concept développé par l'association botanique Gentiana)
H47) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins
J54) Lutter contre l'installation de grands parcs éoliens, surveiller et accompagner les projets éoliens de petites dimensions (mâts entre 12 et 50 mètres de hauteur)
J56) Accompagner l'implantation de centrales solaires dans les espaces de friches industrielles et sur les toitures

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	41		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;

Nombre de plans, programmes et projets accompagnés.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre de projets ayant un impact significatif négatif sur l'état de conservation des habitats et espèces communautaires (% par rapport au résultat attendu) ;

Évolution du nombre de plans, programmes et projets bénéficiant d'un accompagnement (% par rapport au résultat attendu) ;

Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels.

E2	Réaliser un catalogue des sites possibles pour des mesures compensatoires en faveur des enjeux du site	Priorité : ★★★
OLT : Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen *OO : Accompagner les projets, les plans et programmes pour une meilleure intégration environnementale*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Bilan positif entre les surfaces d'habitats et habitats d'espèces communautaire détruites et restaurées État de conservation favorable des habitats et habitats d'espèces concernés
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	Sous-préfecture, communes, CAPI, syndicats des eaux, CD38, Lo Parvi, APIE
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
	x	x	x	x	x

Problématique

Le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu présente la particularité d'être sur un territoire très dynamique. A titre indicatif, sont présents dans le site : 170 km de route, 485 km de chemin, 340 bâtiments, 363 exploitations agricoles, 27 738 parcelles.

Toutes les activités du territoire peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les enjeux écologiques du site. Dans le deuxième cas, certains projets aboutissent, malgré l'évitement et la compensation, à un impact résiduel. Il est essentiel que les mesures compensatoires soient adaptées au contexte et efficaces, de manière à permettre, au minimum, l'absence de dégradation sur les habitats naturels et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, voire permettent de les restaurer

Descriptif de la mesure

Chaque année, plusieurs maîtres d'ouvrage portent des projets, susceptibles d'avoir un impact sur le site Natura 2000 ou à proximité. La présente action vise à garantir l'efficacité des mesures de compensations proposées et mises en place par ces maîtres d'ouvrage.

Il ne s'agit pas de se substituer aux maîtres d'ouvrage qui ont la charge de la recherche et de la conception de mesures compensatoires. Mais l'objectif est de proposer un catalogue de sites adaptés pour ces mesures, en fonction des enjeux à considérer (habitats, espèces, fonctionnalités...), en prenant en compte les enjeux déjà

en présence (enjeux communautaires, enjeux écologiques, espèces protégées, ...), les activités et usages (agriculture, AEP...).

Au regard des restrictions financières sur la politique Natura 2000, cette mesure permettrait potentiellement d'augmenter les moyens voués à la préservation de la biodiversité et des enjeux communautaires. L'action développée avec un carrier sur le territoire concernant une compensation au titre du code forestier va dans ce sens.

Ce travail doit être réalisé avec l'ensemble des partenaires du territoire, tels que les collectivités territoriales comme les communes (premier propriétaire foncier), la CAPI, les syndicats des eaux, le département de l'Isère, potentiellement d'autres propriétaires privés (ASLGF...), ainsi que les partenaires techniques comme Lo Parvi ou l'APIE. Il doit permettre de contribuer à la démarche sur le foncier en Nord Isère, pilotée par la sous-préfecture.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Commission foncier Nord Isère - Sous-préfecture
Actions mesures compensatoires - CDC Biodiversité
D26) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	15		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Foncier (?)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;
Réalisation effective de l'étude.

Critères d'évaluation :

Différentiel entre les surfaces d'habitats et habitats d'espèces communautaire détruites et restaurées ;
Rapport d'étude/ catalogue.

E3	Gestion raisonnée des abords des infrastructures linéaires (routes, aménagements du Rhône, lignes électriques, canalisations de gaz…)	Priorité : ★★★
OLT : Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen *OO : Gestion raisonnée des infrastructures linéaires*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Conventions signées avec deux opérateurs
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	CD38 / Communes / Balcons du Dauphiné / CAPI / CNR / RTE / ERDF / RTE / GRDF…
Partenaires	Lo Parvi, APIE
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
	x	x	x	x	x

Problématique

Le linéaire d'infrastructures dans le site reste très significatif, à l'image des 170 km de route, 485 km de chemin, 46 km de lignes électriques hautes et très hautes tensions. Les surfaces ainsi impactées sont significatives, de l'ordre de plusieurs dizaines d'hectares pour les lignes électriques hautes et très hautes tension par exemple. Leurs configurations linéaires leur offrent un rôle particulier, notamment en matière de corridors. Les opérations d'entretien sont importantes, depuis le broyage de couverts herbacées à jeunes taillis, à des travaux plus lourds d'entretien de poteaux avec restauration d'accès par exemple. L'impact sur les habitats et les espèces communautaires peut être significatif, et généralement négatif.

Descriptif de la mesure

Il existe aujourd'hui un réel enjeu pour le développement d'un partenariat avec les gestionnaires de réseaux, afin de limiter l'impact des entretiens qu'ils réalisent, voire d'en faire des partenaires pour favoriser la mise en œuvre d'une gestion écologique. Cette mesure propose la mise en place et la généralisation de ces partenariats, dont certains existent déjà de manière ponctuelle.

Il s'agit de relancer la démarche initiée avec les gestionnaires de réseaux électriques et la généraliser à l'ensemble des réseaux existants. Il peut être développé à titre de test en interne à la communauté de

communes avec la régie des eaux, puis élargie, filière par filière. La charte Natura 2000 pourra être un premier support de travail, mais à largement développer étant donné la spécificité de chaque filière et infrastructure.

Les thématiques à aborder seront particulièrement :

- Les périodes de réalisation des travaux, que ce soit en matière d'entretien courant ou ponctuel ;
- Le matériel utilisé (broyeurs, bucheronnage manuel...) ;
- Les accès pour certaines zones spécifiques ;
- La gestion des risques éventuels sur les milieux environnants (rejets...) ;
- Les adaptations de mode d'entretien favorables aux enjeux communautaires ;
- Les adaptations des infrastructures pour limiter l'impact sur les espèces (collisions...).

Cette démarche devra faire l'objet d'une convention de mise en œuvre entre la communauté de communes, les opérateurs et les partenaires (CD38, Lo Parvi...).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

-

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	0	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Surface conventionnée ;
Nombre de chartes signées ;
Surface contractualisée (chartes) ;
Nombre de convention signées.

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface conventionnée ;
Évolution de la surface restaurée/ entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu) ;
Évolution de la surface contractualisée ;
Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels.

E4	Maintenir et restaurer les continuités écologiques (corridors, espaces perméables, trame noire, trame aérienne…)	Priorité : ★★★
OLT : Garantir un développement du territoire permettant la préservation de son patrimoine naturel d'intérêt européen *OO : Lorsque celles-ci sont dégradées, restaurer les fonctionnalités vitales pour les enjeux Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	1/4 des obstacles à la faune résorbés ; Prise en compte effective des enjeux du site Natura 2000, dont les continuités écologiques, dans le SCOT, PLU ou tout autre projet d'aménagement du territoire ; Préservation voire restauration effective des corridors identifiés.
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / EPAGE de la Bourbre / CAPI / CD38/ SCOT / communes…
Partenaires	Lo Parvi, APIE, communes, FDC38
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le territoire présente une trame écologique dense et de qualité dont fait partie intégrante le site Natura 2000. La trame bleue est particulièrement riche et diversifiée, mais soumise à de fortes pressions liées à l'anthropisation qui altère la qualité de ses eaux et habitats ; ainsi, plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dans ou à proximité du site, sont clairement menacé de disparition du fait de ces pressions. Par ailleurs, les dynamiques urbaines nuisent à la fonctionnalité écologique globale du territoire, en particulier sur le pourtour du territoire, entraînant la dégradation et la régression des milieux (étalement urbain, dégradation de la qualité de l'eau et morphodynamique, …), générant des nuisances pour la faune (urbanisation en bordure de forêt…). Enfin, les échanges écologiques sont impactés par des obstacles à la libre circulation des espèces, occasionnés par les infrastructures routières et autoroutières, les zones urbaines denses, les obstacles à l'écoulement de l'eau (seuils, barrages, …), le réseau des lignes électriques …

Descriptif de la mesure

Face à ce constat, la présente mesure vise à poursuivre et à développer les différentes actions engagées.

D'une part, les deux SCOT du territoire ont été révisés avec une prise en compte accrue de la question des corridors écologiques, les espaces perméables et les réservoirs de biodiversité dont fait partie le site

Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Ces avancées doivent, aujourd'hui, être intégrées dans les PLU des différentes communes du territoire pour une réelle prise d'effet de la protection de cette trame.

D'autre part, au-delà de la préservation, les politiques en place visent la restauration avec la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu du bassin versant de la Bourbre. Sous coportage de l'EPAGE de la Bourbre et des EPCI tels que les Balcons du Dauphiné et CAPI, ce programme a conduit depuis 2017 à la réalisation d'études et travaux de création de passages à faune, de restauration de corridors écologiques et d'opération de sensibilisation. Celui-ci se terminant en 2022, il s'agit donc de poursuivre ce programme d'un grand intérêt pour les enjeux du site Natura 2000.

Sur le bassin versant des affluents du Haut Rhône, d'autres opérations seront réalisées, notamment sur les cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI, avec les gestionnaires des routes (CD38...), ou dans le cadre de programme plus large comme le PCAEt (plantation de haies...).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Contrat vert et bleu de la Bourbre - EPAGE de la Bourbre / Balcons du Dauphiné / CAPI / VDD
B-11 : la réalisation d'un passage à faune terrestre à la traversée du ruisseau de Saint-Savin sous la RD522 (Département 38) ;
B-13 : l'équipement de la RD1006 à Ruy-Montceau de détecteurs à faune (Département 38) ;
B-14 : la réalisation de 5 passages à moyenne faune sur les routes départementales à [...] Ruy-Montceau [...] et Saint-Chef [...] ;
B-15 : Restaurer et créer des mares communales (Saint-Chef, Ruy-Montceau…)
B-16 : Aménager des milieux ouverts ou boisés favorables au déplacement de la faune
B-21 : Réaliser 11 passages à amphibiens sur la route communale du lac Clair sur les 2 sites d'écrasement les plus proches du lac Clair
B-22 : Réaliser 7 passages à amphibiens sur la route communautaire de Chapèze sur la commune de Saint-Savin à la sortie de Demptézieu
E35) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les routes - Lo Parvi
Actions du département de l'Isère
Equipement de barrières à amphibiens (Moras, St Savin)
Sensibilisation des usagers des routes départementales sur les secteurs de déplacements des amphibiens

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	249 118	*Plan de financement*	FEDER : 42% AE : 21% CR AURA : 16% CD : 2% MO divers : 19%
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2,0		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	0	*Service*	Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'obstacles à la faune.

Critères d'évaluation :

Évolution du budget consacré à la restauration des corridors identifiés ;
Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels ;
Évolution de la surface préservée/ restaurée.

E5	Former les agents accueillant les porteurs de projets, les instructeurs et décisionnaires (personnels d'accueil des mairies, services urbanismes, économie, élus…) sur les aspects réglementaires liés à Natura 2000	Priorité : ★★★
OLT : Assurer le respect de la réglementation en matière de protection du patrimoine naturel, en particulier les habitats et espèces d'intérêt communautaire *OO : Faire respecter la réglementation en matière d'environnement*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Réalisation de réunions ou d'interventions.
Résultats quantitatifs attendus	1 réunion ou intervention tous les deux ans
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné / communes
Partenaires	communes, CAPI
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	F3, H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
		x			

Problématique

L'Isle Crémieu étant un site Natura 2000 de plaine, il concentre un niveau et une diversité d'activités, de projets très importants. Nombre d'entre eux sont soumis à déclaration ou à autorisation administrative, déclenchant l'évaluation des incidences Natura 2000. Les guichets réceptionnant les dossiers, délivrant des renseignements, les instructeurs, les décisionnaires (élus...) sont nombreux et n'ont pas toujours connaissance de la réglementation liée à Natura 2000. Ainsi, il est parfois observé des travaux soumis, mais qui n'ont pas fait l'objet de la procédure en vigueur, avec une incidence possible sur les enjeux communautaires.

Descriptif de la mesure

Afin d'éviter toute dégradation par méconnaissance de la réglementation, il apparaît essentiel de former les agents accueillant les porteurs de projets, les instructeurs et décisionnaires (personnels d'accueil des mairies, services urbanismes, économie, élus…).

Une première séance de sensibilisation avait déjà été conduite lors d'une formation des agents et élus du territoire compétence en matière d'urbanisme. Celle-ci s'est avérée intéressante pour les différentes personnes présentes et à potentiellement renouveler ou à diffuser plus largement.

Les personnes à sensibiliser et former sont principalement les suivantes :

- Les personnes accueillant les porteurs de projets dans les mairies (agents en charge de l'urbanisme...) ;
- Les agents instructeurs aux Autorisations au Droit des Sols ;
- Les agents compétents en matière d'économie des communautés de communes ;
- Les agents compétents en matière d'agriculture ;
- Les élus délivrant les différentes autorisations.

L'opérateur du site organisera des réunions spécifiques ou s'inscrira dans les cycles de formations ou d'échanges existants. La sensibilisation pourra avoir lieu individuellement à l'occasion de projets spécifiques.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

C-35 : Organiser une formation sur l'intégration de la TVB dans les documents de planification à destination des élus, chargés de mission SCoT et PLU et des bureaux d'études (Contrat vert et bleu) - EPAGE de la Bourbre

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs.

Coûts et plan de financement indicatifs

<table>
<tr><td>Coût annuel estimé de l'opération (€)</td><td>-</td><td rowspan="2">Plan de financement</td><td rowspan="2">Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)</td></tr>
<tr><td>Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Temps annuel autres opérateurs (ETP)</td><td>-</td><td>Service</td><td>Natura 2000</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action ;
Nombre de réunions ou interventions.

Critères d'évaluation :

Nombre de personnes sensibilisées et/ou formées ;
Évolution du respect de la réglementation.

E6	Réaliser une veille sur les projets devant faire l'objet d'analyse des incidence Natura 2000	Priorité : ★★★
OLT : Assurer le respect de la réglementation en matière de protection du patrimoine naturel, en particulier les habitats et espèces d'intérêt communautaire. *OO : Faire respecter la règlementation en matière d'environnement*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Absence de projets avec défaut de procédure d'incidence Natura 2000
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / Lo Parvi /OFB
Partenaires	OFB
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

L'Isle Crémieu étant un site Natura 2000 de plaine, il concentre un niveau et une diversité d'activités, de projets très importants. Nombre d'entre eux sont soumis à déclaration ou autorisation administrative, déclenchant l'évaluation des incidences Natura 2000. Les guichets réceptionnant les dossiers, délivrant des renseignements, les instructeurs, les décisionnaires (élus...) sont nombreux et n'ont pas toujours connaissance de la réglementation liée à Natura 2000. Ainsi, des travaux soumis, mais n'ayant pas fait l'objet de la procédure en vigueur peuvent parfois être observés, avec une incidence possible sur les enjeux liés au site Natura 2000.

Descriptif de la mesure

La politique développée dans le cadre de Natura 2000 est l'anticipation des projets, afin d'éviter les éventuels impacts. Cependant, lorsqu'un projet soumis à incidence n'a pas fait l'objet de la procédure, il est nécessaire de demander au maître d'ouvrage de se mettre en conformité. Il pourra être accompagné par la structure animatrice pour compléter son dossier concernant les enjeux du site Natura 2000 concernés. Pour cela, une veille doit être conduite sur le territoire des projets susceptibles d'être soumis.

Cette veille peut être faite sur le terrain ou lors de recueils d'information par des partenaires.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

D27) Lutter contre les carrières illégales (projet associatif) - Lo Parvi
F42) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

<table>
<tr><td>Coût annuel estimé de l'opération (€)</td><td>-</td><td rowspan="2">Plan de financement</td><td rowspan="2">Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)</td></tr>
<tr><td>Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)</td><td>2</td></tr>
<tr><td>Temps annuel autres opérateurs (ETP)</td><td>-</td><td>Service</td><td>Natura 2000</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Temps passé à la veille ;
Nombre de projets avec défaut de procédure d'incidence Natura 2000.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre de projets ne faisant pas l'objet de procédure ;
Évolution des connaissances sur la procédure incidence Natura 2000 chez les porteurs de projets.

F. Communication et sensibilisation

F1 : Accompagner les actions de développement touristique et de mise en valeur de sites, visant les espaces naturels et leur patrimoine, dans le respect des enjeux de biodiversité .....p 230

F2 : Utilisation de Natura 2000 comme labellisation garantissant la préservation du patrimoine naturel du territoire .....p 232

F3 : Sensibiliser tous les publics sur la fragilité des milieux naturels et les impacts de certaines activités .....p 234

F1	Accompagner les actions de développement touristique et de mise en valeur de sites, visant les espaces naturels et leur patrimoine, dans le respect des enjeux de biodiversité	Priorité : ★★★
OLT : Faire du patrimoine naturel et de la biodiversité un atout du territoire pris en compte et préservé par l'ensemble des publics (les habitants, les élus, les propriétaires, les entreprises…) *OO : Assurer un accès aux espaces naturels pour le public en accord avec la préservation de la biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Absence d'impact constaté sur les enjeux communautaires liés à la fréquentation
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / CD38 / Lo Parvi
Partenaires	EPIC des Balcons du Dauphiné, CAPI
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H1, E1, F3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le niveau de fréquentation touristique et de loisirs de proximité devient aujourd'hui important et tend à se développer sur certains espaces du site Natura 2000 (sites phares du territoire, trails…), avec entre 8 000 et 60 000 visiteurs par an pour les plus importants. Des incidences sur les enjeux du site sont possibles, nécessitant un encadrement.

Descriptif de la mesure

Aujourd'hui, la compétence tourisme fait partie intégrante des EPCI que sont les Balcons du Dauphiné et la CAPI. Cette évolution facilite la mise en œuvre d'un travail commun et la mutualisation des actions, permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

2015 a été l'année de réalisation du schéma local de développement touristique, dans lequel les espaces naturels figurent comme un réel atout. Il est à noter cependant, que le lien entre fréquentation et impact potentiel sur les milieux naturels n'est pas évoqué.

La mesure consiste donc, à l'image du travail entamé sur la révision du réseau de PDIPR des Balcons du Dauphiné, d'accompagner les projets de développement touristique. L'objectif est d'éviter les éventuels

impacts d'une fréquentation non maîtrisée sur les sites sensibles, sur la faune et la flore, mais aussi sur la qualité paysagère des sites.

Cet accompagnement pourra être effectif sur les projets nouveaux d'aménagement (voies vertes...), les entretiens réalisés, les problématiques de sur fréquentation, et les évènements.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Révision du réseau de sentiers PDIPR des Balcons du Dauphiné – Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Plans de gestion des ENS communaux - Communes
Plans de gestion des ENS départementaux - CD38
Plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu - Lo Parvi
Plans de gestion de la RNN du Haut Rhône - SHR

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant aux objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

<table>
<tr><td>Coût annuel estimé de l'opération (€)</td><td>-</td><td rowspan="2">Plan de financement</td><td rowspan="2">Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)</td></tr>
<tr><td>Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)</td><td>Cf. Sensibiliser tous les publics – action F3
Cf. Accompagner les porteurs de projets – action E1</td></tr>
<tr><td>Temps annuel autres opérateurs (ETP)</td><td>-</td><td>Service</td><td>Natura 2000</td></tr>
</table>

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombres de jours consacrés à l'action ;
Nombre de projets bénéficiant d'un accompagnement.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre de projet bénéficiant d'un accompagnement quant à la gestion de la fréquentation ;
Évolution de la fréquentation sur les secteurs identifiés comme «sensibles".

F2	**Utilisation de Natura 2000 comme labellisation garantissant la préservation du patrimoine naturel du territoire**	Priorité : ★★★
OLT : Faire du patrimoine naturel et de la biodiversité un atout du territoire pris en compte et préservé par l'ensemble des publics (les habitants, les élus, les propriétaires, les entreprises…) *OO : Poursuivre et développer une sensibilisation de tous les publics à la biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Intégration du logo sur tous les panneaux d'entrée de sites et supports sur le patrimoine naturel
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / communes
Partenaires	EPIC des Balcons du Dauphiné, CAPI
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	F3, H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le territoire présente un patrimoine naturel exceptionnel. Son classement en Natura 2000 le démontre, ce site fait partie des plus riches de France en termes de diversité d'espèces et d'habitats, alors que ce n'est pas, et de loin, le site le plus étendu. Ainsi, la prise en compte de ce patrimoine à sa juste valeur pourrait passer par l'utilisation de Natura 2000 comme un label de garantie de préservation de la biodiversité.

Descriptif de la mesure

La proposition d'utilisation de la dénomination "Natura 2000" ainsi que son logo comme un label a d'ores-et-déjà était proposé et validé en comité de pilotage en 2013. Cette décision n'a pas être mise en place, faute de manque de moyens d'animation territoriale.

Aujourd'hui que près de l'ensemble du territoire fait partie de la même communauté de communes et de projet et que le tourisme est intégré dans l'EPCI, cette démarche peut être relancée. Elle doit être conduite avec les différents élus en charge de la communication et du tourisme, et avec tous les partenaires que sont le département de l'Isère et les communes en tant que gestionnaire ENS, et Lo Parvi en tant que gestionnaire de la RNR.

La mesure comprend ainsi du temps d'animation et de la réalisation de supports de communication (logo à apposer sur les panneaux d'entrée de site...).

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Utilisation de la "labellisation" Natura 2000 décidée en COPIL en 2013 - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Outils de réalisation

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	Cf. Sensibiliser tous les publics – Action F3		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à la mise en œuvre de l'action.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre de supports de communication intégrant le logo Natura 2000.

F3	**Sensibiliser tous les publics (usagers, les élus, écoles…) sur la fragilité des milieux naturels et les impacts de certaines activités (loisirs motorisés…) : support de communication, site web, participation à des évènements…**	Priorité : ★★★
OLT : Faire du patrimoine naturel et de la biodiversité un atout du territoire pris en compte et préservé par l'ensemble des publics (les habitants, les élus, les propriétaires, les entreprises…) *OO : Poursuivre et développer une sensibilisation de tous les publics à la biodiversité*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont La fonctionnalité des écosystèmes, dont la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Minimum 10 structures dans la démarche Diffusion de supports d'information Développement de projets/ d'actions de communication mutualisées ?
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	CD38 / Lo Parvi / APIE / Balcons du Dauphiné / CAPI
Partenaires	EPIC des Balcons du Dauphiné, CAPI, CD38, SCOT, APN et de loisirs de plein air, Chambres consulaires, Associations de professionnels, de propriétaires…
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	B1, B2, C1, E5, F2, F1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le territoire présente un patrimoine naturel exceptionnel. Son classement en Natura 2000, ENS, réserves naturelles et APPB le démontre. Par ailleurs, l'Isle Crémieu étant un site Natura 2000 de plaine, il concentre un niveau et une diversité de fréquentations, d'activités, de projets très importants. Ainsi, ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur les enjeux communautaires, menaçant leur état de conservation.

Descriptif de la mesure

Aujourd'hui, le volet communication sur le site reste très contraint du fait de manque de moyens d'animation et de l'étendue du site et du nombre d'interlocuteurs. Cependant, la communication et la sensibilisation reste un volet essentiel pour la prise en compte de enjeux du site, en plus de la formation traitée dans le cadre d'autres mesures. En effet, informer les habitants et acteurs locaux sur la présence d'enjeux biologiques importants et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB est nécessaire. De plus, il a été identifié

un important besoin d'accompagnement de la part des collectivités en matière de communication, d'information et de sensibilisation des habitants et usagers locaux. Il s'agit, notamment de communiquer sur les enjeux du site Natura 2000, les modes de gestion écologique adaptés pour chaque milieu, etc. La question des espèces exotiques envahissantes doit également faire partie de cette communication.

Plusieurs actions d'information et de communication pourront être mises en œuvre dans le cadre de cette mesure telles que :

- La conception et l'édition d'une lettre d'information diffusée, idéalement, à l'ensemble des habitants des communes concernées par le site Natura 2000, aux membres du comité de pilotage (COPIL) et aux partenaires locaux; voire, selon les contraintes financières, limiter la diffusion aux seuls membres du COPIL ainsi qu'aux partenaires et acteurs locaux.
- La rédaction d'articles dans les bulletins municipaux du site Natura 2000 traitant de différents sujets (présentation d'une espèce, d'un habitat, retour sur une action mise en œuvre au cours de l'animation du DOCOB, etc.).
- La mise à jour et l'actualisation du site internet, particulièrement des pages et rubriques présentant le site Natura 2000 et ses enjeux.
- La mise en œuvre d'autres actions de communication telles des sorties nature à destination du grand public et des usagers pourront être organisées afin de communiquer sur la valeur biologique et les enjeux du site Natura 2000, etc.

Il sera également possible de mettre en place des actions de sensibilisation des scolaires en lien avec les instituteurs et animateurs nature ou toute autre action concourant aux objectifs de communication, d'information ou de sensibilisation du public : expositions, conférences, vidéos, etc.

En outre, la mesure propose, au-delà d'un travail en interne à la communauté de communes, structure animatrice du site Natura 2000, de s'appuyer sur les autres structures œuvrant en matière de communication et de sensibilisation à l'environnement pour diffuser l'information sur les enjeux communautaire.

De manière non exhaustive, il s'agit de :

- La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de ses différentes missions et instances (conseil communautaire, commission environnement...) ;
- L'EPIC des Balcons du Dauphiné et la CAPI concernant la communication touristique et les visites organisées ;
- Le département de l'Isère : la campagne des guides natures dans les ENS et les aides aux animations natures pour les scolaires ;
- Les SCOT dans le cadre de leur mission d'accompagnement communes ;
- Les associations de protection de la nature, sur le patrimoine, les activités de pleine nature (Lo Parvi, APIE...), dans le cadre de leurs actions de communication, de sensibilisation, leurs évènements ;
- Les chambres consulaires et associations professionnelles (agriculture...) ;
- Les associations de propriétaires (forestiers...).

Les publics visés sont larges, depuis le grand public (habitants, touristes...), les scolaires, les élus, les professionnels, les propriétaires.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Campagne en chemin sur les ENS - CD38 ;
Campagne des guides nature ENS - CD38 ;
Programme annuel de sorties nature ainsi que les publications naturalistes (plaquettes ENS, plaquettes naturalistes, livres...) - Lo Parvi ;
A7) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain (projet associatif) - Lo Parvi.

Outils de réalisation

Mission d'animation, subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	25,0		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre d'exemplaires distribués de la lettre d'information ;
Nombre d'actualités publiées sur le site internet ;
Nombre d'autres actions de communication, d'information et/ ou de sensibilisation ;
Réalisation effective d'autres actions de communication (animation scolaire, sortie nature, etc.) ;
Si réalisation d'animations scolaires : nombre d'écoles ayant bénéficié d'un projet pédagogique ;
Nombre de structure dans la démarche ;
Nombre de supports d'information diffusés aux structures engagées dans la démarche ;
Évolution de la demande des structures en supports d'information ;
Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation (tout type de public).

Critères d'évaluation :

Évolution des connaissances du public sur les enjeux du site Natura 2000 (espèces, habitats, modes de gestion, etc.) ;
Évolution de la demande en termes de communication, d'information du public ;
Nombre de personnes et/ ou d'élèves sensibilisés ;
Évolution de la demande des écoles afin de mettre en place un projet pédagogique ;
Évolution du nombre de projets pédagogiques.

G. Suivi et amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire

G1 : Recueil de données socio-économiques en lien avec l'environnement, en vue d'évaluer les politiques mises en œuvre ..... p 238

G2 : Compléter les connaissances sur les HIC et EIC le nécessitant ..... p 240

G3 : Poursuivre et réactualiser la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000, ainsi que l'inventaire des éléments des paysages..... p 242

G4 : Poursuivre et développer le suivi des HIC et des EIC et leurs habitats..... p 244

G5 : Réaliser une veille sur les espèces exotiques et envahissantes (jussie…)..... p 247

G6 : Recueil des données HIC, EIC et d'espèces indicatrices auprès des producteurs de données et/ou des pôles habitats, flore et faune..... p 249

G1	Recueil de données socio-économiques en lien avec l'environnement, en vue d'évaluer les politiques mises en œuvre	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Recueillir les données socio-économiques du territoire*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	//
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	SCOT, DATARA (Etat / CR)
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	//

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu présente la particularité d'être sur un territoire très dynamique. A titre indicatif, sont présents, dans le site, 170 km de route, 485 km de chemin, 340 bâtiments, 363 exploitations agricoles, 27 738 parcelles.

Toutes les activités du territoire peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les enjeux du site. L'état de conservation des enjeux communautaires en dépend.

Descriptif de la mesure

Afin de permettre une compréhension de l'évolution du territoire en matière d'état de conservation des habitats et espèces communautaires, il est essentiel d'observer les évolutions socio-économiques qui s'y produisent. Il ne s'agira pas, dans la très grande majorité des cas, de produire de la donnée, mais d'utiliser celles existantes recueillies dans d'autres cadres. Le SCOT est un bon exemple, ayant un territoire assez proche du site Natura 2000, faisant un état des lieux à certaines échéances. Par ailleurs, nombre de données sont aujourd'hui accessibles, produites par les services de l'Etat par exemple.

Pour certaines questions spécifiques à Natura 2000, des études ou suivis particuliers pourront être mis en place (état de résorption des ruptures de corridors...).

Les différents éléments récoltés, au fur et à mesure du déroulement du DOCOB, correspondront aux indicateurs de résultats et permettront de répondre, à terme, aux résultats attendus pour chaque mesure.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Suivis dans le cadre des SCOT BRD et Nord Isère

Outils de réalisation

Mission d'animation, subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	1		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre de données récoltées ou rapports par thématique.

Critères d'évaluation :

Rapport d'étude ;
Recueil des données cartographiques disponibles (SCOT…).

G2	Compléter les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire le nécessitant	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Définition de l'état de conservation de l'ensemble des habitats et espèces communautaires du site
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	CBNA, Lo Parvi, APIE, Sympetrum, Flavia, Balcons du Dauphiné, CD38…
Partenaires	CD38, Agence de l'eau, DREAL, DDT, CR…
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	G3, G4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Malgré le nombre d'études réalisées sur le territoire, la grande diversité des habitats et espèces communautaires fait que certains restent mal connus autant en termes d'écologie, de surface d'habitat, d'effectifs d'espèces, d'aire de répartition, de perspectives et en définitive d'état de conservation.

Il est ainsi difficile de rendre compte de l'évolution de leur état de conservation, de l'effet des activités socio-économiques et des actions entreprises dans le cadre du DOCOB ou d'autres politiques.

Descriptif de la mesure

La mesure consiste donc à compléter ces manques, particulièrement de définir l'état de conservation et les mesures de suivi à mettre en place.

Etant donné l'état des lieux réalisés, les compléments à faire sont les suivants :

- Pour les habitats à caractériser : 3160, 3260, 3270, 8240* ;
- Pour les habitats dont l'état de conservation est à préciser : 3260, 3270, 4030, 5110, 5130, 6110, 6210, Dont 6210*, 6430, 7140, 7210, 7220, 7230, 8160*, 8210, 8310 ;
- Pour les espèces dont l'écologie est à préciser : Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe, Castor d'Europe, Damier de la Succise, Écrevisse à pattes blanches, Grand Murin, Grand Rhinolophe,

Laineuse de Prunellier, Lamproie de Planer, Lynx, Minioptère de schreibers, Petit Rhinolophe, Petit Murin, Vertigo moulinsiana, Vertigo angustior ;

- Pour les espèces dont l'état de conservation est à préciser : Bouvière, Grand Capricorne, Leucorrhine à gros thorax, Lynx, Loutre, Vertigo moulinsiana, Vertigo angustior.

Ainsi, ce travail pourra être porté par les différents acteurs spécialistes, organismes scientifiques (CBNA...), associations de protection de la nature, collectivités compétentes en matière de biodiversité, voire individuels compétents. De recherche de financements spécifiques seront à faire afin de développer ce volet.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Suivis dans le cadre des Plans de gestion ENS, RNR RNN - CD38, communes, SHR, Lo Parvi ;
B3] Mettre en place un observatoire des zones humides de l'Isle Crémieu en se basant sur les protocoles standardisés disponibles (RhoMéo, roselières, IPA, etc.) (projet associatif) - Lo Parvi ;
B4] Participer à la connaissance des sols (projet associatif) - Lo Parvi ;
Etude globale sur la ressource en eau et les usages - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Outils de réalisation

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	8		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Réalisation effective des études ;
Nombre d'habitats et espèces dont l'état de conservation a été défini.

Critères d'évaluation :

Évolution de l'identification de l'état de conservation des espèces ;
Rapport d'étude.

G3	**Poursuivre et réactualiser la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000, ainsi que l'inventaire des éléments des paysages (haies…)**	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Réactualisation de 100% des surfaces cartographiées avant 2007
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné / Lo Parvi / CD38 / APIE / CAPI / CBNA / bureaux d'étude
Partenaires	
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	G2, G4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Aujourd'hui, il peut être considéré que près de l'ensemble du site Natura 2000 est couvert par une cartographie des habitats naturels. Cependant, celles-ci datent pour certaines d'avant 2007, et/ou avec des précisions cartographiques faibles, une absence de relevé des habitats en mosaïque (part de surface...), et afin une absence de définition de l'état de conservation. Par ailleurs, certains relevés récents sur la prairie ont permis de mettre en évidence des erreurs ou des imprécisions dans la définition d'habitats. Ainsi une uniformisation de la cartographie semble nécessaire.

Descriptif de la mesure

Jusqu'en 2015, le travail de cartographie a consisté à compléter progressivement la couverture du site Natura 2000 et du territoire en général, à partir d'études thématiques (prairies maigres de fauche, forêts…) ou spécifiques (espaces protégés, Natura 2000...). A partir de 2016, à l'occasion de l'expérimentation dans le cadre du programme CarHab, l'association Lo Parvi a proposé de réaliser progressivement une cartographie complète du territoire, permettant d'homogénéiser les données sur le site Natura 2000. Après quelques années de test, il s'avère que la mission est très consommatrice de temps. Face à ce retour d'expérience, il est

décidé dans le cadre de ce programme de privilégier les outils informatiques de "prédiction" des séries de végétation.

Ainsi, la présente mesure consistera à :

- proposer lors de réalisation de cartographie par des tiers (bureaux d'étude, associations...) d'utiliser le même fond blanc, la même méthodologie et structure de base de données, de manière à pouvoir intégrer plus facilement ces travaux au niveau du site Natura 2000 ;
- progressivement mettre à jour les cartographies les plus anciennes, afin d'uniformiser les données à l'échelle du site.

La coordination de cette action est réalisée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Lo Parvi. L'assemblage des données et la validation sont réalisés par le CBNA.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Cartographie dans le cadre des Plans de gestion ENS, RNR RNN - CD38, communes, SHR, Lo Parvi ;
B1] Réaliser une cartographie descriptive et dynamique des habitats de l'Isle Crémieu (projet associatif) - Lo Parvi

Outils de réalisation

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	6		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Réalisation effective de l'étude ;

Critères d'évaluation :

Rapports d'étude ;
Évolution du % de surface réactualisé ;
Cartographie des habitats naturels (cartes + tables SIG).

G4	**Poursuivre et développer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaires et leurs habitats**	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Suivi de l'ensemble des groupes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné / CD38 / CAPI / Lo Parvi / Flavia / APIE / CBNA / FP38
Partenaires	//
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	G2, G3, A11

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

Afin d'évaluer la politique mise en œuvre au sein du site Natura 2000 sur les espèces et habitats communautaires, des suivis réguliers doivent être mis en œuvre. A ce jour, une coordination est faite entre les acteurs de la biodiversité, mais uniquement sur l'aspect "répartition spatiale des suivis", afin d'éviter du doublonnage d'inventaires. La mise en œuvre de protocoles non uniformisés rend difficile l'établissement de synthèse à l'échelle du site Natura 2000.

Descriptif de la mesure

L'étendu du site, la diversité d'espèces, et les moyens limités impliquent la mise en place de protocoles partagés entre les différents acteurs de la biodiversité. L'objectif est d'établir un protocole commun, au minimum sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour certains groupes d'habitats et espèces, des protocoles sont d'ores-et-déjà en place et peuvent être généralisés. Pour d'autres, ils restent à définir.

L'état d'avancement des suivis est le suivant :

- Les habitats forestiers : protocole sur la base des placettes réalisées dans l'étude forêt (2024/26) ;
- Les habitats agro-pastoraux (pelouses sèches aux bas-marais, suivi des éléments du paysage) : suivi en cours en 2019/20 ; prochain suivi en 2025/26 ; nécessité d'intégrer les landes et mégaphorbiaies et les zones sableuses ;
- Les habitats aquatiques : protocole à définir et à mettre en place ;
- Les habitats de tourbière : protocole à définir et à mettre en place ;
- Pour le Castor d'Europe : cf. plan de gestion stratégique "Castor" ;
- Autres grands mammifères : protocole d'écoute pour le Lynx, présence/absence pour la Loutre ;
- Chauves-souris : suivi des populations en reproduction, hivernage et transit ;
- Les amphibiens : suivi réalisé, protocole à établir ;
- Les poissons : suivi réalisés par la fédération de pêche et l'OFB ;
- La tortue Cistude : suivi dans le cadre des sites protégés et PNA ;
- Les odonates : suivi réalisé localement , protocole à établir et à généraliser ;
- Les coléoptères : état des lieux existant pour le Lucane : protocole à définir et mettre en place ;
- Les papillons : état des lieux existant pour le Lucane : protocole à définir et mettre en place ;
- L'Écrevisse à pattes blanches : suivi des aires des présences réalisé conjointement par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Lo Parvi ;
- Les mollusques : protocole à établir et à mettre en place ;
- Les espèces floristiques communautaire : prospection par présence / absence et suivi de stations.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Suivis dans le cadre des Plans de gestion ENS, RNR RNN - CD38, communes, SHR, Lo Parvi ;
A1] Réaliser des inventaires ciblés et des suivis sur des espèces à enjeu patrimonial ou réglementées (Natura 2000, listes rouges, Plans Nationaux d'Actions, etc.) - Lo Parvi ;
A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore Alp'Ain - Lo Parvi ;
A4] Réaliser des inventaires ciblés sur des secteurs à forte pression urbaine ou identifiés comme stratégiques (trame vert et bleue, espaces à préserver…) - Lo Parvi.

Outils de réalisation

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action.

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	7		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Réalisation effective des suivis ;
Nombre de données récoltées ;
Nombre de taxons suivis ;
Nombre de protocoles définis.

Critères d'évaluation :

Protocoles ;
Cartographie des stations d'espèces (cartes + tables SIG).

G5	**Réaliser une veille sur les espèces exotiques et envahissantes (jussie…)**	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Absence d'installation d'espèces mettant en péril l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Balcons du Dauphiné/ Lo Parvi
Partenaires	Tous les acteurs du territoire (CAPI, EPAGE de la Bourbre, APIE, APPMA, ACCA…)
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	A10

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

La question des espèces invasives concerne la majorité des habitats du site Natura 2000. Il est possible de citer, parmi les plus impactantes en matière de biodiversité, la Renouée du Japon, les solidages, le Seneçon du cap... présents à des niveaux différents sur le territoire. Progressivement, de nouvelles espèces sont également contactées. Une veille globale et coordonnée semble aujourd'hui nécessaire afin de permettre une intervention rapide lors de l'arrivée de celles-ci.

Descriptif de la mesure

Les différents suivis de sites protégés montrent que de nouvelles espèces exotiques envahissantes apparaissent régulièrement sur le territoire. Ainsi, une veille est essentielle pour permettre des interventions d'élimination avant une réelle installation. Il est proposé qu'une coordination et un rassemblement des données soient mis en place, sous l'égide de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Lo Parvi.

Tous les groupes sont touchés, les espèces visées sont ainsi autant animales que végétales : écrevisses américaines, tortues exotiques (telle la tortue de Floride), jussies...

Concernant les intervenants, tous les acteurs du territoire sont conviés à participer sur la veille.

Les données seront centralisées dans la base SERENA de Lo Parvi.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Suivis dans le cadre des Plans de gestion ENS et RNR ;
A3] Inventorier les espèces introduites envahissantes - Lo Parvi.

Outils de réalisation

Subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	2		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre de données récoltées d'espèces exotiques.

Critères d'évaluation :

Évolution des espèces exotiques envahissantes ou suivi des espèces exotiques envahissantes ;
Cartographie des stations d'espèces exotiques envahissantes (tables SIG).

G6	**Recueil des données d'habitats, d'espèces d'intérêt communautaire et d'espèces indicatrices auprès des producteurs de données (Lo Parvi, Flavia, CBNA, Fédération de pêche, Bureaux d'études…) et/ou des pôles habitats, flore et faune**	Priorité : ★★★
OLT : Connaitre le territoire sur ses aspects environnementaux et socio-économiques afin d'évaluer les politiques mises en œuvre *OO : Poursuivre l'état des lieux des habitats et des espèces d'intérêt européen, et mettre en place des suivis à long terme*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Base de données SERENA mise à jour
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Lo Parvi
Partenaires	Balcons du Dauphiné, CD38, CAPI
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	G2, G4

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

La taille du site et le niveau important d'activités impliquent la réalisation de nombreuses études en matière de connaissances et d'impacts sur la biodiversité. Ainsi, de multiples structures produisent de la donnée de biodiversité telle que la cartographie d'habitats, les observations faunistiques et floristiques...

Afin de garantir une bonne prise en compte des enjeux communautaires, il est essentiel de recueillir ces données pour les consigner dans une base consultable par les différents acteurs du territoire.

Descriptif de la mesure

Ce travail de récupération de données de biodiversité et de mise à disposition est réalisé par l'association Lo Parvi depuis de nombreuses années. Le logiciel utilisé à cet effet est la base SERENA des réserves naturelles, permettant d'inclure l'ensemble des taxons, ainsi qu'un certain nombre de données complémentaires. Elle est également alimentée par d'autres organismes ou individuels tels que les Balcons du Dauphiné.

De nombreuses autres bases existent de niveaux géographiques supérieurs ou sur des groupes taxonomiques particuliers : faune-Isère, base de Flavia, le pôle invertébrés, le pôle flore et habitats, la base de données chiroptères Rhône-Alpes... Or, il apparaît important que l'ensemble des données du territoire puissent être rassemblées sur un même outil. Ainsi, le travail réalisé par Lo Parvi sur la base SERENA d'échanges de données nécessite d'être poursuivi, afin de bénéficier à l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, les organismes partenaires tels que les Balcons du Dauphiné, doivent veiller à ce que les données issues d'études diverses devenues publics puissent être intégrées dans cette base.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Projet associatif - Lo Parvi ;
C1] Gérer une base de données naturaliste (récupération des données des contributeurs, maintenance, évolution, formation, partage des outils) - Lo Parvi ;
C2] Intégrer l'ensemble des données bibliographiques (plan de gestion, études…) concernant l'Isle Crémieu dans la base de Lo Parvi - Lo Parvi ;
D2] Transmettre des informations naturalistes sur les espèces et espaces à préserver aux collectivités locales, services de l'Etat et différents aménageurs - Lo Parvi ;
D5] Mener des actions de sciences participatives - Lo Parvi.

Outils de réalisation

Mission d'animation, subvention ou tout autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs de l'action

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	4		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action ;
Nombre de données récoltées.

Critères d'évaluation :

Base de données SERENA actualisée ;
Cartographie des habitats naturels (tables SIG) ;
Cartographie des stations végétales/ animales (tables SIG).

H. Animation du Document d'objectifs

H1 : Animer la mise en œuvre du DOCOB ……p 252
H2 : Mettre en place une stratégie foncière sur les parcelles à fort enjeux environnemental ……p 255
H3 : Évaluer le DOCOB mis en œuvre et réaliser sa révision ……p 257

H1	Animer la mise en œuvre du DOCOB	Priorité : ★★★
OLT : Animer et de mobiliser le réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux du site Natura 2000 *OO : Porter l'animation du site Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	Mise en œuvre effective du DOCOB
Résultats quantitatifs attendus	//
Opérateurs	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
Partenaires	DDT38
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
x	x	x	x	x	x

Problématique

La législation français demande, une fois le document d'objectif (DOCOB) élaboré et validé, qu'une collectivité ou un groupement de collectivité membre du COPIL soit désignée par ses pairs et soit ainsi chargé de la mission d'animation de la mise en œuvre du DOCOB. La structure porteuse est désignée pour une durée de 3 ans renouvelable. Lorsque cette structure prend en charge elle-même l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, elle est dite "structure animatrice".

Descriptif de la mesure

Le rôle de la structure animatrice est multiple. La mission d'animation de la mise en œuvre d'un DOCOB peut se diviser en 4 principales thématiques : animation, assistance technique, suivis et assistance administrative.

1. Animation

Ce volet consiste, notamment, à :

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de communication à destination des publics présents et ayant des intérêts au sein du site Natura 2000 : les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, les propriétaires de fonciers (privés ou publics) ou mandataires, les usagers (randonneurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants d'activités sportives, etc.) ;

- échanger avec les partenaires et acteurs du territoire mais également les autres animateurs de sites Natura 2000 et d'espaces protégés afin, notamment, de mutualiser les expériences de gestion, les outils et actions développés, etc.

2. Assistance technique

Elle consiste à :

- Mettre en œuvre et animer les outils contractuels du DOCOB : la structure animatrice est chargée de promouvoir et de mettre en œuvre les contrats et chartes Natura 2000 sur le territoire ;
- Mettre en œuvre des actions non contractuelles au DOCOB : la structure animatrice est chargée de permettre la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées au sein du DOCOB en faisant l'objet, notamment, de recherche de financements complémentaires tels les outils d'information, de communication ou pédagogiques, les études complémentaires sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, ... ;
- Soutenir l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques : il incombe à la structure animatrice d'inciter à ce que les plans de gestion, de planification ou d'aménagement, les documents d'urbanisme, les plans et programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB et les enjeux communautaires dans le processus de décision ; elle veille ainsi à la cohérence des exigences de la gestion du site Natura 2000 avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire ;
- l'assistance technique aux porteurs de projets répondant aux objectifs opérationnels du DOCOB : coordination des partenaires, vérification de la conformité des actions aux objectifs du DOCOB, information des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 de leur projet, appui technique aux rédacteurs de documents de gestion et réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale sur les nouveaux programmes, plans ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

3. Suivis

La structure animatrice est chargée d'assurer :

- Le suivi biologique du site : il s'agit de concourir à la mise en œuvre des actions d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques définis dans le DOCOB, en fonction des priorités relatives aux habitats et espèces concernés. Ces suivis contribuent à l'évaluation en continu du DOCOB au cours de sa mise en œuvre.
- Le suivi et l'évaluation des contrats et chartes : il s'agit, notamment, d'assurer le suivi des opérations contractualisées tels que le suivi de la réalisation des actions et du respect de leurs cahiers des charges, des types de mesures engagées, des habitats et/ ou espèces concernées, des difficultés rencontrées, etc.
- Le suivi et la mise à jour des actions du DOCOB : la structure animatrice s'assure du bon déroulement de la mise en œuvre des mesures préconisées par le DOCOB, de la conformité des actions réalisées aux préconisations du DOCOB ; elle propose ainsi des mises à jour du document d'objectifs en fonction des informations socio-économiques et juridiques. Par ailleurs, sur demande du Préfet, la décision peut être prise de réévaluer, à tout moment, si une évolution forte des attentes est constatée, par exemple des habitats et des espèces. Elle est également amenée à suivre le DOCOB et à renseigner l'ensemble des actions permettant sa mise en œuvre sur des outils nationaux (telle que la base de données SIN2).

4. Assistance administrative

La structure animatrice est chargée de préparer et d'animer les réunions du comité de pilotage, de rédiger les rapports d'activité, structurés selon les recommandations méthodologiques des services de l'État et, en cas de

mise en place de groupes de travail, d'assurer l'envoi des invitations, de la préparation et de l'animation des réunions.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Convention Balcons du Dauphiné / Lo Parvi

Outils de réalisation

Mission d'animation du DOCOB

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	22		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours d'animation ;
Nombre de réunions de groupes de travail ;
Nombre de fiches actions mises en œuvre.

Critères d'évaluation :

Évolution des actions mises en œuvre (en %) ;
Nombre de sollicitations de la structure animatrice par les collectivités ou les porteurs de projets ;
Évolution du nombre de contrats et de chartes Natura 2000 signés ;
Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation.

H2	**Mettre en place une stratégie foncière sur les parcelles à fort enjeux environnemental en vue d'une gestion conservatoire et/ou de mesures compensatoires et/ou de mesures en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**	Priorité : ★★★
OLT : Animer et de mobiliser le réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux du site Natura 2000 *OO : Porter l'animation du site Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	
Résultats quantitatifs attendus	
Opérateurs	Balcons du Dauphiné, CAPI
Partenaires	Régie des eaux (communauté de communes des Balcons du Dauphiné), Communes, CD38, syndicats des Eau, EPAGE de la Bourbre
Zone d'application	Ensemble du territoire
Actions liées	B3

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
	x				

Problématique

La question de la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est étroitement dépendante de la gestion ou non gestion mise en œuvre sur les milieux. Celle-ci peut ainsi être réglementée ou incitée par différents dispositifs. Cependant, lorsque l'état de conservation est mauvais, risquant ainsi de compromettre la pérennité d'un habitat ou d'une espèce, la maîtrise foncière peut être une réponse forte et efficace. Celle-ci ne compromet cependant pas certaines activités comme l'agriculture, mais avec un cadre définit par le propriétaire.

Ce type d'action est déjà en place sur les Espaces Naturels Sensibles. Il a démontré son efficacité à de nombreuses reprises. Ainsi, il semble opportun de la généraliser, afin d'œuvrer dans le sens des enjeux communautaires.

Descriptif de la mesure

La thématique du foncier est clef dans l'aménagement du territoire, et d'autant plus sur la thématique de l'environnement. Différentes expériences fructueuses comme dans les Espaces Naturels Sensibles, dans les captages d'eau potable démontrent l'intérêt à généraliser en une véritable stratégie foncière sur le territoire.

Plusieurs thématiques seraient particulièrement à considérer :

- l'agriculture (cf. mesure B3)
- les zones humides : l'Agence de l'Eau demande à mettre en place une stratégie dans ce sens.
- le rôle des différentes collectivités et les complémentarités à établir : communauté de communes des Balcons du Dauphiné, CAPI, communes, Syndicats, CD38
- la maîtrise foncière dans les cœurs de biodiversité (acquisition, convention, baux environnementaux, ORE…)
- les mesures compensatoires...

Plusieurs acteurs sont d'ores-et-déjà des acteurs sur le foncier comme les communes, le département de l'Isère les EPCI dont les syndicats des eaux. Il est ainsi proposé qu'une stratégie foncière soit construite, sous l'égide des Balcons du Dauphiné, et regroupant l'ensemble des acteurs du foncier du territoire. Elle doit ainsi se traduire par des orientations partagées, définir le rôle des différentes structures et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

Faisabilité et stratégie foncière du plan de gestion stratégique des zones humides (affluent du Haut Rhône) (GEMAPI) - Communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
Elaboration d'une stratégie foncière sur les zones humides – EPAGE de la Bourbre.

Outils de réalisation

Mission d'animation du DOCOB

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	A définir
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	10		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Service Environnement

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours consacrés à l'action.

Critères d'évaluation :

Évolution du nombre d'hectares acquis.

H3	Évaluer le DOCOB mis en œuvre et réaliser sa révision	Priorité : ★★★
OLT : Animer et de mobiliser le réseau d'acteurs du territoire autour des enjeux du site Natura 2000 *OO : Porter l'animation du site Natura 2000*		

Cadre de l'action :

Enjeux	**Enjeux environnementaux :** Ensemble des enjeux du site dont la fonctionnalité des écosystèmes, telle la trame verte et bleue **Enjeu socio-économique :** La prise en compte et l'appropriation de l'environnement (paysages, biodiversité…) par les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des politiques et projets.
Résultats qualitatifs attendus	La réalisation effective de l'évaluation et de la révision du DOCOB
Résultats quantitatifs attendus	
Opérateurs	Balcons du Dauphiné ou bureau d'étude
Partenaires	
Zone d'application	Ensemble du site Natura 2000
Actions liées	H1

Prévisionnel :

2022	2023	2024	2025	2026	2027
					x

Problématique

Chaque DOCOB présente à l'issue du diagnostic, des objectifs de conservation à long terme , des objectifs opérationnels (ou objectifs de développement durable) et des mesures concrètes. Ils doivent permettre en définitive de maintenir ou restaurer les enjeux communautaires dans un état favorable. Il apparait ainsi nécessaire, au terme de la mise en œuvre du DOCOB, d'évaluer la réalisation des mesures et l'atteinte des différents objectifs. Cela doit permettre de réviser le DOCOB en conséquence.

Descriptif de la mesure

L'évaluation est aujourd'hui une étape dans tous les processus de politiques publiques. Dans un site Natura 2000, c'est une analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années y compris la conduite du projet DOCOB et les mesures de suivis scientifiques. Elle est effectuée par la structure animatrice, ou par un bureau d'études, et consiste en une synthèse et une analyse des bilans annuels. Elle comprend :

- Le bilan des actions mises en œuvre, en exploitant les indicateurs de suivis mis en place, en tirant les enseignements de ces résultats en matière de cohérence interne, d'efficience et d'efficacité. Les trois grandes catégories évaluées sont la gestion des habitats et des espèces, l'animation et la communication, et les suivis scientifiques ;
- L'analyse du DOCOB ;
- La mise à jour des connaissances du site ;
- Les propositions de modifications pour une nouvelle rédaction du DOCOB ;

Cette mesure comprend l'étape de la révision du DOCOB, dont la réalisation peut être portée par la structure animatrice ou déléguée à un tiers.

Mesures en cours de réalisation dans le cadre d'autres programmes ou politiques

-

Outils de réalisation

Mission d'animation du DOCOB

Coûts et plan de financement indicatifs

Coût annuel estimé de l'opération (€)	-	*Plan de financement*	Etat / FEADER : 100% (pour la mission Natura 2000)
Temps annuel Balcons du Dauphiné (jours)	82		
Temps annuel autres opérateurs (ETP)	-	*Service*	Natura 2000

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

Descripteur de mise en œuvre :

Nombre de jours nécessaires à l'évaluation et à la révision du DOCOB.

Critères d'évaluation :

DOCOB réalisé et évalué.

Glossaire et acronymes

ACCA	Association Communale de Chasse agrée
Animateur/trice	Structure chargée de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et d'animer les différentes actions.
APIE	Association Porte de l'Isère Environnement
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CAPI	Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
CD38	Conseil Départemental de l'Isère
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
COPIL	Comité de Pilotage. Instance de concertation du site.
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT, opposable juridiquement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
EBC	Espace Boisé Classé
ENS	Espace Naturel Sensible
EPAGE	Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERDF	Électricité Réseau Distribution France, est devenu Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité
EIC	Espèce d'intérêt communautaire. Espèce figurant ou susceptible de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE
Espèce prioritaire	Espèce en danger de disparition présente sur le territoire visé à l'article 2 de la Directive "habitats" et pour lesquelles la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire.
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSD	Formulaire Standard de Données : " fiche d'identité" des sites Natura 2000
GEMAPI	Compétence "Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations"
Habitat d'espèce	Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique. Une espèce donnée peut accomplir son cycle de vie complet par l'intermédiaire de plusieurs habitats naturels.
Habitat naturel	Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques. C'est une combinaison indissociable de facteurs écologiques : climat, sol et sous-sol, humidité, écarts journaliers ou saisonniers des températures, etc.

HIC	Habitat naturel d'intérêt communautaire. Habitats figurant à l'annexe I de la Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE.
Habitat naturel prioritaire	Habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire, visé à l'article 2 de la Directive "Habitats", et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise sur ce territoire.
HVE	Haute valeur environnementale
ICPE	Installation Classée Protection Environnement
IGP	Indication Géographique Pierre
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale. C'est un programme européen financé par le FEADER
MAEC	Mesure Agro-Environnementale Climatique
MAET	Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014
PAEc	Projet Agro-environnemental climatique
PAEt	Projet Agro-environnemental territorialisé
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (de la ressource en eau et des milieux aquatiques) : constitue un des documents du SAGE (avec le règlement).
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PSADER	Projet Agricole stratégique et de Développement Rural
REDI	Réseau écologique Départemental de l'Isère : carte des corridors biologiques qui expose, notamment, les points de conflits qui empêchent le déplacement de la faune
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de transport d'électricité. Il est le gestionnaire du réseau de transport français d'électricité
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile : notion statistique comprenant les terres arables (y compris les pâturages temporaires, les jachères, les cultures sous abri, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vergers, ...)
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SHR	Syndicat du Haut-Rhône
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIDCEHR	Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône
SIEPC	Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SYMBORD	Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné
TMD	Transport des Matières Dangereuses
UN	Unité d'azote
VNF	Voies Navigables de France
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : sont des sites ayant été identifiés comme d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. La désignation des

	ZICO fait suite à la directive européenne n°79-409 de 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages. Ces zones ont constitué le socle pour la création de ZPS du réseau Natura 2000.
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Nom donné à des sites scientifiquement identifiés comme présentant un intérêt biologique remarquable en fonction du nombre et du statut de protection et de conservation des habitats ou des espèces qu'ils abritent. Il est possible de distinguer deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type 1, de taille réduite, désignent des secteurs de grand intérêt écologique ou biologique (abritant des espèces et/ou des habitats rares ou menacés dits "déterminant de ZNIEFF") ; elles peuvent être inclues au sein de ZNIEFF de type 2 qui intègrent de vastes ensembles naturels ayant un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère et dont la richesse écologique est remarquable. Les ZNIEFF sont définies à partir d'inventaires scientifiques.
ZPS	Zone de Protection Spéciale : type de site Natura 2000 consacré à la préservation des secteurs particulièrement appropriés pour assurer la survie et la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages (aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou servant de zones de relais) et vise ainsi la conservation des espèces d'oiseaux sauvages au regard de la Directive "Oiseaux".
ZSC	Zone Spéciale de Conservation : type de site Natura 2000 consacré à la conservation et à la protection des habitats et espèces de flore et de faune d'intérêt communautaire au regard de la Directive "Habitat - Faune- Flore"

Bibliographie

BENSETTITI F. & GAUDILLAT, V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 p.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKI L., 2012. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle. Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27.

Distribution d'*Anisus vorticulus* (Troschel, 1834) dans la plaine alluviale du Haut-Rhône français. Un gastéropode Planorbidae listé en annexe de la "Directive habitats". Emmanuel Castella, Aurélie Terrier, Marc Pellaud, Amael Paillex, Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon Année 2005, Volume 74, Numéro 7.

Étude préalable à la mise en place de plans de conservations des mollusques de la directive « Habitats » et protégés au titre de l'arrêté du 23 Avril 2007 en Picardie, DREAL Picardie, Biotope, Avril 2009.

Inventaire des Mollusques continentaux - escargots terrestres - sur la RNR des étangs de Mépieu et l'ENS de l'étang de Lemps -Synthèse de l'étude de Lætitia PATTARD et Ludwick SIMON, 2009 – Publication de l'association Nature Nord Isère, revue n°18, année 2010.

Inventaire malacologique 2011 des pelouses sableuses de l'Isle Crémieu - Lucie Guasch, 2012 – Publication de l'association Nature Nord Isère, revue n°20, année 2012.

IVANEZ L., 2019. Évaluer l'efficacité environnementale des MAEc engagées sur les habitats agropastoraux de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

LACHAVANNES G. (2005). *Géologie et paysages de l'Isle Crémieu.* Charrette, Edith et moi, 110 p.

LEGROS B., PUISSAUVE R. & HAFFNER P., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Castor d'Eurasie, *Castor fiber* Linnaeus, 1758. Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

Lo Parvi. (2012). *Inventaire forestier de l'Isle Crémieu.* 99 p.

Mosaïque Environnement, 2021. *Plan Climat Air Énergie Territorial des Balcons du Dauphiné*. *Plan d'Actions.* Version en cours d'élaboration.
Pôle FLORE HABITATS FONGE. Observatoire de la Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. (2021). Consulté le 28.10.2021 sur http://www.pifh.fr/pifhcms/index.php

PUISSAUVE R., COHEN S. & CUCHERAT X., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Vertigo étroit, *Vertigo angustior* Jeffreys, 1830. Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R., DUPONT P. & LAMBERT J.-L., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R., COLLAS, M. & GRANDJEAN F., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1857). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R., LEGROS B. & EVANNO G., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Lamproie de Planer, *Lampetra planeri* (Bloch, 1784). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R. & DUPONT P., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Cuivré des marais. *Lycaena dispar* (Haworth, 1802). Service du Patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R., LEGROS B. & DUPONT P., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

PUISSAUVE R., BOISSINOT A. & DE MASSARY J-C., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Triton crêté, *Triturus cristatus* (Laurenti, 1768). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

RASPAIL L., 2014. Communauté de communes de l'Isle Crémieu. Projet Agro-Environnemental et climatique de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

RASPAIL L., 2017. Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Bilan de l'opération « Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables - les pelouses sableuses ».

Sénat, un site au service des citoyens (2021). La qualité de l'eau et assainissement en France (annexes), annexe 45 – Données statistiques sur les pesticides. *Travaux parlementaires > Rapports > Rapports d'office parlementaire.* Consulté le 28.10.2021 sur https://www.senat.fr/rap/l02-215-2/l02-215-239.html.

SOHIER S., COROLLA J-P., SABATIÉ R., in : DORIS, 27/12/2020 : *Lampetra planeri* (Bloch, 1784), http://doris.ffessm.fr

SORDELLO R., 2012. Le Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata* (Linnaeus, 1758). *Synthèse Bibliographique sur les déplacements et les besoins des continuités d'espèces animales*. Service du Patrimoine naturel du MNHN & Onema.

SYMBORD. SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, Rapport de Présentation, Livre 1 et 2 du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 2018

TROÏANOWSKI M., MONDY N., DUMET A., ARCANJO C., LENGAGNE T, (2017). Effects of traffic noise on tree frog stress levels, immunity and color signaling. Conserv. Biol.

Annexes

1. Liste des cartographies des habitats assemblées en vue de la réalisation de la cartographie du DOCOB

Type de cartographie	Intitulé	Producteur	Date
Assemblage	Assemblage cartographique du DOCOB de 2007	CBNA	Avant 2007
Cartographie thématique	Pelouses sableuses	Lo Parvi	2006
	Prairies permanentes (prairies maigres de fauche et pâtures)	Lo Parvi	2008
	Habitats forestier	Lo Parvi	2012
	Habitats cours d'eau (affluents du Haut Rhône et affluents du Catelan)	Lo Parvi	2017
Cartographie de sites gérés	Habitats de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu	Lo Parvi	2012
	Habitats de la Réserve Naturelle Nationale du Haut Rhone Français (méandre du Sauget inclus)	Lo Parvi	2018
	ENS des Luippes - Creys	CEN Isère - Avenir	2002
	ENS confluence Bourbre Catelans - Chamagnieu / Frontonas	CEN Isère - Avenir	2002
	ENS de l'étang de de Lemps - Optevoz / St Baudille de la Tour	Lo Parvi	2010
	ENS des lacs de St Savin - St Savin	Acer campestre	2011
	ENS de l'étang de Marsa - Panossas	Stéphanie Thienpont	2012
	ENS de l'étang de Gôle - Montcarra	Lo Parvi	2012
	ENS du Val d'Amby - Optevoz	Lo Parvi	2012
	ENS de la Léchère - Tignieu	CEN Isère - Avenir	2013
	ENS des mares de Craquenot - Charette	Stéphanie Thienpont	2013
	ENS du Ruisseau du Valancey - St-Sorlin-de-Morestel	Stéphanie Thienpont	2013
	ENS de la carrière de Lemps -Dizimieu	Stéphanie Thienpont	2013
	ENS du coteau de St Roch - La Balme les grottes	Lo Parvi	2015
	ENS de la Tuffière de Montalieu - Montalieu	CEN Isère - Avenir	2015
	ENS de Charamel - Frontonas / Panossas	Evinrude	2015
	ENS du ruisseau de St Savin - St Savin	Acer campestre	2015
	ENS - Zone humide de Sorlin - La Chapelle de la Tour	Lo Parvi	2016
	ENS de Save - Morestel / Courtenay / Arandon-Passins / St-Victor-de-Morestel	Lo Parvi / CD38	2016
	ENS de la dune sableuses des Mémoires - Vignieu	Stéphanie Thienpont	2016
	ENS de la Besseye - Villemoirieu St Romain	Lo Parvi	2017
	ENS des communaux - Trept	Lo Parvi	2017
	ENS Etang de Bas - Siccieu-St-Julien-et-Carizieu	Acer campestre	2017
	ENS du Luve - St Baudille de la Tour	Stéphanie Thienpont	2017
	ENS du Grand Préau - Courtenay	CEN Isère - Avenir	
	Marais d'Olouise - Sermérieu	Lo Parvi	2015
	Zone humide du Ver - St Chef / St Hilaire / Vignieu	BURGEAP / ECOSPHERE	2016

Type de cartographie	Intitulé	Producteur	Date
Cartographie Natura 2000	Cartographie complémentaire Natura 2000	Balcons du Dauphiné - Raspail Loïc	2014
Cartographie liée au programme CARHab	Cartographie intégrale de la commune de Parmilieu	Lo Parvi	2016
	Cartographie intégrale de la commune de Vertrieu	Lo Parvi	2016
Cartographie issue d'études d'impacts	Déviation de Flosaille - St Savin	Acer campestre	2013
	Cartographie Ligne verte Crémieu Arandon	Reflex environnement	2016